This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

B 402643 DUPL

Digitized by Google

UNIVERSITY of MICHIGAN
GENERAL LIBRARY
OCTAVIA WILLIAMS BATES
BEQUEST

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

BX
3001
.R45

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE BÉNÉDICTINE

TOME XXXIII. — 1921

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE BÉNÉDICTINE

TRENTE-TROISIÈME ANNÉE

1921

ABBAYE DE MAREDSOUS
Belgique.

1921

Digitized by Google

Digitized by Google

GRADUEL-SACRAMENTAIRE DE BANTZ, p. 1.

Digitized by Google

GRADUEL-SACRAMENTAIRE DE BANTZ, p. 57.

Digitized by Google

LE PALIMPSESTE DU MISSEL DE BOBBIO.

L. Delisle a le premier, je crois, indiqué que le Missel de Bobbio (Bibl. Nat. *lat. 13246*) renfermait un fragment palimpseste. Il le présente en ces termes : « Ces feuillets 296-300 sont palimpsestes. L'ouvrage effacé roulait sur des matières théologiques ; l'écriture était une belle minuscule, non penchée, tirant sur la cursive [1] ». En outre, dans le volume des *Planches d'écritures anciennes*, annexé à son grand ouvrage, l'éminent bibliothécaire donnait en lithographie une ligne de la première écriture [2], avec cette notice correspondante : « Fragment en minuscule du VIIIe siècle, tiré du manuscrit latin 13246, fol. 297 v° [3] ». D'où il appert que Delisle, plaçant la rédaction du Missel au VIIIe siècle, attribuait la même date à la partie palimpseste. Mais tout ceci n'a pas beaucoup d'importance et n'est mentionné que pour mémoire. Delisle n'a jamais entendu fixer d'une manière définitive la date ni la provenance du Missel ; il a cependant le mérite d'en avoir fourni pour la première fois une notice exacte et assez complète.

D'après ce signalement, M. E. Chatelain a compris plus tard le Missel de Bobbio dans sa « revue », qui a déjà rendu tant de services, des principaux palimpsestes latins [4].

Il m'avait semblé en 1908, au vu d'une mauvaise photographie, que « le texte inférieur pouvait être un sermon sur l'évangile [5] ». A distance de l'original, je n'avais pas osé entreprendre un déchiffrement ni même discuter le caractère de l'écriture. On a maintenant en mains, depuis que M. Wickham Legg a publié une luxueuse phototypie du manuscrit tout entier [6], un excellent instrument de comparaison. Toutefois, rien ne saurait remplacer la vue directe ni l'examen de l'objet réel. Là où la photographie ne donne lieu qu'à des doutes, là même où elle ne laisse rien ou à peu près rien devi-

1. *Le Cabinet des manuscrits de la Bibliothèque Nationale*, III, 1881, p. 225.
2. Planche XVII, 6.
3. Op. l., p. 228.
4. *Les palimpsestes latins*, dans l'*Annuaire de l'École des Hautes-Etudes* (*pour l'année 1904*), 1903, p. 36 (n° 103).
5. Article (*Missel de*) *Bobbio*, dans le *Dictionnaire d'archéologie chrétienne et de liturgie*, fascicule XV, c. 944.
6. *The Bobbio Missal. A Gallican Mass-Book* (*Ms. Paris. lat. 13246*). *Fac-simile.* (Henry Bradshaw Society, vol. LIII). Londres 1917.

203531

Digitized by Google

ner, des yeux patients arrivent à entrevoir ce qui semblait irrémédiablement disparu. J'avoue qu'aidé d'un texte du document une fois identifié, il m'a été possible de déchiffrer d'un bout à l'autre les dix pages en question ; en fort peu d'endroits, on est réduit à placer un point d'interrogation.

Mon dessein n'est d'ailleurs pas d'éditer ici diplomatiquement le fragment palimpseste du Missel. Cette tâche incombe normalement aux éditeurs des textes liturgiques de la Bradshaw Society. Mais, ayant par devers moi une copie dudit fragment, je voudrais décrire sa contexture, indiquer son caractère graphique, présenter un sommaire du morceau littéraire qu'il contient, et enfin montrer quel parti on peut tirer de toutes ces données ensemble pour répondre à la question, toujours posée, de l'origine du fameux Missel. L'intérêt de ce dernier point prime évidemment le reste ; l'enquête préliminaire n'en est pas moins indispensable.

Il est d'abord nécessaire de prendre connaissance du document tel qu'il s'offre à nous, je veux dire de la portion du volume qui concerne le palimpseste.

Le 35e et dernier cahier du Missel de Bobbio se compose, comme l'on sait déjà, de dix pages, ou cinq feuillets. En réalité, il constitue un *ternio* privé de son dernier élément, mais, à part cet accident, parfaitement régulier. Voici donc, en tenant compte de la lacune, sa figure schématique :

1	*2*	*3*	*3*	*2*	*1*
296	297	298 ‖	299	300	*000*

Le cahier précédent (34e) est, au contraire, un *senio*, littérairement complet, — rempli par la suite du rituel et la totalité du pénitentiel [1], — mais, de fait, formé d'un *septenio* réduit, selon cette disposition :

1	*2*	*3*	*4*	*5*	*6*	*7*	*7*	*6*	*5*	*4*	*3*	*2*	*1*
284	285	286	287	288	289	*000* ‖	290	*000*	291	292	293	294	295

Il paraît que les rédacteurs du Missel, arrivés au terme de leur tâche, avaient épuisé aussi leur provision de bon parchemin. Avec le pénitentiel qui s'achève au fol. 291 r°, la collection liturgique pouvait être tenue pour parfaite. Les pages suivantes, la dernière exceptée (fol. 291 v° — 295 r°), furent aussitôt chargées d'additions par deux ou trois mains rapides et grossières, les mêmes mains

1. Et aussi par divers textes additionnels, de fort peu postérieurs, semble-t-il, à la rédaction principale, qui couvrent plusieurs pages d'abord laissées en blanc. J'ai donné le détail de toute cette portion littéraire dans la notice du *DACL*, c. 943-946.

Digitized by Google

dont on discerne la marque en d'autres endroits du recueil [1]. Cependant, il advint que le principal rédacteur voulut encore agréger à son œuvre trois pièces intéressantes. Celles-ci auraient trouvé place aisément à la suite du pénitentiel [2]; mais l'espace manquait désormais. Il fallut se procurer encore du parchemin, et tout ce qu'on découvrit fut quelques feuillets de rebut détachés d'un vieux livre hors d'usage, assez larges pour être pliés et former le cahier de douze pages dont nous avons reconnu tout à l'heure l'arrangement.

Que ce cahier était complet en douze pages et n'a point subi d'autre perte que celle du feuillet ultime, c'est ce qui ressort d'une dernière observation. La page 295 v°, dernière du cahier 34 et laissée en blanc tout d'abord après les premières additions, reçut ensuite, postérieurement à l'adjonction du cahier palimpseste, deux formules de bénédiction, d'une écriture d'ailleurs fort semblable à celles des pages précédentes. Ces formules furent grattées plus tard et ne se laissent partiellement déchiffrer que grâce à des textes liturgiques parallèles. Toutefois, il est parfaitement clair que, la page 295 v° n'offrant pas assez d'espace pour transcrire en entier la deuxième formule, les derniers mots de celle-ci ont été reportés au bas de la page suivante, ou première du cahier palimpseste [3]. Le contexte est ainsi net et sans lacune.

J'ai indiqué que l'on devait le cahier palimpseste à l'initiative du principal rédacteur du Missel. Les sept premières pages et une

---

1. On distingue au total, semble-t-il, six mains dans tout le Missel, six mains que je crois contemporaines et formées à la même école, trois plutôt majuscules, trois plutôt minuscules : *B*[1] le copiste principal, bon calligraphe quoi qu'on en ait dit (Traube au vu d'une seule page, cf. BURN, *Facsimiles of the Creeds*, 1909, p. 45), employant un alphabet mélangé qu'on peut appeler à la rigueur semioncial, mais qui est plutôt un alphabet oncial mêlé de formes minuscules ; *B*[2] l'auteur de la messe « royale » (fol. 251 r° — 253 v°), qui use d'une pure onciale ; *B*[3] un annotateur qui a ajouté en une mauvaise semi-onciale cursive les oraisons des fol. 299 v° — 300 v° ; enfin *b*[1], *b*[2] et *b*[3], trois autres annotateurs à qui l'on doit respectivement les additions cursives : (1) fol. 1 — 7 r° et 292 v° — 294 v° ; (2) 7 r° — 8 v°, 286 r°, 294 v° — 295 r° et 295 v° — 296 r° ; (3) 253 v° — 254 v° et 291 v° — 292 r°. Je reconnais toutefois que les mains *b*[2] et *b*[3], assez semblables, ne se différencient guère que par la couleur de l'encre.

2. C'est la raison pour laquelle il faut admettre que les additions des fol. 292v°-295r° ont précédé, chronologiquement, les textes du fragment palimpseste ; si ces feuillets avaient été libres, il n'est guère vraisemblable que le copiste les eût laissés en blanc et s'en fût quérir un parchemin déjà écrit et mal lavé.

3. C'est un des rares endroits où Mabillon, le premier éditeur du Missel, est pris en défaut. Il a négligé les additions ; ce qui a sans doute un inconvénient, mais peut s'expliquer. Malheureusement il a inséré par mégarde la finale de la bénédiction du pain nouveau, ou plus exactement ce qu'il en a pu lire : [*ha*]*biant corpores sanctatem*, au milieu du développement sur le symbolisme des heures ; voir *Museum Italicum*, I, 1687, p. 395.

Digitized by Google

partie de la huitième sont couvertes, en surcharge de l'ancienne écriture, de textes transcrits par lui [1]. Ce détail est de grande importance. Il en résulte que ces feuillets sont une portion certaine du recueil, non pas un supplément ajouté après coup. Les étudier, faire leur histoire, c'est faire en même temps l'histoire du Missel. Ils ont été recueillis évidemment dans le milieu où le Missel est né.

Le *capitulum* des livres canoniques qui s'achève au haut du fol. 299 v° marque le terme définitif de la collection originale. Les six formules qu'on lit ensuite tant bien que mal (fol. 299 v°-300 v°) sont des prières pour la communion, hâtivement notées et d'un caractère adventice très apparent. La dernière de ces oraisons laisse encore vide un tiers de la page. Il est, par suite, assez probable que le feuillet suivant, aujourd'hui disparu, était de même resté sans emploi. Cette circonstance a pu décider un lecteur à l'arracher.

Tous ces points matériels fixés, nous pouvons nous occuper librement des questions auxquelles donne lieu l'écriture inférieure. Celle-ci, fort heureusement n'a pas été grattée, mais seulement lavée. Des lignes entières en sont tout à fait nettes ; on peut en juger facilement en se reportant aux facsimilés publiés par la Bradshaw Society. J'ai donc moins à la décrire qu'à fournir quelques termes de comparaison, pour qu'on la puisse situer dans son milieu et lui donner une date approximative.

Son premier aspect est celui d'une simple minuscule ; ce qui justifie en une certaine mesure le témoignage de L. Delisle, rapporté plus haut. A la bien considérer, on y reconnaîtra une semionciale fort menue, de cette espèce qu'on a proposé d'appeler « quart d'onciale [2] ». Le nom importe peu, mais le caractère n'est pas contestable : cette fine écriture a tous les traits de l'ancienne et pure semionciale, rapprochée de la cursive jusqu'à l'extrême limite, sans cesser néanmoins d'être une écriture littéraire.

L'origine de ce type est peut-être à chercher dans les notes marginales qui illustrent certains manuscrits anciens [3]. Il était

1. Le plus étendu (fol. 296v°-297v°) est un curieux morceau relatif au symbolisme des heures canoniales dont la « rubrique », couvrant deux lignes, n'a laissé que de faibles traces. Par bonheur, on a encore une rédaction intacte de ce développement dans le manuscrit *G. III* d'Autun, fol. 91. Il est dès lors fort aisé de restituer le titre : *Incipit dicta sancti Hieronimi presbiteri de omnes cursus.* Trois ou quatre manuscrits anciens subsistent qui offrent une recension légèrement différente, intitulée : *Pro qualibus uirtutibus cantatur omnis cursus.* J'éditerai ce texte à l'occasion, avec d'autres du même genre.

2. Cf. L. Traube, *Vorlesungen und Abhandlungen*, II, 1911, p. 27.

3. Cf. Traube, l. c. — Il est embarrassant de citer des exemples précis, les dates étant pour l'ordinaire mal assurées. C'est donc plutôt pour spécifier ce genre de *marginalia*

Digitized by Google

assurément d'une économie avantageuse et réalisait un progrès dans la transcription des livres. Mais, pour cette même raison, il me semble encore plus simple d'y voir la manifestation première, et proprement originale, de la semionciale, ou en d'autres termes, la transformation directe de l'ancienne minuscule romaine, plus ou moins cursive, des besoins ordinaires en une écriture littéraire, s'orientant d'une manière sûre vers la calligraphie, tout en restant fidèle de par sa constitution, et même dans sa marche, à l'espèce dont elle procède. On ne peut nier, il est vrai, que l'onciale ait donné naissance, de bonne heure, à des écritures mixtes dans lesquelles plusieurs formes minuscules étaient admises à côté d'éléments onciaux et qu'ainsi se soient produits des essais d'alphabet calligraphique tenant à la fois de l'onciale et de la minuscule [1]. Il convient également d'admettre, en présence des faits, qu'une fois établi le type semioncial, l'onciale traditionnelle exerça sur le développement calligraphique de celui-là une influence considérable, et qu'on arriva à posséder deux écritures calligraphiques tout à fait parallèles et de dimensions pareilles, la semionciale n'étant plus alors, en dépit de ses origines, qu'une majuscule stylisée, uniquement distincte de sa rivale par son alphabet [2]. Mais, ces divers courants reconnus, les yeux n'en sont que mieux exercés, et l'esprit plus libre, pour apprécier l'originalité et la pureté de la tradition semionciale, telle que celle-ci se manifeste dans les fragments de Bobbio. Qu'à propos de ces pages un observateur sincère comme

---

que je renvoie aux notes du *Bembinus* de Térence (souvent reproduites, cf. EHRLE-LIEBAERT, *Specimina codicum latinorum Vaticanorum*, 1912, pl. 2 c), de l'Origène et du S. Augustin de Lyon (mss. *413* et *523 bis*, cf. *Album paléographique*, 1887, pl. 7 et 8), des Prophètes de Weingarten (cf. ZANGEMEISTER-WATTENBACH, *Exempla*, 1876, pl. 21); on trouvera d'autres exemples dans DELISLE, *Le Cabinet des manuscrits*, pl. 11, 2-9 ; VI, 5-7, II ; IX, 3.

1. J'ai surtout en vue trois documents récemment découverts et bien précieux : le papyrus de Tite-Live (cf. *New Palaeographical Society*, 1905, pl. 53, et STEFFENS, *Lateinische Paläographie*, 1909, pl. 10), qui vaut, semble-t-il, pour le IIIe siècle ; le papyrus bilingue de Manchester (cf. *Catalogue of the Greek papyri in the J. Rylands Library*, 1911, pl. 8) : première moitié du IVe siècle ; les fragments manichéens de Tébessa (Bibl. Nat. *N. Acq. lat. 1144*, cf. H. OMONT, *Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions*, 1918 [tirage à part avec facsimilé]) : début du Ve siècle, à mon avis (l'écriture de ces fragments ne se distingue, d'ailleurs, de la pure semionciale que par très peu de traits).

2. Ceci est particulièrement sensible dans les manuscrits où la même main se sert des deux écritures, par exemple dans la collection canonique de Cologne *212* (cf. ZANGEMEISTER-WATTENBACH, op. l., pl. 37 et 38, et d'autre part BURN, op. l., pl. 1-3), et dans le recueil de lettres et de sermons de saint Augustin, Paris, B. N. *11641* (cf. *Palaeographical Society*, 1873-1883, pl. 42 et 43, et d'autre part CHATELAIN, *Vncialis scriptura*, 1901, pl. 90). Ce dualisme factice survivra, mais renouvelé, dans le style de l'école de Tours, la plus heureuse création de la renaissance carolingienne.

Digitized by Google

L. Delisle ait parlé, sans autre précision, d'écriture minuscule, et inscrit une date voisine de la réforme carolingienne, c'est la meilleure preuve qu'à première vue la semionciale du Missel est, dans sa réalité graphique et détails à part, aussi proche que possible du type normal de l'écriture romaine [1].

Je me garde bien, d'ailleurs, de prétendre que les fragments nous offrent l'image la plus ancienne de l'authentique semionciale. Antiquité et pureté sont des choses qui vont souvent de pair, mais peuvent aussi se distinguer ; on conçoit qu'un type se maintienne en sa perfection assez longtemps, deux ou trois siècles, nonobstant des indices de développement. Au surplus, chacun sait qu'en l'absence de données formelles il est fort délicat de dater un manuscrit. Le mieux est de procéder par rapprochements et de marquer ensuite, autant qu'on peut, des termes limites. Dans son beau recueil sur les écritures onciales, M. E. Chatelain a produit un certain nombre d'exemples qui donnent une orientation très suffisante. On prendra note, entre autres, des manuscrits suivants [2] :

1. Le *Gaius* (palimpseste) d'Autun *24* ;
2. La *Dissertatio Maximini* contenue dans les marges du ms. de Paris, *B. N. 8907* ;
3. Les *Tractatus* de saint Hilaire sur les Psaumes, Saint-Gall *722* (palimpseste) ;
4. Les Prophètes de Saint-Gall *193* (palimpseste) ;
5. Les Évangiles selon la Vulgate de Saint-Gall *1395* ;
6. Le fragment de saint Augustin, Orléans (Fleury) *192*, f. 33 ;
7. Le fragment du livre de la Sagesse, Vérone *4*, f. 3-5.

Aucun de ces manuscrits n'est daté. E. Chatelain les attribue tous également au Ve siècle. Peut-être a-t-il raison. Je ne sais, et personne, à la vérité, ne saurait être affirmatif en cette matière, dans l'état présent de nos connaissances. Les points de repère certains sont trop peu nombreux, trop divergents aussi [3], pour être en même temps des points d'appui solides. A moins d'être obligé

1. Je n'ai pas la prétention de discuter ici, à l'occasion d'un cas particulier, tous les problèmes qui se posent au sujet de la semionciale. Ces études en sont toujours à leurs débuts et l'on n'est pas même d'accord, entre spécialistes, sur plusieurs notions essentielles. Mais je ne pouvais, en cette affaire, éviter de prendre parti, et je l'ai fait délibérément, tout en regrettant de ne pouvoir m'étendre.

2. CHATELAIN, op. l., pl. LXI-LXVI ; mais j'ai fait une transposition : mes nos 6 et 7, ainsi placés en dernier lieu, parce qu'ils dépassent sensiblement le « corps » du quart d'onciale, correspondent aux planches LXIV, 2 et LXV. — Il est assez remarquable que presque tous ces *specimina* proviennent de volumes fragmentaires ou palimpsestes.

3. Ils ont été maintes fois rappelés ; je les indique à nouveau : l'Hilaire de Saint-Pierre, écrit avant 509 à Cagliari (probablement par un Africain) ; le Sulpice-Sévère de Vérone, écrit en 517 ; l'Ambrosiaster du Cassin, écrit avant 570 près de Naples.

Digitized by Google

de tracer des cadres aux arêtes saillantes, mieux vaut garder assez d'espace pour se mouvoir à l'aise. Personnellement, je préférerais donc, au sujet des manuscrits énumérés ci-dessus, parler d'une manière large et provisoire du VIe siècle, sans exclure le Ve dans un ou deux cas.

Mais la question de date n'est pas le seul ni même le principal intérêt de ce débat ; aussi bien, on peut s'accommoder d'une date approximative. Au point de vue graphique, la parenté générale des modèles réunis par E. Chatelain n'est pas contestable, un coup d'œil donné aux facsimilés suffit à créer à cet égard une conviction ferme : le groupe est net et cohérent, bien que les mains soient fort variées. Deux d'entre elles sont sûrement italiennes, ou plutôt du nord de l'Italie (nos 2 et 7) [1]. Les trois manuscrits conservés à Saint-Gall ne peuvent s'expliquer que par une migration du sud vers le nord, de la région lombarde au delà des Alpes, jusqu'aux bords du lac de Constance, et ceci vraisemblablement au VIIIe siècle, le monastère de Saint-Gall ne devant son existence qu'à saint Othmar (+ 750) [2]. L'*Interprétation* de Gaius a-t-elle été rédigée à Autun ? Traube semblait disposé à l'admettre [3]. Mais s'il en fut ainsi, pourquoi ne serait-ce pas par quelque juriste italien établi en Bourgogne? Autun était depuis longtemps une place en vue. Traube conjecturait aussi, au sujet du célèbre fragment d'Orléans [4], qu'un scribe de Fleury, vivant au VIe siècle, avait eu sous les yeux un modèle en quart d'onciale [5]. Mais ne s'agirait-il pas tout aussi bien d'un manuscrit transporté d'Italie aux rives de la Loire par un moine pèlerin ? Enfin, si l'on essaie de suivre les destins de cette petite semionciale, c'est encore en Italie, à Bobbio notamment, que l'on peut constater les progrès de son évolution. Des manuscrits cités tout à l'heure, il convient en effet de rapprocher quelques autres, plus ou moins récents, qui sont dans leur lignée.

Voici un premier groupe, qui accuse la tendance naturelle de cette écriture fine et alerte à redevenir cursive. De prime abord, on

---

1. Sur le manuscrit *B. N. 8907*, voir la petite dissertation intitulée *La tradition des opuscules dogmatiques de Foebadius, Gregorius Illiberitanus, Faustinus*, Wien 1908, p. 14 sq.

2. Sur la situation de Saint-Gall et ses relations avec l'Italie, cf. S. BERGER, *Histoire de la Vulgate*, 1893, p. 113 et suiv. — Voir aussi R. PASTE, *Sulle traccie dei monaci di San Gallo*, dans la *Scuola Cattolica*, XLI, 1913, p. 223-230.

3. *Nomina sacra*, 1907, p. 243.

4. Cf. DELISLE, *Mémoires de l'Académie des Inscriptions*, XXXII 1, 1886, p. 50, 56 et pl. 5.

5. *Vorlesungen und Abhandlungen*, II, p. 27.

Digitized by Google

est tenté de confondre la semionciale, sous cet aspect, avec la nouvelle « cursive » italienne, çà et là employée dès le VIIe siècle par des mains indigènes dans les travaux littéraires, ou bien adoptée et réformée par des Irlandais acclimatés ; il faut résister à cette illusion [1]. Encore une fois, je me contente de donner des exemples choisis :

8. Les fragments homilétiques de l'Ambrosienne, ms. O. *136 sup.*, f. 1-16 (palimpseste) [2] ;

9. le *Probus* de Turin, ms. *G. V. 4* [3] ;

10. la collection de *grammatica*, Vienne (ancienne bibliothèque impériale) ms. *lat. 16*, f. 76-111) [4].

Ces manuscrits peuvent être aussi bien du VIe siècle que du VIIe ; la prudence conseille de rester dans l'indécision, jusqu'à ce que des faits nouveaux se produisent. Mais tous trois, probablement, nous ramènent à Bobbio ou dans les environs. Une autre catégorie comprendrait, à l'exclusion des semionciaux rivalisant par

---

1. Dans la « cursive » — ce nom n'est guère satisfaisant — la célérité de la marche n'est qu'un trait accessoire, aussi vrai que toute écriture peut être employée cursivement (*cursorie*) ; ce qui différencie réellement le type dit cursif, c'est l'emploi simultané des ligatures et d'un système assez riche d'abréviations ou *symbola*. Par suite, c'est l'absence de ces deux indices qui permet de dire qu'un quart d'onciale, même cursif, demeure fidèle aux habitudes de son style. Tout cet ordre de faits, assurément, est complexe, et le restera aussi longtemps qu'on n'aura pas multiplié les albums d'écritures pour la période qui va du VIe au IXe siècle. De même que la semionciale, aux VIe et VIIe siècles, peut se rapprocher de la cursive, de même, en ces siècles, au VIIe surtout et plus tard encore, la cursive employée comme instrument littéraire tendra à éliminer ses éléments cursifs. On a ainsi des « semicursives », puis au VIIIe siècle des minuscules décidément calligraphiques nées de la cursive. Mais à ce moment la semionciale, complètement stylisée, sera au terme de sa course, et la minuscule carolingienne, triomphe de la calligraphie épurée, recueillera son héritage avec celui de l'onciale, pareillement impuissante.

2. Cf. CHATELAIN, *Paléographie des classiques latins*, I, 1884-1892, pl. 81. L'éditeur dit de l'écriture de ces fragments qu'elle « *semble* être une cursive romaine du VIIe siècle » ; mais elle représente bien la tradition quart d'onciale, et j'estime qu'il faut faire toutes réserves quant à la date. Une partie des textes a été déchiffrée par MAI, cf. *P. L.*, XIII, c. 631 et 636.

3. Cf. C. CIPOLLA, *Collezione paleografica Bobbiese*, I, 1907, pl. 35. Ce manuscrit, détruit par l'incendie de 1904, était à Bobbio au XVe siècle, et sans doute dès l'origine. L'écriture est très cursive, mais sans ligatures proprement dites ; ce n'est que par cet aspect cursif, tout extérieur, qu'elle peut être comparée à celle du *Charisius* de Naples, lequel appartient positivement à une autre espèce. Cipolla voudrait rapporter ce *Probus* à la fin du VIIe siècle ; je le placerais volontiers un siècle plus haut.

4. Cf. A. CHROUST, *Monumenta palaeographica*, I, 1899-1908, XI, pl. 2. Noter bien qu'il ne s'agit que de la deuxième partie de cet important manuscrit de Bobbio ; la première, palimpseste, a été « récrite » au VIIe siècle par un Irlandais dont la minuscule particulière fait ressortir au mieux la semionciale, si cursive qu'elle soit, de la deuxième partie. On trouvera une étude complète, avec des fac-similes variés, dans la dissertation de J. BICK, *Wiener Palimpseste*, I, 1908 (*Sitzungsberichte* de l'Académie de Vienne, CXLVII, 7). Chroust date sagement : VIe-VIIe siècle.

Digitized by Google

leur ampleur avec les onciaux, les manuscrits en quart d'onciale ou petite semionciale dont la tenue calligraphique trop parfaite, parfois un peu raide, signifie déjà que le style a dépassé la période des libres essais et commence, en se fixant, de se figer. Ceux-ci sont encore fidèles à la lettre, moins à l'esprit. Je prendrai de nouveau mes références dans le grand recueil de M. Chatelain, mais plutôt à titre d'indication, pour fournir un arrière-plan, et aussi pour bien faire voir que le développement normal de la semionciale s'accomplit en Italie [1] :

11. le recueil patristique de Vérone *XXII* (*20*) ;
12. le Gélase (*Ep. VII*) de l'Ambrosienne, ms. *O. 210 sup.*, f. 46-53 ;
13. l'Eugippius de la Vaticane, ms. *3375* ;
14. le saint Jérôme (*in Esaiam*) de l'Ambrosienne, ms. *S. 45 sup.*;
15. le saint Augustin (*Confessions*) de la Sessorienne (ancien *55*).

Tous ces manuscrits sont d'origine italienne ; deux proviennent certainement de Bobbio (nos 12 et 14). D'autre part, on les peut attribuer sans témérité au VIe ou au VIIe siècle [2].

En prenant pour cadre les trois séries que je viens de distinguer, on doit être en mesure de donner aux fragments du Missel de Bobbio leur juste place. Je serais surpris qu'on ne remarquât pas en particulier la ressemblance qu'ils ont avec les Évangiles de Saint-Gall (n° 5) [3]. Les mains diffèrent sans doute, mais les procédés sont à peu près les mêmes et l'effet général est de part et d'autre une aisance élégante d'un grand charme ; il faudra attendre la renaissance carolingienne pour retrouver des produits d'une perfection comparable dans le genre « minuscule » [4]. Toutefois, les

1. *Vncialis scriptura*, pl. 67 (1), 68 (1), 81, 84-85, 88.

2. Chatelain voudrait donner à la portion principale du manuscrit de Vérone (n° 11) la même date qu'au fragment laurentien des Vies des Papes, f. 1-3 (cf. DUCHESNE, *L. P.*, I, 1886, f. XXX et 43), c'est-à-dire rapporter tout le volume au commencement du VIe siècle ; cette induction ne me paraît pas justifiée.

3. Sur ce beau manuscrit démembré, dont on a retrouvé plusieurs feuillets épars à la Vadiana de Saint-Gall, à la Stadtbibliothek de Zurich et à Saint-Paul de Carinthie, cf. S. BERGER, *Histoire de la Vulgate*, p. 418, et E. CHATELAIN, *Journal des Savants*, 1902, p. 271 s. Les fragments de Zurich (4 feuillets) font maintenant partie, comme j'ai eu l'occasion de le constater, du recueil coté *C 79 b* (3°) et donnent le texte de S. Jean XIII, 28-XV, 4 et XVIII, 4-XIX, 2.

4. Dès le VIe siècle, on avait donc obtenu en Italie, par le seul développement de l'ancienne cursive romaine, un type graphique parfaitement adapté à la copie des livres. Comment expliquer que cette merveilleuse réussite n'ait pas été mieux exploitée, et qu'il ait fallu les lents progrès parallèles des différentes écritures nationales au cours des VIIe et VIIIe siècles pour arriver enfin vers le déclin du VIIIe à la formation de la minuscule carolingienne, puis aux victoires successives de celle-ci sur l'anglo-saxonne, la wisigothique et la bénéventaine avec les XIe, XIIe et XIIIe siècles ? — Évidemment, c'est la prépondérance de l'onciale pendant les premiers siècles du moyen-âge qui donne la raison tant de l'insuccès du quart d'onciale que des retards de tout le mouvement.

Digitized by Google

fragments de Bobbio comportent un assez large emploi de ligatures, et pareillement, dans le mouvement d'ensemble, manifestent plus de rapidité, et peut-être un peu de négligence [1]. Je croirais, au total, qu'ils représentent un état plus avancé du quart d'onciale. Si l'on était d'accord pour assigner le manuscrit de Saint-Gall au VIe siècle, je proposerais de placer les fragments de Bobbio un peu plus tard, vers la fin de ce même siècle ; mais peut-être est-il encore plus sage de laisser les choses indécises, à un siècle près, faute d'arguments positifs. Quant à la région d'origine, je pense en avoir assez dit pour qu'on n'ait plus de scrupules à reconnaître que seule l'Italie septentrionale a pu produire ces pages.

De la justesse de cette dernière conclusion, l'étude même du texte littéraire donne une confirmation qui n'est pas négligeable. Les fragments de Bobbio sont formés d'une suite de passages appartenant au livre VII du Commentaire de l'Évangile de S. Luc par saint Ambroise.

Avant d'indiquer plus précisément ces passages et de noter leurs variantes intéressantes en regard des autres témoins du même écrit, c'est une nécessité de reprendre, au point où nous l'avons laissée, l'analyse du cahier palimpseste, en vue de déterminer la disposition de la matière ancienne à l'intérieur du dit cahier ; ceci fait, rien ne sera plus simple que de définir le contexte et de parcourir les textes.

---

1. L'édition de la Bradshaw Society me dispense d'entrer dans beaucoup de détails au sujet de l'écriture des fragments ; c'est une vérité reconnue en paléographie que la moindre reproduction est plus instructive que la meilleure description. Je me bornerai à des indications rapides. — Les lettres les plus caractéristiques sont : *a*, petit et toujours ouvert ; *e*, *g*, et *r*, très largement développés ; *t*, avec sa barre d'appui nettement reportée à gauche. *C* se développe assez souvent au-dessus de la ligne ; *b*, *d*, et *p* ont leur boucle sensiblement ouverte ; *I* est très fréquent, à côté de *i*, même à l'intérieur d'un mot; *N* est également fréquent, à côté de *n* ; *q* a une boucle de forme plutôt ovale. *E*, *g* et *t* donnent habituellement naissance à de petites ligatures, *e* surtout ; le groupe *ti* présente deux formes, l'*i* s'étendant soit au-dessus soit au-dessous de la ligne. Les *nomina sacra* sont régulièrement contractés ; *dominus* donne toujours *dns* ; *noster*, malheureusement, fait défaut. Pour le reste, il y a fort peu d'abréviations ; même le *m* final, autant que j'ai pu voir, n'est pas suspendu ; une seule fois en fin de ligne, on trouve le symbole *b(us)*, formé d'une sorte de longue apostrophe rigide ; une fois aussi, on lit *a(m)bigi*, mais probablement par suite d'une faute : ce n'est pas, je crois, un trait de suspension qu'on voit sur *a*, mais un *m* très fin, suppléé après omission. Les mots se suivent sans distinction, et les phrases sans ponctuation ; mais à la fin des phrases s'étend un large blanc et l'initiale qui fait suite est agrandie. De même, le début d'une phrase à la ligne est marqué par un blanc et une grande initiale. Enfin, il y a un cas de citation scripturaire à signaler, fortement marqué par un retrait, sur cinq lignes (fol. 300 r°) L'orthographe offre divers exemples intéressants, qu'il serait trop long d'énumérer ; elle est aussi viciée par des déformations phonétiques : *scismathum*, *spiritos*, *heriditatem*, *epdomadam*, *ad* pour *at*, etc.

Digitized by Google

leur ampleur avec les onciaux, les manuscrits en quart d'onciale ou petite semionciale dont la tenue calligraphique trop parfaite, parfois un peu raide, signifie déjà que le style a dépassé la période des libres essais et commence, en se fixant, de se figer. Ceux-ci sont encore fidèles à la lettre, moins à l'esprit. Je prendrai de nouveau mes références dans le grand recueil de M. Chatelain, mais plutôt à titre d'indication, pour fournir un arrière-plan, et aussi pour bien faire voir que le développement normal de la semionciale s'accomplit en Italie [1] :

11. le recueil patristique de Vérone *XXII* (*20*) ;
12. le Gélase (*Ep. VII*) de l'Ambrosienne, ms. *O. 210 sup.*, f. 46-53 ;
13. l'Eugippius de la Vaticane, ms. *3375* ;
14. le saint Jérôme (*in Esaiam*) de l'Ambrosienne, ms. *S. 45 sup.*;
15. le saint Augustin (*Confessions*) de la Sessorienne (ancien *55*).

Tous ces manuscrits sont d'origine italienne ; deux proviennent certainement de Bobbio (nos 12 et 14). D'autre part, on les peut attribuer sans témérité au VIe ou au VIIe siècle [2].

En prenant pour cadre les trois séries que je viens de distinguer, on doit être en mesure de donner aux fragments du Missel de Bobbio leur juste place. Je serais surpris qu'on ne remarquât pas en particulier la ressemblance qu'ils ont avec les Évangiles de Saint-Gall (n° 5) [3]. Les mains diffèrent sans doute, mais les procédés sont à peu près les mêmes et l'effet général est de part et d'autre une aisance élégante d'un grand charme ; il faudra attendre la renaissance carolingienne pour retrouver des produits d'une perfection comparable dans le genre « minuscule » [4]. Toutefois, les

1. *Uncialis scriptura*, pl. 67 (1), 68 (1), 81, 84-85, 88.

2. Chatelain voudrait donner à la portion principale du manuscrit de Vérone (n° 11) la même date qu'au fragment laurentien des Vies des Papes, f. 1-3 (cf. DUCHESNE, *L. P.*, I, 1886, f. XXX et 43), c'est-à-dire rapporter tout le volume au commencement du VIe siècle ; cette induction ne me paraît pas justifiée.

3. Sur ce beau manuscrit démembré, dont on a retrouvé plusieurs feuillets épars à la Vadiana de Saint-Gall, à la Stadtbibliothek de Zurich et à Saint-Paul de Carinthie, cf. S. BERGER, *Histoire de la Vulgate*, p. 418, et E. CHATELAIN, *Journal des Savants*, 1902, p. 271 s. Les fragments de Zurich (4 feuillets) font maintenant partie, comme j'ai eu l'occasion de le constater, du recueil coté *C 79 b* (3°) et donnent le texte de S. Jean XIII, 28-XV, 4 et XVIII, 4-XIX, 2.

4. Dès le VIe siècle, on avait donc obtenu en Italie, par le seul développement de l'ancienne cursive romaine, un type graphique parfaitement adapté à la copie des livres. Comment expliquer que cette merveilleuse réussite n'ait pas été mieux exploitée, et qu'il ait fallu les lents progrès parallèles des différentes écritures nationales au cours des VIIe et VIIIe siècles pour arriver enfin vers le déclin du VIIIe à la formation de la minuscule carolingienne, puis aux victoires successives de celle-ci sur l'anglo-saxonne, la wisigothique et la bénéventaine avec les XIe, XIIe et XIIIe siècles ? — Évidemment, c'est la prépondérance de l'onciale pendant les premiers siècles du moyen-âge qui donne la raison tant de l'insuccès du quart d'onciale que des retards de tout le mouvement.

Digitized by Google

Dans leur état présent, ces trois feuillets ont de 24 à 27 lignes à la colonne. Avant d'être diminués, ils devaient compter 30 ou 32 lignes et mesurer dans leur partie écrite 225 mm. ; 4 ou 5 centimètres ont été enlevés au bas de chaque page, comme la suite des textes le donne à conjecturer. Toutes les marges extérieures ont disparu naturellement. La marge intermédiaire, de colonne à colonne, mesure 8 mm. environ ; la ligne d'écriture, 86 mm. en moyenne. Le volume pouvait donc être d'un format à peu près carré. Quant à l'agencement primitif des feuillets, un seul point est assuré : il y avait entre chacun d'eux des éléments qui n'existent plus, un feuillet entre le premier et le second, deux très probablement entre le second et le troisième. On aurait par conséquent une série :

x A *x* B *x* *x* C *x*

Laissant maintenant lettres et chiffres pour inscrire en leur place les textes qu'ils représentent, nous pouvons énumérer dix passages du commentaire de saint Ambroise, qui se font suite, à faible distance les uns des autres, dans la même portion du livre VII (§§ 78-122). Les sections délimitées par les Mauristes et l'édition à lignes comptées de C. Schenkl permettent de situer exactement chacun de ces morceaux. Sous chaque référence, je grouperai tout aussitôt les principales variantes des fragments, à l'exclusion de la plupart des faits intéressant purement l'orthographe. Ce travail serait fort long et embrouillé, sans gain apparent, en l'absence d'un texte bien établi ; l'admirable édition critique de C. Schenkl [1], la plus belle peut-être de toutes celles que l'on doit à l'entreprise viennoise, le rend aussi aisé que profitable. La comparaison de β — ainsi l'appellerai-je maintenant — avec les divers manuscrits qui nous ont été conservés fait ressortir de la manière la plus claire sa qualité de témoin italien, et c'est ce qui nous intéresse présentement plus que tout le reste. En même temps, de cette petite expérience, la tradition du commentaire de saint Ambroise sort singulièrement fortifiée. Mais il me faut rappeler en quelques mots cette question [2], pour qu'on puisse saisir l'intérêt précis du nouveau document. On comprendra aussi, grâce à ces explications préliminaires, comment ma liste de variantes, d'une longueur désespérante avec un texte vulgate pour base, a pu se trouver réduite à un petit nombre de menus faits.

1. *S. Ambrosii opera* : *Pars IV*, Vindobonae 1902 (*CSEL*, vol. XXXII).
2. J'emprunterai tous mes renseignements à la préface (signée par Henri Schenkl) de l'édition citée, p. XVIII et suiv., et cf. p. 2.

Digitized by Google

Un seul manuscrit ancien de l'*Expositio euangelii secundum Lucam* subsiste, très incomplet d'ailleurs : un manuscrit de l'ancienne bibliothèque de Bobbio, composé peut-être à Bobbio même au VIIe siècle [1] et corrigé ensuite par deux mains distinctes. Ce document, dénommé *A*, assure la base ferme du texte. Il est consolidé, contrôlé et au besoin suppléé par une vingtaine de manuscrits, remontant pour la plupart au IXe ou au Xe siècle et formant, sauf quelques unités excentriques, cinq groupes secondaires, trois assez proches de *A*, deux plus distants. Le meilleur comprend principalement deux manuscrits, l'un de Bobbio (α), l'autre de Cluny (*C*), représentant ensemble une tradition italienne voisine de *A*. Un second groupe se compose de quatre manuscrits (*E G* γ *T*), deux de Saint-Gall, deux de Munich, qui se laissent ramener ensemble à un archétype disparu, apporté d'Italie à Saint-Gall au VIIIe ou au IXe siècle. Le troisième, proche du précédent et donnant une sorte de recension mixte interpolée, réunit quatre manuscrits allemands (*F O* π *V*) qui doivent avoir de même un ancêtre commun d'origine italienne, à tout le moins par une ligne indirecte. Restent surtout des manuscrits français, qu'on peut répartir en deux autres groupes donnant un texte ancien, souvent voisin de *A*, mais en définitive complexe, mal défini et très souvent interpolé : d'une part *B*, d'autre part *P L*.

Or β appuie dans la majorité des cas les leçons de *A*. Schenkl avait vu juste en décidant que ce manuscrit devait être habituellement préféré à la masse des autres témoins et qu'il fournissait somme toute le vrai texte. On constatera même que l'éditeur a quelquefois douté, sans raison, de son excellence ; à savoir, quand une variante d'apparence insolite est, de fait, défendue également par β. Mais il résulte de cet accord général entre *A* et β que le relevé des variantes de ce dernier tient désormais en peu de lignes. Dans tous les cas particuliers où son témoignage n'est pas reproduit, c'est qu'il est un témoin fidèle de la tradition *A*.

Cependant β se trouve parfois opposé à *A* et d'accord avec l'ensemble des groupes dérivés. J'estime qu'alors, le plus souvent, β donne raison à la voix des manuscrits postérieurs, pourvus ainsi d'un mandataire autorisé. Je marquerai d'un astérisque les bonnes leçons probables ou certaines.

---

1. Partagé entre Milan et Turin : *Ambros. H 78 sup.* et *Taurin. G V 15* (cf. SCHENKL, op. l., p. XIX). CIPOLLA le place au VIe siècle (*Collezione paleografica Bobbiese*, I, pl. 22, 2). J'avoue que Schenkl me paraît avoir raison de lui donner pour date le VIIe siècle. Cette semionciale dénote, si je ne m'abuse, une influence irlandaise.

Digitized by Google

1. § 78-81 (p. 314,17 [apparat] — 315,10) || *<asin>a praesepeum dni sui... stabularius itaque est ille* || 314,17. β insère fautivement, d'accord avec tous les autres témoins hormis A^1, le passage (*in quo agnouit*) *asina* ·· *in ouilia sit incursus* rapporté en note par Schenkl et provenant évidemment du développement subséquent p. 315,22 — 316, 1; mais je suis enclin à croire que ce doublet, transporté sans aucun doute d'une marge « intercolumnaire » en plein texte [1], avait à l'origine pour but de réparer une omission de l'archétype et qu'il donne la vraie teneur du morceau, c'est-à-dire : ... *praesepium domini sui et ubi de terra inopes suscitantur et de stercore pauperes* * *criguntur* * (ainsi β seul), *certe ubi greges clauduntur* etc. (cf. p. 315,23). Quoi qu'il en soit, β se trouve maintenant à la tête de toute la tradition interpolée. 21 *sic protulit* * β d'accord avec *A*, et *A* seul ; il est donc à peu près certain désormais que *sic* est une leçon authentique. 315,4 *pretioso sanguine* * β avec tous les manuscrits secondaires contre *A* (*pretio sanguinis*). 9 *est ille* * β et les autres, contre *A* (*ille est*).

2. § 81-83 (p. 315,14 — 316, 6) (*in*)|| *fixum est a latronibus... utinam quod accepimus* || 315,16 *supererogaueris** β (*supererogaberis A*). 21 *grauis* * β (*graui A*). *adloquio* β, à ce qu'il semble (*adloquii* tous). 316,5 *es debitor* * β (*est debitor deus A*).

3. § 83-85 (p. 316,11 — 317,2) || *constituam intra in gaudium... caelestis auferri si se* || (*cus*)

4. § 85-86 (p. 317,6 — 317,22) (*cohabitan*) || *tem solomon ille pacificus... et ideo sapienti<s ocu>*||(*li*) 317,6 *solomon* * β (*salomon* tous). 317,12 *stefanus* * β avec *P* seul (*stephanus* les autres). 13 *minister* écrit deux fois par β. 20 *in capite* β peut-être correct, contre tous les autres (*in capite eius*).

5. § 94-95 (p. 322,3 — 322,21) || *<hab>itat et sps regalem domum ... postea per baptism<um>* || 322,15 *omnes* β, de même A^2 *O V* (*omnis* les autres). 15 *scismathum* β (*schismatum* A_α). 16 *iudaeici* β (*iudaici* tous).

6. § 95-96 (p. 322,25 — 323,17) || *sps rediebat inmundus... Regina plane c<uius>* || 322,25 *rediebat* β, de même *E* γ *LTX* (*G*). 323,1 *secum spiritus* * β, de même A^1BFOP^1, Schenkl intercale *septem* d'après les autres. 14 *in nineuitis* β (*A* seul omet *in*). 16 *solomonis* * β seul (cf. 317,6).

7. § 116-117 (p. 330,25 — 331,14) || *<unum pa> sserem hoc est... in epistula commemorat* || 331,1 *concordantis* * β (*concordantes* A). 4 et 5 *dipondio* β (*depundio* et *depondio* A). 10 *empti* β (*emti* Schenkl sans variantes). 11 *estis pretio magno* * β, avec α *C* et la majorité des autres sauf *AF* (*estis magno*). 14 *commemorat* β (*conmemorat* Schenkl).

8. § 117-119 (p. 331,18 — 332,12) (*pre*)||*cioso quia inmaculati... parens eius in terris* || 331,19 *corporis sanguis est fili* β, fautif par haplographie. 20 *impietatis* β (*inp.* Schenkl).

---

1. Sur ce genre d'accidents, voir A.C. CLARK, *The descent of manuscripts*, Oxford, 1918, p. IX, s. 50, 178.

Digitized by Google

9. § 119-120 (p. 332,16 — 333,7) || *conparationis est quaestio... cherubin et sarafin ind* <*e*> || (*fessis*) 332,21 *loquamini* * β (*loquimini* *A* seul). *oporteat* * β, de même *A* et le groupe sangallien (*oportet* Schenkl avec les autres). 333,2 *scribtum* β (*scriptum* Schenkl). 6 *sarafin* * β de même *A* seul (*serafin* Schenkl).

10. § 120-122 (p. 333,10 — 333,25) || *non liceat Denique... cui numquam uenia* <*la*> || *xetur*). 333,18 *belzebul* * β, de même α et *P* (*Belzebub* Schenkl d'après les autres).

***

Il est temps de retirer le bénéfice prévu des ennuyeuses recherches nécessitées par l'examen du palimpseste. Celui-ci n'a de vraie valeur, en fin de compte, que dans la mesure où son identité, maintenant établie, renouvelle la controverse qui s'agite vainement depuis des années autour du Missel de Bobbio. Après toutes les tentatives possibles pour la régler, l'affaire du Missel semblait devoir être « classée », comme ces procès trop longtemps débattus, que l'on désespère de faire jamais aboutir faute d'un fait nouveau capable de produire une certitude. Mais voici justement ce fait nouveau, un élément de vérité jusqu'aujourd'hui inaperçu et qui laisse entrevoir à tout le moins un commencement de solution.

Comme objet de paléographie, le Missel de Bobbio a toujours été à nos yeux une énigme, un livre sinon fermé, dérobant du moins son secret aux investigations. Après l'avoir beaucoup étudié et même transcrit complètement en vue d'une nouvelle édition pour les *Monumenta Liturgica*, j'ai fini par reconnaître qu'il avait pu être composé, dans son ensemble, c'est-à-dire avec tout son cortège d'additions, au VIIe siècle plutôt qu'au VIIIe. Mais dans quelle région ? A partir des seules données graphiques, je ne saurais dire. A-t-il pu, tel quel, être écrit en Bourgogne, à Luxeuil, selon l'ancienne hypothèse de Mabillon ? Luxeuil et ses entours sont un des milieux que nous connaissons le moins mal, au milieu des ténèbres qui enveloppent l'histoire des premiers *scriptoria* du moyen âge. Or décidément, le Missel ne présente aucun trait positif qui permette de le rapporter avec confiance à Luxeuil, voire de lui chercher un domicile dans le nord-est de la France. A-t-il pu être écrit à Bobbio même, au cours du siècle qui a suivi l'établissement de saint Colomban en cette retraite des Apennins ? Le Bobbio du VIIe siècle ne nous est pas non plus étranger. On y voit à l'œuvre des mains italiennes, mais surtout des mains irlandaises qui furent lentes à perdre leurs habitudes insulaires si faciles à discerner. Or, comme pour l'hypothèse Luxeuil, nous ne remarquons vraiment

Digitized by Google

rien dans le Missel trouvé à Bobbio au XVIIe siècle, qui s'accorde avec notre expérience des anciennes écritures employées à Bobbio. D'autres perspectives, nous n'en avons pas. J'ai songé jadis à une province intermédiaire comme la Rhétie [1]. Mais nous ignorons tout de ce pays à l'aurore du moyen âge ; nous ne savons pas même quand y débuta la civilisation chrétienne, ni sous quelle influence, cisalpine, franque ou alémanique. D. G. Morin a proposé à son tour la Septimanie [2]. La difficulté est à peu près la même : on tente, au fond, d'expliquer l'inconnu par l'inconnu, et l'on demeure fatalement dans l'incertitude. Qui nous dira comment on écrivait à Narbonne au VIIe siècle ? Quelque ressemblance, même lointaine, avec le style wisigothique donnerait un peu de réconfort au chercheur ; le Missel refuse cet encouragement. Alors, à quoi bon poursuivre l'enquête par ces voies, — je veux dire, en persistant soit à postuler des types fictifs à l'image du Missel, soit à comparer le Missel lui-même avec des spécimens réels et toujours différents, puisque de ces hypothèses ni de ces confrontations ne jaillit aucune lumière. Peut-être quelque jour, rencontrera-t-on quelque part un manuscrit bien localisé offrant des points de ressemblance avec le Missel. En attendant cette chance désirable, fort improbable d'ailleurs, et l'objet demeurant sous son aspect matériel, de quelque endroit qu'on l'observe, dans un faux jour aveuglant, mieux vaut porter ailleurs ses regards.

Plusieurs textes d'une latinité étrange, signalés par Auguste Boucherie et par M. Paul Meyer parmi les additions du Missel, divers curieux détails d'orthographe dans le corps même du volume sont des indices trop faibles ou trop vagues pour qu'il vaille la peine de s'y arrêter. Notre science du latin vulgaire ou parlé au VIIe et au VIIIe siècle, avant l'élaboration des idiomes romans, est extrêmement courte. Ce n'est pas encore par ce biais que le problème doit être abordé. Si les faits phonétiques que l'on recueille dans le Missel ont un sens, c'est plus tard seulement, le Missel une fois localisé, que ce sens apparaîtra ; en bonne méthode, ces délais s'imposent.

Au point de vue liturgique, il est admis généralement que le Missel de Bobbio est un recueil déconcertant, rebelle à l'investigation. Un seul érudit à ma connaissance, le regretté E. Bishop s'en est déclaré satisfait, ayant renoncé à l'interroger comme un livre

1. Cf. *Revue Charlemagne*, II, 1912, p. 16 (j'ai fait là, en même temps, p. 15 un exposé de la question qui reste exact, si je lui donne à présent un autre tour) ; et *Bulletin d'ancienne littérature et d'archéologie chrétiennes*, IV, 1914, p. 187.

2. Cf. *Revue Bénédictine*, XXXI, 1914, p. 332.

Digitized by Google

ordinaire, et trouvé une raison de son étrangeté même [1]. Les autres liturgistes, plus exigeants, ont voulu lui arracher de force son secret ; belle confiance, peines perdues. Ce missel se moque de la méthode, sinon de la logique. Parfaitement conservé, assez bien agencé, complet, pourvu même de suppléments divers, on l'ouvre et on l'examine patiemment, selon les procédés reçus, avec l'espoir de rencontrer des indices précis de provenance. On pense découvrir, grâce à des observations de détail, par quelles mains, d'après quels modèles, pour quelle communauté il a été rédigé ; on arrive seulement à constater, et toujours plus clairement, qu'il est un tout complexe, un bloc qui ne se laisse appréhender d'un côté que pour échapper de l'autre. S'il est franc ou gallican, comment sera-t-il en même temps milanais, mozarabe, irlandais ? Le fait est qu'il est tout cela à la fois, et que lui attribuer un seul de ces caractères à l'exclusion des autres, c'est lui enlever quelque chose de sa réalité, et s'empêtrer soi-même dans des artifices trop bien concertés. Je ne demande pas mieux, par exemple, que de reconnaître dans le Missel de Bobbio tous les traits wisigothiques que D. Morin y a relevés et qu'il a très habilement groupés, en s'étonnant que, les ayant pour la plupart signalés, je n'en aie pas tiré parti pour conclure. Mais on montrerait avec presque autant de vraisemblance que le *Missale Gothicum*, écrit pour Autun, a une origine espagnole. Comment donc sortir du cercle ? E. Bishop — j'en ai désormais la conviction après avoir discuté souvent avec lui cette hypothèse — a trouvé l'issue. Le Missel de Bobbio n'est précisément si complexe et bizarre que parce qu'il est, je ne dis pas un document irlandais, mais un ouvrage ou, si l'on aime mieux, la copie d'un ouvrage composé, compilé par et pour des Irlandais. Il ne saurait être comparé, dans son ensemble, au Missel de Stowe ; il renferme peu d'éléments proprement insulaires, il en renferme une proportion sensiblement moindre que d'éléments gallicans et mozarabes ; mais l'assemblage est tout juste ce que nous pouvons attendre d'Irlandais vivant sur le continent, puisant à toutes les sources. Telle est, je pense, exactement l'explication proposée par E. Bishop, simple et ingénieuse tout à la fois. Mais il faut bien prendre garde qu'étant principalement une explication littéraire elle reste indéterminée ; elle pourrait s'accommoder parfaitement de l'hypothèse Luxeuil. Quant à Bobbio, nous rencontrons toujours la même difficulté, du moins jusqu'à plus ample informé, d'y faire rédiger par plusieurs mains un volume qui n'offre aucun trait graphique spécifiquement irlandais.

1. Voir *Liturgica Historica*, Oxford 1918, p. 58 n. 3, 90-92, 178 sq.

Digitized by Google

Voilà donc tout ce que nous savons ou devinons au sujet du Missel de Bobbio, avant de mettre en cause le palimpseste. Il a été trouvé à Bobbio en 1686 ; il s'entend et se présente comme une compilation irlandaise, mais point écrite par des Irlandais. Ces faits deviennent soudain consistants, lorsqu'on observe que le dernier cahier du recueil a été demandé par le principal rédacteur à un manuscrit de saint Ambroise écrit dans l'Italie septentrionale. Il est dès lors très probable, sinon certain, que le Missel a été copié de même dans l'Italie septentrionale. Il reste seulement à se demander si ç'a été à Bobbio même ou dans les environs; mon opinion propre, s'il m'est permis de l'indiquer en terminant, est qu'il pourrait avoir été transcrit aux environs de Bobbio, dans un milieu non irlandais, d'après un modèle venu de Bobbio [1].

D. A. WILMART.

---

[1] Depuis que cet article a été rédigé et imprimé (en Août 1920, date du tirage à [illegible]), la H. Bradshaw Society a distribué à ses membres une transcription des textes du Missel de Bobbio (en Octobre 1920, volume LVIII); cette transcription est due à M. E. A. LOWE, professeur de paléographie à l'Université d'Oxford.

Digitized by Google

LE CULTE DE S. PLACIDE.

L'ordre bénédictin célèbre dans sa liturgie au 5 octobre S. Placide et ses compagnons vénérés comme ses protomartyrs. La réforme du Bréviaire monastique sous Paul V et sa rapide diffusion, sur les instances et presque sur l'injonction de Rome, consacrèrent cette universalité. Des réclamations ne tardèrent pas de se produire, du moment que l'on essaya d'examiner scientifiquement la légende du martyre. Les défenseurs du culte, tout en condamnant en termes sévères cette légende, qui fourmille d'invraisemblances, et en la traitant comme une œuvre de faussaire, en voulaient cependant sauvegarder le fond, que la tradition martyrologique, corroborée, croyait-on, par l'invention des reliques à Messine en 1588 semblait justifier à leurs yeux. La documentation imparfaite dont ils disposaient les excusait autant qu'elle les égarait [1].

Le culte de S. Placide a subi une évolution. Les plus anciens documents, tant au Mont-Cassin qu'en Italie, lui assignent le titre de confesseur. Ce n'est que dans la seconde moitié du XIe siècle que l'opinion se fait jour au Mont-Cassin que le S. Placide du 5 octobre pourrait être le disciple de S. Benoît. Comme les martyrologes étaient unanimes à signaler à cette date un martyr sicilien de ce nom, il n'était guère possible de refuser au disciple de S. Benoît ce titre de martyr. Il restait à identifier les compagnons du martyr sicilien, qui devaient être ceux du moine cassinien. Sans tenir compte des époques et des localités diverses, où moururent les saints mentionnés au 5 octobre dans les anciens martyrologes, un moine cassinien, Pierre Diacre, les groupa dans une même légende et, grâce au récit du Pseudo-Gordien, composa ce roman pieux et invraisemblable qu'est le *Vita Placidi*. Si cette légende n'est qu'une œuvre d'imagination, il s'en suit que l'Invention de 1588 n'est qu'une regrettable illusion.

---

1. Je tiens à témoigner ici ma reconnaissance à mon confrère de l'abbaye de Beuron, le R. P. Dom Anselme Manser, qui a bien voulu me remettre son projet d'étude sur le culte de S. Placide au moyen-âge. Ses notes m'ont permis de contrôler et de compléter celles que j'avais réunies au cours de mes lectures. Mes confrères, D. Philibert Schmitz et D. Bonaventure Sodar ont pris la peine d'examiner pour moi un grand nombre de livres liturgiques conservés à Rome et dans la bibliothèque de l'abbaye de Solesmes à Quarr Abbey.

Digitized by Google

I. — S. Placide confesseur.

Fils du patrice Tertullus de Rome, confié jeune encore à S. Benoît, mentionné çà et là dans la vie du saint à Subiaco, c'est tout ce qu'on apprend sur S. Placide par S. Grégoire.

Les calendriers du Mont-Cassin, des VIIIe et IXe siècles, publiés par Loew et par Dom Morin, n'en font point mention [1].

Chose curieuse, ce n'est pas dans les calendriers qu'il faut chercher les premières traces du culte de S. Placide, c'est dans les invocations des Litanies des livres liturgiques, et, selon toute vraisemblance, à partir du IXe siècle. Les exemples ne manquent pas :

Et d'abord un manuscrit de la Basilique de St-Pierre à Rome : Martyrologe de Bède ou Sacramentaire, examiné en 1686 par D. Mabillon et D. Germain. On y trouve, au Samedi-Saint, une litanie des saints, dont Mabillon donne un extrait : sancte Gregorie, sancte Augustine, sancte Ambrosie, sancte Hieronyme, sancte Beda, sancte Antonie, sancte Paule, sancte Basilie, sancte Benedicte, sancte Maure, *sancte Placide* [2]. D. Ruinart a cru pouvoir fixer ces litanies antérieurement au IXe siècle, en raison de la finale des vocatifs en — ie [3]. La raison est loin d'être péremptoire, puisqu'on trouve ces finales dans des litanies de date plus récente [4].

Le manuscrit est d'ailleurs de date plus récente ; ce doit être le H. 58, que D. Quentin place au début du XIIe siècle, sans pouvoir affirmer qu'il ait été en usage à St-Pierre, quoique son origine romaine soit incontestable [5] ; il provient sans doute d'un ancien monastère bénédictin. M. Delisle n'en parle pas dans son Mémoire sur les anciens Sacramentaires. La présence de S. Bède dans les litanies après les quatre grands docteurs latins indique bien qu'il s'agit, non de S. Bède de Gavelli († 883), mais du vénérable Bède († 735), que certaine tradition croyait enterré à St-Pierre. Rien ne permet donc de dater cette litanie des environs du IXe siècle ; la date de transcription au XIIe siècle est significative pour la perdurance du culte de S. Placide comme confesseur.

Une autre litanie, tirée du Cod. D. 150 de St-Pierre, XIe/XIIe siècles, par le Card. Tomasi donne les mêmes invocations : S. Basili,

---

1. D. Morin, *Les quatre plus anciens calendriers du Mont-Cassin (VIIIe et IXe siècles)*. (*Revue bénéd.*, t. XXV, 1908, p. 495-496).

2. *Museum Italicum*. Paris, 1687, t. I, p. 144.

3. *Apologie de la mission de S. Maur*. Paris, 1702, p. 21.

4. P. De Bye (*Act. SS.*, t. III, oct., p. 71, n. 26 ; p. 72, n. 27).

5. *Les martyrologes historiques*. Paris, 1908, p. 40-42.

Digitized by Google

S. Benedicte, S. Maure, *S. Placide* parmi les « SS. Monachi et eremitae » [1].

En 1890, D. S. Baeumer examina le ms. 155 de Subiaco, du IXe siècle, et y releva dans une litanie les noms de S. Benoît, S. Maur, *S. Placide* parmi les confesseurs [2], mais, comme l'auteur n'indique pas la nature du manuscrit et qu'on ignore à quelle numérotation il se réfère, il pourrait se faire qu'il s'agisse du Sacramentaire ou du Missel conservé à Subiaco et qu'il faut dater plutôt du XIe siècle [3].

Arnold Wion a publié, d'après un manuscrit du Mont-Cassin, écrit en caractères lombards, une litanie conçue de la même façon : S. Benoît, S. Maur, *S. Placide*, S. Paul, S. Antoine, etc. [4].

Dans un Sacramentaire de la Bibliothèque Laurenziana à Florence (Cod. Aedil. 122), du Xe siècle, jadis propriété du Dôme de Florence, on rencontre dans la litanie qui accompagne l'*Ordo ad benedicendam ecclesiam* (f. 138b) le groupe des saints confesseurs moines : Benedicte, Columbane, Galle, Otmare, Machari, Maure, *Placide*, Antoni [5].

Une autre litanie tirée d'un manuscrit de la Laurentienne (Plut. XVII. Cod. III), et publiée par Bandini a pour titre : Incipiunt Litaniae a sanctis patribus constitutae, et sous la rubrique : *nomina monachorum*, on trouve S. Benedicte, S. Columbane, S. Paule, S. Antonie (s. d. au lieu de Antime), S. Basili, S. Maure, *S. Placide* [6].

Une litanie du manuscrit Chigi 1521, attribué au Xe siècle par le cardinal Bona, et provenant de l'abbaye de St-Vincent au Volturne, donne également entre les invocations : Omnes sancti pontifices et omnes sancti monachi et heremitae : S. Benedicte, S. Maure, *S. Placide*, S. Severine, S. Romane [7].

Mêmes mentions et même ordre dans la litanie du Psautier qui a appartenu à S. Jean Gualbert († 1073), conservé à Vallombreuse [8];

---

1. *Opera.* Rome, 1750, t. V, p. 294.
2. *Johannes Mabillon.* Augsbourg, 1892, p. 199, n. 2.
3. *I monasteri di Subiaco*, t. II : V. Federici, *La Biblioteca e l'Archivio.* Rome, 1904, p. 3-4.
4. *Lignum Vitae.* Venise, 1595, p. 622.
5. A. Ebner, *Quellen und Forschungen zur Gesch. und Kunstgesch. des Missale Romanum im M. A.* Fribourg en Br., 1896, p. 33.
6. Baudini, *Catal. Cod. lat. Bibl. Laurentianae*, t. I, p. 330 ; P. L., t. 138, col. 894.
7. Bona, *Rer. liturgic.* liber I, Paris, 1678, p. 112, et app., p. 43 ; Martène, *De antiq. eccl. ritibus.* Venise, 1783, t. I, p. 206 ; v. ACTA SS., t. III oct., p. 71, n. 25.
8. Mabillon, *Museum Italicum.* Paris, 1687, t. I, p. 183.

Digitized by Google

dans un Sacramentaire du monastère de la Ste-Trinité de Monte Suavicinio, du XIe siècle : S. Hieronyme, S. Maure, *S. Placide*, S. Philiberte [1], et dans celle d'un Missel de St-Sauveur (de Monteamiate ou de Rieti) du XIe siècle, conservé dans la Bibliothèque Casanate à Rome (Cod. 1907) [2].

C'est encore le cas dans un Bréviaire Cassinien, transcrit sous l'abbé Oderise (1087-1105), peu après le 13 août 1099 ; la litanie donne parmi les confesseurs : S. Benoît, S. Maur, *S. Placide*, S. Paul [3], S. Antoine, S. Romain, avant l'invocation : omnes sancti monachi et heremite. Ce Bréviaire est d'autant plus intéressant que le calendrier n'a ni S. Maur ni S. Placide. Dans l'hymnaire on rencontre S. Benoît, S. Maur, Ste Scolastique, ainsi que dans les commémoraisons, mais pas S. Placide [4].

Cette invocation dans les litanies se retrouve dans le ms. 442 du Mont-Cassin, dont une partie fut écrite par Léon d'Ostie [5].

Le Bréviaire de Farfa antérieur à 1060 (Bibl. Chigi VI-177) et celui du XIIe siècle, conservé en copie à l'abbaye de St-Paul de Rome, signalent dans les litanies S. Placide entre S. Maur et S. Libertin [6].

Une litanie d'un Bréviaire manuscrit de l'abbaye de St-Sever-Cap en Gascogne, du XIIIe siècle, mentionne parmi les confesseurs : S. Hieronyme, S. Benedicte, S. Maure, S Placide, S. Columbane, etc... [7].

D. Mabillon et D. Ruinart signalent encore une litanie dans laquelle S. Placide figure après S. Benoît et S. Maur « dans un ancien Pontifical romain qui se garde à la Bibliothèque du Roy », le cod. 3867, mais sans préciser l'âge de cet ancien codex [8]. D. Martène, qui le cite parmi les sources de son *De antiquis*

---

1. Mittarelli, *Annal. Camaldul.* Venise, 1756, t. II, app., p. 342 ; P. L. t. 151, col. 866.
2. Ebner, *Quellen und Forschungen*, p. 163.
3. Bibl. Mazarine à Paris, cod. 364 (759), f. 129v.
4. Mabillon, *Acta Sanct. O. S. B.*, t. I, Paris, 1668, p. 75 ; Ruinart, *Apologie*, p. 155 ; P. Batiffol, *Note sur un bréviaire cassinien du XIe siècle.* (*Mélanges Julien Havet*, p. 201-209). Je dois le contrôle du texte à l'obligeance de mon confrère D. Donatien De Bruyne. C'est le manuscrit auquel D. Mabillon fait allusion (*Act. SS. O. S. B.* t. I, 1668, p. 75a).
5. Lancia di Brolo, *Storia della chiesa in Sicilia.* Palerme, 1880, t. I, p. 349, n. 1.
6. D. Ild. Schuster, *Martyrologium Pharphense ex apographo cardinalis Fortunati Tamburini O. S. B. codicis saeculi XI* (*Revue bénéd.*, t. XXVII, 1910, p. 88. n. 4).
7. D. P. D. Du Buisson, *Historiae Monasterii S. Severi libri X.* Vicojulii ad Aturem, 1876, t. II, p. 357.
8. *Annales*, Lib. IV, n. 15, t. I, Paris, 1703, p. 92 ; Ruinart, *Apologie*, p. 156.

Digitized by Google

ecclesiae ritibus, le dit vieux de 400 ans, ce qui nous reporte aux XIIIe/XIVe siècles [1].

De ces textes nous rapprocherons une fresque exécutée dans la Grotte du Sauveur près de Vallerano (pays de Viterbe) sur l'ordre d'un abbé André, à la fin du Xe ou au commencement du XIe siècle; elle représente S. Benoît, accompagné de S. Maur et de S. Placide; tous trois portent la tunique et le scapulaire. S. Placide tient dans la main droite une croix blanche [2]. Il n'est guère admissible qu'on doive reconnaître dans cette croix un symbole de martyr [3].

Il importe de constater que c'est en Italie presqu'exclusivement qu'on rencontre S. Placide, à la suite de S. Benoît et de S. Maur, dans les Litanies des Saints. Ce n'est pas le cas en France, à en juger par les textes publiés par Martène et Delisle, alors que le culte de S. Maur s'y introduisit dès le IXe siècle, et que graduellement son nom prit place dans les martyrologes et dans le Canon de la Messe [4].

Il n'y a pas lieu d'épiloguer sur le titre de confesseur ou sur le rapprochement des deux disciples de S. Benoît avec leur maître. Un doute au sujet de la qualité qu'on a attribuée à S. Placide dans les litanies antérieures à la fin du XIe siècle n'est guère possible ; il a été placé dans le chœur des confesseurs, parce qu'on le considéra comme tel.

On aura remarqué que ce n'est qu'en Italie qu'il a joui de ce culte, et, chose remarquable, les anciens calendriers liturgiques du Mont Cassin antérieurs au Xe siècle ne le connaissent pas plus que S. Maur [5].

Le calendrier du Codex 444 du Mont-Cassin, écrit sous l'abbé Didier (1057-1086), à en juger par la beauté de l'écriture et le style des initiales, en tout cas entre 1075 et 1090, ce qu'on peut conclure des deux dédicaces inscrites au Calendrier, ne donne au 5 octobre que S. Apollinaire de Valence [6] : *Sci Apollinaris episcopi insignis vitae et virtutis*, écrit au vermillon pour lui donner plus de relief. Deux additions postérieures ont modifié ce texte : la première,

---

1. Venise. 1783, t. I, p. XXII.

2. A. Bertini Calosso, *Gli affreschi della Grotta del Salvatore presso Vallerano* (*Archivio della R. Soc. Rom. di storia patria*, t. XXX, 1907, p. 202, 205-206 ; pl. IV).

3. D. Ildephonse Schuster (*Revue bénéd.*, t. XXVII, 1910, p. 88, n. 4).

4. Ruinart, *Apologie*, p. 19-22 ; Delisle, *Anciens Sacramentaires*, p. 294 ; Ebner, *Quellen und Forschungen*, p. 478.

5. D. Br. Albers, Le *Codex Cassinensis 230* (*Rev. bénéd.*, t. XXIX, 1912, p. 352, 355).

6. D. G. Morin, *Regulae Sancti Benedicti traditio codicum mss. Casinensium*. Mont Cassin, 1900, p. XVI.

Digitized by Google

dans l'interligne, a écrit en noir : *Sci Placidi cum sociis et cum sorore sua Flavia ;* la seconde, encore plus récente, a mis dans la marge : *Placidi mart* [1].

Le Cod. 179, du milieu du XIe siècle, postérieur à l'an 1020, ne donne encore dans son martyrologe que la mention traditionnelle : III non. octobr. In Sicilia Placidi, alibi Victorini, Fausti et aliorum XXX [2].

La fin du XIe siècle marque un tournant dans l'historigraphie cassinienne. La visite de S. Odilon de Cluny au Mont-Cassin vers 1024 avait dû y rafraîchir le souvenir de S. Maur et y introduire, après l'envoi d'une relique du saint (c. 1031-1032), la légende du Pseudo-Fauste dans le Lectionnaire, donc dans la liturgie de l'abbaye [3].

C'est aussi l'époque où l'opinion cassinienne s'émeut au sujet de la présence des reliques de S. Benoît en France, fait historique accepté par la tradition liturgique universelle, depuis le VIIIe siècle, même dans l'entourage du Mont-Cassin ; confirmé par l'aveu de Paul Diacre, et par les démarches tentées vers le milieu du VIIIe siècle pour rentrer en possession de ces reliques. L'abbé Oderise n'ose nier le fait, mais, en reconnaissant la présence de reliques en France, il cherche à défendre la co-possession du Mont-Cassin ; cette thèse sera défendue par l'anonyme de Bénévent, tandis que le Pseudo-Anastase, qui fait son apparition en même temps qu'une « Translatio S. Benedicti », combat directement la tradition française, avec toute l'ardeur et le talent que put apporter dans la défense de cette cause l'infatigable ouvrier que fut Pierre Diacre.

II. — S. Placide, martyr.

La fin du XIe siècle marque aussi une évolution dans le culte de S. Placide ; une nouvelle opinion se fait jour, mais timidement, dans l'historiographie et dans la tradition liturgique. Tandis qu'un

---

1. Lancia di Brolo, *Storia della chiesa in Sicilia.* Palerme, 1880, t. I, p. 348, n. 1.

2. Br. Albers (*Literar. Rundschau*, 1907, col. 309). La *Bibl. Casinensis* (t. IV, p. 39-41) date ce manuscrit du Xe siècle ; D. Morin a prouvé qu'il n'est pas antérieur à 1020.

3. Lancia di Brolo, p. 356. Ebner signale au Mont-Cassin, provenant de S. M. de l'Albaneta, un Misssl, du Xe ou XIe s., où l'on trouve dans le Libera : Benedicto, Mauro atque beata Scolastica (*Quellen und Forschungen*, p. 102). Dès 1014-1019, le monastère de S. Liberatore alla Majella possédait, réunies en un volume, les Vies de S. Benoît, de S. Maur et de Ste Scolastique. ((Inguanez, *Cataloghi dei codici di prepositure e chiese Cassinesi nei secoli XI-XIV.* (Extr. de *Gli Archivi italiani*, III, 1916), p. 14). Un volume du même genre fut exécuté sur l'ordre de l'abbé Didier (1057-1086). (Léon d'Ostie, *Chronic. Cassin.* Lib. III, c. 18 ; MGH. SS. VII, p. 711).

Digitized by Google

Bréviaire cassinien, écrit sous l'abbé Oderise, entre 1099 et 1105, place encore S. Placide parmi les confesseurs, le chroniqueur de l'abbaye, Léon d'Ostie, qui écrit sur l'ordre de l'abbé Oderise lui-même, rapporte une opinion qui circule dans son entourage et qui doit être grosse de conséquences : « *Beatum etiam Placidum* opinio est quod vir Domini Benedictus tunc ad Siciliam miserit ubi pater eiusdem Placidi Tertullus patricius decem et octo patrimonii sui curtes eidem viro Dei concesserat [1]. »

Du martyre du Saint en Sicile, pas un mot. Et c'est sans doute la même opinion qui se fait jour dans une addition de 3e main au texte primitif du calendrier du Mont-Cassin, contenu dans le Codex 230, manuscrit du Xe/XIe s.; *III Non.* [octobris]. *Placidi discipuli S. Benedicti :* pas un mot du martyre, ni des compagnons du Saint [2].

Étant donné la date assignée à S. Placide, disciple de S. Benoît, dans le calendrier cassinien, il était assez naturel de l'identifier avec le martyr sicilien indiqué dans les anciens martyrologes à la date du 5 octobre, puisqu'il y avait coïncidence de jour et que la tradition de la mission de Placide en Sicile prenait corps, comme en témoigne la Chronique de Léon d'Ostie. Elle ne tarda pas à se fixer dans la martyrologe du Mont-Cassin du Codex 47, écrit dans la seconde moitié du XIIe siècle [3].

Le Cod. 47 du Mont-Cassin s'inspire du texte d'un martyrologe écrit pour ce monastère sous l'abbé Didier, et conservé aujourd'hui dans le Cod. Ottoboni 3 du Vatican. On lit dans ce dernier :

> III. Non. Octobr. in Sicilia S. Placidi discipuli S. Benedicti pro quo pater eius Tertullus patricius decem et octo curtes S. Benedicto offert; alibi Victorini, Fausti et aliorum XXX. Firmati diaconi et Flaviæ virginis [4].

Dans ce Cod. 47 du Mont-Cassin il y a déjà une adaptation du texte ancien à l'interprétation qu'on veut mettre en circulation :

---

1. Chron. Cassin. I, 1 (MGH. SS. VII, 580).
2. *Bibl. Cassinensis*, t. IV, 1880, p. 237-238 ; *Revue bénéd.*, t. XXIX, 1912, p. 352.
3. Le calendrier mentionne la consécration de l'oratoire de S. André (1094) et le nécrologe, de 1ère main, la mort d'Adrien IV (+ 1159). (D. Morin, *Traditio*, pref. p. XVII). C'est bien à tort que Gattola attribue au temps de l'abbé Didier la rédaction de cette notice. (*Hist. abbatiae Cassinensis*. t. II, p. 915 ; P. L. t. 173, c. 491, not. 253), puisqu'elle est une addition au texte primitif dans le manuscrit de Didier (auj. Cod. Ottobon. 3). Ce texte a égaré Mabillon (*Mus. Ital.* Paris, 1687, t. I, 1, p. 125 ; *Annal.* L. III, 25 ; IV, 83). On trouve la description de ce Codex dans la *Bibl. Casinensis*, t. II, p. 18-23.
4. Br. Albers dans *Liter. Rundschau*, 1907, col. 309.

Digitized by Google

Les martyrs du 5 octobre font partie d'un groupe dont Placide est le chef ; c'est la légende en germe :

> « Apud Siciliam natale S. Placidi beatissimi martyris cum sociis suis Eutichio, Victorino et aliis triginta: pro quo pater eius Tertullus patricius decem et octo patrimonii sui curtes Beatissimo patri Benedicto obtulit [1]. » La mention au IV id. oct. : *Octavæ S. Placidi et sociorum ejus* est une addition postérieure [2].

A partir de ce moment l'identification ou confusion du disciple de S. Benoît avec le martyr sicilien est un fait accompli et accepté au Mont-Cassin.

Pierre Diacre, le bibliothécaire-archiviste de l'abbaye (1109 + ap. 1159), enrichit les annales de son monastère de documents inconnus à ses prédécesseurs. Les traditions flottantes se précisent avec lui : il combat ouvertement la tradition française sur la présence des reliques de S. Benoît en France; il compose une triple recension de la Vie de S. Placide, pour mettre en parfaite lumière le rôle de l'humble disciple de S. Benoît, qui sort de l'ombre et est transformé en martyr. Un simple coup d'œil sur son catalogue des abbés du Mont-Cassin, où cependant il n'a pas trouvé place pour une mention de S. Placide, nous donne une idée du chauvinisme qui animait le moine historiographe [3]. Les idées de Pierre sont partagées dans son milieu, et le XIIe siècle nous en fournit deux témoignages auxquels viendront bientôt s'ajouter ceux des liturgies locale ou régionale.

L'abbé Rainald de Colle di Mezzo (1137, cardinal en 1140) compose les trois hymnes d'un office en l'honneur du saint martyr, et un poème anonyme du même siècle résume en quelques vers la vie du thaumaturge sicilien [4].

La composition de l'abbé Rainald est la plus ancienne trace que l'on connaisse d'un office ou peut-être d'un projet d'office [5] ; il con-

---

1. *MGH.* SS. VII, p. 580 ; Mabillon, l. c.; Muratori, *Rer. Italic. script.*, t. VII, col. 937.
2. Mabillon, *Mus. Italic.*, t. I, 1, p. 125 ; *Annal.* Lib. IV, n. 15.
3. *Bibl. Casinensis*, t. V, florilegiun, p. 49-50.
4. Caravita, *I codici e le arti a Monte Cassino*, t. II (1870), p. 153-154, a publié ces vers d'après le Cod. 453 donné comme du XIe siècle (Traube, *Poetae Carolini*, III, 1, p. 393). Le feuillet qui contient ces vers est écrit par une autre main qui n'est pas antérieure au XIIe siècle, (Lancia di Brolo, p. 354, n. 1).
5. Je ne pense pas qu'il y ait lieu de s'arrêter aux deux hymnes contenues dans le Codex Vatican 7172, antérieur à la première moitié du XIe siècle, et dont l'origine bénédictine paraît bien certaine. On y trouve entre les fêtes des SS. Côme et Damien et de la Toussaint deux hymnes : *ymnus* in Sancti Placidi et Sigiberti, alius, que M. U. Chevalier a publiées dans sa *Poésie liturgique du M. A.* Paris, 1893, p. 209-210. « A s'en tenir à la rubrique : *ym. in sancti Placidi et Sigiberti*, et au contexte des deux hymnes, on doit supposer qu'il s'agit des saints honorés dans le diocèse de Coire le 11

Digitized by Google

tient les hymnes de Vêpres, Matines et Laudes, qui sont transcrites dans le Cod. 34 du Mont-Cassin, du XIVe siècle :

> « In sancti Placidi martyris ad vesperas ymnus domini Raynaldi abbatis O. Cassinensis gloria... Ad nocturnum ymnus : Qui Casinum excolitis... Ad laudes ymnus : Captus ab infidelibus [1] ».

Mais fut-il en usage dès l'époque de sa composition ? On peut en douter quand on examine la tradition consignée dans les livres liturgiques du Mont Cassin.

Pas de trace d'une fête de S. Placide dans les Bréviaires (Cod. 555 et 802) du XIIIe siècle [2]. La mention la plus ancienne de la fête se trouverait dans le Missel 540, postérieur à 1103 et donné comme du XIIe siècle [3], et l'usage dut s'en répandre dans la zone d'influence de l'abbaye-mère.

Le Cod. Vatican 6062, du XIIe siècle, Missel bénédictin Cassinien, inscrit S. Placide au calendrier et donne (fol. 206) une messe de S. Placide martyr, avec l'oraison que reproduit, entre autres, le Bréviaire Cassinien de 1560 [4].

Le Cod. Ottobon. 576 du Vatican, Missel du XIIe siècle provenant d'un monastère bénédictin des environs du Mont Cassin ou de la région de Bénévent, contient au 5 octobre une messe en l'honneur de S. Placide martyr [5]. C'est le cas pour le Cod. 514 du Mont Cassin, Missel franciscain adapté pour le Mont Cassin (fin du XIIIe siècle), où l'on trouve un supplément pour les fêtes cassiniennes [6].

Le calendrier du Cod. 127 transcrit au XIIIe siècle donne au 5 octobre : *Placidi et sociorum ejus*. Rien d'étonnant que ce Missel, datant du XIe siècle, n'en fasse point mention, alors qu'on y trouve

---

juillet ; par la place qu'ils occupent dans l'année liturgique, je persiste à croire qu'on a eu l'intention d'honorer le disciple de saint Benoît » (p. 123, n. 1). On les retrouve dans le n. 1092 du fonds latin de la Bibliothèque nationale, du XIe siècle. Le calendrier dénote bien une origine italienne. Etant donné la tradition jusqu'à la fin du XIe siècle, le rapprochement décisif en soi des SS. Placide et Sigebert, dont le martyre est fixé entre le VIIe et le VIIIe siècle, on doit exclure l'hypothèse du martyr sicilien, bien que la date du calendrier puisse coïncider avec la fête de celui-ci.

1. *Bibl. Casinensis*, t. I, p. 307 ; Florilegium, p. 238-239 ; Mone, *Latein. Hymnen des M. A.* t. III, p. 484-485 ; Dreves et Blume, *Analecta hymnica*, t. XXVIII, n. 50 ; Cl. Blume (*Stimmen aus Maria-Laach*, t. LV, 1898, p. 141.)

2. Lancia di Brolo (l. c.) les appelle Bréviaires gallicans.

3. Ib. Ebner (*Quellen und Forschungen* p. 104) le donne comme du XIe siècle, mais postérieur à 1071.

4. Note communiquée par D. Beyssac. Le Codex est décrit par Ebner, *Libri liturgici bibl. Vatic.* Fribourg, 1897, p. 448-450.

5. Ebner, *Quellen und Forschungen*, p. 236-237.

6. Ebner, p. 103.

Digitized by Google

les messes de S. Maur et de Ste Scolastique, nommés aussi dans le Canon [1], pas plus qu'un autre Missel de la même époque, le Cod. 426, qui donne les mêmes messes [2]. Le calendrier du Cod. 128, qui contient un Missel monastique de la fin du XIVe siècle, donne la même indication au calendrier : *Placidi et sociorum ejus*, mais en y ajoutant : *Duplex majus* et l'on y trouve la messe à son jour [3].

Un intérêt de premier ordre s'attache aux martyrologes d'origine sicilienne. D. Bruno Albers a examiné ceux des grandes abbayes de ce pays, et le résultat de ses recherches, bien maigre en apparence, est cependant significatif. Il n'en reste que quelques-uns des XII-XIIIe siècles, et ils indiquent le martyre de S. Placide sur rature. C'est aussi le cas dans de nombreux martyrologes de la même époque conservés à la Vaticane [4]. L'identification de S. Placide, disciple de S. Benoît, avec le martyr sicilien indiqué dans les martyrologes antérieurs au XIIe siècle, s'est faite sous l'influence du nouveau courant d'opinion parti du Mont Cassin au milieu du XIIe siècle.

Le Mont Cassin célébra donc la fête de S. Placide martyr à partir de la seconde moitié du XIIe siècle, et il semble bien que son exemple fut imité dans le sud de l'Italie. Le 29 décembre 1349, à la demande des moines du Mont Cassin, Clément VI accorda une indulgence de trois ans pour les fêtes de S. Maur et de S. Placide [5]. Ce n'est que peu après que le culte s'introduit à Messine par la fondation du prieuré de S. Placide de Colonero en 1361 [6]. L'édition de la chronique du Mont Cassin faite à Venise en 1513 donne en appendice les lettres du *Registrum S. Placidi* avec leur description du martyre [7].

Il serait intéressant de suivre à travers les livres liturgiques, manuscrits et imprimés, à partir du XVe siècle, l'introduction gra-

---

1. *Bibl. Casinensis*, t. III, 1877, Florilegium, p. 133. S'il s'y trouve (fol. 8) une messe « de S. Benedicto, Scholastica, Placido et Mauro », il importe de remarquer qu'elle est une addition postérieure (*Bibl. Casin.*, t. III, p. 166).

2. Lancia di Brolo, *Storia della Chiesa in Sicilia*. Palermo, 1880, t. I, p. 348, n. 1.

3. *Bibl. Casin.*, t. III, p. 174 ; *Florilegium*, p. 137.

4. *Literar. Rundschau*, 1907, col. 309.

5. Arch. Vatic. Reg. suppl. de Clément VI, t. III, 2, f. 101. — Inutile de rappeler le caractère apocryphe d'une prétendue bulle du pape Zacharie accordant des indulgences pour les fêtes de S. Benoît, S. Maur, S. Placide, Ste Scolastique (Jaffé — Löwenfeld, t. I, n. 2282).

6. *Act. Sanct.*, t. III oct., p. 104, n. 169. Il n'y a pas lieu de s'arrêter à la prétendue apparition du saint en 1266 ou 1267, qui prouverait tout simplement qu'à l'époque où ce récit fut mis en circulation (comm. du XVe siècle), on ne savait rien du culte du martyr à Messine (ib., p. 103, n. 165-166) ; Pirro, *Sicilia sacra*, t. II, 1137-1140).

7. V. Caspar, *Petrus Diaconus*. p. 65, 71.

Digitized by Google

duelle de la fête de S. Placide. Nul doute que l'on ne soit amené à constater sa présence d'abord en Italie à partir du XVe siècle seulement.

Les martyrologes imprimés de la fin du XVe siècle et de la première moitié du XVIe représentent les deux courants, traditionnel et cassinien.

L'Usuard de Lubeck, de 1475, a simplement : « Apud Siciliam natale sanctorum martirum Placidi, Euticii et aliorum triginta », alors que l'édition de Paris (1490) porte : « Messanae in Sicilia natalis SS. martyrum Placidi monachi, discipuli beati Benedicti abbatis et fratrum ejus Eutychii et Victorini ac Flavie virginis. »

Le *Martyrologium Romanum* (Pavie, 1487) reproduit l'ancien Usuard, mais l'édition de Paris, 1521, mentionne S. Placide, martyr, comme disciple de S. Benoît : « Apud Siciliam natale SS. martyrum Placidi monachi, beatissimi Benedicti abbatis discipuli, et aliorum triginta », et cette identification passe dans les éditions de Venise (1568, revision faite par François Maurolycus, abbé de Messine), de Rome (1583), d'Anvers (1586) et dans celles qui suivent.

Les Bénédictins ne marchèrent pas si rapidement. La revision du *Martyrilogium ordinis S. Benedicti*, dont le Chapitre général de Bursfeld prit l'initiative, fut confiée en 1465 à l'abbé Adrien de Schoenau, présentée par celui-ci et acceptée en 1469[1]. Il fut imprimé avec la *Regula*, les *Cerimonie* et l'*Ordinarius* à Mayence vers la fin du XVe siècle. Le texte donne au 5 octobre : « Apud Siciliam natale sanctorum martyrum Placidi, Euticii et aliorum triginta[2] ».

A la demande du Chapitre tenu en 1528, où l'on déplora l'incendie des monastères et la perte des livres liturgiques, on décida de faire réimprimer ce recueil, ce qui fut fait avant le 5 septembre 1529, époque où les livres étaient en vente à l'abbaye de St-Jacques de Mayence[3]. Un exemplaire de ce *Martyrilogium ordinis sancti Benedicti*, provenant de l'abbaye de Breitenau, et portant sur le titre à l'encre la date de 1529, donne le même texte au 5 octobre[4].

---

1. Procès-verbaux des chapitres annuels de la Congrégation de Bursfeld, ms. de l'abbaye de Beuron, t. I, f. 19, 29.

2. Exemplaire de l'abbaye de Neustadt s-M. conservé à l'abbaye de Laach. Je crois que c'est la même édition qu'on retrouve à la Bibliothèque de la ville de Trèves, nos 1473, 1474.

3. Ms. de Beuron, t. I, f. 170, 173.

4. Autrefois aux Archives du Royaume à Bruxelles, Cart. et MSS. 732 A, à la suite de l'obituaire du Chapitre de Tournai, aujourd'hui aux Archives de l'Etat à Mons. Il doit s'en trouver un exemplaire à Trèves (Bibl. de la ville, n. 1470 (L. n. 221), suivi du nécrologe manuscrit de St-Mathias et à St-Gall (*Verzeichniss der Incunabeln.*, St-Gallen, 1881, n. 978).

Digitized by Google

L'abbaye de Farfa, au XVe s., n'avait pas encore pris connaissance de la tradition cassinienne du martyre, dont on ne trouve aucune trace ni dans ses lectionnaires, ni dans son martyrologe ou son calendrier [1].

Les livres liturgiques de la Congrégation de Sainte-Justine de Padoue, dite plus tard cassinienne, ont dû accepter de bonne heure la fête de S. Placide. Je n'ai pu arriver à me procurer des renseignements sur les éditions du Bréviaire de 1480, 1483, 1488, 1492 et 1495 [2].

Le *Missale* de la Congrégation cassinienne, de 1507, f. 217, donne : In S. Placidi martyris et sociorum ejus.

Celui de 1515 (Venise) : S. Placidi monachi et sociorum mart. du · ma ·

Celui de 1560 (Venise) : Placidi et sociorum martyrum, et naturellement tous les suivants.

Le *Breviarium* cassinien de 1543 (Venise) : S. Placidi monachi et sociorum mar. d. ma.; de même celui de 1560 (Venise), où l'on trouve au 5 octobre une vignette représentant trois martyrs debout portant des palmes, avec la rubrique : In festo sancti Placidi et sociorum eius, omnia fiunt de cōmuni plurimorum martyrum, preter orationem et lectiones.

J'ignore ce que contient le Bréviaire de la congrégation du Montolivet imprimé à Venise en 1493 [3]. L'édition de 1521 a les hymnes de l'abbé Rainald [4] ; celles de 1560 et de 1580, toutes deux de Venise, ont la fête et les leçons historiques du martyr, mais non pas d'hymnes propres, pas plus que celle de 1610.

Le Bréviaire des Célestins de 1488, comme celui des Olivétains, de 1521, a adopté les hymnes de Rainald du Mont Cassin dans l'office de S. Placide martyr. On les retrouve dans celui du monastère du St-Esprit et de St-Gall de Pavie au XVe siècle [5]. Le Bréviaire manuscrit de S. Zénon de Vérone, sur parchemin, dont l'âge n'est pas indiqué par Wion, donne trois hymnes différentes pour l'office : Plaude turba monachorum (Vêpres), Orantes Christi martyres (Matines), Justi per orbem canitur (Laudes) [6].

---

1. D. Ild. Schuster (*Revue bénéd.*, t. XXVII. 1910, p. 88, n. 4).

2. 1480 (*Serapeum.* XX, 2, p. 163) ; 1483 (Hain, 3803 ; Panzer, III, n. 663) ; 1488 (Hain, 3804) ; 1492 (*Serapeum*, XXI, 2, p. 2) ; 1495 (Hain, 3805 ; Panzer, n. 1889).

3. Panzer, III, n. 1613.

4. U. Chevalier, *Repertor. hymnolog.* Louvain, 1892, t. I, p. 154 ; t. II, 1897. p. 180, 406.

5. U. Chevalier, *Repertorium hymnologicum*. Louvain, t. II, 1897, p. 180, 406.

6. Wion, *Lignum vitae.* Venise, 1595, II, 328-379 ; *Act. SS.*, t. III, oct., p. 113-114 ; Chevalier, *Repert. hymnol.*, I, 1892, p. 600 ; t. II, p. 270, 324.

Digitized by Google

Le Bréviaire de Camaldule (Venise, 1543) a : S. Placidi M. cum sociis suis ; celui de la Congrégation de Monte Vergine (Venise, 1555) n'en fait pas mention.

Le Missel Cistercien (Paris, 1516) n'en fait pas mention, ni ceux de 1556, 1570, pas plus que le Bréviaire de 1542 (Paris), tandis que le Missel de 1590 (Paris) donne : SS. Placidi sociorumque ejus mart.

On s'étonnera moins de rencontrer la fête dans les livres liturgiques des monastères placés sous l'influence de la réforme de Melk, étant données les relations des fondateurs de cette observance avec Subiaco. Un *Breviarium* de Melk, ms. 333 de la Bibliothèque des Ecossais à Vienne de 1439, indique au 5 octobre dans le Calendrier : S. Placidi et soc., mais n'a pas de propre. Un autre *Bréviaire* de Melk (cod. 158, de 1471, a dans le Calendrier : Placidi et sociorum ejus martirum, et un office au 5 octobre (f. 358[b]) [1]. Je n'ai pu me procurer les renseignements désirables sur le *Diurnale* de l'observance de Melk de 1488 [2], sur le Bréviaire de 1500 [3], sur le *Diurnum monasticum* de 1513 [4]. Le *Diurnale monasticum secundum Rubricam romanam et secundum usum et consuetudinem monasterii beate Marie Virginis alias Scotorum Vienne O. S. B.* Venise, 1515, a dans le Calendrier du 5 octobre : Placidi et sociorum eius mart. Dupl. mai.

Le *Breviarium Romanum et secundum ritum monachorum S. Benedicti* imprimé à l'abbaye de Tegernsee en 1576 donne dans son calendrier : Placidi abbatis, Euticii et aliorum 30 monachorum martyrum. Duplex minus.

La congrégation de Chezal-Benoît, placée sous l'influence cassinienne, a l'office de S. Placide dans le Missel de 1513. Le calendrier porte : Placidi monachi et sociorum eius mart. co [5].

La Congrégation de Valladolid, intimement unie à celle du Mont-Cassin, en subit l'influence dans le calendrier. Le seul exemplaire connu du *Missale* imprimé à Montserrat est celui de la Bibliothèque nationale de Santiago du Chili : le calendrier n'indique pas S. Placide. J'ignore si le *Breviarium* de 1500, conservé à Girona, l'indique, car le calendrier reproduit dans les *Analecta Montser-*

1. Je dois ces renseignements à l'obligeance du R. P. D. Constantin de Hohenlohe O. S. B., professeur à l'Université de Vienne.
2. Edition d'Augsbourg (Panzer, I, n. 77).
3. Nuremberg (Hain, n. 3807).
4. Augsbourg (Panzer, VI, 141, n. 63).
5. J. Weale, *Bibl. liturgica : Catal. Missalium ritus latini.* Londres, 1886, p. 223-224.

Digitized by Google

ratensia est une fusion des calendriers du Bréviaire, du Diurnal et du Missel, sans distinction de provenance [1].

Le *Processionarium* de la même année omet S. Placide dans les Rogations, alors qu'on y trouve S. Maur.

Le *Missale* de 1521 n'a rien au calendrier, mais au fol. 270 on lit : « Placidi martyris cum sociis suis. missa dicatur ut 4. in capis privatis [2] ».

Le *Breviarium*, publié à Sahagun, par ordre du chapitre général de 1538, porte au calendrier : III n. oct. Placidi et sociorum eius martyrum ; iiij id. oct. Octav. Sancti Placidi cum sociis suis.

Celui de 1567 (Salamanque) a : III no. oct. Placidi martyris et monachi et socio. ejus ordinis nostri, tandis que celui de 1568 (Salamanque) donne : Placidi mart. et sociorum eius martyrum ordinis nostri. On retrouve cette mention dans le *Breviarium* de 1598 : Placidi et sociorum mart. O. N. 4 cappae privat.

Le Bréviaire de la congrégation bénédictine du Portugal, en relation intime, elle aussi, avec le Mont-Cassin, imprimé à Coïmbre en 1607, contient l'office du martyr [3].

Les Missels de Cluny de 1493, 1510, 1523 et 1550 ne mentionnent pas S. Placide. Celui de 1550 contient une litanie des Saints, où se trouvent S. Benoît et S. Maur, mais pas S. Placide. On trouve sa messe au 5 octobre dans ceux de 1717 et 1733, avec le rang de « festivitas major », et, dans celui de 1717, il y a une prose « De S. Placido et soc. mart. » (p. 508) [4].

Les monastères français indépendants du Mont-Cassin ne connaissent pas encore la fête au XVIe siècle. Ainsi le Missel d'Ainay (1531), le Bréviaire de St-Denis (1550) et le Diurnal de Fontevrault (1553) ne le mentionnent pas, pas plus que le Bréviaire de St Mélaine de Rennes (1526) [5].

Avant la propagation du culte du martyr par les livres liturgiques, ce culte est si bien localisé au Mont-Cassin et dans le Sud de l'Italie que Dom Martène, dans son grand ouvrage sur les anciens

---

1. *Anal. Montserrat.* t. II, 1918 (Montserrat, 1919) p. 194.

2. Vu sur l'exemplaire de Montserrat par mon confrère D. Ildefonso dos Santos, qui m'a aussi communiqué des notes sur d'autres livres liturgiques de la Congrégation de Valladolid.

3. *Act. SS.*, t. III, oct., p. 113, p. 113, n. 211.

4. Ces missels se trouvent à Paris : J. Weale, *Bibl. liturg. Catal. missalium*, p. 239-240.

5. Dans un autel de l'abbaye des Bénédictines de Montivilliers (Normandie), consacré le 29 novembre 1605, on mit des reliques « des glorieux saints et martyrs Vincent, Placide et ses compagnons. » (E. Dumont. *L'abbaye de Montivilliers*. Rouen, 1876, p. 31.)

Digitized by Google

rites de l'Église et de l'ordre monastique, ne mentionne aucun livre liturgique bénédictin ou autre qui en fasse mention. Les calendriers des églises particulières au moyen-âge présentent les plus grandes divergences pour les saints inscrits au 5 octobre; rien ne permet de conclure à un culte du disciple de S. Benoît, qu'on semble bien ignorer, même quand on voit inscrit au calendrier, comme à Niedermünster de Ratisbonne au XIe siècle : *SS. Placidi, Eutichi* [1], à Frisingue au Xe siècle : *Placidi, Eutici, Fausti* [2], car ces calendriers reproduisent simplement un martyrologe traditionnel, comme c'est le cas pour le calendrier de Frisingue qui porte pour titre « Incipit martyrologium venerabilis Bedae presbyteri ». L'inscription au 5 octobre a donc le même sens que celle du martyrologe hiéronymien.

Tout autre est peut-être le cas du calendrier transcrit dans le CLM 11015, qui ne contient plus que le « *Commune Sanctorum* » d'un Bréviaire bénédictin du diocèse de Passau au XIVe siècle (?) où on lit au 5 octobre : *S. Placidi et so. eius* [3], mais il n'est pas possible de se rendre compte de la composition de l'office et de la circonstance qui a pu provoquer l'admission de cet office dans un monastère de l'ancien diocèse de Passau, qui comprenait une grande partie de la Basse et Haute-Autriche actuelles. Il n'y a rien dans le calendrier qui permette de le localiser. Est-ce simplement le martyr sicilien des anciens martyrologes; est-ce celui de la version cassinienne ? Impossible de le dire.

Les calendriers qui auraient inséré notre saint Placide simplement comme confesseur doivent être rares, car les anciens textes ne connaissent que le martyr sicilien, et le culte de S. Placide, disciple de S. Benoît, ne s'est répandu que là où la tradition cassinienne a pu exercer son influence. On le trouve dans un calendrier de l'abbaye de Lyre, au diocèse d'Evreux, que D. Martène date du commencement du XIIe siècle. On y lit : III. non. [octob.] *S. Placidi confessoris* [4] ; encore faudrait-il voir si ce n'est pas une addition postérieure.

La découverte faite le 4 août 1588 de corps dans le chœur de l'église de S. Jean-Baptiste à Messine, donnée jadis par le duc Roger aux chevaliers de S. Jean, vint imprimer une vigoureuse

1. Gerbert, *Mon. veteris liturgiae Alemannicae.* Pars I, St-Blaise, 1777. p. 499.
2. A. Lechner, *Mittelalterliche Kirchenfeste und Kalendarien in Bayern.* Fribourg, 1891, p. 20.
3. Lechner, p. 185,
4. *Thes. nov. Anecd.* t. III, Paris, 1717, col. 1613-1614.

Digitized by Google

impulsion au culte de S. Placide martyr et de ses compagnons. Un sépulcre contenant quatre corps, trois d'hommes et un de femme, fut considéré comme celui de S. Placide, de ses deux frères et de sa sœur. Il y avait en tout 33 corps déposés dans le sanctuaire; on en trouva encore d'autres et un d'enfant. Cette découverte fit sensation. L'archevêque de Messine obtint de Sixte V, le 13 novembre 1588, l'établissement de la fête de S. Placide et de ses compagnons sous le rite double à Messine et dans sa province et, sous le rite simple, dans le reste de l'Eglise et son insertion au martyrologe [1].

La publication du bref de Sixte V, la Vie du Saint par Passari et l'histoire de la découverte, qui fit bientôt l'objet d'un travail de Philippe Gotho, publié à Messine en 1591 [2], eut pour conséquence d'appeler l'attention sur le disciple de S. Benoît, dans lequel on salua le protomartyr de l'ordre. Mais la fête ne se propagea dans les monastères en dehors de l'Italie que sous l'influence de la Congrégation italienne.

Les livres liturgiques de la Congrégation bénédictine de Bursfeld, ramifiée en Allemagne, Belgique et Hollande, ne connaissent pas la fête de S. Placide pendant les XVe et XVIe siècles. Au chapitre général de la Congrégation, tenu à Erfurt le 30 août 1500, on posa la question : doit-on admettre la fête de S. Placide ? La discussion fut remise au chapitre suivant, mais il ne semble pas qu'on ait donné suite à cette affaire [3].

Le Bréviaire de la Congrégation bénédictine de Bursfeld, imprimé par Pierre Drach de Spire en 1496, n'indique pas dans son Calendrier la fête de S. Placide, alors qu'il indique en janvier celle de S. Maur [4]. Pas de mention dans le *Breviarium benedictinum de observantia* de 1521 [5], pas plus que dans le *Missale* de 1518 [6], ou, comme je l'ai dit plus haut, dans les Martyrologes de la fin du XVe s. et de 1529. Le *Missale* de l'abbaye de Waulsort, imprimé à Paris en 1534 et qui reproduit celui de Bursfeld [7], n'en fait point mention.

---

1. *Act. Sanct.*, t. III, oct., p. 107-108.

2. F. Passari, *Vite di S. Placido e suo martirio*. Venezia, 1589 ; *Breve ragguaglio dell' Inventione e feste de' gloriosi martiri Placido e compagni*, mandato al Serenmo Don Filippo d'Austria, Principe di Spagna da Filippo Gotho cavaliere Messinese. Stampato in Messina per Fausto Bufalini l'anno 1591, 8 de 10 ff. + 182 pp. et + 5 ff.

3. Recessus capitul. annal. Ms. de l'abbaye de Beuron, I, f. 90 ; *Studien und Mitteil. aus dem Bened. Orden*, t. XXII, p. 407.

4. Bibl. de la ville de Trèves, B. I, 20 et 24.

5. Bibl. de Solesmes, J. 16. Impression de Paris, soignée par l'abbaye d'Egmond,

6. J. Weale, p. 223.

7. Ib., p. 228.

Digitized by Google

C'est en 1600 seulement que le chapitre général de Bursfeld décida d'accepter la fête de S. Placide « protomartyr de l'ordre » sous le rite double, et la mesure ayant été ratifiée par les chapitres de 1601 et de 1602, eut dès lors force de loi [1].

Le *Breviarium monasticum* réformé sous Paul V en 1612 fut le véhicule de cette fête, car on sait que la cour de Rome insista pour l'adoption de ce Bréviaire dont le Bréviaire cassinien revisé faisait le fond. L'édition de St-Gall (Rorschach) de 1614, qui reproduisait l'editio princeps de 1612, contient l'office de S. Placide martyr (duplex), qui fut dès lors adopté par toutes les congrégations n'ayant pas de Bréviaire particulier.

L'autorisation accordée aux monastères d'adopter ce Bréviaire réformé fut bientôt transformée en ordre formel (24 janvier 1616) pour tous les monastères de Bénédictins et de Bénédictines, même pour ceux qui jusque-là s'étaient servis d'un autre Bréviaire avec la permission du Saint-Siège, notamment pour ceux qui avaient adopté le Bréviaire romain à l'usage du clergé séculier. Urbain VIII renouvela cette obligation le 7 mai 1626 [2]. L'insistance que le nonce de Cologne mit à rappeler cette obligation aux supérieurs de la Congrégation de Bursfeld, montre assez le prix qu'on attachait à Rome à l'introduction générale du Bréviaire réformé [3].

---

1. *Recessus capit. annal.* Ms. de Beuron, t. I, f. 290 ; II, 8v.

2. Baeumer, *Geschichte des Breviers.* Fribourg en B., 1895, p. 501 ; *Histoire du Bréviaire*, trad. par D. Biron, Paris, 1905, t. II, p. 278.

3. Le chapitre général de Bursfeld de 1617 avait laissé aux abbés la liberté d'adopter immédiatement le Bréviaire réformé de 1612 (ms. Beuron, II, f. 42v). Celui de 1625 insista pour cette acceptation (f. 54v), celui de 1631 de même (f. 90v). Lors de la réunion de 1642 on communiqua une lettre du nonce Chigi qui rappelait à l'ordre les retardataires (f. 105), et en 1644 un bref d'Urbain VIII, du 17 juin 1643, insistant sur l'obligation d'accepter le Bréviaire de Paul V, et cette lecture décida les abbés à décréter l'admission générale et définitive de cette réforme (f. 110).

Cette mesure fut suivie dans les autres pays, où cependant Rome avait autorisé l'admission du Bréviaire romain réformé. C'était le cas à l'abbaye de St-Bertin où on le trouve en usage le 28 novembre 1573 (Bibl. Douai, Cod. 806, f. 23 ; de Laplane, *Les abbés de St-Bertin.* St-Omer, 1855, t. II, p. 124), à St-Ghislain, où l'on vendit les livres liturgiques de Bursfeld jusque-là en usage (Bibl. de Valenciennes, Cod. 121, v. *Cat. gén. des manuscrits départ.*, t. XXV, 241), dans d'autres monastères belges en vertu des constitutions promulguées par le nonce Bonomo vers 1586 (c. 5) (Arch. départ. du Pas-de-Calais à Arras, H. 32, f. 2v), à St-Claude vers 1630 (Benoît, *Histoire de l'abbaye de St-Claude.* Montreuil-sur-Mer, 1892, t. II, p. 305), comme c'était aussi le cas pour des monastères de chanoines et de chanoinesses de St-Augustin, p. ex. le Val des Ecoliers à Mons, qui adopta en 1624 le Bréviaire romain au lieu de celui de St-Victor de Paris, exemple qui fut suivi par Bois-Sr-Isaac, La Thure, Bélian (G. Decamps, *N.-D. du Val des Ecoliers à Mons.* Mons. 1885, p, 118).

Le Bréviaire de Paul V fut adopté à Villeloin le 17 février 1617 (*Mém. de la Soc. archéol. de Touraine*, t. XLIX, p. 345), à Amorbach en 1618 (Gropp. *Histor. monasterii Amorbacensis.* Francoforti, 1736, p. 151), à St-Denis-en-Broqueroie en 1623 (de Reiffenberg, *Monuments*, t. VII, p. 626), à la Chaise-Dieu le 28 novembre 1627 (D. Gardon,

Digitized by Google

III. — L'ANCIENNE TRADITION MARTYROLOGIQUE.

Pour juger à sa valeur la tradition cassinienne postérieure au XIe siècle et se rendre compte des matériaux qu'elle va mettre en œuvre et de la façon dont elle va procéder, il est nécessaire de connaître la tradition martyrologique antérieure, celle qu'a respectée en partie cette tradition cassinienne jusqu'au temps de l'abbé Didier, donc jusqu'à la fin du XIe siècle.

Cette tradition martyrologique remonte au martyrologe hiéronymien, dont l'édition critique a été soignée par De Rossi et Duchesne d'après les plus anciens textes connus, ceux de Berne (jadis Metz) de la fin du VIIIe siècle, d'Echternach datant des années c. 702-706 et de Wissembourg de l'an 772. Nous y lisons :

Cod. Bern.	*Cod. Epternac.*	*Cod. Wissenb.*
In Sicilia Placidi Eutici et aliorum XXX. et alibi Barici, Victorini Fausti, Pelagi.	In Sicilia nt. Eutici et aliorum VIII, et alibi Barici, Victurini, Fausti, Pelagi.	In Sicilia Placidi, Eutici et aliorum XXX, et alibi Barici, Victurini, Fausti, Pelagi.
In Gallia civitate Valentia Apollinaris episcopi.	Gall(ia) civitate Valeriaci Appollinaris episcopi,	In Gallia civitate Valentia dep. Apollonaris episcopi,
In Gallia civitate Autisiodorensi Firmati diaconi et Flaviane virginis Deo sacrate.	Autisiodori Firmati diaconi et Flavinæ virginis.	et in Gallea civitate Autisiodero dep. sanctorum germanorum Firmati diaconi et Flavianae virg. Deo sacratae [1].

Florus de Lyon reproduit le martyrologe hiéronymien en modifiant la forme :

Cod. Bern.	*Florus.*
In Sicilia, Placidi, Eutici, et aliorum XXX.	Apud Siciliam, natale sanctorum Placidi, Euthycii et aliorum triginta [2].

et ce texte est reproduit par Adon :

Histoire de l'abbaye de la Chaise-Dieu. Le Puy, 1912, p. 100, 236), la même année à St-Pantaléon de Cologne (Hilliger, *Rhein. Urbare* I. Die *Urbare von S. Pantaleon in Köln.* Bonn, p. 465), à St-Trond le 29 février 1632 (G. Simenon, *Chronique de Servais Foullon.* Liège, 1910, p. 90), en 1636 par les réformés de St-Bertin (*Rev. bénéd.* t. XIV, 1897, p. 64), comme c'était déjà le cas dans les abbayes d'Afflighem, de St-Adrien de Grammont, a Liessies le 15 septembre 1643 (Arch. départ. du Nord à Lille, Cartul. de Liessies 13bis, n° 67 ; Cartul. 18, f. 54), chez les Bénédictines de Ghislenghien, qui abandonnèrent en 1650 le Bréviaire cistercien et chez celles de Poperinghe (Journal de D. Martin Gouffart, abbé de St-Denis-en-Broqueroie, p. 23, ms. à la Bibl. des Bollandistes). En Espagne, la congrégation de Valladolid adopta en 1621 les livres liturgiques réformés par Paul V, et ne put, quatre ans plus tard, revenir à ses anciens livres (D. Férotin, *Hist. de l'abbaye de Silos*, Paris, 1897, p. 67).

1. *Act. Sanct.*, t. II, Nov. a., p. 129. Le format de la *Revue* ne m'a pas permis de reproduire exactement les lignes d'après les manuscrits.

2. D. H. Quentin, *Les martyrologes historiques.* Paris, 1908, p. 341.

Digitized by Google

Apud Siciliam natalis sanctorum Placidi, Eutychii et aliorum triginta.

In Galliis civitate Valentia, sancti Apollinaris episcopi [1].

Usuard offre le même texte, mais avec l'addition des SS. Firmat et Flavienne :

Apud Siciliam natalis sanctorum martyrum Placidi, Euticii et aliorum triginta... In Galliis civitate Valentia S. Apollinaris episcopi... Autisiodoro depositio sanctorum germanorum Firmati diaconi et Flavianæ virginis [2].

Un martyrologe de Fulda du Xe siècle offre une variante curieuse :

In Sicilia Euticii et aliorum VIII. In Valentia Apollonaris episcopi, Autisodero Firmati diaconi, Traseæ episcopi, Placidi, S. Cristinæ virginis [3].

Un autre martyrologe de Trèves (VIIIe ou IXe s.) donne : Placiti, Apollonaris, Eutici, Victurini, Fausti, Pelagi, Flavinae, virginis [4].

Le texte d'Usuard servit de base au martyrologe romain réformé par ordre de Grégoire XIII (1584) et revisé à plusieurs reprises. Le Martyrologe romain, dans sa recension actuelle, porte : Messanae in Sicilia natalis sanctorum martyrum Placidi monachi, discipuli beati Benedicti abbatis, et fratrum ejus Eutychii et Victorini ac Flaviae virginis, eorum sororis ; item Donati, Firmati diaconi, Fausti aliorumque triginta monachorum, qui a Manucha pirata pro Christi fide necati sunt...

Antisiodori depositio sanctorum germanorum Firmati diaconi et Flavianae virginis.

Nous avons donc divers groupes bien distincts : en Sicile : Placide, Eutice et 30 autres; ailleurs : Barice, Victorin, Fauste, Pélage ; à Valence : Apollinaire évêque ; à Auxerre : Firmat diacre et Flavienne vierge.

La mort de S. Apollinaire peut être approximativement fixée vers 523, en tout cas après 517, date du concile d'Epaone, et 518-523, date du concile de Lyon, auquel il assista [5]. S. Firmat diacre et Ste Flavienne vierge d'Auxerre, sont probablement du Ve ou

1. Ib., p. 483 ; P. L. t. 123, col. 374.
2. P. L. t. 124, col. 541-542.
3. *Anal. Bolland.*, t. I, 1882, p. 41.
4. Ib. t. II, 1883, p. 29.
5. *Acta Sanct.*, t. III oct., p. 50, 67, Duchesne, *Fastes épiscopaux*, t. I, 2e éd.. p. 223.

Digitized by Google

VIe siècle [1]. Nul doute que ceux qui les précèdent dans le martyrologe ne leur soient antérieurs.

La première place est donnée à Placide dans tous les anciens martyrologes, et il semble bien qu'elle doive provenir de la plus ancienne rédaction du Martyrologium Hieronymianum, composée, et Italie dans la première moitié du Ve siècle [2], peut-être même d'une source beaucoup plus ancienne [3].

S. Placide est donc un saint universellement admis dans les martyrologes, antérieur au temps de S. Benoît, a fortiori des Dialogues de S. Grégoire, qui ont fait connaître le patriarche des moines d'Occident et ses disciples, Maur et Placide, si certainement distinct du disciple de S. Benoît que le soi-disant Stephanus Aniciensis au XIIe siècle, en d'autres termes Pierre Diacre, moine du Mont-Cassin, se croit obligé de justifier la révélation du disciple de S. Benoît, comme un martyr jusque-là ignoré, « un nouveau martyr » en faisant appel, non pas à la tradition des anciens martyrologes ou livres liturgiques, mais à la tradition grecque qui lui a livré les actes grecs du martyr bénédictin de Messine.

La tradition admise en Italie et ailleurs, et au Mont-Cassin jusqu'au commencement du XIIe siècle, est que le disciple de S. Benoît est considéré comme confesseur et il est invoqué comme tel dans les Litanies des saints. A cette époque il s'opère un brusque changement dans l'opinion cassinienne : on croit que le disciple de S. Benoît fut envoyé par son maître en Sicile, et, bientôt, par une logique assez vraisemblable, on se vit amené à voir en lui le martyr sicilien Placide vénéré au 5 octobre.

Cette identification eût pu se justifier, si les actes du martyre, qui virent alors la lumière du jour, n'avaient trahi l'ignorance de leur auteur en créant une confusion, que l'examen des anciens textes de la tradition martyrologique devait un jour dissiper.

IV. — La composition du VITA PLACIDI.

Le Mont-Cassin ne rendit pas de culte liturgique proprement dit à S. Placide avant le XIIe siècle. Jusqu'à la fin du XIe siècle, on l'invoqua dans les Litanies avec le titre de confesseur en même temps que S. Maur. Le culte officiel de ce dernier doit être con-

1. Ib., p. 166,
2. Grisar, *Geschichte Roms*, t. I, 1901, n. 471, p. 725-727; D. J. Chapman (*Rev. bénéd.*, t. XX, 1903, p. 285).
3. Achelis, *Die Martyrologien*, Berlin, 1900, p. 100.

Digitized by Google

temporain ou à peu près de l'envoi de reliques par S. Odilon. Le *Vita Mauri* interpolé, ou, pour parler plus franchement, composé par Odon de Glanfeuil au IXe siècle, y révéla la vie merveilleuse du premier disciple de S. Benoît. Le Cod. lat. 1202 du Vatican, provenant du Mont-Cassin, en contient une transcription faite au XIe siècle [1]. Il n'existait pas de *Vita Placidi*. Il était réservé à Pierre Diacre, moine du Mont-Cassin, d'enrichir la littérature hagiographique d'une légende digne de faire le pendant du *Vita Mauri*. Comme celle-ci se réclamait du nom de Fauste, un compagnon du saint, celle de Placide se présente comme l'œuvre d'un compagnon du martyr, le moine Gordien.

Si Pierre Diacre s'en était tenu là, peut-être aurait-on pu supposer qu'il avait utilisé, en l'interpolant, un document antérieur. Malheureusement il péchait par excès de vanité, il a trop conservé de son œuvre : le Codex 361 du Mont-Cassin *(Ortus et vita justorum)* et le *Registrum S. Placidi*, œuvres de Pierre, trahissent ses procédés de composition, c'est un artiste du métier. Il a retravaillé ou composé d'autres Vies : S. Gebizon, S. Martin abbé, S. Athanase évêque, etc. C'est lui qui a falsifié les documents relatifs à la translation des reliques de S. Benoît en France, falsifié les sources historiques d'Atina, puis, dans son *Registrum*, composé toute une série de faux diplômes pour corser l'histoire des origines et des premiers temps de son abbaye.

L'œuvre de Pierre Diacre a été sévèrement jugée par Baronius [2], Chatelain [3], di Giovanni [4], et, à une époque plus récente, par M. Amari, qui en a fait la critique [5], et Wattenbach [6]. Mabillon, dans ses Annales, appelle Gordien un personnage fictif, plus qu'un interpolateur, un faussaire [7]. D. Ruinart parle comme son maître : « Nous avouons donc de bonne foy que les Actes ou la Vie que l'on a de S. Placide sont remplis de fausses suppositions, qu'ils sont pleins de fautes et de faits insoutenables, qu'ils ne sont pas d'un auteur original, et qu'enfin ils ne méritent par eux-mêmes aucune

---

1. Bethmann, (*Archiv. f. aelt. d. Gesch.*, XII, p. 223 ; MGH. SS. XV, p. 462).
2. *Annal. Eccles.*, a° 541, § 27-29.
3. *Martyrologe universel.* Paris, 1709, p. 501.
4. *Codex Siciliae diplom.*, p. 378.
5. *Storia dei Musulmani di Sicilia.* Florence, 1854, t. I, p. 100-102.
6. *Deutschlands Geschichtsquellen*, 6e éd. Berlin, 1894, t. II, p. 237.
7. Scriptorem longe recentiorem arguit imperita narratio, plurimis respersa erratis, quae nisi in posteriorum temporum hominem et quidem imperitum, cadere non possunt ; nec modo interpolatorem, sed falsum auctorem omnino arguunt (Lib. III, n. 25, éd. Paris, 1703, t, I, p. 66 ; cf. *Act. SS. O. S. B.*, t. 1, Paris, 1668, p. 45.)

Digitized by Google

créance » [1]. Et cependant Mabillon et Ruinart ont accepté la tradition. Le Bollandiste De Bue, qui a sapé par la base toute l'argumentation de Mabillon et de Ruinart, en distinguant nettement le S. Placide martyr du S. Placide disciple de S. Benoît, à l'aide de la tradition martyrologique et de documents antérieurs au XIe siècle, où le disciple de S. Benoît est honoré comme confesseur, termine son travail de critique par une acceptation pure et simple de la tradition en raison de la fameuse invention de 1588.

Mabillon, qui avait attiré sur sa tête les foudres d'un petit clan de têtes chaudes au sein de sa congrégation [2], et qui, pour son excuse, n'avait pas examiné d'assez près la tradition martyrologique, avait cru trouver dans cette tradition martyrologique elle-même à la fin du XIe siècle la justification de la tradition cassinienne, que semblait corroborer la découverte de 1588. Ce fut par déférence pour la conduite de Sixte V et dans la crainte de devoir critiquer une mesure prise par le St-Siège, qu'il s'inclina devant les conséquences tirées de l'invention de 1588. Tel dut être aussi le sentiment qui inspira le P. De Bue, dont le travail devait nécessairement amener une autre conclusion. Au fond Baillet pouvait légitimement se demander si l'invention de 1588 avait été entourée de toutes les garanties désirables de prudence et de science. Sixte V accepta la conclusion du rapport de l'archevêque de Messine, et, en faisant droit à sa requête de reconnaissance de culte, il ne fit que se conformer aux usages de ses prédécesseurs. Le St-Siège peut confirmer un culte local, accorder des indulgences simultanément à des églises qui vénèrent des reliques disputées entre églises ; les revisions décrétées par le St-Siège lui-même des livres liturgiques et l'épuration du Propre des Saints montrent bien qu'un examen plus approfondi des documents hagiographiques peut amener l'abrogation d'un culte ou la modification d'une légende traditionnelle.

Le travail publié en 1909 par Erich Caspar sur Pierre Diacre et

---

1. *Apologie*, p. 151. D, Ceillier n'est pas moins catégorique (*Hist. gén. des auteurs ecclés.*, 2e éd., t. XI, p. 349).

2. Sur les démêlés de Mabillon avec D. J. Mège et D. Phil. Bastide, qui le déférèrent aux supérieurs, en raison de la suppression de plusieurs saints considérés jusque-là comme bénédictins, voir D. Tassin, *Hist. litt. de la Cong. de S. Maur.* Bruxelles, 1770, p. 127 ; L. Delisle, *Dom Jean Mabillon, sa probité d'historien* dans *Mélanges et documents publiés à l'occasion du 2e centenaire de la mort de Mabillon.* Paris, 1908, p. 95-101 (à noter que la supplique est non de D. Bastide, mais de D. Mège) et D. Paul Denis, *Dom Mabillon et sa méthode historique*, mémoire justificatif sur son édition des « Acta Sanctorum O. S. B. » (*Revue Mabillon*, t. VI, 1910, p. 1-64).

Digitized by Google

les falsifications cassiniennes a mis fin à la légende du Pseudo-Gordien [1]. L'auteur a étudié l'ensemble de l'œuvre de Pierre Diacre, sa culture, son développement littéraire, ses procédés de travail, et, par un examen minutieux de ses manuscrits, fixé l'ordre chronologique de ses œuvres et établi une certaine unité entre les productions de cet écrivain si fécond. C'est une étude de mœurs et de caractère.

Pour comprendre Pierre Diacre et saisir la portée de son œuvre, il faut le replacer dans son milieu. Pierre Diacre est encore tout ébloui de l'éclat qui a entouré le Mont-Cassin sous l'abbatiat de Didier, le futur Victor III ; il se sent membre d'une corporation puissante, qui avait jusque-là joué un rôle prépondérant dans la politique italienne. Ces temps sont passés ; les Normands parlent haut, Lothaire III commande. La culture littéraire a baissé, la discipline s'est relâchée, le monde extérieur s'en aperçoit, alors que dans l'intérieur des murs du cloître on ne semble pas trop se douter du changement qui s'est opéré dans la société. La vraie grandeur a disparu; on va s'attacher à la vanité de titres dépourvus de réalité.

Dom Morin a parfaitement résumé en une demi-page le rôle et l'œuvre de Pierre Diacre, qui incarne si bien la nouvelle génération cassinienne du second quart du XIIe siècle : « Après l'éclat incomparable jeté par le Mont-Cassin au temps de l'abbé Didier, dit-il, à côté des successeurs de celui-ci, qui se sont laissé décerner l'appellation d'*abbas abbatum*, paraît au XIIe siècle un moine, un lettré, qui incarne dans sa personne comme dans ses œuvres cette vanité puérile et sénile tout ensemble : c'est Pierre Diacre, à la fois chroniqueur, apocrisiaire, avoué, archiviste, voire « archibibliothécaire », comme il signe lui-même, de l'*Archisterium*. Doué d'une rare facilité, il ne lui suffit pas, comme à son devancier, l'honnête Léon d'Ostie, de mettre ses talents littéraires au service de l'histoire et de la vérité ; en toutes choses il vise à amplifier et à faire grand. A se faire grand lui-même, d'abord en s'attribuant dans sa seconde autobiographie des liens de parenté avec les comtes de Tusculum et « le consul romain Ptolémée » de la *stirps Julia*, ainsi qu'un rôle hors de toute proportion auprès de l'empereur Lothaire III. Et chaque sujet qu'il aborde, dans son activité réellement phénoménale, porte infailliblement l'empreinte de cette

1. *Petrus Diaconus und die Monte Cassineser Fälschungen*. Ein Beitrag zur Geschichte des italienischen Geisteslebens im Mittelalter. Berlin, 1909, plus particulièrement p. 47-72 ; v. *Anal. Boll.*, XXIX, 1910, p. 168-170.

Digitized by Google

mégalomanie. Le résultat est des plus déplorables : tout ce qu'il touche en est gâté, falsifié, dénaturé. Le Dr Caspar nous promène dans ce vaste atelier où les Actes des saints apocryphes, les faux miracles, les faux diplômes d'empereurs, les fausses bulles pontificales, sont fabriqués avec une inconscience, un brio, un sans-gêne, dont l'histoire offre peu d'exemples. C'est de là que sont sortis de toute pièce ces fameux *Acta S. Placidi*, dont l'éclosion et chacun des éléments constitutifs sont ici examinés comme à la loupe, de même que toute une littérature destinée à revendiquer pour le Mont-Cassin la possession des reliques de S. Benoît. Sur ce dernier point, Caspar aboutit à la conclusion que le faux Anastase, auteur de l'*Epitome chronicorum Cassinensium*, ainsi que l'auteur de la *Translatio S. Benedicti*, auquel s'étaient laissé prendre en 1882 les Bollandistes eux-mêmes, ne sont autres, en réalité, que Pierre Diacre. Et de combien d'autres noms celui-ci ne s'est-il pas affublé ! Gordien et Etienne du Puy pour les *Acta Placidi*, le moine Paul pour la *Vita S. Gebizonis*, le diacre Adelbert pour la *Vita S. Martini abbatis*, Atenulf de Capoue pour les *Acta SS. Nicandri et Marciani*, tous les rôles lui sont bons, pourvu que son sujet, sa corporation, lui-même, en sortent rehaussés à ses propres yeux [1] ».

Pierre Diacre procède par étapes : la rédaction primitive du *Vita Placidi* du Cod. 361 est une amplification du *Vita Mauri*, de celle de S. Benoît et de la notice martyrologique qui commence à circuler. Le récit du martyre est succinct, mais il est susceptible de développements ; chose curieuse, dans l'autographe même, il est écrit sur rature, et on est en droit de se demander si dans le texte primitif, on n'avait pas, comme dans Léon d'Ostie, la simple annonce de la mort fixée au 5 octobre à l'aide du martyrologe, sans aucune mention du martyre. Le titre de cet opuscule est « Vita S. Placidi discipuli S. Benedicti » (Cod. 361), dans les autres manuscrits « Vita S. Placidi martyris ». Le prologue et cette rature annoncent un autre travail, la publication des prétendus actes grecs de Gordien traduits en latin.

Le *Vita* du Pseudo-Gordien se trouve dans le *Registrum S. Placidi :* c'est le développement du travail précédent sous la forme d'un décalque très reconnaissable du *Vita Mauri* avec mise en œuvre de faux diplômes : Gordien est le digne pendant du Fauste d'Odon de Glanfeuil. La première partie de Gordien reproduit le premier travail de Pierre, mais amplifié par le récit des visites de

1. *Revue bénéd.*, t. XXVII, 1910, p. 250.

Digitized by Google

Tertullus à Subiaco et au Mont-Cassin. La seconde partie est le décalque de Fauste : demande de fondation adressée à S. Benoît, envoi de Placide et de deux compagnons (Gordien et Donat), voyage et miracles, visite à S. Germain de Capoue (contrepartie des miracles de Fauste), visite du saint évêque Martien (personnage inventé) à Bénévent (pendant de S. Romain), visite à S. Savin de Canuse (d'après le Vita Benedicti, c. 15), à l'évêque Sisinnius de Reggio (personnage fictif). Pour le martyre Pierre compose un groupe à l'aide des noms qu'il a trouvés dans le martyrologe au 5 octobre, mais sans remarquer la provenance de ces noms. Les Arabes arrivent d'Espagne, où ils n'existaient pas au VIe siècle ; Gordien s'enfuit, et c'est lui qui a tout vu, tout entendu et qui va tout raconter. Mêmes procédés dans la continuation du texte de Gordien : récit de la restauration du monastère, qui est de pure invention. Gordien, n'osant revenir au Mont-Cassin à cause de l'insécurité des routes, est recueilli par des marchands napolitains qui le conduisent à Constantinople. C'est là que, sur l'ordre de Justinien, il écrit en grec le *Vita Placidi*. Pierre a simplement voulu cacher son jeu ; on sait par ailleurs que pour une autre falsification il a utilisé des actes grecs de martyrs traduits par Anastase le bibliothécaire.

La façon dont la vie grecque parvient au Mont-Cassin est un petit roman, supérieur à la trouvaille du Pseudo-Fauste, faite par Odon de Glanfeuil dans la besace d'un clerc normand revenant d'un pèlerinage en Italie.

Là ne s'arrête pas le travail de Pierre : sa chronique du Mont-Cassin s'enrichit naturellement des renseignements fournis par les actes du Pseudo-Gordien et des merveilleuses découvertes qu'il a faites sur l'histoire du monastère depuis le VIe siècle. C'est là que Pierre a versé une partie des pièces forgées dans son arsenal, le *Registrum S. Placidi*.

Il restait à justifier l'apparition du Pseudo-Gordien : Étienne Aniciensis, dans une troisième recension de la Vie de S. Placide, en appelle aux actes grecs, dont il va retoucher la forme littéraire, comme Odon de Glanfeuil, jadis, avait mis en meilleur style le *Vita* de Fauste, et prévient l'objection qu'on serait tenté de lui adresser : comment expliquer l'apparition soudaine d'un nouveau martyr, inconnu jusque-là en Italie ? il ne s'agit pas d'un martyr fraîchement inventé, mais d'un martyr authentique, bien connu de la tradition orientale, à preuve les Actes grecs.

Que reste-t-il après cet examen critique ? Un roman historique

Digitized by Google

par lequel l'auteur a essayé de placer son héros dans son milieu reconstitué avec une certaine vraisemblance ; mais après tout un roman qui vient se heurter à la réalité des anciens textes martyrologiques. De divers groupes de saints siciliens, italiens sans doute et français, Pierre Diacre en a composé un de martyrs messiniens. Placide, Eutice et trente autres sont bien siciliens, mais Victorin, Donat, Fauste viennent d'ailleurs, et le diacre Firmat et sa sœur Flavienne ou Flavie appartiennent à Auxerre, encore ne sont-ils pas honorés comme martyrs. Comment donc reconnaître sûrement Placide, Eutice, Victorin et leur sœur Flavie dans le tombeau découvert en 1588 et où l'on crut reconnaître trois squelettes d'hommes et un de femme ? Mais si Eutice est le compagnon du martyr sicilien Placide, Victorin et Flavie n'ont sans doute jamais vu Messine. On a trouvé trente-trois corps, dont un d'enfant de trois ans environ. Au cours de travaux exécutés après 1588 on en retrouva bien d'autres ; le nombre de trente-trois fut de loin dépassé. Comment alors les identifier avec les trente-deux des plus anciens martyrologes ? La tradition de ce culte était trop vague, trop incertaine avant le XVe siècle, si jamais même elle a existé, pour justifier l'identification proposée en 1588. Le culte du martyr avait fait disparaître celui du confesseur ; l'examen chronologique des documents rétablit la vérité des faits. S. Placide, disciple de S. Benoît, fut considéré comme confesseur jusqu'à la fin du XIe siècle, même au Mont-Cassin. C'est seulement alors qu'apparaît l'opinion qu'il fut envoyé en Sicile par S. Benoît. Le martyrologe cassinien l'enregistra, mais bientôt, par la logique des choses, il fallut voir dans le Placide envoyé en Sicile le martyr de ce nom honoré au 5 octobre. Pierre Diacre donna corps à la légende par son *Vita Placidi ;* cette vie ne se répandit que dans un cercle restreint. La Sicile l'accepta, mais, en attestant dans les ratures de ses martyrologes aux XIIe et XIIIe siècles que cette tradition s'était superposée à une autre plus ancienne. Le XVe siècle met le culte du martyr en honneur ; à la fin du XVIe siècle, alors qu'on n'examine plus la valeur du *Vita Placidi*, écrit au XIIe siècle, on crut en découvrir la justification dans l'Invention du temple de S. Jean Baptiste à Messine. La publication scientifique des documents du passé à partir du XVIIe siècle souleva des critiques fondées : le Pseudo-Gordien fut discrédité, mais le fond du récit, que l'on croyait encore établi sur une tradition martyrologique suffisante, fut maintenu, avec une réserve respectueuse d'autant plus grande de la part des savants catholiques, tels que les Bénédictins

Digitized by Google

de Saint-Maur et les Bollandistes, que l'approbation du culte par le Saint-Siège semblait imposer une limite à leurs recherches [1]. Les mesures prises à Rome même à plusieures reprises pour la revision des leçons du Bréviaire justifient maintenant l'examen des questions litigieuses. Aussi ne sera-t-on point étonné d'apprendre que jusqu'à revision de la légende du 5 octobre au Bréviaire romain, le Saint-Siège a permis à l'ordre bénédictin de se servir du commun des martyrs pour la fête du 5 octobre, laissant ainsi tomber le récit du Pseudo-Gordien, en attendant l'autorisation de fêter le même jour comme confesseurs les deux premiers disciples de S. Benoît, Maur et Placide, qu'une tradition séculaire avait déjà dans le haut Moyen Age unis dans le groupe des confesseurs.

D. URSMER BERLIÈRE.

---

1. Je ne m'arrête pas à examiner les articles de D. Bède Adlhoch : *Die aelteste Benediktinergesch. und ihr neuester Kritiker* (*Stud. und Mitt. aus dem Bened.-Orden*, t. XIV, 1893, p. 628-658); *Die Benediktinertradition über der hl. Maurus und Abt Odo von Glanfeuil* (*ib.*, t. XIX, 1898, p. 310-326) ; *Zur Vita S. Mauri* (*ib.*, t. XXVI, 1905, p. 3-22. 207-226, 509-524 ; t. XXVII, 1906, p. 165-166); ils défient toute discussion historique, D. L'Huillier (*Le patriarche S. Benoît.* p.394-414) fait la part du feu, mais il veut sauver le martyre en justifiant le martyrologe cassinien du temps de Didier. Les prémisses posées, il faut oser tirer la conclusion.

Digitized by Google

LES NOTES LITURGIQUES DU MANUSCRIT 134 DE LA CATHÉDRALE DE TRÈVES

Le manuscrit 134 de la bibliothèque capitulaire de Trèves est, à plusieurs points de vue, un des trésors les plus précieux de cette vieille cité. Son écriture est anglo-saxonne et paraît être du VIIIe siècle [1]. Les premiers feuillets sont en grosse semi-onciale, à partir du f. 22^v tout le reste est en onciale et, à ce titre, ce volume doit être ajouté à la liste des manuscrits onciaux dressée par Traube. Il contient les quatre évangiles. Les parties accessoires, préfaces et sommaires, et le texte biblique lui-même trahissent l'influence insulaire, mais rien n'invite à penser que le manuscrit ait été apporté d'ailleurs. Beaucoup d'autres manuscrits de la bibliothèque capitulaire proviennent de différentes parties de la Westphalie, comme leurs *ex-libris* en font foi, mais notre évangéliaire ne porte aucune indication de ce genre.

Ce manuscrit contient un grand nombre d'annotations liturgiques qui ne paraissent pas avoir attiré jusqu'ici l'attention des érudits. Bien que la distribution des péricopes ne soit pas entièrement identique à celles du lectionnaire de Luxeuil ou du missel de Bobbio, elle présente cependant avec celles-là des ressemblances assez caractéristiques pour nous permettre d'y retrouver un fonds commun diversifié par des particularités locales. Nous croyons donc que ces annotations se rattachent à la liturgie gallicane.

L'écriture de ces notes est tantôt onciale, tantôt semi-onciale, tantôt cursive ; mais ces différentes écritures paraissent être de la même main. J'ai eu aussi l'impression qu'elles furent écrites en même temps que le texte des évangiles, et qu'elles furent copiées d'un manuscrit antérieur, le même sans doute qui servit de modèle pour le texte.

Nous n'avons pas la liste complète des lectures. Math. 1, 25, nous trouvons un *finit* dont nous n'avons plus le titre (*in natale Domini*, cf. Missel de Bobbio), le copiste a oublié de le copier.

---

1. On trouvera une description sommaire de ce manuscrit, ainsi qu'une bonne bibliographie dans St. Beissel, *Geschichte der Evangelienbücher in der ersten Hälfte des Mittelalters*, 1906, p. 122.

Digitized by Google

Après le chapitre 6 de saint Luc il manque tout un cahier. Des feuillets ont également disparu entre Jean 4, 52 et 5, 45.

Nous donnerons d'abord la liste des lectures en suivant l'ordre du manuscrit, nous reconstituerons ensuite la même liste dans l'ordre de l'année liturgique.

EVANGELIUM SECUNDUM Mathaeum

1	1,25	finit
2	2,1	in infantum et in epyfania
3	3,13	in aepyfania ad missa legenda
4	4,3	quae legitur secunda feria initium quadragensime
5	4,17	die dominico
6	6,1	quae legitur dominica ante quadragensima
7	7,1	lectio quae legitur in laetaniis
8	9,9	lectio quae legitur in natale sancti matthei
9	9,27	lectio quae legitur in laetaniis
10	10,16	lectio in sanctorum legenda
11	11,1	lectio dominicalis
12	14,1	lectio in passione sancti iohannis
13	15,1	dominica legenda
14	15,21	lectio dominica die legenda
15	15,32	lectio quae laegitur in laetaniis ad tertia
16	17,23	lectio quae legitur in natale sancti stephani ad missa
17	18,23	lectio quae legitur in laetaniis
18	19,13	dominica legenda in inpositione manum infantibus
19	19,16	lectio quae legitur in laetaniis
20	20,1	lectio quae legitur in laetaniis
21	20,17	lectio in sanctorum iacobi et iohannis
22	20,20	in natale iacobi et iohannis legenda
23	20,29	lectio ante una ebdomada de natale domini
24	21,18	in laetaniis legenda — 21,32 finit
25	22,2	lectio quae legitur in laetaniis
26	22,23	die dominico legenda
27	23,1	lectio quae legitur in natale sancti zacchariae
28	24,1	*Et accesserunt* dominica legenda
29	24,3	in sanctorum legenda
30	24,4	lectio in sanctorum
31	25,13	finit
32	25,14	in depositione episcoporum
33	26,1	quae legitur in cina domini ad missa secunda — 26,36 finit
34	27,1	in parasciue ad lucem legenda
35	27,43	in parasciue ad nona legenda
36	28,1	legenda in uigilia paschae

EVANGELIUM SECUNDUM MARCUM

37	4,24	dominica die legenda
38	4,36	dominica die legenda in letania

Digitized by Google

39 5,1 dominica die legenda
40 6,2 dominica die legenda
41 6,14 in passione sancti iohannis legenda
42 7,24 *et ingressus* dominica et quando infantes ad oleum ueniunt legenda
43 8,1 die tertio legenda in laetaniis
44 8,11 dominica legenda
45 8,27 dominica legenda uel in sanctorum
46 9,1 lectio in dominica legenda sed proprie in basilica sancti petri — 9,12 finit
47 9,13 lectio dominica legenda
48 10,1 dominica legenda aut propter persona huiusmodi
49 10,17 dominica legenda — 10,31 finit
50 10,33 lectio in sanctorum apostolorum iacobi et iohannis legenda
51 10,45 dominica legenda
52 10,46 *et proficiscente* dominica legenda
53 11,1 ante natale domini
54 11,12 dominica legenda et in letaniis
55 11,27 dominica legenda
56 12,28 dominica legenda
57 13,1 in sanctorum legenda
58 13,14 dominica

EVANGELIUM SECUNDUM LUCAM

59 1,26 in natale domini legenda
60 2,1 istud in natale domini iunge — 2,15 F
61 2,21 in circumcisione domini legenda
62 2,42 post circumcisione prima dominica legenda — 2,52 finit
63 3,1 ante una dominica de natale domini legenda
64 5,12 lectio dominica legenda in letaniis — 5,26 finit
65 5,27 dominica legenda
66 6,6 lectio dominica legenda — 6,19 finit
67 6,20 in sanctorum legenda
68 9,57 dominica legenda
69 10,3 in sanctorum legenda — 10,20 finit
70 10,25 lectio dominica legenda — 10,37 finit
71 10,38 lectio dominica legenda
72 11,14 dominica legenda
73 11,27 dominica legenda
74 12,2 dominica legenda
75 12,32 lectio dominica legenda
76 12,54 dominica lectio et in laetaniis legenda — 13,17 finit
77 13,19 dominica legenda in laetaniis
78 13,31 ante una die de cena domini legenda
79 14,1 lectio dominica legenda in letanias
80 14,16 dominica legenda et in laetaniis — 14,35 finit
81 15,10 finit

Digitized by Google

82 15,11 in quadraginsima quando de ioseph legit — 15,32 finit
83 16,1 lectio dominica legenda
84 16,19 dominica legenda — 16,31 finit
85 17,11 finit
86 17,12 legenda dominica et in laetaniis — 17,19 finit
87 17,20 lectio dominica legenda
88 18,1 dominica legenda et in laetaniis — 18,14 finit
89 18,15 dominica legenda — 18,30 finit
90 18,35 lectio dominica legenda et in laetaniis
91 19,12 *homo* in dedicatione episcopi legenda
92 19,29 *cum adprop.* et ista ante natiuitate domini legitur — 19,38 finit
93 19,45 in dedicatione legenda in baptisterio
94 20,9 dominica legenda — 20,19 *populum* finit
95 20,20 dominica legenda — 20,40 finit
96 20,41 lectio dominica legenda et in laetaniis
97 21,5 in sanctorum legenda — 21,19 finit
98 21,20 dominica legenda et in laetaniis — 21,36 finit
99 24,1 prima pascha legenda — 24,35 finit
100 24,36 in media pascha legenda — 24,43 finit
101 24,44 in ascensione domini legenda

EVANGELIUM SECUNDUM IOHANNEM

102 1,29 sexta feria in pascha legenda
103 2,1 lectio in epephania subiungis
104 3,1 lectio die sabbato in pascha legenda — 3,15 finit
105 3,16 lectio secunda dominica post pascha legenda
106 4,5 lectio tertia dominica post pascha — 4,42 finit
107 4.45 dominica legenda post epyphania
108 6,5 et istud in epyphania iungendum est
109 6,30 lectio die dominica quando de manna legitur in quadragissima
110 6,71 media quadragisima quando de balaam legitur
111 8,21 finit
112 9,1 lectio quarta dominico post pascha
113 10,22 lectio in dedicatione legenda — 10,42 finit
114 11,1 lectio quarta dominica post pascha
115 11,47 ante duas dominicas de pascha
116 12,1 lectio in simbuli traditione missa prima legenda — 12,50 finit
117 13,1 lectio in caena domini legenda — 13,33 finit
118 14.15 in pentecosten
119 15,1 in sanctorum legenda — 15,16 finit
120 15,17 lectio item in sanctorum legenda
121 15,26 lege et istud in penticosten — 16,15 finit
122 17,1 lectio in simbuli traditione — 17,26 finit

Digitized by Google

En rangeant les péricopes dans l'ordre de l'année liturgique, nous comparerons en même temps cette distribution avec les deux principaux témoins de l'usage gallican, le Missel de Bobbio (= B) et le Lectionnaire de Luxeuil (=L).

ante natale domini 23 et deux lectures parallèles 53 et 92, puis 63.
in natale domini 59 + 60 — L.
in natale s. stephani 16 — LB.
in sanctorum iacobi et iohannis 21 .22 — B 50 L.
in infantum 2 — LB.
in circumcisione domini 61 — LB.
post circumcisione prima dominica 62 — Dans LB cette péricope est lue *in adsumptione S. Mariae* au 18 janvier.
in epyfania 2 — L suppose cette lecture pour la vigile de l'Épiphanie.
in epyfania ad missa 3 + 103 + 108 — Mélange un peu différent de péricopes diverses dans LB.
dominica post epyphania 107.
dominica ante quadragensima 6 — Dans B *initio quadragesimae.*
secunda feria initium quadragensime 4 — Dans B *inicium quadraginsimae* et le contexte montre qu'il s'agit du 1r dimanche du carême.
(2a dom.) in quadrag. quando de ioseph 82 — Exactement de même dans B.
(3a) dominica in quadrag. quando de manna 109 — Dans B *tercia dominica,* mais la préface de ce jour est appelée *Contestatio de manna.*
media quadragisima quando de balaam 110 — Dans B la *Contestatio in medio quadraginsimae* parle de Balaam.
ante duas dominicas de pascha 115.
in simbuli traditione missa prima 116 — B (même titre) L *(dominica palmarum).*
in simbuli traditione 122.
ante una die de cena domini 78.
in caena domini 117.
in cina domini ad missa secunda 33 — LB.
in parasciue ad lucem 34 — L *ad secunda in parasceven.*
in parasciue ad nona 35 — B.
in uigilia paschae 36 — LB.
prima pascha 99 — LB.
sexta feria in pascha 102.
sabbato in pascha 104.
secunda dominica post pascha 105.
tertia dominica post pascha 106.
in media pascha 100.
quarta dominica post pascha 112. 114.
in ascensione 101 — LB.
in pentecosten 118 — LB + 121.

Digitized by Google

Deux annotations se rapportent aux cérémonies de l'initiation chrétienne et doivent sans doute se placer en carême.

dominica in impositione manum infantibus 18.
quando infantes ad oleum veniunt 42.

On remarquera les nombreuses leçons pour des dimanches non déterminés et surtout celles pour les litanies.

dominica 5. 11. 13. 26. 28. 37-40. 44-49. 51. 52. 54-56. 58. 64-66. 68. 70-77. 79. 80. 83. 84. 86-90. 94-96. 98.
in letaniis 7. 9. 15. 17. 19. 20. 24. 25. 38. 43. 54. 64. 76. 77. 79. 80. 86. 88. 90. 96. 98.

Les fêtes des Saints sont peu nombreuses.

in natale sancti matthei 8.
in passione sancti iohannis (baptistae) 12-LB ; 41.
in natale sancti zacchariae 27.

Cette dernière annotation est sans doute la plus curieuse. Il n'y a sans doute pas lieu de soupçonner une erreur de copiste, car la péricope citée contient les mots connus *usque ad sanguinem Zachariae, filium Barachiae, quem occidistis inter templum et altare.* Où ce Zacharie était-il vénéré ?

Plusieurs lectures pour des Saints indéterminés.

in sanctorum 10. 29. 30 45. 57. 67. 69. 97. 119. 120.

Pour la fête de la dédicace nous trouvons la lecture 113 qui est assignée à la même circonstance par LB. En outre il y a une péricope pour la dédicace d'un baptistère 93. Enfin nous lisons une troisième note, mais celle-ci est probablement fautive.

in dedicatione episcopi 91.

Cet évangile des dix mines ne peut pas se rapporter à une dédicace et peut-être faut-il lire *in ordinatione episcopi.* Mais il est à remarquer que l'évangile de Zachée qui précède immédiatement est attribué à la dédicace dans L.

in depositione episcoporum 32. Dans B *in depositione S Martini.*

Nous ignorons pour quelle église particulière ce manuscrit fut copié. La mention d'une basilique sous le vocable de saint Pierre (n. 46) ne suffit pas à l'identifier. En tout cas, nous savons que la liturgie y était célébrée selon le rite gallican. Les ressemblances

Digitized by Google

avec nos principaux témoins de ce rite sont trop nombreuses et trop précises pour qu'on puisse conserver le moindre doute. Deux traits surtout sont caractéristiques. Les 2me, 3me et 4me dimanches du carême sont appelés respectivement *de ioseph, de manna, de balaam.* Ces dénominations ne se trouvent que dans la liturgie gallicane. Ensuite, les livres gallicans composent assez souvent leurs évangiles de différents extraits, ils centonisent. Il en est de même dans les annotations du manuscrit de Trèves.

D. Donatien DE BRUYNE.

Digitized by Google

LE COMMENTAIRE DE THÉODORE DE MOPSUESTE AUX ÉPITRES DE S. PAUL.

Le Rév. Swete n'a eu que deux manuscrits à sa disposition pour éditer le Commentaire de Théodore de Mopsueste aux épîtres de saint Paul, et les recherches de M. Souter et du P. Brewer n'ont révélé l'existence d'aucun manuscrit nouveau de ce commentaire qui ne nous est parvenu que mêlé à l'œuvre de l'énigmatique Ambrosiaster. Ces deux manuscrits sont : Amiens, 88 du IXe siècle provenant de Corbie, et Londres M. B. Harley 3063 du commencement du IXe siècle, dont Swete ignorait la provenance, mais dont l'écriture a été reconnue comme « écriture de Corbie »[1]; le Dr James affirme qu'il vient de Corbie [2]. Rien d'étonnant qu'ils appartiennent à la même famille et donnent à peu près le même texte.

J'ai rencontré des fragments d'un troisième manuscrit à la Bibliothèque Nationale de Paris. Le ms 17.177 contient fol. 5-12 en écriture anglo-saxonne du Xe siècle des restes de ce même commentaire sur les épîtres à Timothée, à Tite et à Philémon. En ne tenant pas compte ici des feuillets 9 et 12 qui sont mutilés et dont je n'ai pas examiné le texte, les autres feuillets doivent se placer dans l'ordre suivant : 11. 10. 5. 6. 7. 8.

En voici le contenu	11 = Swete, t. II,	p. 107, l. 18 — p. 114, l. 19
	10	p. 159, l. 20 — p. 167, l. 1
	5	p. 183, l. 3 — p. 192, l. 15
	6	p. 208, l. 8 — p. 217, l. 8
	7	p. 242, l. 6 — p. 251, l. 12
	8	p. 251, l. 14 — p. 260, l. 6

Pour permettre au lecteur d'apprécier la valeur de ces fragments, j'ai choisi trois passages où le texte édité par Swete me paraissait suspect. A chaque fois le nouveau manuscrit a donné un texte meilleur, un texte que nul critique n'hésitera à reconnaître aussitôt comme vrai et authentique. C et H sont les deux manuscrits utilisés par Swete, P est le nouveau ms de Paris ; les fins de ligne coupées ont été restituées entre crochets.

---

1. Loew, *Studia palaeographica*, p. 38 dans *Sitzungsber.* de l'Académie du Munich, *phil.-hist. Klasse*, 1910.

2. M. R. James, *The wanderings and homes of manuscripts*, S.P.C.K., 1919, p. 50.

Digitized by Google

Swete p. 189, l. 1.	P
Epistolam Pauli ad Timotheum secundum sensum explicaturus	Epistolae Pauli ad Timotheum secundæ sensum explicaturus
p. 250, l. 8.	
Talis, inquit, est nunc gratia quae per Christum apparuit quae omnibus est discenda ut abnegantes impietatem et pravitatem	Talis, inquit, est nunc gratia quae per Christum apparuit, quae omnibus hominibus perpetuam promittit salutem ; edocet enim nos ut ab omni disceden <tes impie> tate et pravitate
discendae impietatem CH (*om* ut abneg, *add* C[cor]); pravitate C.	
p. 255, l. 16.	
Relinque ergo eum qui talis est ut iustam expectet a iudice poenam eo quod (in sua pertinacia persistens) nullum (ad correptionem suam) ex instructione (accipere vult consilium)	Relinque ergo eum qui talis est ut iustam expectet a iudice poenam eo quod nullam ex instructione suscepit correctionem
les mots entre parenthèses manquent dans CH et ont été suppléés d'une citation dans la lettre de Raban à Hincmar.	

Dans le second passage le copiste de l'archétype de CH a passé de *omnibus* à *omni*. Dans le troisième passage la similitude entre *instructione* et *correctionem* a probablement causé l'omission dans CH ; la citation de Raban est libre.

D. De Bruyne.

Digitized by Google

NOTE
SUR LE COSTUME BÉNÉDICTIN PRIMITIF

Le chapitre 55 de la Règle de saint Benoît énumère plus qu'elle ne décrit les vêtements des anciens moines. Ces habits ont plus tard changé de forme et parfois même de nom, si bien qu'on est fort embarrassé pour déterminer en quoi consistait l'habillement monastique primitif.

Ici se pose une question préalable : le costume monastique différait-il du costume séculier ? La plupart des commentateurs donnent à cette question une réponse affirmative, ou plutôt ils supposent la réponse affirmative comme naturelle et évidente. Voulant ensuite définir en détail le costume bénédictin primitif, les uns décrivent naïvement le costume de leur temps et de leur monastère ; les autres, comme D. Martène, ne dissimulent pas leur embarras.

En faveur de la différence entre le costume monastique et le costume séculier, je ne vois qu'un seul argument. Le chapitre 58 dit que le novice au moment de sa profession, doit être dépouillé de ses habits séculiers et revêtu des habits du monastère. Les premiers seront conservés au vestiaire, et s'il arrivait par malheur que le moine renonce à son état, on le dépouillera de l'habit monastique et on lui rendra ses habits du monde. Cette prescription ne suppose nullement qu'il y ait entre les deux costumes une différence spécifique, essentielle et nécessaire. Il est bien vrai que pour quelques novices, par exemple pour les *filii nobilium* dont il est parlé au chapitre 59, cette différence existait. Ceux-là étaient habitués à porter, non pas la solennelle toge, tombée en désuétude depuis le IVe siècle, mais la précieuse dalmatique à manches, ou le *colobium* sans manches. Peut-être portaient-ils sous la tunique une *subucula*, appelée aussi *camisia*, ou bien avaient-ils accepté la mode barbare de porter une culotte ou *braccae*. S'ils ne portaient pas ces vêtements d'introduction plus ou moins récente, au moins leur tunique était-elle ornée de *clavi* ou bandes de pourpre. Ces vêtements et ces ornements étaient rejetés par saint Benoît comme superflus, et ces riches devaient évidemment changer de costume. Mais les gens de condition plus humble, les ouvriers, les paysans, qui arrivaient au monastère avec leur vulgaire tunique et leur

Digitized by Google

cuculla devaient aussi, au jour de leur profession, changer d'habits, non pour prendre un costume plus simple, mais pour porter désormais un costume donné par l'abbé. Entre ce qu'ils quittaient et ce qu'ils revêtaient il n'y avait peut-être pas grande différence matérielle, il y avait une profonde différence morale : ils ne portaient plus des habits librement choisis, achetés de leurs propres deniers, dont ils disposaient à leur gré ; maintenant, semblables à des pauvres, ils recevaient des habits qu'un autre avait choisis, qu'un autre avait peut-être portés. Ce changement devait leur enseigner qu'ils avaient perdu le droit de propriété.

Rien ne permet donc d'affirmer qu'il y ait eu entre les costumes séculier et monastique une différence essentielle ; tout, au contraire, plaide en faveur de l'identité.

1) L'habit religieux comportait la tunique et la *cuculla* indiquées au chapitre 55, auxquelles il faut joindre le *cingulum* dont il est parlé au chapitre 20. Or, ces mêmes effets se retrouvent avec les mêmes noms dans le costume séculier. La tunique était portée à Rome depuis longtemps par tout le monde. Depuis le IIIe siècle elle s'était allongée et avait des manches. La laine avait été peu à peu remplacée par la toile de lin, d'abord chez les femmes, puis chez les empereurs et les riches ; probablement la laine persista longtemps chez les gens du peuple, surtout quand la tunique était leur seul vêtement. Au-dessus de la tunique on mettait une ceinture et il était inconvenant de paraître en public *discinctus* [1]. Elle servait à relever la tunique soit pour le travail, soit pour la marche. *La cuculla* ou manteau à capuchon était plus rare et n'était portée que par les esclaves et les ouvriers.

En vain objecterait-on que ces habits monastiques pouvaient différer des habits séculiers quant à la couleur ou quant à la forme. Benoît semble très indifférent à la couleur et recommande l'indifférence : « de quarum rerum omnium colore non causentur monachi ». Il ajoute que l'abbé doit donner des habits qui soient à la taille de chacun ; s'il avait voulu donner une forme spéciale, il n'aurait pas manqué d'en parler.

2) En recevant de nouveaux habits, le moine doit rendre les vieux qui seront donnés aux pauvres. Cette prescription suppose que les pauvres pouvaient porter et portaient des habits de ce genre.

---

1. Mgr Batiffol, *Etudes de liturgie et d'archéologie chrétienne*, 1919, p. 51 dit le contraire et explique l'usage du *cingulum* liturgique par l'influence monastique. Cependant les textes cités par Blümner, *Die römischen Privataltertümer*, p. 207 prouvent l'usage ordinaire de la ceinture.

Digitized by Google

3) Les mots « nos tamen mediocribus locis sufficere credimus... cucullam et tunicam » supposent une délibération, trahissent une certaine hésitation. S'il y avait eu un costume spécial pour les moines, il n'y aurait pas eu lieu de délibérer longuement. Mais au milieu de la diversité des habits séculiers, quand les différentes classes sociales se distinguaient plus qu'aujourd'hui par le vêtement, quand aux costumes traditionnels de la vieille Rome, devenue la capitale de tant de peuples, se joignaient de plus en plus des modes exotiques, grecques et barbares, on comprend que Benoît ait hésité un instant.

4) Quand S. Benoît parle des mauvais moines et veut exprimer par une image qu'il y a contradiction entre leur conduite et leur état, il ne parle pas de l'habit, mais de la tonsure : « mentiri Deo per tonsuram noscuntur. » (chapitre I). Plus tard les costumes monastique et séculier évolueront dans des directions divergentes ; alors, mais alors seulement, le proverbe pourra naître : l'habit ne fait pas le moine [1]. Benoît aurait dit : la tonsure ne fait pas le moine.

D. Butler semble avoir entrevu cette identité du costume séculier et du costume monastique ; mais sa phrase singulièrement hésitante, reste loin de la vérité : « It may be questioned whether their attire when abroad differed very notably, certainly not aggressively, from that of ecclesiastics or even lay folk [2] ». Le moine allant en voyage reçoit une coule et une tunique un peu meilleures et en outre des fémoraux. L'addition des fémoraux s'explique par un motif de décence, les voyageurs ayant l'habitude de retrousser très haut leur tunique au moyen de la ceinture [3]. Mais il n'y a aucune différence essentielle entre le costume de voyage et celui qu'on porte au monastère et l'on peut supposer que les paysans du VIe siècle portaient eux aussi en voyage des habits « aliquanto a solito modice meliores ».

Nous pouvons donc conclure que le costume monastique primitif ne différait pas de celui des paysans et des pauvres. Si cette conclusion est admise, le résultat sera que pour déterminer quel était l'habillement des premiers disciples de S. Benoît, on ne sera

---

1. Dom Leclercq, *Dictionn. d'Archéol. chrét. et de Lit.*, t. II, c. 2132 et S. Reinach, *Dictionn. des antiquités*, t. I, p. 1579 citent le proverbe « cuculla non facit monachum » mais n'indiquent pas l'époque à laquelle il est attesté.

2. D. C. Butler, *Benedictine monachism*, 1919, p. 151.

3. Au temps de Quintilien la tunique descendait « infra genua paulum ». Les soldats et les voyageurs la retroussaient plus haut. Voir les textes cités par Blümner, l. c.

Digitized by Google

plus obligé de chercher — assez vainement — des renseignements soit littéraires soit figurés, spécifiquement monastiques, l'horizon s'élargit et tout ce qui décrira ou montrera le costume des paysans de cette époque pourra nous servir.

Abandonnons la tunique et la *cuculla* dont la forme générale est suffisamment connue et examinons une pièce assez difficile à définir, le scapulaire.

S. Benoît n'en indique pas la forme, mais le but « propter opera ». D'autre part aucune indication sur l'usage d'un *scapulaire* chez les séculiers. Le mot n'apparaît ni dans le volumineux *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines* de Daremberg et Saglio (1877-1919), ni dans les traités spéciaux sur le costume romain, par ex. H. Blümner, *Die römischen Privatalterlümer* (*Handbuch der klass. Altertumswissenschaft* IV, 2, 2) 1911. Peut-être cependant la chose était-elle connue sous un autre nom.

En tout cas, c'était un objet très accessoire que l'on ne portait pas en dehors du travail manuel. Le moine doit avoir deux tuniques et deux coules, mais il a assez, semble-t-il, d'un scapulaire. A la fin du même chapitre, quand le législateur énumère tout ce que l'abbé doit donner à ses moines, le scapulaire est oublié.

Sa forme actuelle flottante est en opposition directe avec son but primitif. On raconte qu'un abbé, voulant expliquer les mots « propter opera », recommandait à ses moines d'enlever le scapulaire avant le travail. C'était une plaisanterie qui ne résolvait pas la difficulté, mais la soulignait. La forme primitive du scapulaire est déterminée par le but auquel il devait servir. On pourrait croire qu'il était destiné à protéger les habits contre les souillures et qu'il avait par conséquent la forme d'un tablier couvrant la majeure partie du costume [1]. Cette conception me paraît trop moderne. Voit-on jamais des paysans mettre un tablier ? D'ailleurs, pour obtenir la propreté, Benoît connaît un autre moyen : si la tunique est sale, le moine la lavera, c'est pour ce motif qu'il en a une de rechange « propter lavare ipsas res ». Il semble donc que le scapulaire était destiné à serrer sur la poitrine la tunique plus ou moins

1. Telle est l'opinion de D. Butler, *o. c.*, p. 149 « a working apron ». D. Leclercq, *l. c.*, croit que c'était une *cuculla* plus courte. [D.L'Huillier] *Expl. ascétique et historique de la Règle de S. Benoît*, 1901, t. II, p. 178 dit : « Dans l'antiquité il s'agissait seulement d'une pièce d'étoffe qui s'attachait sur les épaules, projetant deux bretelles sur la poitrine et autant sur le dos, lesquelles bretelles étaient destinées à se relier deux à deux sous les bras pour ramasser et retenir les plis de la tunique, de manière à faciliter le travail manuel en raccourcissant le vêtement ». J'ai quelque peine à m'imaginer comment ces bretelles ramassaient les plis de la tunique. Quant à raccourcir le vêtement, c'était la fonction du *cingulum*.

Digitized by Google

flottante. Cassien *Institutiones*, I, 5, a minutieusement décrit quelque chose de ce genre en usage chez les moines d'Egypte.

> Gestant etiam resticulas duplices laneo plexas subtemine quas graeci αναβολας [1] vocant, nos vero succinctoria seu redimicula vel proprie rebrachiatoria possumus appellare. Quae descendentia per summa cervicis et e lateribus colli divisa utrarumque alarum sinus ambiunt atque hinc inde succingunt, ut constringentia latitudinem vestimenti ad corpus contrahant atque conjungant, et ita constrictis brachiis inpigri ad omne opus explicitique reddantur.

Mgr Batiffol a opportunément rappelé et exactement commenté ces paroles de Cassien et il propose de voir dans ces brassières ou αναβολαι l'origine de notre amict liturgique appelé autrefois anabolagium=αναβολαιον [2]. L'hypothèse est ingénieuse et mérite considération. Que le savant liturgiste me permettre cependant de modifier deux assertions qu'il énonce à cette occasion. Il croit que l'anabolaium était primitivement une partie du costume monastique et qu'il est resté cependant inconnu à saint Benoît. Est-il probable que l'Église latine ait emprunté aux moines d'Egypte un élément de son costume liturgique ? Par quelle voie ces brassières sont-elles allées de l'Orient à Rome ? Il y a là une obscurité qui fait une vraie difficulté. En effet, on ne constate l'usage liturgique de l'amict que depuis le VIIIe siècle. Mais à cette époque, le monachisme égyptien était mort depuis longtemps. D'autre part, il est impossible d'admettre que l'Église ait emprunté l'amict au livre de Cassien : elle s'inspire de réalités vivantes, non de renseignements archéologiques. Je propose donc d'abord de voir dans le « scapulare propter opera » de Benoît l'équivalent de l'αναβολη qui, au dire de Cassien, rend les moines « expliciti ad omne opus » ; ensuite de donner au scapulaire = αναβολη, comme aux autres habits des moines, une origine séculière. Que ces bandelettes soient une particularité monastique, inusitée dans le monde, cela me paraît très invraisemblable. Même si aucun document littéraire, aucune représentation ne nous en certifiait l'usage chez les paysans et les ouvriers, il faudrait le supposer. Car ces gens-là, qui portaient la même tunique

1. Petschenig, fidèle à la lecture de ses deux plus anciens manuscrits, édité αναλαβους. Ce mot grec est inconnu des lexicographes et plutôt que de supposer une mot grec nouveau, ou une erreur chez Cassien, je préfère accuser d'erreur les copistes des *Institutiones*. Les deux manuscrits sont du IXe siècle. Rien de plus fréquent que ces métathèses chez les copistes qui connaissent mal le grec. Par exemple, 2 Mach. 8[33] tous les manuscrits de la vulgate ont *epicinia* au lieu de epinicia.

2. *O. c.*, p. 52.

Digitized by Google

que les moines, ont dû pendant le travail éprouver le besoin de se serrer autour du corps cet habit flottant. Si les documents de cette époque n'en parlent pas, c'est qu'ils décrivent plus souvent les grands du monde que les humbles travailleurs, et quand ils daignent s'occuper de ceux-ci, ils ne les représentent pas dans leur costume de travail, comme nos paysans mettent leurs habits de dimanche pour se faire photographier. Mais est-il bien vrai que l'antiquité ne mentionne pas l'usage de ces bandelettes chez les séculiers? Les archéologues parlent de bandes de lin que les femmes se mettaient autour de la poitrine pour soutenir les seins, c'était l'*amictorium* appelé aussi *fasciae pectorales* ou *strophium* ; et ils constatent dans le *Codex Theodosianus*, l'existence d'un *amictorium* plus grossier, en laine, que les hommes mettaient au-dessus de la tunique ; mais, chose étonnante, ils ignorent, disent-ils, la forme de cet *amictorium* pour hommes [1]. Cet objet, qui avait chez les hommes un but différent, ne pouvait avoir le même nom que parce qu'il avait la même forme et se mettait à peu près de la même façon. D'ailleurs on peut constater dans les figures 248, 1477, 1478 et 3738 du *Dictionnaire des antiquités* l'usage de croiser des bretelles au-dessus des habits.

On a vu plus haut comment Mgr Batiffol trouve dans les brassières l'origine de l'amict liturgique. En faveur de cette opinion on peut alléguer d'abord que parmi les noms anciens de l'amict *anabolagium* se rapproche singulièrement des αναβολαι dont parle Cassien, comme *amictus* se rapproche de l'*amictorium* du Codex Theodosianus et *humerale* ressemble beaucoup au *scapulare* de saint Benoît ; ensuite que l'amict autrefois se portait au-dessus de l'aube, enfin que les bandelettes descendent de la nuque et se croisent sur la poitrine et le dos comme semblent faire celles que Cassien a décrites.

Pour arriver à une certitude en cette question, il faudrait savoir ce qui dans l'amict liturgique est essentiel et primitif, le morceau d'étoffe rectangulaire ou les bandelettes. Le P. J. Braun, qui s'est spécialisé dans l'étude des vêtements liturgiques, croit que primitivement l'amict était dépourvu de bandelettes [2]. Dans ce cas, il faudrait, avec le savant Jésuite, faire dériver l'amict du *palliolum*, *orarium*, *focale* ou *sudarium* que les anciens mettaient autour du cou [3]. Cependant l'absence des bandelettes n'est qu'une hypo-

1. *Dictionnaire des antiquités*, I, p. 229.
2. *Die liturgische Gewandung im Occident und Orient*, 1907, p. 32.
3. *Ibid.* p. 45.

Digitized by Google

thèse basée sur le silence des liturgistes du IXe siècle, Raban et Amalaire. On peut aussi bien supposer que le morceau d'étoffe s'est développé quand on a oublié le sens primitif de l'amict, et surtout quand on a commencé à s'en couvrir la tête comme d'un casque.

Résumons nos deux conclusions : l'habit que saint Benoît a donné à ses moines ne se distinguait en rien du costume séculier, bien entendu celui des paysans et des pauvres ; le scapulaire consistait en bandelettes qui serraient sur la poitrine la tunique plus ou moins flottante et il est devenu l'amict liturgique. La première conclusion paraît certaine ; la seconde, faute de documents explicites, n'est que probable, mais elle peut prendre place à côté de tant d'autres explications que l'on apporte avec beaucoup d'assurance, mais avec peu de preuves.

D. Donatien De Bruyne.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE

A. — PUBLICATIONS DE LA S. P. C. K.

La « **Society for promoting Christian knowledge** » (S.P.C.K.), fondée en 1698, est probablement l'œuvre la plus puissante créée par l'Eglise d'Angleterre. Nous n'avons pas à parler de tout ce qu'elle a fait pour la fondation et l'entretien des écoles, pour les hôpitaux, pour les missions. Dès le début elle s'est mise à éditer des livres ; d'après une statistique officielle de 1905, elle avait publié 11.078.135 volumes, sans compter les Bibles, les livres de prières et les tracts.

Depuis quelques années elle publie en différentes séries des éditions, des traductions, et des études qui se rapportent à l'ancienne littérature juive ou chrétienne et dont plusieurs méritent d'être connues et propagées même dans les pays qui ne sont pas de langue anglaise. N'ayant pas reçu la collection complète de volumes édités jusqu'ici, nous ne pouvons parler que d'un nombre limité de ces publications.

La collection « **Translations of early documents** » s'occupe de littérature juive et se divise en 3 séries.

A. Textes Palestiniens-juifs (prérabbiniques).

A. Cowley. **Jewish documents of the time of Ezra**, transl. from the Aramaic (1919, 8°, 100 p., 3 sh. 6 d. net).

Collection de papyri d'Elephantine et d'ailleurs, écrits en araméen et dont les dates se répartissent entre 494 et 400 avant le Christ, époque de la domination perse en Égypte. Ce sont surtout des lettres d'affaires et des rapports, mais il s'y trouve aussi deux documents littéraires citant des fragments de l'histoire d'Ahikar et de l'inscription de Behistoun. La traduction de ces papyri est faite avec les soins les plus minutieux, et la collection rendra de grands services aux étudiants en E. S. qui peuvent si difficilement se procurer les ouvrages spéciaux en la matière.

D. B. S.

R. H. Charles. **The Book of Enoch**, with an introduction by W. O. F. Oesterley (1917, 8°, XXX-154 p., 2 s. 6 d. net).

L'introduction débute par une étude générale sur la littérature apocalyptique à laquelle l'A. assigne comme caractères, outre le fait qu'elle regarde l'avenir, un choix d'images stéréotypées, la doctrine du prédestinianisme et l'esprit pharisien. Pour la date des différentes parties du livre, l'A. admet la théorie de Charles, sans mettre assez en relief ce qu'elle a de radical, à savoir que le livre d'Enoch représente toute une littérature. D'après Charles, des Pharisiens en seraient les auteurs ; d'après Leszinsky, ce seraient des Sadducéens ; M. Oesterley préfère les attribuer à un parti neutre. La rédaction primitive aurait été faite en un hébreu mélangé d'araméen ; la version éthiopienne est faite sur le grec. D. H. D.

Digitized by Google

R. F. CHARLES, **The Testament of the twelve patriarchs,** with an introduction by W. O. F. Oesterley (1917, 8°, XXIII-108 p., 2 s. 6 d. net).

L'auteur débute par la description du contenu de l'ouvrage, puis à larges traits il esquisse l'histoire de la Palestine depuis le règne d'Hyrcan I, jusqu'aux Hérode. Comme il admet la double rédaction, il place les passages favorables aux Hasmonéens entre 135 et 104, sous le règne d'Hyrcan, et les passages anté-Hasmonéens vers l'an 50. Il traite Lévi. VIII, 14 comme non interpolé, ce qui est sujet à caution. L'auteur ne serait ni un Pharisien, ni un Sadducéen, mais un pieux Juif n'appartenant à aucun parti, d'après l'opinion de Charles. En traitant de l'influence du livre sur le N. T., influence qu'il exagère peut-être, M. O. prend l'occasion de mettre au point la question théologique de la science humaine du Christ, et il le fait avec bonheur. D. H. D.

R. F. CHARLES. **The Apocalypse of Baruch and the Assomption of Moses,** with an introduction by W. O. F. Oesterley (1918, 8°, XXXIV-96-42 p., 2 s. 6 d. net).

Après avoir énuméré toute la littérature qui se réclame du nom de Baruch et dans laquelle il place notre livre canonique de Baruch, il étudie les rapports de l'Apocalypse avec ce dernier. M. O. tient pour l'unité d'auteur, malgré les contradictions qui se rencontrent dans l'ouvrage, et qu'il explique par le genre littéraire, mais il admet des interpolations dont quelques-unes sont chrétiennes. Cette apocalypse aurait été écrite entre 70 et 100 post Chr. Mais la question de la priorité de IV Esdr. n'est pas abordée. Le texte nous est conservé dans une version syriaque du grec traduit lui-même de l'hébreu. Une étude générale sur les doctrines du livre concernant la Loi, les œuvres, le péché, avec des renvois au N. T., achève l'ouvrage.

Les introductions de M. O., qu'il nous permette de le lui signaler, ont une portée trop générale pour être utiles à l'étudiant ; l'absence de notes, de tables, et d'indications bibliographiques suffisantes rend ses éditions moins sympathiques au public français que la collection entreprise par le regretté F. Martin.

Dans le même volume que l'Apocalypse de Baruch se trouve *The Assomption of Moses.* par W. J. Ferrar, 1918 ; — M. F. cite, en paraissant l'admettre, l'opinion de Charles qui regarde l'« Assomption » et le « Testament » de Moyse comme deux ouvrages différents réunis en un seul. L'Assomption aurait été écrite entre 7 et 30 pt. Chr. au temps de l'enfance ou de la mission publique du Christ. L'auteur en serait un Pharisien quiétiste, c'est à-dire, ni un Pharisien, ni un Zélote, ni un Sadducéen. contrairement aux opinions défendues par d'autres. — Les rapprochements entre l'An. et le N. T. sont passablement arbitraires. D. H. D.

R. H. CHARLES, **The Book of Jubilees,** with an introduction, by A. H. Box (1917, 8°, XXXIV-224 p., 4 sh. net).

A l'encontre des éditions de M. Oesterley, celles de M. Box sont pourvues de bibliographie, d'index et de notes. Ses introductions, en outre, ont

Digitized by Google

un tour plus technique et s'adressent plus aux étudiants qu'au grand public.

Après un court exposé du contenu du livre, B. en étudie les différents titres grecs, et conclut à l'existence primitive de deux titres hébreux : Petite Genèse et Jubilés. Le Syncelle le connaît sous le titre d'Apocalypse, et Nicéphore sous celui de Testament de Moyse. La version éthiopienne qui nous reste a été faite sur la grecque, laquelle, selon M. Charles, a été faite sur un texte hébreu ou araméen. La partie la plus importante de cette étude est celle où M. B. recherche le but de l'auteur : l'auteur des Jubilés préconise le calendrier solaire. Cette opinion a été surtout mise en lumière par Lezsinsky. Elle ne rend pas plus facile la solution de la question d'auteur. M. Charles croyait que c'était un Pharisien. M. B. pencherait pour un pieux prêtre sadducéen : mais que savons-nous par ailleurs des idées des Sadducéens sur le calendrier solaire? De la traduction de M. Charles nous répéterons le reproche qui lui a été adressé par Martin dans la *Rev. Bibl.* 1911 sur certains rétablissements arbitraires du texte biblique, par ex., Jubil. XXX, 25, citant Gen. XXXIV, 30. D. H. D.

R. H. Charles. **The Apocalypse of Abraham and The Ascension of Isaiah**, with introduction by G. H. Box (1919, 8°, XXXIV-99+XXVI-62 p., 5 sh. 6 d. net).

M. Box expose d'après Charles l'état du texte de l'Ascension d'Isaïe, et accepte sa théorie des trois écrits, l'un juif et les deux autres chrétiens. Suit une étude sur la légende du martyre et son antiquité ; une autre sur les noms de Satan, — Bélial, — Sammael ; une autre sur Neron-redivivus, et une dernière sur les sept cieux. Le passage XI, 2-22 est admis comme authentique. M. Box ne semble pas distinguer l'Ange de l'Esprit du Saint-Esprit : peut-être a-t-il tort. La traduction de M. Tisserant manque dans la bibliographie.

Pour l'*Apocalypse d'Abraham*, M. Box donne une introduction très suggestive sur les mss. slaves et les Palaeas. Il fixe la date de la composition entre 70 et 120 pt. Chr. et il relève des citations du livre dans les *Recognitiones* I, 32, Epiphane Heres. XXXIX-5, Constit. apost. VI, 16, etc. Le livre contiendrait certains éléments gnostiques. La division de l'humanité en gauche et droite, lumière et ténèbres, serait une trace de dualisme. L'expression curieuse « avec Azazel » indiquerait le Dieu le l'A. T. Contre Ginzberg, l'auteur conclut à l'unité du livre, tout en admettant deux recensions, l'une courte, orthodoxe, l'autre interpolée de gnose. Le premier des trois appendices contient un tableau historique de la formation de la légende de la conversion d'Abraham. D. H. D.

M. R. James, **The biblical antiquities of Philo** (1917, 280 p. 8 s. 6 d.).

Cet ouvrage dont le vrai titre est peut-être *Initium mundi* est faussement attribué par les manuscrits à Philon. Imprimé cinq fois au XVIe siècle, il n'a plus été réimprimé depuis, n'a guère attiré l'attention, n'a jamais été traduit en anglais ni probablement dans aucune langue moderne. C'est une histoire biblique depuis Adam jusqu'à la mort de Saul, empruntée à la

Digitized by Google

Bible et à des apocryphes, quelquefois inventée de toutes pièces. Quant à l'origine, voici les conclusions de l'auteur : 1) le texte latin est la traduction d'un texte grec perdu, 2) celui-ci était une traduction d'un texte hébreu perdu, 3) ce dernier était un écrit juif de la fin du premier siècle. La première conclusion me paraît hors de doute, pour les deux autres, je reconnais volontiers tout ce qu'il y a d'ingénieux et de probable dans les arguments allégués, en particulier la fausse traduction *Visui* qui doit représenter *et Isui* dans l'hébreu, mais le problème est si nouveau, le texte si incertain, que je préfère réserver mon jugement. M. James a réussi à rendre lisible et intéressant un document très ingrat en lui-même.

D. D. D.

W. I. Ferrar. **The uncanonical Jewish Books** (1918, 8°, x-112 pp.; 3 sh. net).

L'idée était excellente de réunir en un « conspectus » la description des ouvrages de la littérature dite « apocryphe », indispensables pour l'intelligence du N. T., et M. Ferrar a été généralement heureux dans la manière de la réaliser. Il nous semble toutefois que les citations relativement longues de certains livres (p. ex. Oracles Sibyllins, Psaumes de Salomon, Jubilés, etc.) eussent avantageusement cédé la place à de plus abondants renseignements historiques ou à des tableaux dans le genre de l'utile chronologie comparative donnée en tête de la série. La promiscuité des deutérocanoniques avec les Apocryphes proprement dits ne plaira pas à tous les lecteurs : elle se justifie pourtant en raison du but de l'ouvrage qui est de servir d'initiation au dépouillement de la littérature « contemporaine » (ceci au sens très large) du N. T.; mais l'étudiant catholique ne lira pas sans précaution ce que F. pense des livres de Tobie et de Judith. Les notices ont parfois quelque chose de flou : pour les Macchabées, par exemple, on aurait dû mentionner nettement, au I. livre l'existence de sources poétiques ; au IIe le caractère sentencieux de l'auteur qui entrecoupe fréquemment le récit de réflexions personnelles, la rédaction originale de l'ouvrage en grec, et l'état très corrompu du texte ; au IVe, F. semble croire que la *Passio Macc.* latine soit une libre paraphrase du Pseudo-Josèphe par Erasme, « in another era of persecution » (?). Non, ce n'est pas par manière de plaisanterie, mais d'une façon simplement objective, que le grand humaniste écrivait : « Quoniam graecus codex ad manum non erat, e latinis (sc. *ex latino codice*) graeca conjectans, mutavi nonnulla sed non admodum multa ».

D. B. S.

B. Textes hellénistico-juifs.

H. N. Bate. **The Sibylline oracles,** Books III-V (1918, 8°, 118 pp.; 3 s. 6 d. net),

M. Bate reprend l'opinion de Geffcken dans TU XXIII. 1. sur les origines de la collection juive qui est la base des livres sibyllins III-V. Il admet donc les emprunts faits par l'auteur juif à Bérose. Le procemium de Théophile est moins nettement défini comme un faux. Pour le L. V. l'origine gnostique du passage 511-536 est passé sous silence (cf. Geffcken, *Sitzungsber. der Pr. Akad*, 1899, p. 638). D. H. D.

Digitized by Google

H. St. J. Thackeray. **The letter of Aristeas** (1918, 8°, 117 pp.; 2 s. 6 d.).

C'est la fameuse lettre pseudépigraphe d'Aristée à Philocrate qui prétend raconter comment la Bible juive fut traduite en grec sous Ptolémée II Philadelphe. La date de cet écrit est encore controversée; Thackeray s'écarte de l'avis de Schürer et se rapproche de Wendland: il place l'origine aux années 120-80 av. J.-C. En 1900 parurent simultanément deux éditions du texte grec, l'une de Thackeray lui-même comme appendice à l'*Introduction to the O. T. in Greek* de Swete, l'autre de P. Wendland chez Teubner. La traduction présente est basée sur celle-là, mais n'a pas négligé celle-ci. En appendice sont donnés les principaux passages des auteurs juifs et chrétiens au sujet de l'origine de la version des LXX. La traduction est agréable à lire et est accompagnée de notes intéressantes.

D. D. D.

H. St. J. Thackeray. **Selections from Josephus** (1919, 8°, VIII-213 pp.; 5 sh. net).

Traduction des principaux passages (en tout 65) des quatre ouvrages de Flavius Josèphe, en particulier ceux qui se rapportent aux origines chrétiennes et aux derniers temps de l'indépendance juive. L'introduction donne une biographie de Josèphe, un aperçu de ses œuvres et une appréciation de son caractère et de sa valeur au point de vue historique.

Le traducteur a pris comme base l'édition de Niese, mais il en connaît les imperfections et les corrige à l'occasion en note. Il y a plusieurs petites dissertations en appendice, entre autres sur l'authenticité du célèbre passage concernant Jésus-Christ, sur Zacharie, fils de Baris, qui fut tué au milieu du temple: le traducteur refuse de l'identifier avec le Zacharie, fils de Barachie, dont il est question Math. 23 [35]. Ici je souhaiterais un renvoi à l'excellent article de D. Chapman sur ce sujet dans le *Journ. of th. st.*, XIII, p. 398-410. D. D. D.

E. W. Brooks. **Joseph and Asenath** (1918, 8°, 84 pp.; 3 sh. 6 d. net).

L'éditeur a élaboré cette traduction sur le texte grec publié par Batiffol en 1899-90, sauf pour quelques endroits évidemment corrompus, et il signale les variantes les plus importantes des versions latine, arménienne et slavone. Dans la notice préliminaire il donne un précis de l'histoire des éditions et un résumé de la touchante historiette; puis, tout en adoptant dans l'ensemble les conclusions de Batiffol qui regarde ce récit comme une aggada revisée par un chrétien du Ve siècle (?), il en discute et en rejette plusieurs détails à la lumière de l'éthologie orientale. D. B. S.

C. W. Emmet. **The Third and Fourth Book of Maccabees** (1918, 8°, 75 pp., 3 sh. 6 d. net).

M. E. réédite la traduction qu'il a donnée de ces livres dans les Apocrypha de Charles (Oxford, 1913). Les notes et les introductions de ces deux livres sont bonnes en tout point. Je voudrais seulement signaler le caractère provisoire qu'il faut garder à des assertions comme celle-ci: « il n'existe pas de version latine ancienne du IVe livre » et: « Erasme écrivit une libre

Digitized by Google

paraphrase latine du pseudo-Josèphe ». A défaut du ms. ignoré (de Cologne) dont s'est servi Erasme, il en existe d'autres dont la comparaison permettra peut-être un jour de jeter quelque lueur sur l'histoire textuelle de IV Macc. D. B. S.

C. Palestiniens-juifs et textes apparentés (rabbiniques).

Nous n'avons reçu aucun volume de cette série, sauf les deux travaux d'Oesterley et de W. J. Ferrar signalés plus haut.

Une collection de littérature chrétienne avait été commencée sous le titre « *Early church Classics* », puis s'était élargie sous le titre « *Translations* of *Christian literature* ». Elle comprend de nouveau plusieurs séries.

A. Greek texts.

LETT FELTOE (Ch.). *St. Dionysius of Alexandria. Letters and treatises.* (1918, 8°, 110 pp. 3 sh. 6 d. net).

En suivant l'introduction de Mr Feltoe aux extraits qu'il publie de Denys l'Alexandrin, l'étudiant aura une idée claire et succincte de la personnalité et des œuvres de ce célèbre évêque et Docteur, proclamé grand par Athanase, et Règle de Foi par Basile. Son attitude aussi bien dans la persécution que dans les controverses baptismale et trinitaire, sa pénétration philosophique et ses éminentes qualités de chef : tout cela est fort heureusement décrit par F., dont la compétence critique est bien connue, surtout après l'édition qu'il a donnée des écrits de Denys dans les *Cambridge Patristic Texts* (1904). Une bibliographie *raisonnée* (mérite plutôt rare dans les collections de la S. P. C. K.) termine cette excellente notice, et des notes très soignées illustrent la traduction. D. B. S.

T. W. CRAFER D. D. *The apocriticus of Macarius Magnes* (1919, 8°, 169 pp.; 7 s. 6 d. net).

Edité pour la première fois en 1876 par C. Blondel d'après un ms. d'Athènes, apparemment perdu depuis, l'*Apocriticus* était en passe de devenir un texte inabordable. On saura gré à M. Cr. de travailler à sa diffusion, car l'ouvrage est digne de solliciter l'attention des historiens de l'Eglise : n'est-il pas, en effet, le seul témoin de quelque haleine qui nous permette, sinon de reconstituer, du moins de nous représenter la redoutable machine de guerre dressée par Porphyre contre les chrétiens ? Ce n'est pas que M. Cr. estime, avec Harnack, que le critique païen réfuté par Macaire soit Porphyre lui-même ; après long et mûr examen (cf. *Journ. of Theol. Stud.* 1914) il se rallie au contraire à la « brillante suggestion » de Duchesne qui désignait comme adversaire de l'apologiste le fameux Hiéroclée, gouverneur de Bithynie et disciple de Porphyre, rongeant en détail la conception de l'Eglise et lui déniant le droit d'interpréter la pensée de son fondateur. Le dialogue aurait été réel, et, comme tel, se placerait au début du IVe siècle bien que la rédaction en soit plus tardive : en cela encore, M. Cr. diffère des critiques allemands qui, à la suite de Le Quien, le situent vers 410, et il se rapproche de l'opinion

Digitized by Google

exprimée par Duchesne en 1877, mais abandonnée, je crois, par lui dans son H. de l'É. t. III[4] p. 87. Dès lors, il ne s'agit plus d'en laisser la paternité véritable à Macaire de Magnésie (en Lydie), évêque qui au concile du Chêne en 403 porta une accusation d'origénisme contre son métropolitain : selon toute vraisemblance, l'auteur de l'*Apocr.* n'était pas évêque, et par surcroît il révèle des tendances allégorisantes et doctrinales nettement origénistes. La solution proposée, avec beaucoup d'ingéniosité, il faut le reconnaître, par M. Cr., est que Macaire l'évêque, personnage peu éminent, aurait pris à son compte, au moyen de quelques coups d'estompe, l'œuvre d'un Macaire plus ancien, originaire de Magnésie et écrivant peut-être en Syrie. Ceci est fort délicat assurément, et on approuvera M. Cr. de la grande réserve avec laquelle il présente ces aperçus. Par contre, l'explication qu'il donne du titre du traité (Μονογενής ἢ Ἀποκριτικὸς πρὸς Ἕλληνας) mérite d'être reçue avec moins d'hésitation. A l'interprétation généralement admise, selon laquelle au mot « Μονογενής » répondrait une première partie doctrinale, absente du ms. mutilé, M. Cr. oppose celle-ci. Le véritable titre se présentait dans l'ordre inverse, à savoir : Ἀποκ. ἢ Μον. π. Ἕ. : de ce double titre la première partie est claire ; la raison d'être de la seconde (Μ. π. Ἕ.) consiste dans son parallélisme exact avec le titre de l'ouvrage d'Hiéraclée : Φιλαλήθης, πρὸς τοὺς χριστιανούς. — Les soins apportés à la traduction du texte ne le cèdent en rien au fini de l'introduction ; des deux éléments qui composent l'ouvrage, les objections païennes sont données intégralement ; les réfutations, souvent prolixes et confuses, ne sont pas toujours données *in extenso*, mais seulement résumées entre crochets. — Nous regardons ce volume comme l'un des plus parfaits de la collection. D. B. S.

SRAWLEY (I, H.). *The catechetical oration of S. Gregory of Nyssa* (1917, 8°, 123 pp., 2 sh.).

L'édition populaire présentée par M. Srawley de l'*Or. cat.* de Greg. Nyssène n'est pas inférieure aux deux précédentes : comme Feltoe et Crafer, Sr. est un spécialiste : il a publié en 1903 le texte critique de l'*Or. cat.* sur la base de plus de 14 ms. On sait que le texte de Fronto Ducaeus (1638) est fort gâté, et que, depuis Krabinger (1838) qui s'efforça de l'améliorer sur la base de trois ms. munichois, nul effort méthodique, nul progrès par conséquent, n'a été réalisé. Dans l'introduction, Sr. caractérise bien la position théologique des Cappadociens, sans d'ailleurs l'apprécier, et de l'*Or. cat.* en particulier ; il établit fort distinctement la part d'origénisme et la part... d'originalité qui reviennent à Nyssenus, ainsi que sa dépendance vis-à-vis d'Athanase pour certaines données des traités de l'Incarnation et de la Trinité. Nous ne croyons pas que Sr. ait la nuance exacte quand il estime que la fameuse théorie eucharistique de Grégoire " is of the nature of an illustration only, and moves in a different circle of ideas from the later Western doctrine of Transsubstantiation " ; terminologie à part, il y a continuité rectiligne entre la pensée de Nyssenus et le *vrai* concept de la Transsubstantiation. La restriction que nous venons de faire n'enlève rien aux mérites de l'excellente édition de Sr. et nous souhaitons la voir dans les mains de tous les jeunes théologiens. D. B. S.

Digitized by Google

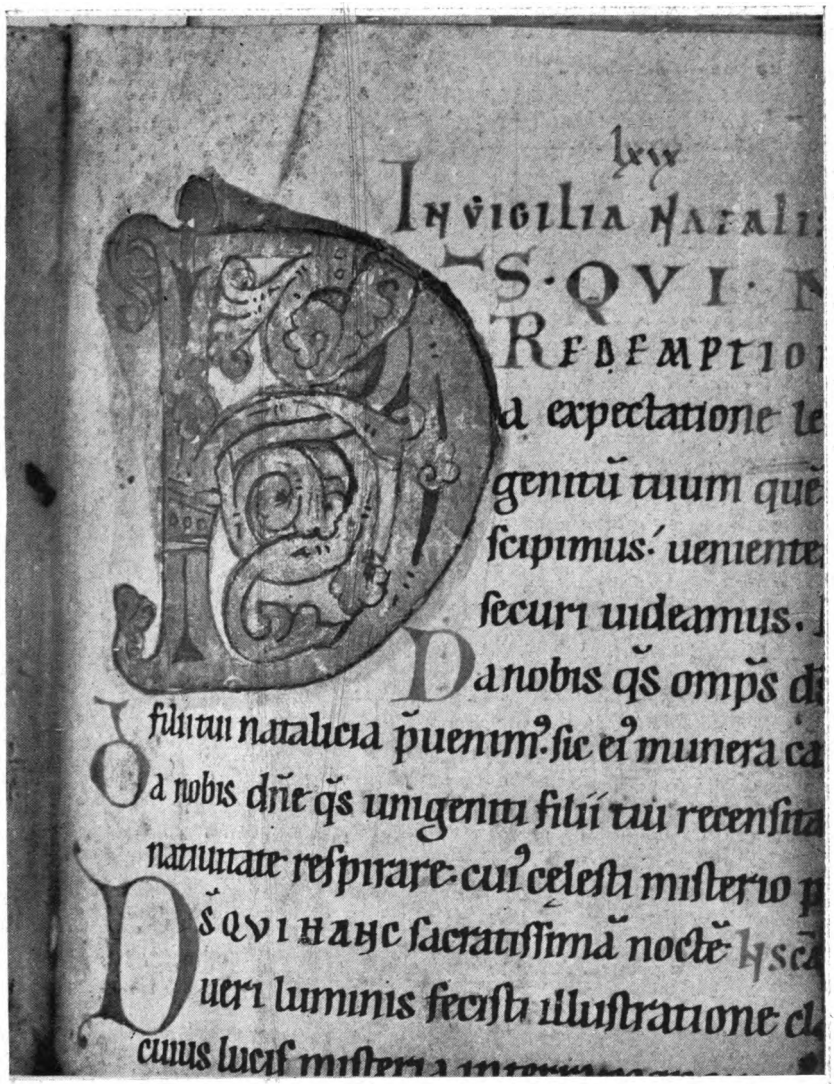

GRADUEL-SACRAMENTAIRE DE BANTZ, p. 69.

Digitized by Google

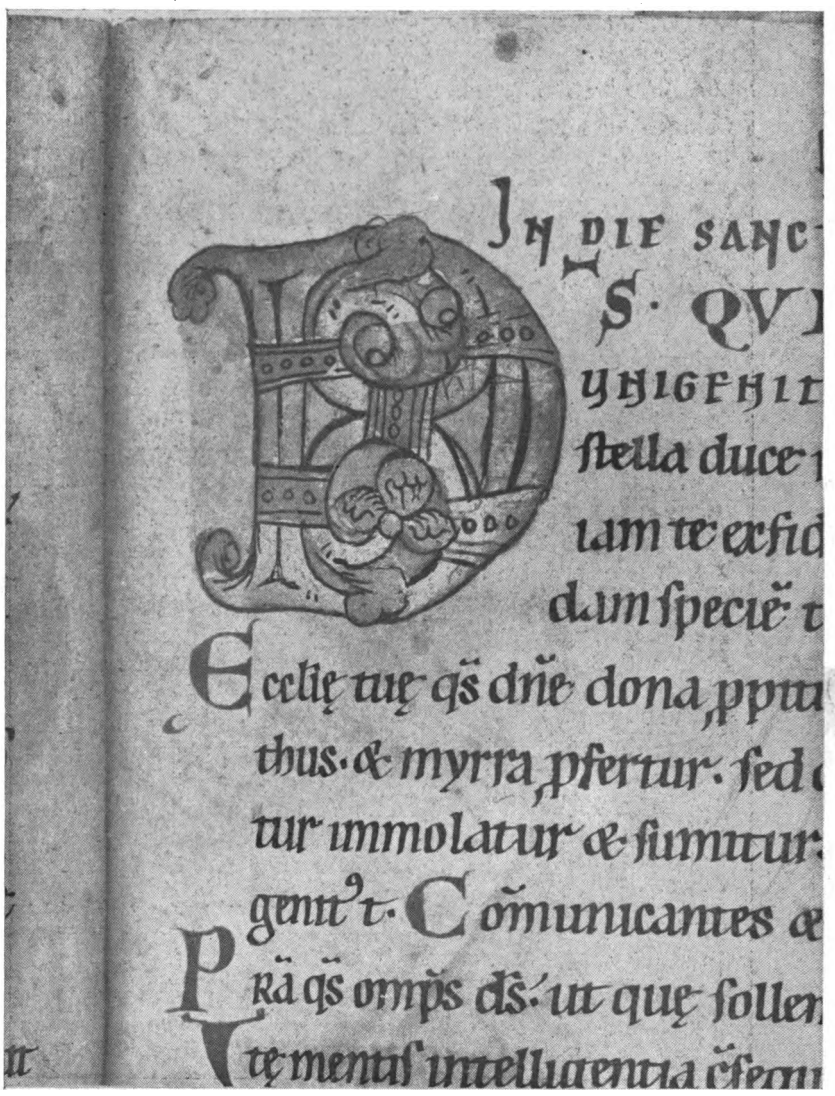

GRADUEL-SACRAMENTAIRE DE BANTZ, p. 71.

Digitized by Google

ROLT (C. E.). *Dionysius the Areopagite, on The Divine Names and The mystical Theology* (1920, 8°, VII-223 pp. ; 7 s. 6 d. net).

Denys « l'Aréopagite » est une de ces grandes lumières placées sur les montagnes, mais que peu d'intelligences peuvent fixer sans s'aveugler. C'est pourquoi on accueillera avec sympathie tout sérieux effort pour résoudre les ambiguïtés de sa pensée hardie, ondoyante et insaisissable. L'introduction de Rolt a du souffle et expose avec ampleur les idées de Denys sur la nature de Dieu, ses relations avec l'ordre créé, et la vie de contemplation. Les notes abondantes ajoutées à la traduction sont souvent pénétrantes ; il en est toutefois — par exemple sur le concept de personnalité, et sur l'ævum pour l'explication duquel M. R. croit pouvoir en appeler des théories bergsoniennes sur la durée — qui ne donneront point satisfaction aux théologiens rompus aux analyses scolastiques. La bibliographie aurait pu mentionner l'un ou l'autre travail français, Darboy, pour mémoire, et la thèse de Falip (cf. *Bull. litt. ecclés.* 1904, p. 265). Un appendice sobre et précis a été ajouté par M. Sparrow-Simpson, concernant l'influence exercée par Denys sur l'histoire religieuse. D. B. S.

LOWTHER CLARKE (W. K.). *The Lausiac history of Palladius* (1918, 8°, 188 pp., 5 sh. net).

L'élégante traduction de M. Clarke, qui a pu profiter de celle de Lucot, en la corrigeant, se base généralement sur l'édition critique de D. Butler. C'est au grand travail du savant abbé de Downside que sont empruntés en majeure partie les éléments de l'introduction, qui oriente sur l'auteur la tradition du texte, le monachisme primitif, la valeur historique et spirituelle du livre de Pallade. L'annotation sobre est utile et sérieuse. D. U. B.

ARMITAGE ROBINSON (J.). *St Irenaeus, the apostolic preaching* (1920, 8° IX-154 pp.).

Il a été rendu compte de ce volume dans la *Revue bénéd.* 1920, p. 206.

LOWTHER CLARKE (W. K.). *St Gregory of Nyssa. The life of St Macrina.* (1916, 16°, 79 pp. 1/6 net).

L'introduction fait connaître la vie de l'auteur, sa biographie de Macrine sa sœur, et les monastères du Pont, sur lesquels elle fournit des renseignements. D. U. B.

B. Latin texts.

J. H. FREESE. *The Octavius of Minucius Felix* (s. d. 102 p., 3 s. 6 d.).

L'introduction fait connaître le texte et l'auteur de cette belle apologie chrétienne. La controverse au sujet de la date est exposée sans que le traducteur prenne position. L'expression « the French-African school of *critics* » (p. XII) est malheureuse. On est étonné de lire p. V, que M. Freese n'a pas consulté le commentaire et le *Lexicon Minucianum* de Waltzing, parus en 1909, quand il reconnaît, p. X, que Waltzing est le meilleur connaisseur de Minucius. D. D. D.

T. THOMPSON et J. H. SRAWLEY. C. Liturgical texts. *S. Ambrose, On the mysteries and the treatise On the sacraments* (1919, 143 p., 4 s. 6 d.).

Digitized by Google

L'introduction, qui est excellente, traite d'abord de l'authenticité des deux écrits : le *de mysteriis* est revendiqué pour Ambroise, malgré l'avis des vieux protestants et de Loofs, le *de sacramentis* est regardé comme l'œuvre d'un auteur du Nord de l'Italie qui vivait au commencement du Ve siècle et imitait Ambroise. C'est, je crois, la bonne solution. Suivent plusieurs bonnes dissertations, surtout au point de vue liturgique : les cérémonies du baptême et de la confirmation ; le système de lectures liturgiques ; les prières liturgiques ; la doctrine eucharistique [le traducteur reconnaît que les deux auteurs sont partisans décidés de la transsubstantiation, je ne vois pas que la phrase : *(eucharistia) carnis illius sacramentum est* insinue une conception différente ; nous qui croyons à la transsubstantiation, nous ne parlerions pas autrement aujourd'hui], et le texte biblique. Nul doute que ce volume n'obtienne un grand succès. D. D. D.

Une collection « *Helps for students of history* » est du genre populaire et s'adresse au grand public.

N. 6. — CRUMP (C. G.). *The logic of history* (1919, 63 p. 8 d.), traite à peu près les mêmes questions que la brochure de L. Bréhier *Le travail historique* dans la collection française *Science et religion*, n. 426, mais il lui est très inférieur.

N. 3. — Reginald L. POOLE, *Medieval reckonings of time* (1918, 47 p. 6 d.) donne brièvement les règles pour le calcul des jours, des mois et des années.

N. 17. M. R. JAMES, *The wanderings and homes of manuscripts* (1919, 96 p. 2 s.) est le meilleur de cette collection. Sous une forme simple et populaire, il nous montre où les manuscrits, tant grecs que latins, ont été écrits, où et comment ils ont voyagé. Ils sont nés dans les centres de civilisation, ils en ont été chassés par les guerres et l'invasion de la barbarie, ils ont été attirés là où régnait la paix, où la science était en honneur, d'abord dans les monastères, plus tard dans les universités ou chez les riches Mécènes. A chaque page, des exemples viennent rendre cet exposé vivant et pourront instruire même les gens du métier.

N. 21. — A. SOUTER, *Hints on the study of latin* (1920, 48 p. 8 d.). Le lecteur y trouvera une bonne bibliographie des auteurs latins depuis l'an 125 jusque 750, puis quelques remarques, malheureusement trop brèves, sur l'histoire du latin. D. D. D.

La collection de « *Texts for students* » est le pendant de la série éditée à Bonn par le prof. H. Lietzmann ; elle a sur cette dernière, l'avantage d'une impression plus soignée. Les noms des auteurs déterminent la valeur de cette publication. Signalons ce qui est venu à notre connaissance :

N. 1. — *Select passages* from Josephus, Tacitus, Suetonius, Dio Cassius illustrative of christianity in the first century (1918, 8°, 16 pp., 3 d.).

4. — NEWPORT J. D. WHITE. *Libri S. Patricii.* The latin writings of St. Patrick. A revised text, with a selection of various readings, based on all the known manuscripts (1918, 32 pp., 6 d.).

Digitized by Google

7. — *The epistle of St. Clement of Rome* (1919, 46 pp., 6 d.). Texte grec.
8. — F. J. C. HEARNSHAW, *Select extract from chronicles and records relating to english towns in the middle ages.* (1919, 63 pp, 9 d.).
9. — H. F. B. C. *The inscription on the stele of Mésa* commonly called the Moabite stone. (1919, 16 pp., 6 d.).
10. — T. W. CRAFER. *The epistles of St. Ignatius.* (1919, 64 pp., 1 s.).
11. — H. P. V. NUNN. *Christian inscriptions* (1920, 48 pp., 1 s.).
13. — T. W. CRAFER. *The teaching of the twelve apostles.* (1920, 15 pp., 4 d.)
14. — T. W. CRAFER. *The epistle of Barnabas.* (1920, 32 pp., 6 d.).
16. — PERCY HANDCOCK. *Selections from the Tell El-Amarna letters* (1920, 16 pp., 4 d.).

B. — COMPTES RENDUS

RICHARD (T.) O. P. **Philosophie du raisonnement dans la science d'après S. Thomas.** Paris, Bonne Presse, 1918, in-12, X-593 p.

Depuis quelques années la Scolastique voit peu à peu tomber les préjugés qui lui fermaient les esprits ; elle attire l'attention de philosophes à la formation desquels elle avait été étrangère [1]. Ces résultats sont la récompense de ceux qui se consacrent à la défense et au rajeunissement des anciennes doctrines. Le P. R., pour lequel la tradition thomiste n'a pas de secret et qui avait donné antérieurement une *Introduction à l'étude et à l'enseignement de la S.*, travaille, dans son nouvel ouvrage, à rendre à nos contemporains cette science du raisonnement, dont la plupart d'entre eux — et précisément les professionnels des choses de l'intelligence — ont oublié les bases. Il s'adresse aux nombreux savants et, plus généralement, aux esprits cultivés qui, à l'heure présente, s'interrogent sur la valeur des procédés fondamentaux de la raison, mais qui, faute d'éducation philosophique saine, sont réduits à se contenter des réponses décevantes de l'empirisme ou de l'idéalisme de toute nuance.

D'où, la nature et la division du livre. Celui-ci assoira d'abord les principes communs aux différentes sciences (1re partie : *Notions générales.* ch. I-IV) ; il traitera ensuite de l'art de penser, dans les branches spéciales du savoir (2e partie : *Notions particulières*, ch. V-XI). En substance, ce sera une logique : non pas astreinte aux formes pédagogiques, ni assujettie à la filière des exposés et problèmes scolaires ; où l'on retrouvera cependant la plupart des questions classiques, placées dans un ordre de circonstance. Certaines de ces questions seront des plus élémentaires ; mais qu'on ne s'en plaigne pas, tant les discussions publiques révèlent d'inexpérience philosophique chez des savants, même du plus grand

1. Citons, parmi les écrivains qui tout dernièrement se sont occupés de l'École MM. Gilson et Truc.

Digitized by Google

renom. Si, dans le domaine de la logique, le P. R. a fait un triage des sujets, en revanche il a utilement appuyé ses thèses par des contreforts empruntés tant à la psychologie qu'à la critériologie. On achèverait de définir la physionomie générale du livre, en disant que l'A. est au courant des ouvrages modernes de philosophie et de philosophie des sciences les plus marquants, mais qu'il se borne à montrer les points faibles des systèmes, sans prolonger les réfutations.

Certes, il n'est pas de notion qui fasse plus cruellement défaut à nos contemporains que celle — entendue comme il faut — de l' « abstraction ». Dès son début, le P. R. s'efforce de la leur restituer (chap. I); puis il insiste sur le tort immense que cause à la pensée moderne la généralisation indue des méthodes propres aux sciences particulières. Au nom même du sens fâcheux que le mot « généralisation » revêt dans l'usage courant et dans le présent volume (p. ex. : p. 55 ss, 445 etc.), nous souhaiterions qu'il ne fût pas admis (23) et employé (111 ss.) comme synonyme légitime d' « abstraction ».

« C'est faire œuvre intéressante autant qu'utile..., écrit l'A, que d'étudier les rapports entre *le fait et l'idée* » : cette œuvre, le chap. II l'accomplit avec bonheur. Le chap. III *(Des premiers principes)* sert à confronter les explications que le réalisme idéaliste de S. Thomas, l'empirisme pur, l'associationnisme et l'idéalisme Kantien proposent de la nécessité et de l'universalité de nos jugements immédiats d'ordre idéal. Le chap. IV *(Vérités médiates et degrés de la connaissance)* examine les limites dans lesquelles l'esprit humain est capable d'intuition, la cause originelle de la pluralité des idées, la valeur du concept abstrait, la portée des lois naturelles, le rapport du spéculatif et du pratique dans les choses de la science, etc. : l'ensemble, avouons-le, est un peu chargé et hétérogène. On se doute que les occasions de conflit avec le bergsonisme abondent dans ces pages.

Les deux principales formes du raisonnement font l'objet des premiers chap. (V, *Induction.* VI, *Déduction*) de la seconde partie. Ce pauvre syllogisme, tant calomnié depuis Bacon, et cette induction, au contraire tant vantée, nos penseurs finiront-ils par reconnaître et leur égale fécondité et leur commune raison ultime? Ce sera à la condition qu'ils guérissent radicalement de l'empirisme. Le P. R., qui venge le syllogisme, ne connaît certes pas moins bien les bases que la logique de l'Ecole permet de donner à la démonstration inductive. Mais nous craignons que, sur ce dernier terrain, il n'ait pas pris la voie la plus propre pour persuader les modernes, faute d'avoir consenti à suffisamment renouveler un chapitre, tout de même bien peu satisfaisant, de la scolastique.

La fin du volume, judicieusement composée *(Du raisonnement en matière contingente. Certitude et critique. Foi et opinion. Histoire et science)*, présente une doctrine très sûre et très appropriée, à tous ceux qu'intéressent les sciences naturelles, ethnologiques, sociales, les travaux d'érudition et d'histoire, les débats relatifs à la nature de la croyance.

A un ouvrage aussi plein et aussi bien pensé nous voudrions avoir attiré des lecteurs. C'est à titre de vœux en vue des rééditions futures, que nous avons exprimé, chemin faisant, quelques désidérata. Qu'on nous

Digitized by Google

permette encore ces suggestions : La matière, extrêmement riche, du volume gagnerait à certains remaniements ; la rédaction, à être moins dense, moins austère. Il y aurait avantage à rétablir plus tôt le crédit du concept, à l'encontre des sophismes anti-intellectualistes ; à pousser à fond la théorie de l'abstraction, dès qu'on l'aborde, au lieu d'y revenir à plusieurs reprises ; à introduire un bon exposé du rôle de l'hypothèse scientifique ; à préciser le degré d'objectivité qu'on réclame pour les qualités sensibles.

p. 567 : dans le titre de l'ouvrage de Mabillon, remplacer *ecclésiastiques*, par *monastiques*. D. M. FESTUGIÈRE.

SANDA (Dr A.). — **Synopsis Theologiae dogmaticae specialis.** Vol. I. De Deo uno, De Deo Trino, De Deo Creante, De gratia habituali, De virtutibus infusis, De gratia actuali. Fribourg, Herder, 1916. In 8°, XXIV-384 p. Prix : 5 fr. 90.

Ce volume contient la première partie du Cours que l'A. professe au séminaire de Leitmeritz (Bohême). C'est un exposé sommaire, mais cependant solide de la théologie. Il nous plaît par plusieurs de ses qualités : il est clair et concis, ce qui en rendra l'emploi facile dans l'enseignement ; il traite les questions au point de vue spéculatif et scolastique plus qu'au point de vue positif ; l'esprit philosophique de l'A. se manifeste dans la critique souvent pénétrante qu'il sait faire des systèmes en présence, et dans sa tendance à ne pas admettre les solutions syncrétistes faites d'éléments inconciliables, mais au contraire à pousser jusqu'au bout la doctrine à laquelle il donne la préférence.

Quand on voit annoncés les traités *de Deo* et *de gratia* on se demande d'abord si l'on a affaire à un thomiste ou à un moliniste. La réponse ne se fait pas attendre, dès la préface l'A. nous prévient qu'il est moliniste, tout en se rendant bien compte des défauts de ce système ; dans le cours de son livre il rencontre les fameuses thèses *bannésiennes* ou *néo*-thomistes : prémotion physique, grâce suffisante, réprobation négative, qu'il combat en face, avec les arguments d'usage. La dernière conclusion même de tout le livre, à propos de la prédestination, c'est que « solus molinismus potest pietatem et zelum promovere ». Inutile, sans doute, de contester des opinions aussi arrêtées. Cependant l'A. montre si bien l'impuissance de la science moyenne à expliquer la connaissance des futurs contingents (p. 53), et d'autre part, pour ne pas introduire de réalité indépendante de Dieu, il tient que la détermination libre de la volonté n'est pas un acte second (p. 49), et n'a donc pas besoin du concours divin. C'est là une métaphysique à laquelle on recourt quand on est moliniste plus par sentiment que par raison. Il répète avec conviction, certes, que le néo-thomisme détruit le libre arbitre, mais du seul fait que Dieu connaît d'avance les actes libres, ne suit-il pas que ceux-ci arriveront infailliblement, quoique non nécessairement ? La possibilité de l'acte contraire à celui qui est prévu, le moliniste ne l'explique pas mieux que le bannésien.

La prémotion physique, on le sait, est en connexion intime avec la démonstration de l'existence de Dieu, aussi en ce sujet fondamental, fallait-il prendre certaines précautions. Ainsi pour l'argument du mouvement, nous lisons (p. 5) « Actio est perfectio, sed nemo dat quod non

Digitized by Google

habet. Ergo potentia seu virtus agendi non potest *sola* sibi dare actum quem non habet. Ergo eget alio ente cum quo suum actum *comproducat* ». La démonstration est énervée. Au reste plusieurs des arguments donnés en faveur de l'existence de Dieu sont concluants, mais on regrette d'y voir mêlées des considérations de moindre valeur : telle l'harmonie entre l'ordre de possibilité et l'ordre d'existence, harmonie qui requiert l'existence de Dieu comme raison suffisante. Déjà l'argument tiré des possibles nous paraît sujet à caution.

Il y a d'autre part bien des parties dans les traités que nous analysons sur lesquelles nous n'aurions que des éloges à exprimer.

L' A. se rattache souvent à la doctrine du Card. Billot, aussi au P. Bainvel, par ex. dans la question de l'acte de foi ; sa théodicée s'appuie souvent sur celle du P. Hontheim, dans son traité de la Création il donne le premier rang au R^me^ P. Janssens. D'ailleurs sa bibliographie est bien fournie ; ajoutons que pour l'orthodoxie, le censeur le plus rigoureux doit se déclarer satisfait. D. RAPHAEL PROOST.

PESCH (Christian) S. J. **Praelectiones dogmaticae.** Fribourg, Herder, 1914-1915.

T. 1. Institutiones propædeuticæ ad S. Theologiam, ed. 5, 1915. In-8, XXIII, 482 p. prix : frs. 9,50, rel. 12,05.

T. 5. De gratia. De lege divina positiva, ed. 4, 1915, 377, 1915 prix : frs. 7,55 ; rel. 10,20.

T. 6. De Sacramentis in genere. De baptismo, confirmatione, eucharistia, ed. 4, 1914, 470 p. prix : frs. 9,10 ; rel. 11,75.

Les « *Praelectiones* » du R. P. Chr. Pesch sont un ouvrage classique connu depuis près de 30 ans. Il n'est donc plus nécessaire d'en caractériser l'esprit, la méthode ou autres avantages, il nous suffit de signaler ces nouvelles éditions augmentées et mises au courant des travaux modernes concernant les divers domaines de la théologie. L'A. nous prévient lui-même que depuis la publication de son « Compendium theologiae » (1913) en 3 volumes, il s'est accordé plus de liberté pour développer certaines questions de son grand cours. Ce n'est pas cependant que le nombre de pages ait très notablement augmenté, la succession des numéros aussi reste la même, de façon que les diverses éditions restent facilement comparables. — Le vol. I. introduction à la théologie, qui touche un si grand nombre de questions relatives à la critique biblique et à l'histoire du dogme a dû recevoir d'assez nombreux compléments. Pour l'authenticité de chacun des évangiles, l'A. apporte des documents nouveaux et retrace les vicissitudes par lesquelles ont passé les jugements des critiques, qui par là se détruisent l'un autre (n° 122). Il explique plus longuement la thèse du Christ, auteur de l'Eglise (n° 305) ; enfin un appendice nouveau est consacré aux décisions de la Comm. biblique relatives aux Evangiles : c'est un avantage de trouver réunis par ordre ces documents et d'en pouvoir en même temps apprécier l'origine et la raison d'être. — Au tome V, l'A. nous donne des explications plus développées concernant l'élévation des facultés de l'homme par la grâce (n°61), plus loin (n° 239) il

Digitized by Google

corrobore un texte de S. Augustin, d'où les molinistes concluent qu'avec la même grâce tel homme peut consentir, tel autre résister : nous ne croyons pas que ces discussions amèneront beaucoup de lumières nouvelles. Il ajoute quelques raisons contre la prédétermination physique, et développe amplement la question des dispositions qui précèdent immédiatement l'infusion de la grâce (359), sujet intéressant en soi, sans nul doute, toutefois ce sont des raisons polémiques qui ont déterminé ce nouvel exposé : quelques thomistes récents ont fait de cette question un argument en faveur de la prédétermination. On voudrait voir ces thomistes cités plus explicitement, cela permettrait au lecteur de se renseigner mieux sur l'état de la controverse et sur les arguments apportés de part et d'autre. Le volume se termine par un appendice nouveau qui retrace l'histoire des controverses « de auxiliis » de 1590 à 1606 (p. 346 à 363).

Il nous suffit de constater ces modifications pour conclure que le R. P. Pesch, grâce aux perfectionnements successifs qu'il apporte à ses traités, entend rester digne du succès qui jusqu'ici a accueilli ses ouvrages.

D. R. P.

PRÜMMER (Dominicus) O. Pr. — **Manuale juris ecclesiastici.** Ed. 2. Fribourg, Herder, 1920, 8°, LII-700 p. Prix : Mks. 35.

Le Manuel de Droit ecclésiastique du R. P. Pr. se distingue par une clarté d'exposé remarquable. Il suit exactement le Code de droit canon, mais il en rend l'étude plus facile, en synthétisant la matière, en donnant des principes généraux qui inspirent les divers chapitres, en expliquant ce qui est trop bref, en abrégeant ce qui est d'usage plus rare. En outre il ajoute au contenu du Code, des aperçus historiques et théologiques ; ainsi en commençant le traité des religieux, il explique la nature de l'état religieux, l'essence et la solennité des vœux, l'origine et le développement de la vie religieuse. Notons que l'A. destine principalement son Manuel aux étudiants qui appartiennent aux ordres religieux : tout ce qui concerne les obligations et les privilèges des religieux est donc expliqué avec un soin particulier.

L'ouvrage commence par une étude très documentée des sources du droit canon, et ce qui est plus personnel encore à l'A. c'est le catalogue des canonistes (p. XIX-LII) très complet (sauf peut-être pour les auteurs récents) qui constitue un répertoire de grande utilité pour quiconque veut s'occuper de l'histoire du droit.

Une difficulté commune à présent à tous les manuels de droit vient de l'existence même du Code : malgré la compétence des auteurs, en bien des cas on doutera, si dans leur exposé, il ne s'ajoute pas d'interprétation personnelle au texte du Code, et à moins d'avoir celui-ci sous les yeux, on ne pourra pas toujours décider la question. L'A. adresse son cours en premier lieu à un auditoire de langue allemande, comme on le voit à la traduction des termes techniques (exceptio = Einspruch, laudum = Vertrag, — Emere « Kuxen » non videtur esse licitum clericis p. 98) ; sans diminuer la valeur intrinsèque de l'ouvrage, cela est évidemment de nature à diminuer sa diffusion dans plusieurs pays.

D. R. P.

Digitized by Google

LAURENTIUS (Jos.) S. J. **Institutiones juris ecclesiastici.** Ed. 3, Fribourg, Herder, 1914. In-8°, XVI-762 p. Prix : 15 fr. ; rel. 16 fr. 75. — Conspectus codicis juris canonici. Ibid. 1919. 125 p. Prix : 7 fr.

Nous ne donnerons qu'une brève notice sur cette 3e édition des *Institutiones* : l'ouvrage en effet est suffisamment connu, les deux premières éditions ont été l'objet des appréciations les plus favorables, on en a unanimement loué l'exactitude et l'esprit scientifique, on a dit avec raison que c'est à la fois un manuel pratique pour l'enseignement et un guide sûr pour les foncitons pastorales. La 3e édition est au courant jusque 1914, elle expose la nouvelle constitution de la curie romaine, la législation récente sur le mariage et les autres sacrements. — Mais voici que le Code de 1917 a enlevé à tous les ouvrages de droit canon la meilleure partie de leur actualité, et la commission interprétatrice veut que l'enseignement prenne le Code pour texte, mesure qui tendra à donner la préférence aux livres rédigés en forme de commentaire. Cependant le Code seul ne suffira pas : il faudra insister sur le fond dogmatique du droit, sur son origine et son histoire, étudier le droit public de l'Église, les relations de l'Église et de l'État, les Concordats et foule d'autres questions pour lesquelles il sera toujours nécessaire de recourir aux auteurs compétents. Sans doute une édition refondue des Institutions nous rendra tous ces services dans un avenir plus ou moins rapproché. Provisoirement, l'A. a rédigé le *Conspectus* ci-dessus annoncé du droit nouveau avec renvoi aux numéros correspondants de sa 3e édition, celle-ci pourra donc encore continuer de servir. Avec un peu d'attention on discernera les lois et dispositions qui restent en vigueur et qui doivent être interprétées comme par le passé d'avec celles qui sont abrogées ou remaniées. D. R. P.

MORIN (D. Germain). **Sancti Aureli Augustini tractatus sive sermones inediti ex codice Guelferbytano 4096.** Kempten, Koesel, 1917, gr. 8°, XXV-250 pp.

Nos lecteurs ont entendu parler de ce livre publié en pleine guerre, orné d'une dédicace que nous avons déplorée. Aujourd'hui, après quatre ans, qu'il nous soit permis de faire abstraction de ces circonstances regrettables, et d'appeler uniquement l'attention sur l'incontestable valeur scientifique de ce volume et sur les précieux textes qu'il nous fait connaître.

Le ms 4096 de Wolfenbüttel vient de Weissenburg en Alsace et date du IXe siècle. Il contient une collection de sermons mutilée au commencement et à la fin et qui, pour ce motif peut-être, avait échappé jusqu'ici à l'attention. D. Morin a trouvé que, des 95 traités qui y figurent, 72 sont de S. Augustin : parmi eux 32 sont inédits, 31 sont édités, mais quelques-uns sont rares, 9 sont ici plus ou moins interpolés ou mutilés ; d'autre part, 23 sont d'autres auteurs anciens et parmi eux 8 sont inédits. Depuis le temps de Michel Denis, pareille découverte de textes augustiniens n'avait pas été faite.

Cette trouvaille fait le plus grand honneur à notre confrère. Il ne suffit pas de rencontrer sur son chemin des trésors pour les reconnaître, il ne suffit même pas d'un certain flair, il faut une préparation que seules de

Digitized by Google

longues études, de patientes recherches peuvent donner. Celui-là trouve des perles littéraires qui par ses travaux antérieurs a mérité de les trouver. Ajoutons que l'auteur ne s'est pas laissé éblouir par sa découverte ; il ne dissimule pas son enthousiasme, mais cet enthousiasme légitime n'obscurcit pas son jugement critique. Plus prudent que le Cardinal Mai, il ne cède pas à la tentation de trouver partout du saint Augustin inédit ; dans le doute il préfère rejeter à l'appendice tel traité que d'autres attribueraient volontiers à l'évêque d'Hippone.

On sera moins satisfait de la disposition matérielle. Les notes critiques, les références aux passages cités, au lieu de figurer au bas de la page, sont rejetées à la fin de chaque sermon. En ces choses, l'utilité du lecteur doit l'emporter sur les préférences esthétiques, et, à plus forte raison, sur les caprices de l'éditeur.

Parmi les sermons inédits de S. Augustin, on remarquera le n. I qui donne un commentaire du symbole. En finissant, l'évêque rappelle aux catéchumènes que dans huit jours ils devront réciter le symbole par cœur, que la crainte ne trouble pas leur mémoire, du reste on pardonnera quelque légère défaillance. « Si quis in verbo erraverit, in fide non erret. » Le n. VII expose aux néophytes, d'une façon très simple, le mystère eucharistique. Le n. XVII annonce la conversion d'un hérétique. La veille, Augustin avait parlé en termes sévères (discours perdu ?) de quatre hérétiques ; aujourd'hui il a le plaisir d'annoncer que l'un d'eux vient d'abjurer les erreurs d'Arrius et d'Eunomius, Le n. XXVI, publié aussi dans le *Bulletin d'ancienne littérature et d'archéologie chrétienne*, IV, (1914), p. 17, donne un catalogue des écrits de S. Cyprien. Le n. XXXII, publié dans notre *Revue bénédictine* XXX (1913), p. 398, est le plus beau du recueil et peut-être le plus beau qu'Augustin ait jamais prêché. C'est un sermon pour l'anniversaire de son ordination épiscopale. On peut en recommander la lecture aux supérieurs qui sont quelquefois obligés de parler d'eux-mêmes.

Parmi les inédits qui ne sont pas d'Augustin, notons l'important et long sermon n. IX « de tempore barbarico » qui était connu en partie par une publication de Mai. Ce *tractatus* a dû être prêché à Carthage peu de temps après la prise de la ville par les Vandales (439)

L'éditeur est, avec raison, très réservé dans l'emploi de la critique conjecturale pour l'établissement du texte. Jülicher (*Theol. Literaturz.* 1919, col. 57) et Weyman (*Hist. Jahrb.* XXXIX, 1919, p. 294 et suiv.) ont proposé quelques corrections. On peut y ajouter les suivantes : p. 30, l. 21 lisez *Verbum latebat* ou *non parebat*. P. 41, l. 69 lisez *inquis*. P. 42, l. 103 il n'y a pas de lacune : Augustin combat deux adversaires Arrius et Sabellius. Dans la citation : *ego et pater unum sumus*, Arrius est réfuté par le mot *unum* et Sabellius par le mot *sumus*. Dans le modèle sur lequel a été copié le ms de Wolfenbüttel il y a eu transposition de 4 parties qui ont été placées dans l'ordre 2. 1. 4 3. Chacune de ces parties répond à 36 lignes du texte imprimé. P. 81, l. 72 lisez *de lucerna confunduntur iudaei*, car Augustin termine sa démonstration en disant *Ergo a lucerna confunduntur iudaei* (p. 83, l. 137). P. 82, l. 95 Supprimez *non* P. 84. l. 155 lisez *habebant Joannem tanquam prophetam, id est lucernam* (sic ms) *ante diem. Vi-*

Digitized by Google

dentes etc. P. 212. l. 432 lisez *ne sileas neque mutescas* ; l. 440 lisez *clamat.*

L'attribution de ces 33 sermons à Augustin ne rencontrera probablement pas de contradicteur. Il faut noter cependant que D. Morin se contente trop souvent d'affirmer l'origine augustinienne ou n'apporte que des arguments insuffisants. Ainsi pour distinguer les sermons d'Augustin des autres, il s'appuie souvent sur les citations bibliques qui s'y rencontrent. Si les citations sont conformes à d'autres citations connues d'Augustin, le sermon est de lui, il n'est pas de lui dans le cas contraire. Cet argument est peu solide. D'abord, l'unité de la Bible d'Augustin n'a pas été démontrée jusqu'ici, excepté pour les épîtres de S. Paul (Corssen, *Bericht über die lateinischen Bibelübersetzungen*, p. 7), et même pour les épîtres, cette unité est loin d'être absolue. Ensuite, la Bible d'Augustin a pu être citée par d'autres Pères, soit postérieurs, soit même antérieurs. L'origine et l'histoire de la Bible d'Augustin ne sont pas encore connues. L'éditeur semble s'être fié à son talent, assurément remarquable, de divination et d'intuition ; une démonstration eût été plus instructive et nous regrettons qu'il n'ait pas profité de l'occasion pour formuler les « règles sûres » dont il parlait, il y a une quinzaine d'années (*De la besogne pour les jeunes* dans la RHE VI, 1905, p. 335), qui permettaient de discerner les vrais sermons d'Augustin des imitations et des apocryphes.

D. Morin croit que le recueil de sermons qui nous est conservé dans le manuscrit de Wolfenbüttel a été réuni par S. Césaire à l'usage des prêtres et des diacres. (p. XXXII.) En ce cas, je suis surpris que l'évêque d'Arles n'ait pas supprimé certaines parties qui sont pour nous les plus intéressantes, mais qui ne pouvaient pas être prêchées au VIe siècle, dans le diocèse d'Arles, par exemple, la mention de la conversion d'un arien, les allusions aux donatistes, la citation des *Gesta collationis* de l'an 411 « Advocatus ipsorum... in mediis gestis collationis NOSTRÆ clamavit in augustiis : Nec causa causæ, nec persona personæ præiudicat. Peccavit Cæcilianus etc. » Rappelons à D. Morin ce qu'il a écrit autrefois : les recueils formés par S. Césaire étaient « généralement des extraits de S. Augustin, de S. Ambroise et des autres Pères, arrangés et mis à la portée du peuple, avec exorde et péroraison de la façon de Césaire lui-même. » (*Rev. Bénéd.* X, 1893, p. 67.) Ici rien de pareil : non seulement l'exorde et la péroraison, mais encore les digressions, les remarques, qui pouvaient disparaître sans inconvénient, qui n'avaient plus de raison d'être tout est conservé.

Malgré ces imperfections, ce livre sera bien accueilli par tous ceux qui s'intéressent à l'ancienne littérature chrétienne et à la liturgie, et parmi les nombreuses découvertes patristiques de D. Morin celle-ci est peut-être la plus belle.

D. DONATIEN DE BRUYNE.

JACQUIER (E.). *Études de critique et de philologie du Nouveau Testament.* Paris, Gabalda, 1920, in-12, VI-515 p. Prix : 10 fr.

Les « Études » dont il s'agit ne sont pas des recherches personnelles : l'auteur désigne ainsi les travaux de critique parus depuis 1903 environ, et dont il entreprend de donner un aperçu analytique. Le livre ne vise donc pas à l'originalité. Il ne prétend pas davantage être complet, car ses

Digitized by Google

500 pages résument plus de 400 ouvrages. Enfin, M. Jacquier, fidèle à sa méthode habituelle, se contente le plus souvent de l'office modeste de rapporteur : ses appréciations sont rares et brèves. Au reste, si l'on consulte le plan du volume, on s'aperçoit vite qu'il n'a pour fin que de compléter la bibliographie de l'*Histoire des Livres du N. T.* et du *N. T. dans l'Eglise chrétienne* parus précédemment : l'œuvre nouvelle suit pas à pas ses devancières.

Livre de professeur, donc, qui sera très utile aux élèves. En effet, la production d'ouvrages de critique biblique est devenue si intense et si dispersée, qu'il faut une travail ininterrompu et l'aide d'un bibliothèque bien outillée pour se tenir au courant — les bibliographies des revues étant forcément trop succinctes. Ce labeur auquel il s'est astreint, M. Jacquier veut aujourd'hui nous en faire profiter. On trouvera dans son livre une analyse consciencieuse et suffisamment développée des ouvrages principaux et de beaucoup d'autres moins importants sur les questions de critique biblique. Malgré sa méthode analytique, cet aperçu ne laisse pas d'être une synthèse par la nécessité même de condenser en quelques pages une production littéraire couvrant près de 20 années.

Très justement M. J. fait remarquer, dans son petit épilogue, que ces 20 ans ne marquent guère dans l'histoire de la critique. Il faut néanmoins noter avec lui l'orientation — sans doute définitive — de la philologie vers la thèse qui reconnaît dans le grec du N. T. la langue populaire: effort persévérant qui a abouti à la très belle grammaire de M. Moulton. A signaler encore l'intéressant mouvement de réaction en faveur de l'authenticité de II Thess. Enfin, tout n'est pas à rejeter dans les travaux qui se sont attachés au IVe évangile pour en préciser le mode de rédaction. L'exposé de ces trois points est parmi les meilleures pages du volume de M. Jacquier.

En le lisant, on se demande si l'importance des notices est toujours proportionnée à celle des ouvrages : quelle est l'utilité, par exemple, de rapporter en détail (pp. 247-258) les 17 sources que W. Haupt découvre dans les synoptiques, tandis que des études bien plus solides sont trop brièvement résumées? Il semble aussi que la documentation soit moins complète et, dirait-on, occasionnelle pour les ouvrages parus depuis 1914 : le lecteur — pour ne citer que le cas le plus frappant — n'était-il pas en droit d'exiger un peu plus que 12 lignes au sujet des travaux récents sur la Vulgate? Il ne trouve qu'une mention (p. 496) de l'étude si importante d'Harnack, vieille cependant déjà de 4 ans !

Mais n'insistons pas trop : que celui qui est sans péché lui jette la première pierre ! M. Jacquier s'est donné beaucoup de peine et, tel qu'il est [1], son travail est opportun. Il eût été plus utile encore si l'auteur s'était montré moins sobre d'appréciations. Se contenter de résumer les vues

1. Quelques remarques de détail : Dans le chapitre sur les épîtres aux Thess. l'hypothèse des destinataires différents (p. 146) est plusieurs fois discutée avant d'avoir été exposée ; p. 147 απ' αρχης (2 Thess. II, 13) repris par Vogels, n'est pas limité aux mss. du type K et von Soden ne l'a jamais prétendu ; p. 203, mettre une astérisque devant *Pope* ; p. 370 note 1, lire *collationes*.

Digitized by Google

d'autrui offre certes des avantages, mais présente aussi l'inconvénient de limiter l'intérêt — et le bienfait — d'un livre à l'éphémère durée de son « actualité ». Or, M. Jacquier est incontestablement capable de tout autre chose. Aussi formons-nous le vœu que ses prochaines *Etudes d'exégèse* soient plus personnelles : à s'interdire toujours de pousser sur la charrue, on se condamnerait à ne creuser aucun sillon. D. B. CAPELLE.

WHITE (Hugh G. Evelyn). *The sayings of Jesus from Oxyrhynchus*, edited with introduction, critical apparatus and commentary. Cambridge, University Press, 1920, 8°, LXXVI-48 pp. Prix 12/6 net.

Lorsqu'en 1897, MM. Grenfell et Hunt publièrent les premières « Sentences de Jésus » qu'ils venaient de découvrir parmi les papyrus d'Oxyrhynque, une abondante littérature surgit aussitôt : exégètes hantés par le problème des λόγια, historiens friands de documents apocryphes, hellénistes avides d'enrichir leurs lexiques, exploitèrent tour à tour le petit filon qu'on venait de mettre au jour. Entretemps la trouvaille complémentaire de 1904 avait fourni un nouvel aliment aux discussions. Peu à peu, cependant, la belle ardeur se calma et le feu se ralentit — sans s'éteindre, car voici qu'un ancien scholar d'Oxford, M. H G. Evelyn White nous offre une nouvelle édition des Sentences. Goûtant peu, semble-t-il, la polémique, il a pensé qu'il y avait profit à reprendre sans passion l'examen de ces curieux débris et à en donner une édition critique.

M. White est un esprit très fin ; son jugement est nuancé et pénétrant ; de plus, il a eu la sagesse de ne négliger point les travaux de ses devanciers. C'est dire que l'œuvre qu'il nous livre est tout à fait bonne. Comme pour souligner son élégance, elle s'est parée de ce luxe discret dont la librairie anglaise a le secret.

Le texte des papyrus est présenté, d'abord dans son état mutilé, puis restauré. L'éditeur aborde ensuite, dans une introduction de 60 pages, les questions que posent les Sentences.

Évidemment, les résultats de ces consciencieuses enquêtes ne sont pas tous aussi certains. Deux points cependant m'ont paru se dégager plus nettement :

D'abord, les Sentences sont secondaires vis-à-vis des évangiles synoptiques : elles utilisent Mt et Lc en les paraphrasant de façon plus ou moins originale. On n'y trouve donc aucun « agraphon », aucune parole authentique du Seigneur.

Ensuite, les Sentences sont manifestement un florilège, un recueil de pensées, détachées d'un ensemble qui comportait autre chose que des λόγοι : le collecteur a introduit chaque sentence par la formule λέγει Ἰησοῦς et a muni son travail d'un bref prologue. M. White démontre à l'évidence ce procédé de composition qui suffit pour distinguer radicalement les Sentences, du recueil évangélique dont parle Papias, lequel n'était en aucune façon des extraits. Les Sentences ont donc une source. Quelle est-elle ? C'est, dit M. White — après Mgr Batiffol — l'*Evangile selon les Hébreux*, celui-là même dont parle plusieurs fois S. Jérôme.

Au fond c'est à démontrer cette thèse que le livre est consacré. Elle a

Digitized by Google

sur celle des autres éditeurs l'avantage d'un point d'appui très objectif : Clément d'Alexandrie citant la Sentence I comme contenue dans l'Evangile κατ' Ἑβραίους. Est-ce le même que celui dont parle Jérôme ? Nous n'avons nulle raison d'en douter, dit M. White. Bien plus, les procédés et les tendances des Sentences se retrouvent dans les passages conservés de l'évangile. L'éditeur traite ce point très laborieusement ; ses efforts attestent la difficulté de la tâche : les points de comparaison sont si peu nombreux !

Une fois admis que les Sentences sont des extraits, la question de *date* est double : date de la collection, date de la source. M. White est enclin à vieillir le recueil : au plus tard l'an 140. Peut-être son argument paraîtra-t-il faible : la formule λέγει Ἰησοῦς, dit-il, est de saveur antique ; la Didaché elle-même remplace, dans son titre, Ἰησοῦς par κύριος. On est tenté de répondre à M. White : mais la Didaché n'est-elle pas antérieure aux Sentences ? Il y a eu donc usage simultané des deux formules.

Dans le commentaire lui-même on admirera l'érudition sobre de l'éditeur — si supérieure aux documentations trop touffues où se noie la pensée.

Les restaurations du texte sont ingénieuses. Je regrette de ne pouvoir souscrire à la plus importante de toutes, celle du prologue :

ελα]λησεν Ιησους ο ζων κ[αι ορθεις τοις δεκα]και Θωμα

Ce rappel de la Résurrection me paraît invraisemblable, car — M. White est le premier à l'affirmer — les λόγοι sont censés prononcés avant la Passion, et ζων, pendant de ζωοποιοι de la ligne précédente, affirme la vie morale et surnaturelle, non l'existence physique. — και Θωμα reste donc un mystère.

A tout prendre, ce que la nouvelle édition des Sentences démontre, c'est que l'intérêt de ce florilège antique, tout en étant très réel, n'est pas capital et ne justifie pas l'activité littéraire qu'il a suscitée. Celle-ci ne s'explique que par l'irrésistible attirance de ces mots magiques : « Sentences de Jésus. » Le Christ est si vraiment la *quaestio mundi* que l'univers s'émeut à la moindre parole que l'on dit sortie de ses lèvres sacrées.

D. B. CAPELLE.

TIXERONT (J.). **Mélanges de Patrologie et d'Histoire des Dogmes.** — Paris, Gabalda, 1921, 12°, IV-279 pp. Prix : 7 frs.

Sous ce titre un peu vague se trouvent rassemblés des travaux de date, d'intérêt et de caractère très divers : conférences et articles s'espaçant de 1899 à 1920. Tous ceux qui ont appris à goûter la science probe de M. Tixeront la retrouveront avec plaisir dans ces 300 pages de lecture généralement facile.

Voici les titres des conférences : *St Ignace d'Antioche* (1919) ; *le Pasteur d'Hermas* (1919) ; *la lettre de l'Eglise de Lyon et de Vienne sur les martyrs lyonnais de 177* (1919) ; *le « Pédagogue » de Clément d'Alexandrie* (1906) ; *Tertullien moraliste* (1920) ; *S. Cyprien* (2 confér.) (1920). A défaut de la magie du style, ces courtes monographies ont le rare mérite de la précision historique et celui, plus rare encore, de la délicatesse dans l'appréciation

Digitized by Google

des faits imparfaitement connus — la controverse baptismale en Afrique, par exemple.

Plus restreint est le public auquel s'adressent les articles, à l'exception de l'incolore analyse de *l'Apologie d'Athénagore* (1899). L'étude sur *les concepts de « nature » et de « personne » dans les Pères et les écrivains ecclésiastiques des Ve et VIe siècles* a été reproduite (sauf une timide addition bibliographique, p. 223) telle qu'elle avait paru en 1903. Bien qu'on puisse regretter que l'auteur n'ait pas retravaillé un sujet que des recherches plus récentes ont rajeuni, ces 20 pages restent les meilleures du livre. Elles sont suivies de la traduction de *la lettre de Philoxène de Mabbug à Abou-Niphir* (1903) ; de l'intéressant aperçu sur *la doctrine pénitentielle de S. Grégoire le Grand* (1912) ; enfin, d'une utile mise au point de ce curieux *rite du matal* (1913) que pratiquait jadis l'Eglise arménienne.

Évidemment ce volume n'apprendra presque rien aux lecteurs de la substantielle *Histoire des dogmes* qui fait tant d'honneur au talent de M. Tixeront. Les spécialistes cependant ne seront pas fâchés de voir sur quelles consciencieuses études techniques repose la vulgarisation du savant professeur de Lyon ; et son évocation des grandes figures de l'Église primitive, par là même qu'elle « nous reporte plus près des origines du christianisme et nous en fait respirer le parfum dans sa fraîcheur première », apparait singulièrement opportune. Notre époque, qui aime à revenir aux sources, n'en trouvera pas de plus pures : rien n'est émouvant comme les lettres où Ignace d'Antioche gravait son amour passionné du Christ, ou comme le récit qui nous découvre la petite âme héroïque de l'esclave Blandine. D. B. C.

HAARHOFF (Théodore). **Schools of Gaul.** A study of pagan and christian education in the last century of Western Empire. Oxford Univ. Press, 1920, 8°, XII-272 pp. Prix : 12/6 net.

Professeur à Cape Town, l'auteur se trouve placé en face de problèmes qui offrent certaines analogies avec ceux qui étaient posés dans la Gaule du Ve siècle. La Gaule hérite de l'éducation romaine, et celle-ci y jette son dernier éclat. De l'Empire mourant elle passe à l'Église et par elle se continue à travers les siècles jusqu'à nos jours. La question des nationalités y est aussi complexe qu'en certaines contrées de nos jours, mais c'est peut-être cette complexité qui fait de la Gaule l'héritière et la dépositaire la plus autorisée de la culture latine à travers les siècles.

Quelle était donc cette éducation ? Quels étaient les stages d'instruction parcourus par l'enfant depuis qu'on le confiait au grammairien jusqu'au jour où le rhéteur l'initiait à la composition privée et à la discussion publique ? M. Haarhoff a rassemblé une foule de détails qu'il a fondus dans un tableau d'ensemble. Trop de façade, pas assez de profondeur ; trop de mémoire, pas assez de réflexion ; trop de pastiches, pas assez d'invention ; la forme copiée sur de vénérables modèles paralyse l'effort de la pensée. La culture de l'esprit devient un ornement de la vie, mais elle ne pénètre pas la vie du peuple. L'aristocratie reçoit ce vernis ; la bureaucratie gouvernementale, qui vit et entend vivre aux dépens de l'Etat et du public, crée un obstacle insurmontable à ceux du peuple qui auraient l'envie de gravir un

Digitized by Google

degré de l'échelle sociale. En dépit des éclats qu'elle avait projetés, cette vieille éducation païenne était en déclin et devait disparaître.

Mais déjà sur les ruines de l'Empire en décadence, une autre puissance s'élevait, grandissait et commençait à pénétrer le monde gaulois, c'était l'Eglise. L'aristocratie fournit des recrues à la hiérarchie et lui permet d'occuper une place importante dans l'Etat : justiciers et ambassadeurs, les évêques apportent à l'œuvre de l'éducation nationale un appoint inespéré. La philosophie païenne a dégénéré en pures querelles de rhéteurs ; la théologie chrétienne va aborder l'examen des grands problèmes de la vie et de l'éternité. La chaire sacrée devient la tribune d'une éloquence autrement profonde et entraînante, et le diocèse la sphère d'action des rhéteurs sacrés. La langue de Rome sert de véhicule à la pensée. Le peuple entendra ses pasteurs lui parler dans une langue qu'il pourra saisir, alors que les écoles cathédrales et monastiques enseigneront aux recrues du sanctuaire la science des lettres et les arts, mais avec celle de la doctrine catholique, de la théologie, à laquelle vient s'adjoindre l'histoire qui, elle aussi, devient une science. Le pauvre peut y aspirer, et par le travail remis en honneur et par la facilité qu'il a d'entrer dans les rangs de la cléricature, il s'élève dans la société. Cette union du travail des mains et du travail de la pensée a été un élément de transformation au sein de la société gauloise. Comme dans l'exposé de l'éducation païenne, l'auteur entre dans les détails de l'éducation chrétienne, et fait connaître sa valeur morale. Nombre de particularités sont relevées, telles que la place du grec, les jeux, le cycle des lectures, les relations de maîtres à élèves, l'état social, les salaires, les congés. L'intérêt de l'auteur se porte d'instinct sur les problèmes de l'heure présente, avec d'autant plus de raison que la situation du pays où il enseigne les pose d'une façon plus nette et plus impérieuse. Il aura le mérite d'avoir esquissé avec érudition le tableau de l'Education en Gaule aux IVe et Ve siècles, et montré « cette continuité de l'Education romaine qui par l'Eglise traverse le moyen âge et façonne la pensée et la culture des nations modernes ».

D. U. Berlière.

Bonnenfant (G.). **Les Séminaires Normands du XVIe au XVIIIe siècle.** — Fondation, organisation, fonctionnement. Paris, Picard, 1915, gr. 8°, XXXII-514 p., Prix : 10 fr.

L'ouvrage débute par un aveu modeste : « Ce livre n'est qu'un essai » ; l'aveu est trop modeste, car pour un essai, c'est presque un coup de maître. Sans doute, il y aura lieu de compléter certains détails à la suite de nouvelles recherches et de trouvailles dans les archives et bibliothèques, mais ce qui nous est donné est une précieuse contribution à l'histoire du clergé de France après le Concile de Trente. Le décret de réforme porté par le Concile relativement à la création des Séminaires a été le grand moyen de la réforme de l'Église, et, plus on étudie la situation morale et intellectuelle du clergé dans la période précédente, plus on comprend sa nécessité et plus on en apprécie le rôle providentiel.

L'ouvrage comprend trois parties; dans la première, l'auteur donne un aperçu général sur l'état moral et religieux du clergé au XVIe siècle, puis fait connaître les premières tentatives pour y porter remède. Le concile

Digitized by Google

provincial de Rouen de 1581, l'action de l'épiscopat normand, le séminire de Joyeuse, le collège archiépiscopal, les collèges des Jésuites et des Oratoriens préparent l'œuvre de la réforme.

La seconde, de beaucoup la plus importante, est consacrée aux réalisations du décret. Les Eudistes et les Lazaristes sont les grands ouvriers de la réforme cléricale, à côté de quelques personnalités, sur lesquelles l'auteur appelle l'attention. Aux séminaires des prêtres, viendront, au déclin du XVIIe siècle, s'ajouter les petits séminaires et les caméries. L'activité du P. Eudes, exposée en détail, nous permet de faire connaissance avec l'organisation des séminaires de Caen, Coutances, Lisieux, Rouen, Evreux, Avranches. A des initiatives individuelles sont dues les créations des séminaires de la Délivrande, de Séez, de Valognes, de Falaise et une série de séminaires presbytéraux. Les petits séminaires de St-Nicaise (Rouen), de Séez, de N.-D. de Lisieux, de la Garlière, de St-Leufroy d'Evreux ont chacun leur notice bien documentée.

L'auteur ne s'est pas borné au simple récit de la création de ces maisons de formation cléricale ; il en a étudié l'établissement et l'organisation. Ce ne fut pas sans peine que les évêques parvinrent à fonder des séminaires ; ils se heurtèrent à des oppositions parfois tenaces et intéressées. Difficile fut parfois le recrutement des maîtres, pénible la constitution des revenus nécessaires. La vie intellectuelle, la vie morale et religieuse des maîtres et des élèves sont étudiées avec soin. L'auteur, qui a recueilli avec un zèle digne de tout éloge, une documentation variée et abondante, n'a rien négligé pour rendre aussi exactement que possible la physionomie des séminaires et faire connaître leur fonctionnement et surtout pour en estimer les résultats dans la vie religieuse des diocèses. Il serait à souhaiter que l'on possédât une série de travaux de ce genre, pour mieux apprécier l'œuvre réformatrice du Concile de Trente et son action réelle dans les divers pays de la chrétienté. D. U. BERLIÈRE.

VLOBERG (Maurice). **La légende dorée de Notre-Dame.** Huit contes pieux du M. A. avec une introduction et des notes critiques et bibliographiques. Paris, Longuet, 1921, 8°, 238 p. et 18 héliograv.

Le XIIe siècle, qui fut témoin du merveilleux épanouissement de l'art français et des prodiges de piété des foules avides d'élever des sanctuaires à Notre-Dame, le fut aussi de l'efflorescence d'une littérature spéciale consacrée à chanter les miracles de la Vierge Guibert de Nogent et Herman pour Laon, Hugues Farsit pour Soissons, Jean pour Coutances, Hervé pour Bourg-Dieu, d'autres pour Roc-Amadour et Chartres sont les plus célèbres, auxquels viennent se joindre des légendaires étrangers, des auteurs de *Miracula* et de recueils d'anecdotes, d'*Exempla*, tels qu'on en trouve en Césaire d'Heisterbach. Jacques de Vitry, Etienne de Bourbon, en Vincent de Beauvais et en Jacques de Voragine. Bientôt ces récits sont mis en vers ; des trouvères s'en emparent et mettent à la portée du peuple ces récits, que des légendes empruntées aux apocryphes orientaux ou à l'exubérante imagination des conteurs vont enrichir et embellir d'une luxuriante végétation.

« Le prince des conteurs pieux » est le bénédictin Gautier de Cuincy,

Digitized by Google

moine de St-Médard de Soissons, prieur de Vic (1177/1178 1236); c'est à lui que revient la palme de poète français. Certes il a des défauts, mais que de charmes en sa langue tantôt rude, tantôt précieuse, souvent charmante malgré les lisières qui l'emmaillotent. C'est un peintre descriptif et un portraituriste satirique ; il y a à prendre chez lui pour connaître le monde clérical et monastique de la fin du XIIe et du commencement du XIIIe siècle. Le bon moine voit les défauts, mais leurs causes réelles et l'évolution de la société, il ne les devine pas. Ce qu'il en dit, nous le comprenons mieux aujourd'hui avec le recul du temps.

Mais là n'est pas la raison d'être du joli volume de M. Vloberg ; c'est N.-D. que les trouvères ont voulu célébrer, c'est leurs devoirs qu'ils ont voulu inculquer aux chrétiens de leur temps ; les miracles de N.-D. ont leur moralité. C'est au fond l'évangile de l'amour et de la miséricorde de Dieu, auquel on accède par Marie.

Que de perles inconnues à notre génération, qui n'a plus le temps de lire ces « Miracles » écrits dans une langue qu'elle ne comprendrait plus ! Mais ne peut-on les lui rendre accessibles en les traduisant dans notre langue usuelle avec ce tour familier propre aux originaux, qu'on ne peut acquérir que par un commerce intime de pensée avec leurs auteurs ? C'est ce qu'a tenté avec succès M. M. Vloberg, et nous l'en félicitons. Le lecteur curieux de l'histoire de ces contes aura grand profit à lire les notes qui l'accompagnent ; les autres trouveront un grand charme à savourer la naïveté et la piété de ces huit contes, de tournure inégale, mais d'un égal sentiment pieux et artistique. Les dix-huit héliogravures qui en illustrent le contenu, empruntées aux meilleurs manuscrits et miniaturistes, font le plus grand honneur à la maison Longuet. A voir ce superbe volume on ne se douterait pas de la crise que traverse la librairie.

D. U. BERLIÈRE.

GASQUET (R^me D. F. A., auj. cardinal). **La veille de la Réforme en Angleterre**. Trad. de l'anglais par Dom A. Bourgeois, moine bénédictin de la Congrégation de France. Louvain, Uystpruyst, 1914, 2 vol. gr. in-8°, XII-310 + 214 pp.

Voici un travail bien remarquable. Il n'est pas nouveau ; il a paru d'abord en articles séparés dans différentes Revues anglaises, surtout dans la «Review» de l'abbaye de Downside, dont l'Éminentissime auteur fut successivement moine et abbé Ces articles furent ensuite réunis sous le titre : « *The Eve of the Reformation....* London, 1900. » C'est la traduction de ce travail que nous signalons aux lecteurs français. S'ils n'y trouvent point « une histoire de la Réforme anglaise... impossible pour le moment ; » du moins c'est un travail d'approche, « une série d'études distinctes reliées l'une à l'autre par une pensée commune», à savoir, donner la solution de ce difficile problème historique : « Comment expliquer l'explosion soudaine et le succès final d'un mouvement qui, du moins en apparence, était opposé aux convictions et aux sentiments religieux de l'ensemble de la nation anglaise ? » — Certains écrivains insinuent « qu'à la veille de la Réforme, l'Église avait perdu son influence sur l'intelligence et l'affection du peuple anglais ; que les laïcs étaient fatigués des prétentions au pouvoir des auto-

Digitized by Google

rités ecclésiastiques ; que le clergé corrompu se serait opposé, par tous les moyens en son pouvoir, au réveil littéraire du XVIe siècle ; qu'au commencement du XVIe siècle, l'enseignement traditionnel était miné par l'incrédulité ; que c'est aux Protestants que l'on doit la diffusion de la Bible en anglais ; qu'on avait laissé la masse du peuple grandir dans l'ignorance préméditée de leur religion. » Chacun de ces points est examiné à la lumière de documents contemporains que l'auteur connaît et exploite admirablement. On y trouvera encore un important chapitre sur Erasme, personnage dont l'orthodoxie sera toujours discutée, et encore de très intéressantes études sur : « la vie paroissiale de l'Angleterre catholique ; les corporations anglaises avant la Réforme ; les Testaments ; et enfin les Pèlerinages et Reliques. » Tout cela, exclusivement, d'après les documents du temps. Rien que la lecture de ces pages honnêtes, n'est plus concluant contre l'opinion accréditée par les Protestants qu' « à la veille de la Réforme il régnait une corruption générale dans les mœurs non moins que dans les doctrines et que l'ignorance des vérités religieuses s'unissait à l'oubli pratique des préceptes divins, aussi bien dans le clergé que dans le peuple. Cette base une fois admise, rien n'est plus aisé et plus simple que d'expliquer les changements religieux en Angleterre. » L'Éminentissime auteur n'a voulu qu'une chose : prouver la fausseté de cette base. Par là, il a rendu un service signé à l'Église dont il est un des serviteurs les plus fidèles, et à son pays dont il restera un des historiens les plus remarquables. C'est pourquoi il faut remercier D. Bourgeois de sa bonne traduction.

D. G. DIRKS.

DIEHL (Ch.) **Histoire de l'Empire byzantin.** — Paris, A. Picard, 1919, in-16°, XI-247 pp. Prix : 7 fr.

M. Diehl, qui s'est spécialisé dans l'histoire byzantine, vient d'écrire coup sur coup (en 1919) deux manuels sur cette matière, encore mal connue. L'un : *Byzance, Grandeur et Décadence* (paru dans la Bibliothèque de philosophie scientifique dirigée par le Dr G. Lebon) est « un tableau synthétique de ce que fut Byzance ».—L'autre — le nôtre, — est « un exposé plus analytique. Le but de l'auteur a été d'offrir à tous ceux qui souhaitent prendre une connaissance générale de ce monde disparu... les grandes lignes, les traits caractéristiques et les idées directrices de l'histoire et de la civilisation de Byzance. » Par là, M. Diehl rend un vrai service. Il n'est que trop vrai que cette histoire demeure chez nous, en Occident, l'objet de tenaces préjugés. Après les derniers travaux de la science, il n'est plus permis de « s'imaginer que, pendant les mille ans qu'elle survécut à la chute de l'Empire romain, Byzance descendît d'une marche ininterrompue vers la ruine. Aux crises où elle a failli succomber, bien des fois ont succédé des périodes d'incomparable splendeur, » p. VII : au VI s., avec Justinien, au VIIIe avec les Empereurs isauriens, au Xe avec les Empereurs de la maison de Macédoine, au XIIe avec les Comnènes. — Il serait impertinent d'ajouter que ce but a été atteint. Je me bornerai donc à signaler certains points qui m'ont paru très bien mis en lumière : tout d'abord la raison de l'abandon de Rome par Constantin et de la fondation de Constantinople ; puis le fait que Byzance se considéra toujours comme héritière et continuatrice

Digitized by Google

de Rome et n'abandonna *jamais* l'espoir de rétablir l'Occident sous sa domination ; mais que, de fait, par la perte de l'Occident, elle était fatalement amenée à devenir un État nettement oriental, d'où la naissance, vers le milieu du IXe siècle, d'une nationalité byzantine ; enfin les causes de la décadence : en partie les mêmes que chez nous : à l'intérieur, l'égoïsme de la féodalité et l'impuissance de l'Empereur, le gouvernement des femmes et des souverains médiocres ; à l'extérieur : le péril bulgare, serbe, turc surtout, et, hélas, l'égoïsme de l'Occident « qui se désintéressait de l'Empire byzantin, ou ne songeait qu'à profiter de sa misère pour le dominer religieusement, le conquérir politiquement, l'exploiter économiquement ». p. 208.

A ces causes, il faut ajouter, comme le dit très bien M. D., la politique religieuse, l'orgueil des empereurs et du clergé byzantins, qui causa la rupture entre l'Orient et l'Occident. Que serait-il advenu si les Empereurs avaient pleinement adopté le programme de Justinien, en l'élargissant : nouer alliance avec l'Occident par l'union à la Papauté ? Sans doute le péril turc n'aurait point triomphé, et toute l'histoire de l'Europe en serait autre. C'est ce qui fait l'intérêt de cette étude. « En face de la Barbarie, Byzance a été le centre d'une civilisation admirable... Elle a été l'éducatrice de l'Orient slave et asiatique, dont les peuples lui doivent leur religion, leur langue littéraire, leur art, leur gouvernement ; son influence toute-puissante s'est étendue jusque sur l'Occident, qui a reçu d'elle des bienfaits intellectuels et artistiques inappréciables. C'est d'elle que procèdent tous les peuples qui habitent aujourd'hui l'Orient de l'Europe, et la Grèce moderne, en particulier, doit bien davantage à Byzance chrétienne qu'à l'Athènes de Périclès et de Phidias. C'est par tout cela, par ce qu'elle fit dans le passé autant que par ce qu'elle a préparé pour l'avenir, que Byzance mérite encore l'attention. » (p. IX).

Quand M. D. ajoute que « la papauté ne rêvait que de rétablir l'union, sans s'inquiéter des répugnances que les Byzantins en éprouvaient », c'est sans doute ce qu'il entend par cette soif « de la dominer religieusement ; » — est-ce bien exact ? Seuls cependant, dans cette Europe égoïste, les Papes, même ceux d'Avignon, même ceux du grand Schisme, se sont toujours souciés de venir en aide à l'Orient. Nulle part il n'est question pour eux de se faire payer leurs secours par la promesse de l'union. Au contraire, dit L. Bréhier : « La réconciliation avec Rome était depuis Jean V (1341-1376 ; et une 2e fois 1379-91), la pensée secrète de tous les empereurs byzantins ; *ils croyaient qu'elle déciderait l'Occident* à entreprendre une nouvelle croisade, mais l'époque du grand schisme n'était guère favorable aux négociations de ce genre ; d'autre part le clergé grec et la masse du peuple s'obstinaient dans un particularisme farouche qui était devenu une sorte de sentiment national ; enfin, si l'on en croit les conseils donnés par Manuel Paléologue à son fils avant sa mort, les empereurs n'abordèrent pas toujours le problème de l'union avec sincérité et s'efforcèrent de donner peu pour obtenir beaucoup. Ce fut d'ailleurs seulement après l'élection de Martin V, en 1417, qu'il fut possible de songer à de nouveaux pourparlers. » Voilà, croyons-nous, la vérité. D. G. D.

Digitized by Google

C. — NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

WEBER (Dr V.). *Paulus Reiserouten bei der zweimaligen Durchquerung Kleinasiens.* Würzburg, 1920, 41 pp.

Depuis près de 20 ans qu'il s'occupe du NT., M. Valentin Weber s'est attaché surtout aux problèmes historiques et géographiques soulevés par les récits des Actes. Partisan du système de la Galatie du Sud, il a plusieurs fois défendu sa thèse avec un talent incontestable et très remarqué.

Dans le même cadre se place sa dissertation d'aujourd'hui, mais elle paraîtra, si je ne me trompe, moins heureuse. L'auteur, en effet, voulant décrire les itinéraires suivis par l'Apôtre, semble s'être laissé parfois entraîner par son imagination : ne va t-il pas jusqu'à préciser, p. ex., ce que l'impatient Paul a dû faire pendant le repos forcé de Timothée après sa circoncision? Ceci n'est qu'un détail sans conséquence ; malheureusement la même méthode un peu fantaisiste se trouve appliquée au point central du travail, l'exégèse du difficile passage Act. 16[6-7] (διῆλθον δὲ τὴν Φρυγίαν καὶ Γαλατικὴν χώραν, κωλυθέντες ὑπὸ τοῦ ἁγίου πνεύματος λαλῆσαι τὸν λόγον ἐν τῇ Ἀσίᾳ· ἐλθόντες δὲ κατὰ τὴν Μυσίαν κτλ.)

La conviction de M. W. que l'Apôtre n'a parcouru, en quittant Lystra, que la partie de l'ancienne Phrygie rattachée à la province de Galatie, le conduit à affirmer successivement :

a) que διῆλθον doit être remplacé par διελθοντες et δε omis. Or ces variantes, qui appartiennent à la recension d'Antioche, n'ont, de l'avis de tous, nulle valeur.

b) que την Φρυγιαν και Γαλατικην χωραν désigne une seule région, à la fois Phrygie par l'origine et Galatie par la conquête romaine.

Si l'on objecte que Act. 18[23] (διερχόμενος καθεξῆς τὴν Γαλατικὴν χώραν καὶ Φρυγίαν) exprime dans les mêmes termes un passage à travers deux régions évidemment distinctes, M. W. réplique

c) que καθεξης (= l'une après l'autre) doit précisément s'interpréter comme un avertissement : le lecteur est par là prévenu que l'expression qui avait servi (16[6]) à désigner une seule région est maintenant employée pour en indiquer deux !

Chacune de ces hypothèses, prise à part, est déjà invraisemblable ; leur réunion n'a donc aucune chance d'être approuvée.

Sur plusieurs autres points, M. Weber s'est heureusement maintenu dans des positions plus objectives : nous lui devons d'avoir condensé avec clarté les données d'archéologie et d'histoire profane, nécessaires pour apprécier comme il convient le souci d'exactitude et la finesse littéraire de S. Luc.

D. B. C.

CHALENCON (L). *Interprétation symbolique des miracles de Jésus-Christ.* Aix, 9 fascicules (1914-1920).

M. Chalencon estime que l'interprétation littéraire de l'Écriture est radicalement insuffisante ; aussi tente-t-il une exégèse fortement symbolique où il a mis une ardeur de conviction et une imagination très méridionales. C'est dire que son ouvrage ne s'adresse pas aux interprètes littéralistes. L'auteur affirme n'avoir fait que suivre les Pères de l'Église ; c'est être trop modeste : il les dépasse souvent. Les anciens les plus férus de symbolisme, n'avaient jamais pensé, par exemple, qu'aux noces de Cana, la « mère » de Jésus fût, sa « mère baptismale », c'est-à-dire S. Jean ! D. B. C.

HERWEGEN (Ildefons), O. S. B. *Liturgische Texte, XI. Taufe und Firmung nach dem Römischen Missale, Rituale und Pontificale* (Kleine Texte für

Digitized by Google

Vorlesungen und Uebungen herausgeg. von Hans Lietzmann, 144). Bonn, Marcus, 1920, 8°, 46 pp.

L'auteur reproduit le texte du Missel pour les cérémonies du Samedi-Saint et l'Ordo pour le baptême et la confirmation, afin de permettre aux étudiants de se rendre compte de l'origine et du sens des rites du baptême et de la confirmation.

HERWEGEN (Ildefons), O. S. B. Abt von Maria-Laach. *Alte Quellen neuer Kraft.* Gesammelte Aufsätze. Düsseldorf, Schwann, 1920, 16°, VIII-208 pp. Prix relié : 18 M.

Le R^me^ abbé de Laach a eu l'heureuse idée de réunir en volume une série d'articles parus dans des recueils difficilement accessibles, et ce, avec d'autant plus de raison qu'il a voulu développer une série d'idées fondamentales de la vie de prière liturgique. Cette série de coups d'œil ouvre vraiment de vastes perspectives dans le monde des idées et fait entrevoir la richesse du contenu et la grandeur monumentale de la Liturgie catholique, quand on sait l'envisager dans sa profondeur théologique, son évolution historique, son ordonnance artistique et son importance sociale. Dieu veuille préserver la restauration liturgique qui s'opère de nos jours, sous l'impulsion des autorités ecclésiastiques, de toute étroitesse de vues. Un « liturgisme » étroit tomberait vite dans le formalisme et ne s'abreuverait plus au grand courant de la piété catholique.

La première partie du recueil du R^me^ D. Herwegen comprend cinq études : 1) La rénovation de notre vie intérieure religieuse par l'esprit de la liturgie ; 2) La pensée de transfiguration dans la Liturgie ; 3) Lux vera ; 4) La Liturgie comme règle de vie ; 5) La royauté du Christ dans la Liturgie. Connaissance de l'Écriture, expérience de la vie des âmes, érudition solide, langue choisie et élégante font de ces petites études des lectures aussi instructives que bien appropriées aux besoins des âmes de notre temps.

La seconde partie comprend cinq études monastiques : 1) L'esprit de S. Benoît ; 2) L'image du Christ dans la règle bénédictine ; 3) Liturgie et personnalité ; 4) S. Benoît et les Germains ; 5) Ste Hildegarde de Bingen et Guibert de Gembloux. D. U. B.

CALLEWAERT (C.). *La durée et le caractère du Carême ancien dans l'Église latine.* Bruges, Maertens, 1913, 8°, 96 pp. frs. 2.

Depuis des années, M. le chan. Callewaert essaie d'élucider les problèmes que soulève l'étude de l'histoire du Carême dans l'Église latine, ses origines, son développement, sa liturgie avec ses modifications. La quarantaine doit se calculer d'après la Pâque de la crucifixion (Vendredi-Saint) et elle constituait un temps continu d'ascèse et de mortification, une période close de quarante jours de pénitence y compris les dimanches. L'auteur passe en revue les différentes églises de la chrétienté latine pour justifier sa thèse. Le *caput quadragesimae* est le 6e dimanche avant Pâques. On lira avec fruit les remarques de l'auteur sur l'ordonnance des stations, qui date au moins de la 2e moitié du Ve siècle, le choix des églises stationnales et celui des textes liturgiques. Les deux études publiées dans cette *Revue* ont d'ailleurs montré l'intérêt qui s'attache aux recherches du docte liturgiste. D. U. B.

BOGAERTS (J.) C. SS. R. — *De Versiculo « Benedictus » in Missa cantata.* Bruges, Desclée, 1920. In-8°, 48 p.

L'A. de la présente brochure y a reproduit les articles qu'il a précédemment fait paraître dans les « *Ephemerides liturgicae* » à l'effet de prouver que le verset « Benedictus qui venit, » etc., doit être chanté non pas après la Consécration de la Messe, mais en connexion immédiate avec le « Sanctus » qui suit la Préfa-

Digitized by Google

ce. Les arguments historiques sont en faveur de la thèse; récemment pourtant (1909) des décrets de la C. des Rites avaient répondu en sens opposé. L'A. s'efforce de prouver que ces décrets ne décident pas la question ; mais ce qui surtout est concluant, c'est que depuis 1910 un changement d'orientation s'est produit dans bien des questions intéressant la liturgie ; l'édition Vaticane du Graduel notamment, et l'avis des consulteurs eux-mêmes des Congrégations romaines donnent maintenant la préférence au chant du *Benedictus* avant la Consécration.

L'A. nous donne sa dissertation comme un spécimen d'exercice dialectique dans lequel il recourt à la philosophie, à la théologie, au droit canon, s'excusant implicitement ainsi de traiter avec un si grand appareil scientifique une question assez secondaire ; il use volontiers du ton plaisant et rend ainsi plus agréable la lecture de l'opuscule. D. R. P.

CASAMASA (A.), O. S. A. *Il pensiero di Sant' Agostino nel* 396-397. I Tractatores divinorum eloquiorum di Retract. I, 23, 1, e l'Ambrosiastro. Rome, Desclée, 1919, 8°, 32 pp.

A l'encontre d'E. Buonaiuti, qui croyait qu'en 395 S. Augustin possédait le commentaire de l'Ambrosiaster sur les épîtres de S. Paul et que ce texte avait eu une influence décisive sur la pensée de l'évêque d'Hippone en 396-397, l'auteur, après avoir examiné les arguments mis en avant pour défendre cette thèse, montre que les « tractatores » qui ont amené S. Augustin à examiner « diligentius » les paroles de Rom. VII 14-25, sont les grands auteurs Cyprien, Hilaire de Poitiers, Grégoire de Nazianze, Ambroise et Jérôme. L'Ambrosiaster n'a laissé qu'une trace sûre dans Augustin, c'est dans le *Contra duas epistolas pelagianorum* IV, 4, 7. D. U. B.

GEROSA (Pietro). *Sant' Agostino e la decadenza dell' Impero Romano*. Turin, Libreria edit. intern. 1916, 8°, 140 pp.

S. Augustin fut-il un patriote romain ? Schilling l'affirme, Reuter le niait. Où est la vérité? Pour comprendre S. Augustin il faut étudier à fond sa conception de la cité de Dieu, la nature et le rôle de l'Église. Il y a unité de vues dans le grand penseur que fut l'évêque d'Hippone : la vraie patrie est pour lui la Jérusalem céleste, la patrie surnaturelle et l'Église qui la prépare ; l'Empire est un fait qu'il accepte, parce que sa stabilité est utile aux intérêts chrétiens, parce qu'il dispose des moyens qui conviennent à la cause de l'Église. La thèse est envisagée de plus haut ; la question de patriotisme romain n'est qu'accessoire. D. U. B.

GASQUET (Card.). *Great Britain and the Holy See 1792-1806*. A chapter in the history of diplomatic relations between England and Rome. Rome, Desclée, 1919, 8°, 56 pp.

Rien ne montre mieux la nécessité pour les différentes nations d'entretenir des relations diplomatiques avec le St-Siège que le chapitre d'histoire diplomatique que vient d'écrire S. É. le card. Gasquet. La protestante Angleterre, à la suite des mesures prises par la Convention nationale, déclarant son opposition à la République française, se vit forcée d'entrer en relation avec le St-Siège dès 1792 et d'avoir un agent à Rome. Ses intérêts l'exigeaient, et c'est en vue de les sauvegarder que le gouvernement anglais agréa la présence d'un agent pontifical, l'écossais Mgr Easkine. Londres désirait l'appui du Saint-Père dans son opposition à la République, comme elle devait l'avoir dans la question du blocus et plus particulièrement quand Napoléon Bonaparte interdit la présence des vaisseaux anglais dans les ports des Etats pontificaux. Intéressantes sont les révélations de S. É. sur le rôle de l'agent anglais à Rome, la mission de

Digitized by Google

l'envoyé pontifical, la mentalité des Protestants, les négociations au sujet des affaires des catholiques et des Emigrés. C'est un curieux chapitre d'un ouvrage suggéré par le Card. Gasquet, une histoire générale des relations entre l'Angleterre et le Pape. D. U. B.

GODEFROID KURTH. *Le poète, l'historien, le démocrate, le chrétien*, par Th. Braun, K. Hanquet, P. Tschoffen, l'abbé Cardijn. Bruxelles, Van Oest, 1920, 16°, 47 pp.

La guerre mondiale a renversé un vieux monde ; un nouveau commence dont les formes imprécises mettront du temps à se fixer. Le tourbillon des faits, des affaires et des idées emporte bien des souvenirs, et peut-être l'image de Kurth n'a-t-elle déjà plus tout le relief qu'elle devait conserver. C'était pourtant une grande figure de chrétien et de savant, orné de tant de qualités du cœur et de l'intelligence, homme de foi, de travail, de générosité, de désintéressement, sujet à certaines illusions, d'un idéalisme très élevé en raison même des talents variés qu'il possédait. Des amis, des élèves en ont rappelé les grands traits en quelques pages, qui font espérer qu'un jour une biographie digne de notre grand historien fixera sa physionomie et son œuvre. D. U. B.

MICHEL (Edouard). *Hôtels-de-ville et beffrois de Belgique.* La vie sociale et économique de la Belgique illustrée par ses monuments civils. Bruxelles et Paris, Van Oest, 1920, 16°, 88 pp.

Nos hôtels de ville et nos beffrois sont l'expression sociale de la vie communale si intense dans notre pays depuis le XIIIe siècle. Ils sont souvent des monuments grandioses de l'art national, dont les productions multiples témoignent de l'essor économique du pays. Témoins du passé, ils en racontent les travaux, les gloires et les revers. Le petit volume de M. Ed. Michel, illustré avec goût, constitue un résumé de l'histoire de la civilisation belge au point de vue social, économique et artistique. D. U. B.

FRICK (Car.), S. J. — *Logica.* Ed. S. Fribourg, Herder, 1919. In-12, XII-366 p. Prix : broché fr. 4.90, relié 6.30.

Cette 5e édition de la Logique (1 vol. du cursus philosophicus des PP. de la C. de Jésus) a reçu des développements nouveaux dont l'opportunité se justifie aisément. L'ouvrage se divise en dialectique (logique formelle) et critique (logique matérielle) ; la première partie ne devait pas subir de modifications, mais quant à la seconde, les discussions récentes sur la méthode en critériologie et l'apparition de systèmes nouveaux idéalistes, pragmatistes, exigeaient une mise au courant.

Pour la méthode l'A. maintient fermement celle qu'il a suivie jusqu'ici : évidence objective, vérités premières, impossibilité du scepticisme ; mais il confirme par une thèse spéciale la définition classique de la vérité.

En fait de systèmes nouveaux, il expose et réfute le relativisme avec ses nuances diverses, psychologisme, transformisme ; plus loin, il pose une thèse contre le pragmatisme, sans exposer cependant très au long le système des philosophes qui l'ont introduit.

La logique du P. Fr. est un livre vraiment classique, il possède à un haut degré les qualités qui sont requises pour l'enseignement de la philosophie.

D. R. P.

CATHREIN (Victor), S. J. *Philosophia moralis.* Ed. 9^a et 10^a. Fribourg, Herder 1915. In-8°, XVIII-524 p. Prix : 6 fr. 45 ; rel. 7,85.

La *Revue Bénédictine* a recommandé à plusieurs reprises les éditions successives de cet ouvrage (1900, p. 238 ; 1904, p. 100 ; 1906, p. 140 ; 1908, p. 145 ; 1912, p. 229) ; il nous suffira donc d'annoncer à nos lecteurs, cette nouvelle

Digitized by Google

édition (à la fois, chose singulière, 9e et 10e) qui d'ailleurs, d'après l'avertissement de l'A., ne diffère de celle qui l'a précédée immédiatement, sinon par certains détails de peu d'importance. Il est regrettable qu'elle soit antérieure à la guerre, les expériences de ces dernières années auraient pu documenter davantage certaines thèses de l'A., par exemple sur le socialisme ou la société des nations. Cette dernière notamment n'aurait pu que gagner à s'inspirer des principes depuis longtemps posés par le R. P. Cathrein. D. R. P.

EHRLE (Franz), S. J. *Grundsätzliches zur Charakteristik der neueren und neuesten Scholastik.* Gr. in-8°, 32 p. Fribourg, Herder, 1918.

Episode du débat autour des « XXIV thèses thomistes », proposées, en 1914, par la S. C. des Etudes. A la suite de généralités concernant l'évolution de la pensée chrétienne, le R. P. expose le point de vue de la Compagnie : L'autorité ecclésiastique nous garantit seulement que toutes les thèses susdites peuvent être enseignées « sans danger » (gefahrlos) ; l'adoption de plusieurs d'entre elles demeure facultative dans les écoles catholiques. D. M. F.

HOFFMANS (Jean). *La Philosophie et les Philosophes.* Ouvrages généraux. Bruxelles. Van Oest, 1920, in-8° XVIII-395 p. Prix : 12 fr.

La Collection des *Répertoires des Ouvrages à consulter*, s'est récemment enrichie d'un premier volume consacré à la matière philosophique. L'A. nous dit l'objet qu'il s'est proposé : « J'indique .. les ouvrages généraux relatifs à la philosophie et à l'histoire de la ph.... Sauf de rares exceptions je n'ai mentionné que les cours (manuels, traités) de ph. parus ou réédités depuis 1850, sans prétendre d'ailleurs à être complet. Par contre, aucune importante Histoire de la ph. n'a été omise. Pour connaître les monographies... et études de détail... le lecteur (se transportera) avec profit (aux) *Bibliographies* (diverses)... mentionnées à la fin du volume ».

Celui-ci contient sept grandes divisions : I. *Dictionnaires de ph.* (n° 1-94). II. *Traités, cours, manuels*, (-651). III. *Histoires de la ph.* (-2004). IV. *Éditions et traductions des œuvres* (-2339). V. *Revues périodiques en cours* (-2457). VI. *Bibliographies philosophiques*, répertoires (-2591). VII. *Ouvrages d'information générale* (-2716). — Sur les subdivisions du chapitre le plus considérable, le IIIe, on jugera de la bonté de la méthode, 1 et 2 : Introductions et Histoires générales. 3 à 7 : Histoire par périodes ; suivant les différents pays ; les écoles ; les systèmes ; les différentes branches. 8 : La phil. de l'histoire. 9 : Histoires littéraires de la phil. et Répertoires des Sources de l'histoire de la phil. — Au début du volume, une table des matières, très détaillée (p. I-XVI) : on s'oriente tout de suite, rien qu'à parcourir la hiérarchie des titres et des sous-titres, en regard desquels sont placées les tranches de numérotage. A la fin, une table des noms d'auteurs.

Deux conditions essentielles de la valeur pratique d'un tel répertoire sont : l'adoption par l'A. de quelques règles de classement très simples, que le lecteur saisisse et retrouve immédiatement ; une claire disposition typographique. Toutes deux sont réalisées à souhait dans le présent volume. Familiarisé avec lui dès le contact, on le manie avec la plus grande aisance. Les caractères sont judicieusement variés ; partout l'air circule. Peut-être y aurait-il moyen d'ajouter encore au relief des sous-titres, en les faisant mordre sur les marges : simple suggestion.

L'A. a signalé par des astérisques (1, 2, 3) les ouvrages les plus importants ; sa probité prévient de même le lecteur dans les cas, relativement rares, où il a été réduit à rédiger sa fiche de seconde main. Il n'a pas laissé ignorer que certains livres renferment eux-mêmes des indications bibliographiques. Parfois il a inséré une ou deux lignes propres à caractériser un ouvrage, soit dans son orientation doctrinale, soit d'après son niveau, etc. Chacun sentira combien il

Digitized by Google

faut de savoir et de réflexion, pour frapper ainsi des exergues qui soient parfaitement justes dans leur concision. Puisse l'avenir donner à M. H. le loisir de les multiplier.

Ce n'est pas le désir, peu glorieux, de prendre en défaut, sur des points minimes, une œuvre aussi étendue et aussi consciencieuse, c'est plutôt celui de montrer intérêt à son exactitude, qui amène sous notre plume quelques observations critiques.

L'attribution des * a-t-elle été toujours suffisamment contrôlée ? P. ex. : L'A. semble avoir été involontairement parcimonieux à l'égard des traités scolastiques de style traditionnel et austère, fussent-ils très profonds : ainsi le 152 (Gredt) n'est pas distingué. Ailleurs, le 384 et le 390 (Wundt et James) réclament certainement ; et, touchant le Bouddhisme, le 1583 et le 1588 pourraient, sans fausse humilité, céder leur insigne au 1587 (La Vallée Poussin).

Omissions. P. ex. : la réimpression du *Cursus philosophicus*, si remarquable, de Jean de S. Thomas ; la *Summa prælectionum*, très estimable et didactique, de V. Remer ; le *Dieu, son Existence et sa Nature*, œuvre tout à fait supérieure, de Garrigou-Lagrange (1re éd. 1915 ; 3e 1920). — Il semble que la *Métaphysique des Causes* de Th. de Règnon, l'*Æsthetik* de Jungmann, et même certains écrits de H. Spencer, Stuart Mill et A. Bain, ne tombent pas en dehors du champ visuel tracé pour le répertoire. Aux 140 et 144, manquent les éd. de 1919.

Erreurs matérielles. Uràburu a donné non 3, mais 8 volumes. Au 670, une date. De Barthélemy Saint-Hilaire, 3 ouvrages sont à « Barthélemy » et 1 à « Saint-Hilaire » ; c'est la première manière qui est la bonne. Est-ce bien au 1043 que doit renvoyer le 742 ? La table a des inexactitudes à « K. Fischer ».

Le mal *renseigner* est employé plusieurs fois dans un sens incorrect.

Notre conclusion est celle-ci : Le répertoire dressé par M. H. constitue *dans son état actuel* un très utile instrument de travail. De plus le format et la disposition typographique laissent à l'homme d'étude la facilité de compléter à la main les listes et de tenir son exemplaire au courant des nouvelles publications. Nous avons confiance que l'A. poursuivra, en d'autres volumes, la patiente et méritoire exploration, si bien commencée, du domaine de la librairie philosophique.

D. M. FESTUGIÈRE.

LOUIS DE BLOIS. *Œuvres spirituelles du Vén. L. de Blois, abbé de Liessies.* Traduction nouv. par les Bénédictins de St-Paul de Wisques. t. II. Traités ascétiques. Paris, Oudin, 1913, 12°, XXI-322 pp.

Ce volume contient *l'Institution spirituelle*, *le Miroir de l'âme* et *La consolation des âmes craintives* « trois traités de vie spirituelle... qui représentent, de la façon la plus complète et la plus autorisée, la doctrine ascétique de Louis de Blois ». Outre le mérite d'une traduction exacte et limpide, l'édition des Pères de Wisques a aussi celui d'orienter le lecteur dans les questions bibliographiques et doctrinales qui se rattachent au pieux abbé de Liessies. Ce second volume annonce « une étude d'ensemble sur la doctrine spirituelle (qui) présentera sous différents chefs nettement dégagés les principes de vie spirituelle sur lesquels le Vénérable auteur enseignait à bâtir l'édifice de la perfection. Elle fera surtout ressortir la simplicité et la douce liberté d'allure qui caractérisent la spiritualité vraiment bénédictine de l'Abbé de Liessies ».

Bishop HEDLEY, O. S. B. *A spiritual retreat for religious.* 2e éd. Londres, Burns Oates et Washbourne, 1920, 16°, XII-196 pp.

Cet ouvrage posthume de l'ancien évêque de Newport est une retraite prêchée en 1876 aux Bénédictines d'Oulton et publiée d'après la sténographie d'une religieuse par D. J. C. Almond. Bien que l'auteur n'ait pas eu le temps de reviser le texte, — peut-être eût-il refusé de le publier, — il n'en reste pas moins un document digne d'être connu. Mgr Hedley était un homme de doctrine et

Digitized by Google

d'expérience ; bénédictin parlant à des bénédictines, religieux à des religieuses, il sait ce qu'il faut dire pour mettre en lumière les grandes vérités et guider les âmes dans la vie intérieure. L'âme dans ses rapports avec Dieu, le grand mystère de l'Incarnation, la vie religieuse avec ses devoirs, ses grandeurs, la pratique des vertus, la vie cachée et ses joies, voilà les sujets abordés par Mgr Hedley, traités avec une solidité, une simplicité, une franchise qui rehaussent encore l'esprit de foi qui les pénètre. Cette retraite est avant tout pratique ; pas de visée à l'effet; c'est un père, un guide, un maître qui enseigne et dirige avec tact et sûreté. On saura gré à l'éditeur d'avoir mis à la portée du public cette œuvre du grand évêque de Newport. D. U. B.

CHAN. MAHIEU, S. T. L. *La Vie Spirituelle*, trad. par l'abbé R. Hoornaert. Bruges, Beyaert, 1920, 16°, 146 pp.

Ce livre contient un précis de doctrine théologique sur les trois degrés propres à la perfection intérieure : la purification de l'âme, son illumination et son union avec Dieu.

L'auteur a fait précéder son étude par la traduction d'une très substantielle allocution latine de S. G. Mgr. Waffelaert ayant pour but de promouvoir dans son clergé l'intérêt aux choses spirituelles. L'auteur en tout point suit de près la pensée du savant Prélat. Sa doctrine, notamment sur la mortification, « moyen de vie » (p. 48), sur les vertus morales et théologales est succincte, mais approfondie et dominée par un souci constant de mise au point ; sa lecture est bienfaisante et pratique.

Remarquons que l'auteur s'exprime comme si la vie unitive, vers laquelle doit tendre tout l'effort de l'ascétisme chrétien, était essentiellement d'ordre contemplatif (p. 127). Ne serait-il pas plus exact d'enseigner que l'essence de la vie unitive est la conformité habituelle et parfaite de la volonté humaine avec celle de Dieu ? qu'à cet état s'ajoute nécessairement une disposition à l'oraison, mais que le mode de cette oraison n'est pas nécessairement contemplatif, c'est-à-dire affranchi de la succession des pensées propre au discours ?

Nous souhaitons à cet excellent précis de théologie ascétique la diffusion qu'il mérite. D. I. R.

BAUR (P. Benedikt), O. S. B. *Ich bin der Weinstock, Ihr seid die Rebzweige.* Erwägungen zu Fuessen des Tabernakels. Kempten, Koesel, 1920, 32°, IV-428 pp.

Méditations et prières affectives, aussi solides que pieuses, pour la visite au S. Sacrement. L'Homme-Dieu, le Christ Jésus dans la plénitude de ses qualités, attributs et fonctions, en fait l'objet. C'est une communication mise à la portée des âmes de bonne volonté des richesses de la théologie catholique.

GODTS (F. X.), C. SS. R. — *La Corédemptrice.* Bruxelles, Dewit, 1920. In-32°, 174 p.

L'auteur de cet opuscule, à la suite de son Père S. Alphonse, revendique pour Marie le glorieux titre de Corédemptrice du genre humain. Il n'a pas de peine à montrer que l'autorité de l'Église lui est favorable, il eût pu allonger même la liste des théologiens éminents qui, avec les précisions nécessaires, concèdent à Marie le titre en question. Quelques-uns, il est vrai, objectent la question d'opportunité, la crainte d'offenser les protestants, mais l'histoire est témoin que, depuis le Concile d'Ephèse jusqu'à la définition de l'Immaculée Conception, l'Église ne s'est pas arrêtée devant des motifs de ce genre, lorsqu'il s'agissait de glorifier la Mère de Dieu.

L'exposé du R. P. Godts se distingue par une doctrine solide et une piété profonde, il continue la tradition et l'esprit des « Gloires de Marie » et contribuera, lui aussi, à augmenter la piété et la confiance des fidèles envers la dispensatrice de toutes les grâces. D. R. P.

Digitized by Google

Preces Gertrudianae. Editio nova altero recognita a monacho ordinis S. Benedicti archiabbatiae Beuronensis, Fribourg en Br., Herder, 1919, 24°. X-274 pp. Prix : fr., 2,40 ; rel. 3,15.

Édition soignée d'un opuscule qui jouit d'une vogue méritée depuis 1670. Les textes ont été revus sur l'édition critique des œuvres de Ste Gertrude et de Ste Mechtilde, publiées par les Bénédictins de Solesmes.

X. VON OER (Sebastian), O. S. B. *Familienweihe an das heiligste Herz Jesu nebst liturgisch geformter Hausandacht* 2e ed. Fribourg, Herder, 1919, 16°, VIII-106 pp.

L'intérêt de cet opuscule réside dans le fait que l'auteur a su encadrer l'acte de la consécration dans des formulaires liturgiques, et puiser dans l'Évangile une série de lectures appropriées à la dévotion au S. Cœur, qu'il a complétées par des textes empruntés aux meilleurs écrivains ascétiques depuis les Pères jusqu'à nos jours.

BIHLMEYER (P. Hildebrand), O. S. B. *Wahre Gottsucher.* Worte und Winken der Heiligen. Fribourg en Brisgau, Herder, 1919-1920, 3 vol. in-16, X + 100, VIII + 100, VIII + 96 pp. Prix : rel. frs. 5.20, 5, 9,50.

S. Benoît, dans sa règle, demande comme première condition de l'aspirant à la vie religieuse, donc à la vie de perfection, *si vere Deum quaerit*, s'il cherche vraiment Dieu. Trouver Dieu, c'est bien l'unique nécessaire demandé par le Christ, et les saints ont cherché Dieu. C'est la grande vérité qu'il importe d'inculquer à la génération présente toute saturée de naturalisme, envahie par l'esprit de lucre et de plaisir. Cette vérité, l'auteur la montre en paroles et en actes dans les vies des saints, mais, pour la faire mieux pénétrer, il n'impose pas de longues lectures. Il prend un saint sous un aspect, dans un acte, dans une parole ; il en esquisse une silhoutte vivante, intéressante ; il en met en relief une particularité, dont il sait faire l'application aux besoins et aux aspirations de notre temps. Ce sont de petits croquis rapides, mais qui témoignent d'un crayon délicat et d'une technique assurée. Il y a un choix très varié de tableaux, qui font passer sous nos yeux les figures les plus variées de tous les pays, de tous les âges et de toutes les conditions. Et l'on sait que l'auteur s'est occupé très sérieusement de l'hagiographie au point de vue critique. Les petits volumes soigneusement imprimés sont une nouvelle preuve du goût artistique qui préside aux publications des moines de Beuron. D. U. B.

FRIART (Abbé Norbert). *Histoire de saint Fursy et de ses deux frères, S. Feuillien, évêque et martyr et S. Ultain.* Bruges, Soc. S. Augustin, 1914, 16°, 471 p.

Ce travail ne s'adresse pas aux érudits de profession ; c'est une œuvre de piété et de vulgarisation, qu'on intitulerait à bon droit : S. Fursy et ses deux frères d'après la tradition. Le vénérable auteur a le culte du saint patron de sa ville natale, et il a réuni avec une égale piété tout ce que les siècles ont accumulé de récits et de souvenirs à son sujet. Point n'était besoin pour lui de procéder à un triage critique des différentes couches de la légende et à un examen minutieux de la valeur des textes. La biographie des saints écossais, honorés à Péronne, Lagny et Fosses, a pris de vastes proportions, et celui qui voudra s'édifier à ces récits d'une époque lointaine, imprégnée de foi simple, trouvera en M. Friart un guide aimable et tout plein de son sujet. D. U. B.

HAMON (A.), S. J. *Sainte Marguerite-Marie. Sa vie intime.* Paris, Beauchesne, 1920, 16°, X-271 p. Frs. 7.

Benoît XV vient de mettre au front de la B. Marguerite-Marie Alacoque l'auréole de la Sainteté ; c'est le moment de se pénétrer des grands enseigne-

Digitized by Google

ments qui se dégagent de la vie de l'humble Visitandine de Paray appelée par Dieu à une mission de choix dans son Église. La nouvelle vie publiée par le P. A. Hamon se recommande par son exposé clair et précis de la vie intime de la Sainte dans ses relations avec cette mission. C'est le miroir d'une âme, dont les dons naturels, remarquables, sont grandis, surnaturalisés par les grâces merveilleuses dont Dieu l'enrichit. C'est aussi, avant tout, l'exposé de l'action de Dieu dans la sanctification d'une âme qu'il destine et prépare à une action déterminée. Comme l'auteur le dit très bien, il s'est efforcé de « noter d'une façon aussi exacte que possible chaque touche divine, chaque direction donnée d'en haut », car c'est Dieu lui-même, et presque uniquement, qui forme et dirige cette âme. Connaître les dons naturels qui distinguent la Sainte, c'est reconnaître le terrain sur lequel la grâce va opérer : charmes naturels, dons de l'intelligence, du cœur et de la volonté. Dieu va les grandir, les pénétrer, les transformer, les élever de façon à faire d'elle l'épouse du Cœur de Jésus. Une fois que le Sauveur a révélé la mission dont il la charge, elle devient la victime et l'apôtre de ce Cœur, dont elle propage le culte au dedans et au dehors de son monastère. Le merveilleux épanouissement de la dévotion au Cœur sacré du Sauveur est le résultat et la preuve de la mission divine confiée à Marguerite-Marie, dont le nom est dès lors associé au mouvement de retour des âmes vers Celui qui a aimé le monde en versant tout son sang pour sa rédemption.

D. U. B.

Mgr de LLOBET, év. de Gap. *Une page d'apostolat : Sœur Marie-Marthe-Thérèse. Petite-Sœur de l'Assomption, supérieure de la maison de Perpignan.* Paris, 5, rue Bayard, 1920, in-16, 350 p. Prix : 5 frs.

Toute vocation est une merveille de la grâce de Dieu ; la raconter, c'est faire connaître un appel d'en haut adressé à une âme que Dieu veut à Lui, et attire à Lui par des voies parfois bien étranges dans les milieux les plus divers. L'héroïne du livre de Mgr de Llobet sort d'un milieu très chrétien, mais quelle merveille que la transformation de cette enfant mutine et charmante de Lyon, que la grâce maîtrise, mûrit, transforme en une apôtre d'amour et de charité ! Du monde elle passe aux Petites-Sœurs de l'Assomption, dont elle partage et pratique l'apostolat en héroïne humble et ardente. Elle est morte à Perpignan, jeune encore, le 24 septembre 1913. Sa vie, écrite avec un charme qu'on subit bientôt, nous fait entrer dans le milieu de ces belles familles chrétiennes, qui sont la gloire et la force de la France, et dans l'entourage du R. P. Pernet, le fondateur des Petites-Sœurs, pour nous initier à la vie de prière, de dévouement, d'apostolat de ces admirables religieuses.

D. U. B.

Les B. Martyrs de l'Ouganda. Maison Carrée (Alger), 1920.

Dans cette brochure de 34 pages, Mgr H. Streicher, vicaire apostolique de l'Ouganda, nous donne un aperçu des vertus et du martyre des 22 nouveaux Bienheureux qui renouvellent en notre temps les actes des anciens martyrs et font revivre la gloire de l'antique Église d'Afrique.

Nul mieux que l'A. n'était en droit de publier les actes de ces martyrs, puisqu'il gouverne le pays témoin de leur triomphe, et appartient à la Congrégation des Pères Blancs dont les travaux apostoliques ont acquis à l'Église cette nouvelle couronne.

PRESLEFONT (René). *Cantilènes et pensers.* 2e éd. modifiée. Bruges, Desclée, 1920, 16°, 129 pp. Prix : 3 75 frs.

——— *Les Calmes brises.* 2e éd. Paris, Desclée, 1920, 16°, 82 pp. Prix : 2.75 fr.

——— *La Grand' Route.* 2e éd. modifiée, Bruges, Desclée, 1920, 126 pp.

Signaler une nouvelle édition des poèmes du délicat écrivain qu'est M. L. Halleux, c'est assez dire en quelle estime ils sont tenus.

Digitized by Google

FRAGMENTS D'UNE APOCALYPSE PERDUE.

En 1907, Mgr Marbach publiait sous le titre de *Carmina Scripturarum* une concordance des formules liturgiques empruntées à la Bible. Malgré les énervantes longueurs de l'introduction et les inutiles redites du texte, cet ouvrage, qui comblait une lacune, a reçu partout le meilleur accueil. La grosse besogne est faite ; on saura désormais d'où viennent la plupart de ces morceaux qu'on chante à la messe ou à l'office. Mais il y en a d'autres qui sont empruntés à des écrits extra-canoniques. Pour ceux-là l'indication de la source est plus difficile, à un certain point de vue elle est plus importante, car elle peut nous révéler l'existence d'écrits anciens perdus. Quelques antiennes métriques « semblent avoir été à l'origine des inscriptions placées sur divers monuments sacrés de Rome ou de l'Italie »[1] ; d'autres textes sont empruntés à des poèmes connus, des homélies, des vies de saints[2] ; quelques-uns enfin sont tirés d'écrits apocryphes, qui firent pendant quelque temps auprès des gens simples la concurrence aux écrits canoniques, et qui sans doute à cause de cette témérité furent bientôt suspects ou proscrits. Parmi tous ces textes apocryphes, nous détacherons un groupe que l'on peut avec plus ou moins de probabilité ramener à une apocalypse dont il n'est peut-être pas impossible de retrouver soit le titre, soit d'autres fragments.

Ce groupe est pris de l'office des apôtres et des martyrs, et je ne serais pas étonné si plus d'un prêtre, en refermant son bréviaire, ne s'était demandé avec une légitime curiosité d'où venaient ces antiennes, ces répons, qu'il n'avait jamais lus dans sa Bible et qui avaient cependant une saveur si antique. Je ne pouvais cependant pas me contenter des textes que nous lisons dans nos bréviaires. Essayant d'identifier une des sources auxquelles la liturgie a puisé, je devais me rapprocher le plus possible des sources, je devais donc prendre mes textes, non dans les livres modernes, mais dans les vieux responsoriaux. Les Mauristes ont publié le texte d'un manuscrit du IXe siècle qu'ils avaient trouvé à Compiègne et qu'ils

1. D. G. Morin, *Notes liturgiques*, dans la *Rev. Bén.* XXVII (1910), p. 401.

2. Le lecteur trouvera quelques indications dans Marbach, *Carmina scripturarum*, p. 539 et suiv.

Digitized by Google

jugeaient être le responsorial autrefois en usage dans l'Église Romaine, auquel on aura ajouté en Gaule quelques offices de saints gaulois [1]. Dans les offices des apôtres et des martyrs que l'on trouve dans le manuscrit de Compiègne il fallait faire un choix. Ai-je pris trop ou trop peu ? Si nous avions une édition critique du responsorial, on pourrait peut-être par la comparaison des manuscrits démêler des additions et des substitutions. Il y a sans doute des doublets (p. ex. les n°s 5 et 9), qui n'étaient probablement pas dans l'apocalypse qui a servi de source, mais comme nous ignorons laquelle des deux formes est la plus ancienne, je les ai admises toutes deux. D'ailleurs, le choix importe peu. Quelques textes de plus ou de moins ne modifieraient pas le problème et ne changeraient rien à la solution.

I. — Les Textes.

Office des Apôtres.

Répons du second nocturne.

1 Uidi coniunctos uiros habentes splendidas uestes et angelus domini locutus est ad me dicens : Isti sunt uiri sancti, facti amici dei.

2 Isti sunt triumphatores et amici dei, qui contemnentes iussa principum meruerunt praemia aeterna ; modo coronantur et accipiunt palmam.

3 Isti sunt uiuentes in carne plantauerunt ecclesiam sanguine suo ; non sunt de terris corpora eorum separata, quorum merito sunt in caelis animae sanctorum coaequales.

4 Isti sunt uiri quos elegit dominus in caritate non ficta et dedit illis gloriam sempiternam, quorum doctrina fulget ecclesia ut sol et luna.

5 Fuerunt sine querela ante dominum et ab inuicem non sunt separati ; calicem domini biberunt et amici dei facti sunt.

6 Tradiderunt corpora sua ad supplicia, ideo coronantur et accipiunt palmam.

Antienne des secondes vêpres.

7 Estote fortes in bello et pugnate cum antiquo serpente et accipietis regnum aeternum.

Office de plusieurs martyrs.

Antiennes de Vêpres.

8 Ecce adest tempus, uenite ad me, omnes sancti, quia paraui uobis regnum, ut maneatis mecum in aeternum.

9 Adstiterunt iusti ante dominum et ab inuicem non sunt separati gloriam dei uiderunt et amici dei appellati sunt.

---

1. Migne, P. L. 78, p. 726-852.

Digitized by Google

Répons du premier nocturne.

10 Uiri sancti gloriosum sanguinem fuderunt pro domino, amauerunt christum in uita sua, imitati sunt eum in morte sua et ideo coronas triumphales meruerunt.

11 Tradiderunt corpora sua propter deum ad supplicia et meruerunt habere coronas perpetuas.

Répons du second nocturne.

12 Uerbera carnificum non timuerunt sancti dei, morientes pro christi nomine ut heredes fierent in domo domini.

13 Haec est uera fraternitas, quae numquam potuit uiolari certamine, qui effuso sanguine secuti sunt dominum, contemnentes aulam regiam, peruenerunt ad regna caelestia.

Répons du troisième nocturne.

14 Propter testamentum domini et leges paternas ; ideoque steterunt in amore fraternitatis, quia unus fuit semper spiritus in eis et una fides.

15 Sancti mei qui in isto saeculo certamen habuistis, mercedem laborum ego reddam uobis.

16 Sancti dei, dedit uobis dominus locum istum ut faciatis in eo mirabilia.

17 In circuitu tuo, domine, lumen est quod numquam deficiet, ubi constituisti lucidissimas mansiones, ubi requiescunt sanctorum animae.

18 Lux perpetua lucebit sanctis tuis domine et aeternitas temporum.

19 Certamen magnum habuerunt sancti, transierunt per ignem et aquam et coronas acceperunt a domino deo.

20 O ueneranda martyrum gloriosa certamina qui in suis corporibus pro christo immania pertulerunt tormenta, et ideo percipere meruerunt immarcescibilem aeternae gloriae coronam.

21 Isti sunt sancti qui pro testamento dei corpora sua tradiderunt et in sanguine agni lauerunt stolas suas.

Antiennes de laudes.

22 Omnes sancti quanta passi sunt tormenta ut securi peruenirent ad palmam martyrii.

23 De palma ad regna peruenerunt sancti, coronas decoris meruerunt de manu dei.

A l'Évangile.

24 Dabo sanctis meis locum nominatum in regno patris mei.

25 Hi sunt qui pro lege dei sui morti se tradere non dubitauerunt. Ab iniquis interfecti sunt et in aeternum uiuunt cum christo. Agnum secuti sunt et acceperunt palmam.

26 Isti sunt sancti qui pro dei amore minas hominum contempserunt, christi martyres in regnum caelorum exultant cum angelis.

27 Nomen sempiternum dabo sanctis meis, dicit dominus, gaudium et laetitiam obtinebunt in aeternum.

Digitized by Google

ANTIENNES DE LAUDES.

28 In caelestibus regnis sanctorum habitatio, et in aeternum requies eorum.

29 Sancti estis, dicit dominus, multiplicabo numerum uestrum, ut oretis pro populo meo in loco isto.

A L'ÉVANGILE.

30 O quam gloriosum est regnum in quo cum christo gaudent omnes sancti. Amicti stolis albis sequuntur agnum quocumque ierit.

31 Sanguis sanctorum martyrum pro christo effusus est in terris; ideo adepti sunt praemia sempiterna.

32 Gaudent in caelis animae sanctorum qui christi uestigia sunt secuti; et quia pro eius amore sanguinem suum fuderunt, ideo cum christo exultant sine fine.

33 Sancti tui, domine, florebunt sicut lilia et sicut odor balsami erunt ante te.

Office d'un martyr.

ANTIENNE DE VÊPRES.

34 Hic est uere martyr qui pro christi nomine sanguinem suum fudit, qui minas iudicum non timuit nec terrenae dignitatis gloriam quaesiuit, sed ad caelestia regna feliciter peruenit.

RÉPONS DU PREMIER NOCTURNE.

35 Iste sanctus pro lege dei sui certauit usque ad mortem et a uerbis impiorum non timuit; fundatus enim erat supra firmam petram. Iste est qui contempsit uitam mundi et peruenit ad caelestia regna.

36 Iste cognouit iustitiam et vidit mirabilia magna et exorauit altissimum et inuentus est in numero sanctorum.

RÉPONS DU SECOND NOCTURNE.

37 Stolam iucunditatis induit eum dominus et coronam pulchritudinis posuit super caput eius.

RÉPONS DU TROISIÈME NOCTURNE

38 Hic est uir qui non est derelictus a deo in die certaminis sui, et ipse conculcauit caput serpentis antiqui; modo coronabitur, quia fideliter uicit in mandatis domini. Armis divinis percutiens saeuitiam persequentium superuicit.

A cette liste je joins trois textes que je n'ai pas trouvés dans le *Liber responsalis*, mais qui figurent dans notre bréviaire moderne. Ce qui m'a déterminé à le faire, ce n'est pas seulement qu'ils appartiennent aussi à ce vieil office des martyrs, qu'ils ont aussi un air archaïque et vénérable, c'est surtout la parfaite similitude d'expression et de style qui ne permet pas de leur chercher une autre origine.

Digitized by Google

Office des Apôtres au temps pascal.

ANTIENNE DU SECOND NOCTURNE.

39 Isti sunt agni nouelli qui annuntiauerunt, modo uenerunt ad fontes, repleti sunt claritate.

Office des martyrs au temps pascal.

RÉPONS DU TROISIÈME NOCTURNE.

40 Candidi facti sunt nazaraei eius, splendorem deo dederunt et sicut lac coagulati sunt.

Office des martyrs.

ANTIENNE DU MAGNIFICAT AUX PREMIÈRES VÊPRES.

41 Istorum est enim regnum caelorum qui contempserunt uitam mundi et peruenerunt ad praemia regni et lauerunt stolas suas in sanguine agni.

II. — CES TEXTES PROVIENNENT D'UNE APOCALYPSE.

Si nous analysons ces morceaux pour en rechercher la source, nous distinguons aussitôt trois groupes. Le premier comprend quelques bribes d'une petite apocalypse d'Esdras. Dans le second on trouve quelques mots empruntés à des sources canoniques. Mais, disons-le dès maintenant, rien ne prouve que le rédacteur de ces textes liturgiques ait pris ces mots directement de la Bible, il peut les avoir trouvés comme citations dans la source inconnue. Le troisième groupe, qui est le plus important, constitue le problème à résoudre : le rédacteur liturgique a-t-il composé ces textes, ou les a-t-il empruntés à des écrits inconnus, et dans cette dernière hypothèse, quel était le nombre et le caractère de ces sources ?

Il ne faudrait pas refuser d'une façon absolue aux liturgistes tout travail personnel dans la rédaction des antiennes et des répons. Cependant les compositions originales sont une infime minorité. D'ailleurs la forme ainsi que le contenu de l'antienne diront le plus souvent au lecteur avisé s'il est en présence d'une citation ou d'une composition personnelle. Pour les textes qui font l'objet de cette étude on se convaincra sans peine qu'ils proviennent d'un écrit dont le genre littéraire n'est pas difficile à deviner.

Le numéro 1 est le plus caractéristique. Aucun lecteur quelque peu familiarisé avec l'ancienne littérature chrétienne n'hésitera à y voir une citation d'une apocalypse. Il suffit que l'attention ait été appelée sur la question pour découvrir la réponse. C'est ainsi que ma conviction date du jour où le directeur de notre École d'art me demanda d'identifier ce texte qu'il voulait sculpter sur une

Digitized by Google

armoire de sacristie. D. Germain Morin que je consultai à cette occasion, proposa aussitôt la même solution.

Les numéros 2, 3, 4, 21, 25, 26, 34, 38, 39 se distinguent par une formule que l'on peut appeler apocalyptique par excellence *Isti sunt... hic est* etc. Tous ceux qui depuis Hénoch jusque Dante, ont prétendu lever le voile qui couvre les mystères d'outre-tombe, et faire dès cette vie le grand voyage que nous ferons tous un jour, se sont fait accompagner d'un guide, ordinairement un ange, qui leur expliquait complaisamment l'étrange vision : *Isti sunt.*

Le numéro 7 a joui d'une faveur exceptionnelle et imméritée. Le Dr Holtzhausen trouva ce *logion* dans deux sermonnaires rédigés en Angleterre aux douzième et treizième siècles [1] et A. Resch, qui a mis à l'étude des *agrapha* plus d'érudition que de bon sens, n'hésita pas à le ranger parmi les paroles authentiques du Christ. [2] Il oublia de se poser cette question, pourtant élémentaire : par quelle voie mystérieuse, soit écrite, soit orale, cette prétendue parole du Seigneur est-elle arrivée aux prédicateurs anglais du treizième siècle ? Ces braves gens n'avaient pas à leur disposition quelque évangile apostolique perdu, mais ils ont cité cette antienne que tous les prêtres connaissaient et connaissent encore par cœur. Dès lors il faut rapprocher cette parole d'autres *agrapha* du même genre que nous trouvons dans le même fond liturgique. Ce sont les numéros 8, 24, 27, 29. M. Ropes avait fait remarquer que le *logion* cité dans les sermonnaires est plein de réminiscences du Nouveau Testament [3]. Les quatre numéros, que je viens d'indiquer, sont absolument dans le même cas et doivent provenir de la même source. Quel est cet écrit perdu qui a contenu tant d'*agrapha* que les Pères de l'Église n'ont point cités et dont la facture trahit le caractère apocryphe ? Il est assez naturel de songer à une apocalypse, non à un évangile. Qu'ils proposassent leurs visions comme réelles ou comme fictives, ces auteurs apocalyptiques pouvaient en tout cas prêter au Seigneur des paroles qu'il n'avait jamais dites. Le genre littéraire qu'ils avaient choisi leur donnait pleine liberté d'inventer ; il leur méritait crédit auprès des lecteurs crédules, il était leur excuse auprès des sceptiques.

Il n'est ni possible ni utile d'analyser minutieusement chacun de ces textes en particulier. Mieux vaut les considérer dans leur ensemble. Ces antiennes et répons forment groupe ; ils appar-

1. *Ein neues Herrenwort* dans les *Theol. Studien u. Kritiken*, 1894, p. 149.
2. *Agrapha* 2e édit. dans *T. U.* t. 30, 3 (1906), p. 211 et 387.
3. *Die Sprüche Jesu* dans *T. U.* t. 14, 2 (1896), p. 121.

Digitized by Google

tiennent, de l'aveu des auteurs les plus compétents, aux couches primitives de la liturgie, à une époque où les apôtres et les martyrs étaient seuls à jouir des honneurs du culte. Qu'on les compare avec l'office des confesseurs et des vierges et on se verra transporté à une autre époque : les apocryphes sont tombés en défaveur, les sources liturgiques sont restreintes aux écritures canoniques et, par exception, à des poèmes ou inscriptions bien connus, en un mot, à des écrits dont l'origine et la valeur avaient été contrôlées par les autorités ecclésiastiques. Il est donc à présumer que ces textes apocryphes, qui sont groupés dans le même vieux formulaire, étaient déjà réunis dans un écrit perdu auquel le liturgiste les a empruntés.

Cette présomption est appuyée par des indices positifs. Nous avons déjà ramené les numéros 1-4, 7, 8, 21, 24-27, 29, 34, 38 et 39 à une source apocalyptique. Or ces mêmes numéros sont unis entre eux et avec les autres répons indiqués plus haut par un certain nombre d'expressions caractéristiques qui dénotent une origine commune et dont voici le tableau :

isti sunt 1, 2, 3, 4, 21, 26, 39 ; hi sunt 25 ; hic est 34, 38 ; haec est 13.
uiri sancti 1, 10.
sancti dei 12, 16.
amici dei 2, 9 ; facti amici dei 1, 5.
animae sanctorum 3, 17, 32.
contemnere 2, 13, 26, 35, 41.
non timere 12, 34, 35.
fundere sanguinem 10, 13, 31, 32, 34.
tradere corpus 6, 11, 21 ; se tradere 25.
certamen 13, 15, 19, 20, 38 ; certare 35.
serpens antiquus 7, 38.
ideo 6, 10, 14, 20, 31.
modo coronantur 2 ; modo coronabitur 38 ; ideo coronantur 6 ; coronas acceperunt 19 ; coronas triumphales meruerunt 10 ; meruerunt habere coronas perpetuas 11 ; percipere meruerunt immarcescibilem... coronam 20 ; coronas decoris meruerunt 23 ; coronam pulchritudinis 37.
regnum 8, 30 ; regna 23 ; regna caelestia 28 ; regnum aeternum 7 ; regnum caelorum 26 ; ad regna caelestia peruenire 13, 34, 35 ; pervenerunt ad praemia regni 41 ·
accipere palmam 2, 6, 25 ; peruenire ad palmam 22.
uiuunt cum christo 25 ; cum christo exultant 32 ; exultant cum angelis 26.

En terminant l'analyse de ces antiennes, nous pouvons conclure que plusieurs sont certainement empruntées à une apocalypse et

Digitized by Google

cette conclusion peut être étendue aux autres avec plus ou moins de probabilité d'après leur ressemblance plus ou moins grande avec les premières. Pouvons-nous aller plus loin et dire quelle était cette apocalypse ?

III. — UN FRAGMENT DE CETTE APOCALYPSE NOUS EST CONSERVÉ DANS LE CINQUIÈME LIVRE D'ESDRAS.

Pour établir cette thèse nous avons à démêler d'abord les éléments qui sont entrés dans la composition de ce livre, à rapprocher ensuite nos textes liturgiques du fragment ainsi délimité.

A. — Composition du cinquième livre d'Esdras.

Le quatrième livre d'Esdras que nos lecteurs trouveront à la fin de leur Bible, est un écrit très complexe. Il comprend trois livres distincts : les chapitres III-XIV (= quatrième livre strictement dit = Apocalypse d'Esdras), dont M. Violet nous a donné une édition critique [1], et les chapitres I-II et XV-XVI que, à l'exemple de Fritzsche, Weinel et Beer, nous pouvons appeler les livres V et VI d'Esdras.

L'étude du cinquième livre d'Esdras a été jusqu'ici très négligée. Cela tient en partie au voisinage de la grande apocalypse juive (= quatrième livre) d'Esdras dont l'importance a relégué dans l'ombre l'autre plus court et plus récent. D'ailleurs le mauvais état des éditions détournait ceux qui auraient eu quelque velléité de s'en occuper ; car, par une étrange inconséquence Bensly, tout en jugeant que le texte espagnol est meilleur que le texte français, donne une édition critique de celui-ci, tandis que pour celui-là il se contente d'éditer le texte du ms C avec les variantes du ms M en note [2]. L'édition critique basée sur les manuscrits connus du groupe espagnol [3] nous est promise par M. Violet.

Ce petit livre, qui n'a que deux chapitres, présente cependant un problème assez compliqué de critique littéraire, dont la solution nous ramènera aux formules liturgiques qui sont l'objet de cette étude.

1° Le cinquième livre d'Esdras est une compilation de deux écrits

Si l'on s'en tient à l'idée générale, on peut distinguer dans ce livre deux parties : la première est un message de malédiction, la

1. Cf. *Rev. Bén.* 1911, p. 104-108.

2. Bensly-James, *The fourth Book of Ezra* (*Texts and Studies* III 2) Cambridge 1895.

3. Bensly ne connaissait que deux manuscrits de ce groupe, S. Berger en trouva deux autres, j'en ai découvert encore deux. Cf. *Rev. Bén.* 1920, p. 43-47.

Digitized by Google

seconde est une promesse de grâce. Il n'y a là aucun indice de compilation ; pour qu'on puisse attribuer ces deux messages au même auteur, il suffit qu'ils soient successifs ou bien s'adressent à deux peuples différents. Les deux discours sont nettement distingués par la répétition d'une formule à peu près identique : *Uerbum domini quod factum est ad esdram* (1, 4), — *Haec dicit dominus ad esdram* (2, 10). Mais un peu plus loin (2, 33) il y a encore une formule d'introduction : *Ego esdra accepi praeceptum a domino.* Le discours qui suit ne sera donc pas la suite du second message, mais une nouvelle partie, qui vient briser l'ordonnance harmonieuse du cinquième livre.

Au même verset 33 apparaît un changement de style : jusque-là on avait parlé d'Esdras à la troisième personne. Au verset 33 Esdras lui-même paraît en scène et parle à la première personne, et ce procédé de rédaction se poursuit jusqu'à la fin du chapitre.

Ajoutons que dans la première partie nous ne trouvons que des discours, des exhortations morales qui semblent s'inspirer des prophètes de l'Ancien Testament ; il n'y a aucun cadre historique, nous ignorons dans quelles circonstances ces discours furent prononcés. Dans la seconde partie, au contraire, le récit domine, le discours lui-même a un autre caractère, il parle de la fin des temps; en un mot, c'est une apocalypse.

La tradition confirme cette distinction que la critique interne a fait découvrir. En effet, cette petite apocalypse (2, 33-48) a été extraordinairement exploitée par les liturgistes : elle leur a fourni, comme l'a montré le Dr James, trois antiennes et un introït [1] ; en outre elle leur a donné cette curieuse épître que j'ai rencontrée pour la première fois dans le manuscrit B 63 de la *Vallicelliana* [2], que j'ai retrouvée depuis dans le manuscrit G VI 2 de la *Bibliotheca Queriniana* à Brescia. De la première partie, au contraire, de ce cinquième livre d'Esdras, qui est cinq fois plus longue (1, 1-2, 32), il n'y a aucune trace d'emploi liturgique.

Nous pouvons donc admettre comme certain que ce livre est une compilation de deux écrits dont l'un est formé de discours moraux et dont l'autre contient une apocalypse. Comme elle paraît avoir été écrite en latin, je l'appellerai désormais du nom de *Revelatio Esdrae.* Ainsi on évitera la confusion avec l'*Apocalypse d'Esdras* (= quatrième livre) qui est une traduction du grec (et le texte grec

1. *The fourth book of Ezra*, p. XL.
2. *Rev. Bén.* XXV (1908), p. 358.

Digitized by Google

perdu est une traduction d'un texte hébreu perdu) et avec la *Visio Esdrae* publiée en 1901 par Mgr Mercati dans la collection *Testi e Studi* (T. 5, p. 70-73).

2° La *Revelatio* n'est qu'un fragment

Ce que M. James disait des deux chapitres qui forment le cinquième livre : « they do in some measure give the impression of being a fragment » est vrai *à fortiori* de la *Revelatio*. Le petit discours apocalyptique (v. 31-41) est introduit d'une façon assez brusque qui laisse voir la main du rédacteur final. Entre ce discours et la vision qui suit (v. 42-48) il y a une lacune manifeste. Au v. 44 Esdras interroge un ange dont il n'a pas été question auparavant, c'est un nouvel indice de lacune : dans le texte primitif, complet, Esdras racontait comment il rencontra un ange qui accepta d'être son guide. Enfin la description du paradis est bien maigre. Quand les visionnaires visitaient les pays d'outre tombe, ils ne revenaient jamais avant d'avoir tout vu et ils n'avaient garde de rien cacher au lecteur de tout ce qui pouvait satisfaire son insatiable curiosité et son amour du merveilleux.

Il peut sembler étrange que la tradition directe, pourtant assez riche, n'ait conservé qu'un fragment de cette *Revelatio*. Mais je dois répéter ici ce que j'ai dit à une autre occasion, que tous ces manuscrits ne nous représentent qu'un seul courant ; par eux en effet nous ne remontons qu'à un archétype espagnol. Les autres bras du grand fleuve sont taris ou se sont déversés dans les canaux de la tradition indirecte. C'est à l'ancienne tradition romaine qu'appartiennent sans doute les citations liturgiques relevées par M. James et par moi, et l'on voit aussitôt leur importance pour l'établissement critique du texte. C'est à la même tradition romaine que je propose de faire remonter les textes liturgiques qui font l'objet du présent article.

B. — Parenté entre les textes liturgiques et la *Revelatio Esdrae*

Cette parenté résulte de ce que nous avons dit jusqu'ici. Comme je viens de le rappeler, quelques phrases de l'office des Apôtres et des martyrs (les nos 2 [les derniers mots] et 18 de ma liste) sont reconnues depuis longtemps comme des citations de la *Revelatio*. Or, nous avons démontré comme probable que toutes ces antiennes et ces répons énumérés plus haut proviennent de la même source. Nous pouvons donc avec la même probabilité admettre qu'ils proviennent tous de la *Revelatio*.

Digitized by Google

A cet argument général se joignent deux preuves spéciales.

D'abord un certain nombre d'expressions caractéristiques se rencontrent en même temps dans la *Revelatio* et dans nos textes liturgiques. Dans le tableau qui suit j'indique pour la première le verset du deuxième chapitre, pour les seconds le numéro de la liste :

Revelatio	textes liturgiques
parati estote 35	estote fortes 7
praemia regni 35	praemia regni 41
caelestia regna 37	regna caelestia 13, 28, 34, 35
splendidas tunicas 39	splendidas uestes 1
imple numerum (filiorum) 41	multiplicabo numerum uestrum 29
in saeculo (= in mundo) 47 (cf. 36. 39)	in isto saeculo 15
quanta mirabilia... uidisti 48	uidit mirabilia magna 36

Ensuite nous y remarquons le même procédé de rédaction. Plus haut nous avons déjà dit que ce recueil d'antiennes et de répons sans être tiré de la Bible, comme l'office des confesseurs et des vierges, n'y est cependant pas tout à fait étranger. Au contraire une foule de mots et d'expressions en paraissent inspirés et y trouvent, au moins indirectement, leur origine

3 plantauerunt ecclesiam ; 1 Cor. 3, 6
4 in caritate non ficta ; 2 Cor. 6, 6
5 calicem domini biberunt ; Mt. 20, 22
8 uenite ad me... quia paraui uobis regnum ; Mt. 25, 34
14 unus fuit semper spiritus in eis et una fides ; Eph. 4, 4. 5
15 mercedem laborum ego reddam uobis ; Sap. 10. 17
20 coronas decoris meruerunt de manu dei ; Sap. 5, 17
24 dabo sanctis meis locum nominatum ;
27 nomen sempiternum dabo sanctis meis ; } Ap. 2, 17 ; 3, 12
30 amicti stolis albis ; Ap. 7, 13
30 sequuntur agnum quocumque ierit ; Ap. 14, 4
33 florebunt sicut lilia ; Eccli 39, 19
35 fundatus supra firmam petram ; Mt 7, 25
37 coronam pulcritudinis ; Eccli 1, 11 ; 6, 32

Or la petite apocalypse du cinquième livre d'Esdras est composée exactement de la même façon ; c'est un tissu d'allusions et de citations empruntées aux écrits de l'Ancien et du Nouveau Testament [1].

Je m'étais promis de me borner à l'office des apôtres et des martyrs. L'unité liturgique de ce groupe plaidait déjà en faveur de leur

1. On en trouvera la liste dans l'édition de Bensly-James, p. LXXIX.

Digitized by Google

origine commune. On me pardonnera si, avant de terminer ce travail je sors un instant des limites tracées. Tout le monde connaît l'introït du mardi après la Pentecôte emprunté à la *Revelatio Esdrae*. Je le cite d'après l'antiphonaire grégorien.

> Accipite iocunditatem laetitiae uestrae, gratias agentes deo qui uos ad caelestia regna uocauit.

Ce n'est pas une fusion des deux versets 36[b] et 37[b], comme on ne cesse de répéter, mais une citation littérale du verset 37 d'après le texte espagnol qui, nous l'avons déjà dit, est le meilleur.

Cette citation serait-elle isolée ? Si le bréviaire a fait tant d'emprunts à cet apocryphe, le missel en aurait-il fait si peu ? On pourrait peut-être y rattacher l'introït *Salus populi ego sum* du dix-neuvième dimanche après la Pentecôte, cet *agraphon* célèbre autour duquel bataillèrent, au IXe siècle, Agobard et Amalaire et dont on n'a pas encore pu indiquer la source. Mais il y a un autre introït qui me semble trahir plus clairement sa parenté avec la *Revelatio*, c'est celui du premier dimanche après l'Épiphanie.

> In excelso throno uidi sedere uirum quem adorat multitudo angelorum psallentes in unum, ecce cuius imperii nomen est in aeternum.

Marbach renvoie à Daniel 7, 9. 10. 13. 14 et à Isaïe 6, 1-3. Cette énumération de sources doit exciter notre défiance. Je crois que c'est une vraie citation empruntée à un écrit apocryphe. Le mot *uidi* et la scène décrite nous font songer à une apocalypse. N'est-il pas naturel d'identifier cette apocalypse avec la *Revetatio Esdrae*, si goûtée des liturgistes ?

IV. — Conclusions.

Nous avons essayé d'expliquer l'origine de certains textes liturgiques et cette explication n'est pas une pure hypothèse. Elle s'appuie sur une parenté que l'on avait depuis longtemps constatée entre la *Revelatio* et quelques répons, parenté que nous n'avons fait qu'étendre à d'autres textes du même groupe et de la même allure. Elle explique du même coup l'origine de ces formules dont plusieurs sont évidemment tirées d'une apocalypse inconnue et ce qu'il y a d'abrupt et d'incomplet dans la *Revelatio Esdrae*. Elle ne se heurte pas, que je sache, à des difficultés sérieuses. C'est assez pour qu'elle mérite d'être acceptée comme probable, jusqu'au jour où la découverte d'un vieux manuscrit viendra donner plus de lumière.

Un mot au sujet du lieu et de la date de composition. Il faut

Digitized by Google

choisir entre deux pays : la tradition manuscrite nous conduit en Espagne, l'usage liturgique nous transporte à Rome. Le lecteur qui aura accepté les théories exposées ci-dessus, n'hésitera pas dans son choix. Si l'Espagne ne nous a transmis qu'un fragment, il est bien possible qu'elle n'ait jamais connu davantage ; si Rome a utilisé un texte plus complet, il est probable qu'elle lui a donné le jour. Telle est aussi l'opinion de M. Labourt [1]. — Il est plus important, mais aussi plus difficile, d'assigner une date. La plupart des auteurs la font remonter très haut, au second ou au troisième siècle. M. Labourt la fait descendre très bas, à la fin du cinquième, ou plutôt au sixième siècle. Avant tout il faut établir une distinction que ces auteurs ont négligée : il faut traiter séparément du message et de la *Revelatio*. Et pour ne parler maintenant que de celle-ci, je crois qu'elle ne peut être du VIe siècle. Car on la rencontre sous deux formes sensiblement différentes dans tous les manuscrits du quatrième livre d'Esdras, qui lui-même existe en une double recension. On ne peut donc pas supposer qu'une recension l'ait empruntée à l'autre, mais elle devait déjà appartenir à l'archétype des deux groupes.

Nous avons plusieurs manuscrits du IXe siècle et un manuscrit, fragmentaire il est vrai, du VIIe siècle. On admettra aisément que l'archétype peut être du VIe ou du VIIe siècle. Mais entre la rédaction de la *Revelatio* et l'archétype de nos manuscrits, il faut supposer un temps assez long, au moins un siècle, dans lequel on placera son voyage en Espagne, sa fusion avec le double message pour former le cinquième livre d'Esdras, son attraction dans l'orbite de la grande Apocalypse d'Esdras, autour de laquelle elle ne cesse depuis lors de tourner, se mettant tantôt devant, tantôt derrière et partageant désormais ses destinées. D'ailleurs les martyrs y occupent trop de place pour qu'on puisse lui assigner une date aussi récente. D'autre part je n'y trouve plus la liberté d'inspiration et la naïveté de langage que l'on constate dans le Pasteur d'Hermas ou l'Apocalypse de Pierre. Nous avons plutôt l'œuvre savante et laborieuse d'un clerc qui, désireux de célébrer la gloire des martyrs et ne trouvant pas en lui-même d'accents assez éloquents, va chercher ses mots dans les livres canoniques de l'Ancien et du Nouveau Testament et parvient à former ainsi une mosaïque assez réussie puisque les anciens liturgistes l'ont tant goûtée et que les savants modernes l'ont prise pour un écrit très ancien.

D. Donatien DE BRUYNE.

1. *Le cinquième livre d'Esdras* dans la *Revue biblique*, XVIII (1909), p. 412-434.

Digitized by Google

NOUVEAUX FEUILLETS TOULOUSAINS DE L'ECCLÉSIASTIQUE.

Le chanoine C. Douais, ensuite évêque de Beauvais, découvrit en 1895 à Toulouse, dans le fonds des Archives de la Haute-Garonne, un feuillet détaché d'une ancienne bible « visigothe » et qui donnait, *recto* et *verso*, le texte de l'Ecclésiastique c. XXI, v. 20 à c. XXII, v. 27, trente-neuf versets en tout, ou plus exactement trente-sept, et deux demi-versets [1]. Ce feuillet avait été trouvé tout d'abord, paraît-il, chez un épicier toulousain. Son état de conservation était parfait ; il portait sur les deux faces vingt-sept lignes d'écriture et mesurait 327 × 226, avec des marges de 28, 45, 42 et 16 mm. Le caractère paléographique était semblable à celui de la première Bible d'Alcalá. Il semblait, par suite, que le feuillet pût être attribué à la région de Tolède et au VIIIe/IXe siècle.

Le texte, publié par Douais avec tous les éclaircissements désirables [2], offrait cette particularité d'être fort différent de la version latine traditionnelle. Celle-ci, qui se révèle à l'examen le produit d'un travail exécuté dans l'Église d'Afrique vers le début du IIIe siècle [3], est représentée par la masse de nos anciens manuscrits, dont plusieurs ont été soigneusement examinés par Sabatier [4] ; et l'on sait que, saint Jérôme n'ayant pas voulu toucher aux Deutérocanoniques, la Clémentine n'est pas autre chose, pour le livre de l'Ecclésiastique, qu'une mise au point du vieux texte africain. Or le fragment wisigothique de Toulouse faisait connaître soudain une rédaction inédite, très proche du texte grec, tandis que notre « Vulgate » correspond à une recension grecque surchargée de variantes, de corrections et d'interpolations qui remontent indirectement à l'original hébraïque. Quoi qu'il en soit de

---

1. XXI, 20[2] et XXII, 27[1], étant le commencement et la fin du morceau.

2. *Une ancienne version latine de l'Ecclésiastique. — Fragment, publié pour la première fois, accompagné du fac-similé du manuscrit visigoth.* Paris, Alphonse Picard, 1895. In-4°, 36 pages, avec une « photocollographie ».

3. Cf. Ph. Thielmann, *Die lateinische Uebersetzung des Buches Sirach*, dans *Archiv für lateinische Lexicographie und Grammatik*, VII, 1893, p. 501-561 ; du même auteur, *Die europäischen Bestandteile des lateinischen Sirach*, même recueil, IX, 1896, p. 247-284.

4. *Bibliorum sacrorum latinae versiones antiquae*, II, 1743, p. 389 sq. : « In libros Sapientiae et Ecclesiastici admonitio praevia ».

Digitized by Google

l'arrière-plan du texte traditionnel, qui a fait depuis l'objet de savants commentaires [1], Douais avait très bien reconnu que la nouvelle traduction mise au jour par lui était postérieure et subordonnée à la Vulgate : en d'autres termes, une revision complète de la version primitive d'après le grec, poursuivie dans le dessein d'éliminer toutes les étrangetés du vieux texte. Il pensait en outre que l'auteur avait été préoccupé de faire disparaître les constructions et locutions africaines, ou africanismes, et conjecturait, non sans de prudentes réserves, que l'entreprise, d'un caractère tout local, avait dû s'effectuer en Espagne. La dissertation du chanoine, pleine de choses, est d'ailleurs conduite avec une incontestable maîtrise et fait honneur à l'érudition française.

J'ai eu l'heureuse fortune de retrouver de nouveau à Toulouse, mais dans le fonds de la Bibliothèque municipale cette fois, deux autres feuillets du même manuscrit et du même contexte, qui, outre l'intérêt des textes qu'ils apportent, permettent de contrôler les remarques faites il y a vingt-six ans. Malheureusement, conservés à l'intérieur d'une reliure, ces feuillets adhèrent si bien, à force de colle, aux plats du volume, que j'ai dû renoncer, provisoirement du moins, à tenter le déchiffrement du revers. Déjà des lecteurs indiscrets, et probablement peu versés dans l'étude des manuscrits, ont soulevé sans précaution la partie cachée, avec ce résultat que le parchemin s'est déchiré et que les traces de l'ancienne écriture sont restées sur le bois, maintenant illisibles. Un bibliothécaire habile saura, je le souhaite, sauver ce qui subsiste des deux morceaux. C'est donc seulement deux pages que j'ai pu examiner et transcrire, au lieu de quatre ; toutefois, je n'ai pas eu de peine à déterminer l'étendue des deux qu'il reste à lire, et qui sont l'une et l'autre des *versos*.

Le manuscrit *33* de la ville de Toulouse est un exemplaire banal de la glose de Pierre Lombard sur les Psaumes ; il a été copié au XIIIe siècle et provient du couvent des Dominicains, le premier qu'établit le fondateur des Frères-Prêcheurs. Le rédacteur du catalogue imprimé en 1885, qui n'est pas une moindre personne que l'ancien professeur de l'École des Chartes Auguste Molinier, ajoutait ce renseignement évasif : « En garde, deux feuillets d'un manuscrit de morale du Xe siècle » [2]. Bien m'en a pris de songer à

1. Cf. H. Herkenne, *De Veteris Latinae Ecclesiastici capitibus* I-XLIII, Leipzig, 1899.
2. *Catalogue général des manuscrits des Bibliothèques publiques des Départements*, série 4°, t. VII, p. 16.

Digitized by Google

vérifier ce dire. Il suffisait d'ouvrir le volume, pour reconnaître une main du plus beau type wisigothique, attribuable au IXe siècle ; de lire quelques passages pour s'apercevoir qu'il s'agissait d'un texte des Sapientiaux ; de réfléchir un peu, pour ramener du fond de la mémoire le souvenir des fragments publiés jadis par Mgr Douais. La brochure de ce dernier étant à portée, il suffisait enfin de rapprocher le fac-similé qu'il avait eu la bonne idée de donner pour constater qu'on avait de part et d'autre la même calligraphie, offrant les mêmes particularités de style, notamment un *r* et un *t* libres, dont le tracé s'achève par une audacieuse et délicate volute [1].

Aussi bien, encore que les feuillets du manuscrit *33* aient été découpés chacun dans un *bifolium* pour s'adapter au format du volume du XIIIe siècle, leurs dimensions actuelles diffèrent à peine de celles du feuillet des Archives : 332 × 230 ; et surtout, la longueur et la largeur de la page d'écriture coïncident exactement, avec vingt-sept lignes.

Le feuillet appliqué sur le plat d'avant se présente, d'après le sens du pli intérieur encore visible, comme le feuillet de droite, ou second, d'un *bifolium*. Au contraire, le feuillet d'arrière paraît être plutôt le premier élément (gauche) d'un autre *bifolium*. Si l'on mesure ensuite l'étendue des textes une fois identifiés, il est facile de recomposer cette suite, qui donne tout le contexte, — soit quatre feuillets voisins, répartis entre deux cahiers distincts, et couvrant cinq chapitres de l'Ecclésiastique (cent-cinquante versets environ) :

(1.) Feuillet de la liasse des Archives :	*Eccli.* XXI, 20. — XXII, 27.
(2.) Feuillet *1* du manuscrit *33* :	*Eccli.* XXII, 27. — XXIII, 27.
(3.) Feuillet intermédiaire perdu :	*Eccli.* XXIII, 28. — XXIV, 38.
(4.) Feuillet *2* du manuscrit *33* :	*Eccli.* XXIV, 38. — XXVI, 1.

1. Peu de remarques à faire, d'ordre paléographique ou orthographique, pour une matière si limitée. L'écriture est extrêmement belle et soignée, avec une inclinaison prononcée vers la gauche et fort peu d'abréviations. On remarque : *p(er)* formé à la mode wisigothique (comme le *pro* continental) avec une traverse finissant en virgule ; *t(u)r*, avec *u* suscrit ; *ei(us)*, avec *i* « longa » et *s* suspens ; *b(us)* de même, avec *s* suspens ; *or(um)*, avec un *r* oncial collé à l'*o* et descendant au-dessous de la ligne, comme pour faire un *q* ; *aut(em)* ; *no(n)* surmonté d'un double trait. La ligature *nt*, avec un grand *t* ascendant, est employée en pleine ligne. A noter encore un *y*, gracieux, dont la tête dépasse l'alignement. *Dominus* est contracté normalement : *dns* ; mais on trouve *m(eu)m*, *m(e)o*, *m(e)a*. La ponctuation finale est marquée par la virgule, précédée ou non d'un point ; le point sert aussi pour la ponctuation faible. Les graphies habituelles du latin wisigothique se présentent toutes ; particulièrement, l'absence d'aspiration et l'échange des consonnes *b-u*. Fréquemment, les mots donnent lieu à des coupures vicieuses : *etc adam* ; *illi us* ; *eo rum* (de même, par exemple, dans le fac-similé de Douais : *grabab untur*). Je tiens le IXe siècle pour une date correcte, et qu'on ne saurait actuellement préciser davantage.

Digitized by Google

Il se trouve en effet, par une chance inespérée, que le premier fragment de la Bibliothèque de Toulouse rejoint exactement, sans la perte d'un seul mot, celui des Archives. Les versets 26 et 27 du chapitre XXII de l'Ecclésiastique se lisent dès lors, comme si les feuillets connexes qui les rapportent n'avaient jamais été démembrés :

(1.) 26 Super amicum si produxeris gladium,
Noli desperare ; est enim reditus.
Super amicum 27 si aperias os,
Non uerearis : est enim et conciliatio : ||
(2.) || Praeter inproperium et superbiam
Et misterii reuelationem et plagam dolosam ;
In his refugiet omnis amicus.

Le détail est intéressant, si, comme je suis porté à le croire, les gardes du manuscrit *33* ont été apposées anciennement [1] sur la reliure en bois garnie de basane blanche. Le manuscrit *33* ayant appartenu aux Dominicains de Toulouse, il serait établi par là même que la bible wisigothique dont nous possédons encore trois feuillets était conservée jadis, fort mal d'ailleurs, chez ces mêmes Dominicains. De plus, on pourrait garder l'espoir de découvrir parmi les livres de même provenance, qui sont nombreux à la Bibliothèque de Toulouse [2], d'autres débris du vieil exemplaire mis à mal.

Cette remarque engage la question d'origine : où le manuscrit aurait-il été composé ? — Mais le sujet est trop vaste, en réalité, pour être traité convenablement à propos des feuillets toulousains. Douais, frappé par le caractère de l'écriture, répondait sans hésiter qu'il fallait placer la rédaction en Espagne, et au mieux à Tolède. Nous sommes un peu mieux renseignés, après un demi-siècle, sur le champ de la minuscule wisigothique [3]. Elle n'a pas été employée que dans la péninsule ibérique, du VIIe au XIe siècle. On ne peut songer, en effet, à faire venir d'Espagne tous les exemplaires de ce style que l'on rencontre un peu partout, dans les *scriptoria* du midi de la France et jusqu'en ceux du centre : par exemple, à Montpel-

1. Il suffit que ç'ait été fait avant la dispersion des manuscrits des Dominicains, lors de la Révolution ; mais vraisemblablement, les gardes sont contemporaines de la reliure elle-même.

2. *Catalogue général* (voir ci-dessus), p. II, VI-IX ; et cf. p. XLIV.

3. Voir par exemple C. U. Clark, *Collectanea Hispanica* (dans les *Transactions of the Connecticut Academy*, vol. XXIV), Paris, 1920. Il m'a été donné récemment d'identifier une série de manuscrits wisigothiques à Autun, Lyon, Montpellier, — avant de mettre la main sur les feuillets de Toulouse.

Digitized by Google

lier (Gellone), à Albi, à Moissac, à Lyon, à Autun, à Limoges, (Saint-Martial), à Orléans (Fleury). Sans doute, de fréquents échanges se sont produits, et de bonne heure, au cours de ce haut moyen âge que nous connaissons vraiment si mal ; les livres ont toujours circulé avec les personnes, comme nous pouvons le supposer et parfois le constater, d'un bout à l'autre de la chrétienté occidentale. Mais il faut aussi se souvenir, dans le cas présent, de plusieurs faits d'importance qui réduisent la perspective : le royaume de Tolède a compris dans ses limites, pendant plusieurs siècles, une partie de la France méridionale ; des mariages furent arrangés entre les premiers rois francs et des princesses de la race des Wisigoths ; la province ecclésiastique de Narbonne — qui s'étendait jusqu'à Toulouse — a débordé, jusqu'à une époque relativement tardive, la frontière des Pyrénées, et ses évêques ont agi fréquemment d'accord avec les Églises d'Espagne ; au temps de Charlemagne, la querelle adoptianiste fournit l'occasion de nombreux rapprochements entre gens des deux pays, et dans l'entourage même de l'empereur, assez large d'esprit pour accueillir les lumières d'où qu'elles vinssent, comme dans les conseils de son borné successeur, qui avait été élevé en Aquitaine, nous distinguons des « Goths » de marque. Bref, sans se perdre dans les détails de l'histoire, on peut discerner, au IXe siècle et dès avant, tout un milieu complexe qui donne le droit de conclure à la présence de scribes et d'habitudes wisigothiques dans les régions au sud de la Loire. Ce ne doit donc pas être un sujet d'étonnement de voir à Toulouse un manuscrit de cette espèce et il n'y a pas nécessité de le mander directement d'Espagne. Le cas, aussi bien, n'est pas isolé. Vers le commencement du XVIIIe siècle, les moines de Marmoutiers achetèrent à Toulouse un volume analogue qui se laisse identifier [1].

L'édition qui suit pourrait se passer d'aucune explication ; elle me paraît du moins aussi claire qu'on la peut donner. J'ai disposé en colonnes parallèles le texte de la Vulgate et celui des fragments, membre par membre, et fait ressortir au moyen de l'italique les différences des deux rédactions. Le texte des fragments a dû par endroits être suppléé, quelques parties de mots (rarement des mots entiers) ayant disparu à l'extrémité des lignes; ces restitutions, qui ne font jamais difficulté, sont distinguées par les crochets carrés. Dans un premier « apparatus », j'ai noté les menus faits qui font connaî-

1. Manuscrits *10876-10877* de la Bibliothèque Nationale et *615* de la Bibliothèque de Tours : cf. L. Delisle. *Mélanges de paléographie et de bibliographie*, 1880, p. 54.

Digitized by Google

tre avec exactitude l'état matériel des fragments. Le second, philologique, a été limité le plus possible ; j'y ai réuni les seules observations capables de faire comprendre la composition intime des nouveaux textes, sans me soucier beaucoup d'expliquer les particularités de la Vulgate. Je me suis donc contenté d'indiquer :

1° les différences du grec (G) et des feuillets toulousains (T) ;

2° les rencontres textuelles de T avec les manuscrits divergents de la tradition grecque, — encore n'ai-je mentionné les minuscules d'Holmes-Parsons qu'à l'occasion ;

3° les variantes de la Vulgate (V) qui ont l'appui du grec ;

4° les leçons particulières des anciens témoins de la Vulgate, qui s'accordent avec le texte T [1] ;

5° exceptionnellement, les témoignages de la tradition patristique, d'une importance capitale une fois au moins.

Parmi ces nuages de poussière, on fera aisément trois constatations, très simples, que je résume dès maintenant pour préciser l'exposé de Mgr Douais.

1. Le texte T est une traduction fidèle, tout à fait littérale, du grec des Septante. Il suit celui-ci pas à pas et très rarement présente des corrections, omissions, transpositions, périphrases. Surtout, il n'offre aucune addition ; celles qui caractérisent d'une manière si remarquable le texte Vulgate disparaissent toutes, dans cette rédaction : *Eccli.* XXIII, 3^2, 4^2, 7^3, 9^2 ; XXIV, 40, 41^1, $45^{1\text{-}3}$, 46^2. Comme exemple typique de la connexion étroite GT, je citerai le début même du premier fragment. (*Eccli.* XXIII, $27^{2\text{-}4}$) ; je transcris V d'autre part (à droite), pour rendre le phénomène plus sensible :

2	praeter	πλὴν	excepto
			conuitio et
	inproperium	ὀνειδισμοῦ	improperio
3	et superbiam	καὶ ὑπερηφανίας	et superbia
	et misterii	καὶ μυστηρίου	et mysterii
	reuelationem	ἀποκαλύψεως	reuelatione
	et plagam	καὶ πληγῆς	et plaga
	dolosam :	δολίας·	dolosa :
4	in his	ἐν τουτοίς	in his
			omnibus
	refugiet	ἀποφεύξεται	effugiet
	omnis	πᾶς	
	amicus.	φίλος.	amicus.

1. Ces leçons m'ont été fournies habituellement par le travail de Sabatier ; j'y ai joint celles du Toletanus, signalées par Bianchini (cf. *P. L.* XXIX, 990 sq.), et de l'Amiatinus, relevées par Heyse-Tischendorf (*Biblia sacra latina Veteris Testamenti*, 1873). Voir Herkenne, op. l., p. 7 sq., au sujet des manuscrits latins.

Digitized by Google

2. Nonobstant la fidélité de T à l'égard du grec et l'absence complète des variantes de V, il est apparent que T est une reprise du texte V, qu'il en dépend, le corrige, garde assez fréquemment ses termes et parfois même, dans ce travail minutieux de révision, qu'il a été induit par V à commettre de petits oublis. J'ai rapporté à dessein, tout à l'heure, le début du premier fragment d'après la Vulgate (3e colonne), afin de faire voir que T n'a changé aucun des mots de V, tant que le grec lui permettait de les garder ; la seule différence est *refugiet* (T) pour *effugiet* (V) et, semble-t-il, conseillée par le mot grec αποφευξεται. Mais la relation de T à V est plus certaine encore, lorsque, par distraction, le rédacteur de T transcrit V au lieu de garder un œil sur la teneur de G : *camini uapor* VT : ατμις καμινι (XXII, 30[1]) ; *sic et ante sanguinem* VT : ουτως προ αιματων (30[2]), etc.

3. Saint Augustin cite de la manière la plus précise les versets XXII, 33 et XXIII, 4-6[2] de l'Ecclésiastique, d'après le texte T ; à savoir, dans le traité *De gratia et libero arbitrio*[1], écrit pour les moines d'Adrumète en 426 ou 427. La rencontre est d'autant plus intéressante que partout ailleurs l'évêque d'Hippone emploie le texte V, à l'instar des autres écrivains de l'antiquité chrétienne (y compris l'auteur de l'*Opus imperfectum in Matthaeum*)[2]. Cette coïncidence fournit un terme pour dater le texte T et autorise à lui donner une origine africaine. L'Espagne paraît ainsi déboutée ; mais il reste vraisemblable qu'elle ait reçu d'Afrique le texte T pour le transmettre à la France méridionale.

L'étude de la tradition des Septante permettra peut-être un jour de définir la nature du texte grec que le rédacteur de T avait sous les yeux ; tout ce qu'on pouvait faire en attendant était de consigner les divergences les plus sérieuses ; il serait prématuré de tirer de celles-ci quelque conclusion.

XXII. 27 — XXIII. 10

27	[2] *excepto conuitio et* improperio, [3] et superbi*a* et mysterii reuelatione et plaga dolosa : [4] in his *omnibus ef*fugiet amicus.	‖ *Preter* inproperi*um* et subperuia*m* et misterii reuelationem et plaga*m* dolosa*m* in his *re*fugiet *omnis* amicus.
28	[1] Fidem *posside* cum *amico* in paupertate *illius*,	Fide *adquire* in paupertate*m* cum *proximo*

1. *P. L.*, XLIV, 900.

2. Voilà au moins un détail très net qui rattache cet ouvrage sindiscuté à la tradition occidentale.

Digitized by Google

	[2] ut *et* in bonis *ill*ius *laeteris.*	u*t* i[n] bonis *e*ius *i*[*mplearis ?*]
29	[1] In tempore tribulationis illius permane illi *fidelis*, [2] ut *et* in hereditate illius cohe-re*s sis*.	In tempore tribulationis illius permane ill*i* V*t* in hereditate illius quohere*dites*,
30	[1] Ante ignem camini uapor et fumus *ignis inaltatur:* [2] sic et ante sanguinem maledicta *et contumeliae et minae.*	Ante ignem camini uapor et fumu*s* sic et ante sanguinem maledict*a*.,
31	[1] Amicum *salutare* non confundar, [2] a facie illius non *me* abscondam : [3] *et* si mala mihi euenerint *per* illum, *sustinebo.*	Amicum *protegere* non confundar. a facie illius non absc[ondam] Si mala mihi ebenerint *propter* illum,
32	Omnis qui aud*i*et, cauebit se ab eo.	Omnis qui aud*i*t cauebit se ab eo.
33	[1] Quis dabit or*i* meo custodiam, [2] et super labia mea signaculum *certum*, [3] *ut non* cadam ab *ipsis* [4] et lingua mea perdat me?	Quis dauit *in* or*e* meo custodiam. et super labia mea signaculum *astututum.* *Ne forte* cadam ab *eo* et lingu[a] mea perdat me,
1	[1] Domine pater et dominator uitae meae, [2] ne derelinquas me in consilio eorum : [3] ne*c* sinas me cadere in ill*is*.	Domine pater et dominator uite meae ne derelinquas me in consilio eorum. N*e* sinas me cadere [in] ill*os*.
2	[1] Qu*is* superpone*t* in cogitatu meo *flagella* [2] et in corde meo doctrinam sapientiae, [3] ut ignorationibus *eorum* non parcant *mihi*, [4] *et* non *appar*eant *delicta* eorum,	Qu*i* superpone*nt* in cogitatu meo *uerbera*, et in corde meo doctrinam sapientie, ut ignorationibus *meis* non par(e)ant, Non *preter*ean[t] *peccata* eorum,
3	[1] et ne *adincrescant* ignorantiae meae, [2] *et multiplicentur delicta mea*, [3] et peccata mea abundent,	et ne *multiplicentur* ignorantie me<e>. et peccata mea abundent,

Digitized by Google

	[4] et *inci*dam in conspectu aduersariorum *meorum*,	et *ca*dam in conspectu adu[ersa]riorum.,
	[5] et *gaudeat super me* inimicus meus ?	Et *insultauit mici* inimicus meus.,
4	[1] Domine pater et deus uitae meae,	Domine pater et deus uite mee,
	[2] *ne derelinquas me in cogitatu illorum.*	
5	[1] *Extollentiam* oculorum *meorum* ne dederis mihi,	*elationem* oculorum ne dederis m[ici]
	[2] et *omne desiderium* auerte a me.	et *concupiscentiam* auerte a me.,
6	[1] *Aufer a me* uen*t*ris concupiscentias,	Ven(*e*)ris *adpetitio*
	[2] et concubitus *concupiscentiae* ne apprehendant me,	et concubitu*s* ne adpreendant me.,
	[3] et animae ir*reuerenti et infrunitae* ne tradas me.	Et anime in*uerecund*[*e*] ne tradas me.,
7		DE DOCTRINA ORIS;
	[1] Doctrinam oris audite filii :	Doctrinam oris audite filii
	[2] et qui custodi*erit illam* non *periet labiis*,	Et qui custodi*t* non capietur
	[3] *nec scandalizabitur in operibus nequissimis.*	
8	[1] In *uanitate* su*a apprehenditur* peccator,	In *labiis* su*is non derelinquetur*,
	[2] et superbus et maledicus scandalizabitur in *ill*is.	peccator et maledi[cus] et superbus scandalizabuntur in *e*is.,
9	[1] Iura*tioni* no*n* assuesc*at* os tuum :	Iura*mento* no*li* adsuesc*ere* os tuum.
	[2] *multi enim casus in illa.*	
10	[1] Nominati*o uero dei* n*on sit assidua in ore tuo.*	*et* nominati*one* [*sancti*] n*e adsuescaris.* ‖

27, [3]. *subperuiam* (sic), pour *superbiam* 28, [1]. *fiae* pour *fidem* ; à l'inverse, *paupertatem* pour *paupertate* (εν πτωχεια) 28, [2]. *uonis* avait été écrit tout d'abord je restitue avec hésitation *implearis* (voir ci-dessous) ; on ne voit, sur la section du feuillet, qu'une grande haste ; j'ai donc lu *i*, mais *l* n'est pas impossible 30, [2]. *sanguinem* : après *n*, une lettre a été grattée (*c*, semble-t-il) 32. *cauebit* : après *u*, une lettre grattée (*d*, semble-t-il) 33, [2]. après *mea*, grattage de deux ou trois lettres *astututum* (sic), pour *astutum* (voir ci-dessous)

1, [2]. *eorum*, grattage d'une lettre après *eo* 2, [1]. avant *qui*, grattage représentant quatre ou cinq lettres 2, [3]. *pareant* est, très probablement, une faute pour *par-*

Digitized by Google

cant 3, [1]. *ignorantieme* sic 6, [1]. *ueneris* : ainsi portent mes notes, aurais-je mal lu ? en tout cas, faute certaine pour *uentris* 7 (tit.). « rubrique » en capitales rustiques ; suivait peut-être un chiffre, qui n'est plus lisible ; le vers et 7 est lui-même en minuscules rouges ; il était précédé d'un signe de section dont on aperçoit la trace 8, [1]. *In* avec majuscule initiale 10. *nominatione* pour le cas datif la disparition de *sci* (του αγιου) à l'extrémité de la ligne me paraît probable.

28, [1]. *cum proximo* (μετα του πλησιον) est aussi la leçon de plusieurs manuscrits latins (St-Germain, St-Thierry, Toletanus, Amiatinus) 28, [2]. *implearis* (restitution incertaine) : πλησθης G (texte vulgate appuyé par l'Ephraemi rescriptus), mais *laeteris* de V correspond à ευφρανθης d'Alexandrinus, Sinaiticus et plusieurs minuscules 29, [1]. *illius* (VT) n'est pas dans G 30, [1]. ατμις καμινι G (= *uapor camini*) 30, [2]. *et* (VT) omis par G αιματων G 31, [2]. και (απο προσωπου) G, de même *et* (*a facie*) St-Germain, St-Thierry, Toletanus, Amiatinus et citation de s. Ambroise 31, [3]. και ει G, d'accord avec V *propter* est donné une fois par s. Ambroise, De Officiis III, XXII 129 ; mais c'est, très probablement, une rencontre fortuite 33. pour tout ce verset, on observe une remarquable coïncidence avec le texte cité par s. Augustin, De Gratia et libero arbitrio XVI, 22 : mêmes variantes caractéristiques *in ore*, *astutum*, *ne forte*, *ab eo* 33, [1]. *dabit* : G ajoute μοι (toutefois Alexandrinus et Sinaiticus n'ont pas ce mot) 33, [2]. on est tenté, à première vue, de regarder *astututum* (sic) comme une transcription fautive de *statutum*, mot qui serait un simple synonyme de *certum* (V, s. Ambroise) ; mais s. Augustin certifie la variante *astutum*, correspond à πανουργον (πανουργων, Alexandrinus et Sinaiticus) 1, [3]. *ne* : de même St-Germain *illos*, de même St-Germain ; mais αυτοις G, comme V 2, [1]. τις επιστησει G, comme V 2, [3]. *ignorationibus* : G prépose επι *pareant* (voir ci-dessus) : tous les témoins lisent *parcant* ou *parcat* φεισωνται) 3, [1]. *et* (VT) omis par G (οπως μη) 3, [4]. *meorum* de V omis par Speculum, St-Germain, Toletanus, Amiatinus 4-6, [2]. s. Augustin (l. c.) a exactement le texte de T (avec *uentris*, naturellement), sauf *apprehendat* (6, [2]) qui est aussi donné par plusieurs témoins latins (contre G) ; mais on notera que, dans Epist. CXXX, XII, 22 et dans De Gestis Pelagii, III, 7. s. Augustin cite V à peu près exactement (comme font d'autre part s. Ambroise, Paulin, Chromatius) 7 (tit.). de même παιδεια στοματος G (mais pas Alexandrinus ni Sinaiticus) ; St-Germain, Amiatinus, Toletanus ont aussi ce titre (Toletanus seul prépose *de*, comme T) 8, [1] (7, [2]) St-Germain a aussi *in labiis suis* et rattache ces mots à *capietur* ; St-Thierry et Toletanus : *in labiis*, Speculum et Amiatinus : *labiis suis* *non* n'est pas dans G et pourrait être fautif, sinon le fait d'un correcteur que le développement embarrassait 9, [1]. *iuramento* : on trouve ce mot chez le Ps.Chrysostome in Matthaeum (Hom. XII sur Mt. V, 34) ; mais c'est sans doute un hasard, car on lit ensuite 9, [2]. comme dans V.

XXIV. 38 — XXV. 11

38	[1] (*Qui* perf*i*cit) primus scire *ips*am, [2] et *infirmior* non inuestiga*b*it eam.	[*non* perf*e*cit] ‖ *qui* primus *est* scire *e*am Et *si*<*c*> *qui extremus est* non inuestiga*u*it eam
39	[1] A mari enim *abundauit* cogitati*o* eius, [2] et consilium illius *ab* abys*so* magna.	A mare enim *multiplicate sunt* cogitatio*nes* [eius] et consilium illius abyss*us* magna,
40	*Ego sapientia effudi flumina.*	

Digitized by Google

41	[1] *Ego quasi trames aquae immensae de fluuio,* [2] ego quasi fluu*ii dioryx*, [3] et *sicut* aquaeductus exi*ui de* paradi*so.*	Ego quasi *ribus a* fluu[*io*] et *quasi* aque ductus exi*i in* paradis*um*,
42	[1] Dixi : Rigabo *ho*rtum meu*m plantationum*, [2] et inebriabo *prati mei fructum.*	Dixi rigabo *m*eum ortu*m* et inebriabo *aream meam.*
43	[1] *Et* ecce factus est mihi *trames abundans*, [2] et fluuius meus *appropinquauit ad* mare :	*E*cce factus est mici *riuus in fluuium* et fluuius meus *f*[*a*]*ctus est mici in* mare.,
44	[1] *quoniam doctri*nam quasi *antelucanum* illumino *omnibus*, [2] et *enarrabo* illam usque *ad* longinquum.	*Aduc discipli*nam quasi *mat*[*itu*]*num* inlumino et *manifesto* illam usque *in* longinq[uum]
45	[1] *Penetrabo omnes inferiores partes terrae*, [2] *et inspiciam omnes dormientes*, [3] *et illuminabo omnes sperantes in domino.*	
46	[1] Adhuc doctrinam quasi prophetiam effundam, [2] et relinquam illam *quaerentibus sapientiam*, [3] *et non desinam* in *progenies illorum usque in aeuum sanctum.*	Aduc doctrinam quasi profetiam. effundam et relinqua[m illam] in *generatione*<*s*> *saeculorum*,
47	[1] Videte qu*oniam* non *s*oli mih*i* laboraui, [2] sed omnibus exquir*entibus ueritatem.*	Videte qu*ia* non *m*ihi sol*i* lauora[ui] set omnibus *qui* exquir*unt illam.*
1	[1] In tribus *placitum est spiritui meo*, [2] *quae sunt probata* coram deo et hominibus :	In tribus *delectata* [*sum*] *et surrexi* *Speciosa* coram deo et hominibus,
2	[1] concordia fratrum et am*or* proximorum, [2] et *uir* et *m*ulie*r bene* sibi consentientes.	Concordia fratrum et am*icitia* proximorum et mul[ier] et *maritus* sibi consentientes,

Digitized by Google

3	[1] Tres species odi*uit* anima mea, [2] et *aggrauor* ualde *animae* illorum :	Tres *autem* species od*ii*t anima mea et *exorrui(t)* ualde [*bi*]*ta* illorum,
4	[1] pauperem superbum, diuitem mendacem, [2] senem *fatuum et insensatum.*	Pauperem superuum., *et* diuitem menda[cem] Senem *adulterum cui deficit intellectus.*,
5	[1] Quae in iuuentute tua non congregasti, [2] quomodo *in* senectute tua inuenie*s* ?	Que in iubentute tua non congregasti, Quomodo *i*nuen[ies] in senectute tu*a.*,
6	[1] Quam speciosum cani*tiei* iudicium, [2] et *presbyteris* cognoscere consilium.	Quam speciosum *est* cani*s* iud[icium] et *maioribus natu* cognoscere. consilium
7	[1] Quam speciosa *ueteranis* sapientia, [2] et glori*osis intellectus* et consilium.	Quam speciosa *est senum* sapientia. Et glori*fica*t[*is*] *cogitatio* et consilium.
8	[1] Corona senum multa peritia, [2] et glori*a* illorum timor *dei.*	Corona senum multa per[itia] et gloria*tio* illorum timor *domini*
9	[1] Nouem *insuspicabilia* cord*is magni*ficaui, [2] et decim*um* dicam in lingua *hominibus :*	Nouem *opiniones beati*ficaui *in* cord*e meo* Et decima[m dicam] in lingua *mea*,
10	[1] homo qui *iucund*atur in filiis, [2] uiuens et uidens subuersionem inimicorum *suorum.*	Homo qui *let*atur in filiis. uiuen[s] et uidens subuersionem inimicorum,
11	[1] Beatus qui habitat cum muliere *sensata*, [2] et qui lingua sua non est lapsus	Beatus qui abitat cum muliere *prudente.*, ‖ [e]t qui *in* lingua sua...

38, [2]. *si*, faute probable pour *sic* (voir ci-dessous) 39, [1]. *mare* pour *mari* *eius* (αυτης) a probablement disparu avec le bord du feuillet 43, [1]. *mici* : au-dessus de *c*, un *h* en équerre, qui pourrait être de première main *riuus* : après *i*, un *r* gratté 43, [2]. *factus est* (cf. 43, [1]) est la plus simple conjecture qu'on puisse faire, dès lors qu'on a en regard εγενετο ; *fluctus* n'offre aucune probabilité 44, [1]. *aduc*, de même 46, [1] graphie wisigothique pour éliminer l'aspiration 44, [2]. restituer indifféremment *longinquum* ou *longinqum* 46, [2]. restituer probablement *illam*, si

Digitized by Google

longue que soit cette lacune ; sinon, il faudrait supposer une omission de la part du copiste 46, [3]. *generatione* fautif pour *generationes* ; la chute de *s* a été déterminée par le *s* initial du mot suivant (cas d'haplographie) *sclor(um)*, ainsi ms. avec la contraction d'usage 47, [2]. après *omnibus* un *t* gratté 1, [1]. *delectata sum* restitué d'après G (ωραισθην, qui signifie en réalité « decora facta sum ») 1, [2]. aucune ponctuation après *surrexi*, en dépit de l'initiale majuscule qui suit 3, [1]. en face de *tres*, on voit dans la marge un grand K (= *capitulum*) 3, [2]. *exorruit*, faute probable pour *exorrui* (προσωχθισα) *bita* : la deuxième syllabe est certaine ; la première a disparu lors du sectionnement, pourtant on aperçoit encore une grande haste 5, [2]. très improbable que le mot *ea* (ainsi St-Thierry, Toletanus [et St-Germain : *eam*]) ait disparu après *inuenies* (voir ci-dessous) 6, [1]. après *est*, grattage de trois lettres (en fait, *est* répété) ; mais *est* lui-même pourrait bien n'être qu'une addition fautive, provenant d'une réminiscence scripturaire (de même 7, [1]) 7, [2]. *glorificatis* : restitution certaine δεδοξασμενοις) 8, [1]. *peritia* (πολυπειρια) ; restitution certaine, confirmée par V 9, [1]. dans la marge, en regard de *nouem*, un grand K (comme plus haut 3, [1]) *nouem* : *nobem* avait été écrit tout d'abord 9, [2]. restituer *dicam* (ερω), attesté de toutes parts.

38, [1]. Je restitue *non perfecit* à seule fin de marquer la correspondance des textes ; probablement, T avait plutôt *non consummauit* (ου συνετελεσεν) ; *qui* de V provient d'une fausse lecture (ος pour ου) ; Toletanus et Bréviaire Mozarabe donnent, plus exactement, *perfecit* *qui primus est* pour ο πρωτος (le rédacteur du texte T a visiblement cherché un moyen de rendre l'article ; il n'y a pas lieu de supposer qu'il ait écrit *si* avant *qui*, comme dans le membre suivant) 38, [2]. *sic qui extremus est* (*siqui* ms.) : ουτως ο εσχατος ; par suite, *si* est sans doute une faute de copie pour *sic* ; Thielmann, op. l., p. 516, a bien vu qu'*infirmior* de V était une faute primaire pour *infimior* *inuestigabit* de V (tous les témoins, sauf Brév. Mozarabe) est probablement aussi une faute primaire pour le parfait εξιχνιασεν ; dans le cas du Brév. Mozarabe, *inuestigauit* ne doit être qu'un futur camouflé 39, [1]. *multiplicati sunt* pour le singulier επληθυνθη, mais la variante qui suit explique le changement de nombre διανοημα G justifie la leçon V (*cogitatio*), mais la leçon T (*cogitationes*) a l'appui d'Alexandrinus et de plusieurs minuscules énumérés par Holmes-Parsons (διανοηματα) 39, [2]. *ab abysso magna* de V (*in* au lieu de *ab* dans St-Thierry, Amiatinus et Brév. Mozarabe) est conforme à G (απο αβυσσου μεγαλης) ; la leçon T est donc isolée et suppose un texte grec qui donnait αβυσσος μεγαλη 41, [2]. *ego* (VT) pour καγω G Herkenne, op. l., p. 194 a montré que les trois membres semblables 40, 41[1] et 41[2] de V ne sont que des répliques déformées (la plus fidèle est la deuxième) du même verset grec ως διωρυξ απο ποταμου (30[1], ici 41[2]) ; on peut noter que St-Germain, St-Thierry, Amiatinus et Brév. Mozarabe lisent *fluuius dorix* ; *riuus* de T n'est pas tout à fait exact (Sabatier traduit mieux : *fossa*) 42, [1]. s. Ambroise, Ps. XLIII, 3, omet aussi *plantationum* ; mais il traduit peut-être directement de G, s'il ne cite pas librement 42, [2]. μου την πρασιαν G 43, [1]. και ιδου G, comme V 43, [2]. *mici* ; μοι ne se présente, en fait, que dans les minuscules 106 et 157 44, [1]. *quoniam* de V est évidemment le résultat d'une fausse lecture : οτι pour ετι *inlumino* (VT : sauf Brév. Mozarabe), au lieu du futur φωτιω G (*illuminabo* de Brév. Mozarabe n'est probablement qu'une retouche, faite pour l'assimilation) 44, [2]. *manifesto* : εκφανω G (cependant, εκφαινω Sinaiticus avec minuscules 296 et 308, εμφαινω Alexandrinus avec 155) *illam* (VT) : αυτα G (mais αυτην 106 et 248, aussi les versions Sahidique et Éthiopienne) *in* (εις) est aussi la leçon de St-Germain, Corbie n° 1, St-Thierry, Amiatinus (avec *longinquo*, St-Germain, Amiatinus) 46, [3]. γενεας G certifie la correction *generationes* (il faut toutefois remarquer qu'on lit γενεαν dans Alexandrinus, Sinaiticus, et minuscules 157, 296, 308) 47, [2]. τοις εκζητουσιν G, comme V (T a voulu sans doute exprimer l'article) 2, [2]. l'ordre ανηρ και γυνη (V) est celui des minuscules 248, 253 et des versions Syro-hexaplaire, Peshitto, Sahidique *bene* de V manque dans St-Germain, St-Thierry, Toletanus, Amiatinus, De divinis scripturis 3, [2]. ζωη G (voir ci-dessus pour T) 4, [1]. *et* : de même St-Germain, Corbie no 1, St-Thierry, Amiatinus (mais ces mêmes manuscrits ont aussi *et* devant *senem* (4, [2]), sans l'appui de G) 4, [2]. *cui deficit intellectus*, périphrase (exceptionnelle, étant donné les habitudes

Digitized by Google

de T) pour ελαττουμενον συνεσει (« deminutum intellegentia ») 5, 1. *quae* (VT sauf St-Germain et Corbie n° 1 qui omettent), omis par G (à l'exception d'Alexandrinus et d'une demi-douzaine de minuscules qui ont α) *tua* (VT) n'est de même appuyé que par Alexandrinus et 248 (εν νεοτητι σου) 5, 2. και πως G (de même *et quomodo*, St-Germain, Corbie n° 1, St-Thierry, Toletanus, Amiatinus) St-Germain, Corbie n° 1, St-Thierry, Speculum et s. Ambroise ont aussi l'ordre *inuenies in sènectute* *ea* après *inuenies* (voir ci-dessus) reste sans appui 6, 1. *est* de T est isolé et probablement fautif 6, 2. πρεσβυτεροις G, comme V (T est périphrastique d'une façon anormale) 7, 1. de nouveau (cf. 6, 1) *est* de T isolé et suspect 8, 1. *domini* de même dans St-Thierry, (où, probablement, il est sans valeur) 9, 1. *meo* omis par G (à l'exception d'Alexandrinus, Sinaiticus et six minuscules d'Holmes-Parsons, qui écrivent καρδια μου) 9, 2. *in* (VT) : επι G (απο Alexandrinus); εν n'est donné que par le minuscule 248 *mea* omis par G (excepté 248) 10, 1. ευφραινομενος G *in* (VT) : επι G 10, 2. *subuersionem* (VT) : επι πτωσει G *suorum* de V manque dans St-Germain, Corbie n° 1, Toletanus, Amiatinus 11, 1. *qui habitat cum* (VT, *inhabitat* St-Germain) : ο συνοικων G 11, 2. *in* de même dans St-Germain et St-Thierry *sua* omis par G.

A. WILMART.

Digitized by Google

UN MANUSCRIT DU *DE CIBIS* ET DES ŒUVRES DE LUCIFER.

Il existe à la Bibliothèque Sainte-Geneviève, à Paris, une collection patrologique que les plus récents éditeurs paraissent avoir perdue de vue [1]. Elle ne remonte, il est vrai, qu'au XVe siècle, écrite tout entière d'une main de cette époque [2]. Sa valeur n'est pas très considérable ; elle mérite toutefois d'être signalée, en attendant qu'on se décide à donner un nouveau texte des œuvres de Lucifer de Cagliari.

Elle réunit en effet le *De cibis iudaicis* de Novatien, inscrit sous le nom de Tertullien selon la coutume, et le recueil complet des traités de Lucifer suivis des pièces annexes.

Le *De cibis* a été réédité naguère par G. Landgraf et C. Weyman d'après un excellent manuscrit de Corbie, emporté à Pétrograd après la Révolution française avec diverses autres dépouilles de Saint-Germain des Prés [3]. Le nouveau témoin n'étant, comme je l'ai constaté tout de suite, qu'une copie de cet ancien manuscrit, il n'a plus désormais beaucoup d'intérêt. Cependant, il permet d'expliquer le texte de l'édition *princeps* (Gaigny-Mesnart, 1545)[4], dont on n'avait pas encore déterminé le point de départ ; car c'est tout simplement notre manuscrit de la Bibliothèque Sainte-Geneviève que Gaigny eut entre les mains ou dont il se procura la transcription.

Le cas des œuvres de Lucifer est un peu différent. On l'a

---

1. Seul, que je sache, le P. Feder l'a notée et employée dans la nouvelle édition des *Fragments historiques* de saint Hilaire ; cf. *S. Hilarii episcopi Pictauiensis opera : Pars quarta* (*CSEL*, vol. LXV), 1916, p. XL, et p. 89-93. Elle contient en effet une des lettres du pape Libère (*Opto* [*obsecro*] *tranquillissime imperator*), incluse d'autre part dans la collection antiarienne de l'évêque de Poitiers.

2. Manuscrit *1351* (anciennes cotes : *G*[1] et 4° *CC. L. I*), 143 fol. — Cf. Ch. Kohler, *Catalogue des manuscrits de la Bibliothèque Sainte-Geneviève*, I, 1893, p. 620 sq. — En haut du 1er feuillet, on lit ces mots, tracés, semble-t-il, au dix-septième siècle : « Ex libris s. Genovefae Parisiensis ». La même inscription reparaît fol. 22^r, avec la date : « 1753 ».

3. Voir *Archiv für lateinische Lexicographie und Grammatik*, XI, 1900, p. 221-249. — Sur les manuscrits *Q. I. 38* et *39* de l'ancienne Bibliothèque Impériale de Pétrograd, cf. *Dictionnaire d'archéologie chrétienne et de liturgie*, III, 1914, 2922 (art. *Corbie*).

4. Troisième édition générale des œuvres de Tertullien : *Opera Q. Septimi Florentis Tertulliani Carthaginensis*, Paris, 1545, fol. 298-300 ; cf. A. Harnack, *Geschichte der altchristlichen Litteratur*, I, 1893, p. 677.

Digitized by Google

embrouillé et faussé. L'examen du manuscrit génovéfain dissipe les difficultés pendantes et remet toutes choses en place, en même temps que de nouveaux subsides sont assurés à la critique textuelle.

Je rappelle l'état de la question. « Reverend pere en Dieu Messire Jehan du Tillet evesque de Meaulx » [1] publia pour la première fois les écrits de Lucifer à Paris en 1568, sans laisser aucune indication sur les moyens dont il disposait. Il ressort pourtant des « scolies » imprimées par du Tillet à la fin de son volume, qu'il ne connaissait pas plus d'un manuscrit. On n'a retrouvé en effet depuis lors qu'un seul manuscrit du recueil de Lucifer : le *Reginensis 133*, du IXe siècle et d'origine française apparemment [2]. C'est d'après cet exemplaire et l'édition parisienne que W. von Hartel établit son texte dans le *Corpus scriptorum ecclesiasticorum Latinorum* (Vienne, 1886) [3]. Hartel a d'ailleurs constaté que le témoignage de du Tillet rejoignait trop exactement celui de l'ancien manuscrit pour qu'on eût à supposer jusque-là la présence d'un tiers, c'est-à-dire l'existence d'un second manuscrit. Mais d'autre part, Hartel a remarqué que l'ancien catalogue de l'abbaye de Corbie énumérait les ouvrages de Lucifer dans une série semblable à celle du *Reginensis* [4]. Il semblerait donc qu'on pût identifier tous ces termes, et dire avec une certaine confiance : le *Reginensis 133*, employé pour l'édition de 1568, provient du *scriptorium* ou de la bibliothèque de

1. Cf. *Luciferi episcopi Calaritani ad Constantium, Constantini Magni F. Imp. Aug. opuscula*, permis du « premier jour de janvier 1568 » aux éditeurs parisiens (au verso du feuillet du titre).

2. Cf. A. Reifferscheid, *Sitzungsberichte* de l'Académie de Vienne, LIX, 1868, p. 111 sq.

3. *Luciferi Calaritani opuscula* (vol. XIV du *CSEL*) ; sur le manuscrit de la Reine, voir la Préface, p. I sq.

4. Sur les anciens catalogues de Corbie et leurs éditions, voir l'article cité du *DACL*, 2918 sq. L'édition de Delisle est la meilleure ; celle de Coyecque, plus récente, fourmille d'inexactitudes. Le second catalogue, alphabétique, de la fin du XIe siècle, indique seulement : « Luciferi liber ad Constantium imperatorem » (n° *208*) ; mais le grand catalogue du XIIIe siècle donne le détail complet (n° *245*). — Je note ici qu'un catalogue anglais récemment publié, écrit vers la fin du XIe siècle et se rapportant peut-être à Worcester, mentionne un « Liber Luciferi » (n° *30*) ; cf. *English historial Review*, XXXII, 1917, p. 388, et cf. p. 391 sq. (la remarque de l'éditeur, H. M. Bannister, au sujet du manuscrit *B. N. 12304*, n'a évidemment aucun sens ; il y a confusion avec le manuscrit *B. N. 12309* dont il sera question plus loin). Il est possible, voire vraisemblable, que le titre succinct « Liber Luciferi » se rapporte au recueil des œuvres de Lucifer; mais ce n'est pas certain. Il faut se souvenir qu'on possède une Vie de saint Euverte « auctore Lucifero subdiacono » (*BHL*, n° 2799 : *ASS*, Sept. III, 52-58). Que s'il s'agissait réellement des écrits de l'évêque de Cagliari, on expliquerait facilement leur présence à Worcester ou dans les environs par les relations d'Ethelwold et des Églises sous son influence avec les monastères de la France septentrionale. Dans la même hypothèse, je veux bien d'ailleurs qu'on mette en cause Oswald lui-même ; mais il faudra supposer alors un circuit par Fleury-sur-Loire.

Digitized by Google

Corbie. C'est aussi bien l'opinion généralement admise depuis Hartel.

Mais ce dernier, favorable à l'hypothèse que j'ai énoncée, a compliqué inutilement le problème [1], en présumant, d'après le système adopté par Mai pour la publication du catalogue de Corbie, que le commentaire de Jean Diacre sur le Pentateuque précédait dans la même volume, la série des œuvres de Lucifer. Or ce commentaire est conservé à Paris, tout seul, dans un manuscrit du XIe siècle : Bibliothèque Nationale, *lat. 12309*, anciennement à Saint-Germain des Prés et avant, sans doute, à Corbie [2]. Il fallait par suite admettre, ou bien que les deux manuscrits *Reg. 133* et *B. N. 12309* avaient été réunis au moyen âge, puis détachés au XVIe siècle, ou bien que le second représentait un exemplaire incomplet transcrit d'après le premier lui-même incomplet, l'un et l'autre étant dépourvus de ce que chacun possédait. Voilà bien des imaginations pour peu de chose. C'est assez de distinguer les deux articles du catalogue de Corbie : 1° « Iohannes diaconus super Pentatheucum », 2° « Luciferi episcopi pro Athanasio libri duo *etc.* », et de distinguer pareillement le manuscrit de la Bibliothèque Nationale et celui du Vatican, comme n'ayant entre eux aucun lien de parenté, sinon d'origine [3].

Nous restons donc avec le seul *Reginensis* et la notice de Corbie qui s'en rapproche, et tentés comme devant de mettre entre eux un signe d'équation. Mais le manuscrit de Sainte-Geneviève change soudain toute l'affaire. Ses leçons sont souvent fort différentes de celles du *Reginensis* et, si récent qu'il soit, il ne peut en dépendre directement ; on est obligé, au contraire, pour expliquer ses variantes, de le ramener à un manuscrit perdu situé sur la même ligne que le *Reginensis*, de telle façon que l'un et l'autre, cet ancêtre du manuscrit génovéfain et le *Reginensis*, représentent chacun de son côté et à sa façon un archétype commun. Or le voisinage de la transcription du *De cibis* pourrait suffire à nous faire deviner la qualité précise de l'ancêtre du manuscrit génovéfain ; mais nous en avons, en outre, l'indication formelle, sur le même feuillet où commence le texte du *Pro Athanasio* et d'une main contemporaine :

---

1. Op. l., p. II.

2. Cf. L. Delisle, *Inventaire des manuscrits de Saint-Germain des Prés*, Paris, 1868, p. 46.

3. Dans le même sens, Delisle s'est clairement exprimé ; cf. *Bibliothèque de l'École des Chartes*, XLVII, 1886, p. 196 sq. *(Une rectification à l'ancien catalogue des manuscrits de Corbie)*.

Digitized by Google

Ad exemplar antiquissimum abbatie antique corbye in dyocesi Ambianensi [1].

Dès lors, le *Reginensis* demeure ce qu'il était avant toute investigation, un manuscrit français, apparenté à celui de Sainte-Geneviève, et peut-être composé non loin de Corbie, mais distinct de celui que désigne l'ancien catalogue de Corbie. Autre conséquence plus importante : nous avons désormais deux témoins [2] pour fixer la physionomie traditionnelle des écrits de Lucifer ; les leçons du *Reginensis* reçoivent un contrôle et, parmi les conjectures proposées par Hartel, beaucoup peuvent être appréciées avec plus de sécurité [3].

Il est nécessaire maintenant d'en venir aux minuties philologiques pour faire connaître exactement la nature du nouveau manuscrit, au sujet tant de l'opuscule de Novatien que des œuvres de Lucifer.

J'ai pris la peine de collationner complètement le manuscrit de Sainte-Geneviève (*G*), pour la partie du *De cibis* (fol. 1-5). Les variantes que j'ai notées rempliraient plusieurs pages. On verrait nettement d'après ces listes en quoi consiste le texte de Gaigny(*B*)[4]; sa dépendance immédiate de *G*, médiate par rapport à *A* [5] ; mais aussi, les écarts fréquents de l'éditeur, tout à fait arbitraires, sans valeur en regard de la tradition. Pareillement, on constaterait que

1. J'entends que les mots *antique corbye* préviennent une confusion possible avec Corvey (la « nouvelle Corbie »), le monastère saxon.

2. G. Krüger a parlé, en se référant aux listes de G. Hänel, d'un manuscrit de Strasbourg, brûlé en 1870, qui aurait renfermé des ouvrages de Lucifer ; cf. *Lucifer Bischof von Calaris*, Leipzig, 1886, p. 97, n. 1. C'est une singulière méprise qu'on aurait dû relever depuis longtemps. Voici le manuscrit présenté par Hänel : « Septem psalmi a Franc. Petrarcha editi ; *epist. Luciferi ad modernae ecclesiae principes ;* Phil. de Maseriis, cancellarii regni Cypri, epistolae ; epist. Samuelis Israelitae ad Bab. Isaac ; fol. » ; cf. *Catalogi librorum manuscriptorum*, 1830, p. 455. La « lettre de Lucifer », ainsi annoncée et entourée, ne saurait différer du célèbre pamphlet « diabolique », si fréquemment copié et utilisé de tant de manières depuis 1351, attribué successivement, et sans raison valable, à Nicolas Oresme, Pierre d'Ailly, Henri de Langenstein ; une bibliographie complète est hors de propos ; mais on peut voir : W. Wattenbach, *Sitzungsberichte* de l'Académie de Berlin, 1892, I, p. 95-96 ; O. Clemen, *Zentralblatt für Bibliothekswesen*, XXIV, 1907, p. 594-596, et *Flugschriften aus den ersten Jahren der Reformation*, III, 7, 1909, p. 356. La satire dirigée contre Clément VI n'est d'ailleurs pas la première pièce du genre ; Wattenbach a montré qu'on pourrait recomposer un *codex epistolaris diaboli* et que le XIIIe siècle y fournirait son appoint (voir ib. p. 96-122).

3. On sait que l'édition de Hartel fait une grande place aux restitutions conjecturales ; cf. O. Bardenhewer, *Geschichte der altkirchlichen Literatur*, III, 1912, p. 470.

4. Ainsi désigné par les éditeurs modernes de Tertullien, et de même dans l'apparat de Landgraf-Weyman.

5. Manuscrit de Pétrograd, dans l'édition Landgraf-Weyman.

Digitized by Google

Gelen [1], si fier de son manuscrit de Malmesbury, copie presque servilement son prédécesseur, quand il n'invente pas à son tour de toutes pièces (B^2). Cette discrimination aurait l'avantage de dévoiler définitivement les faiblesses du texte, extrêmement complexe et fallacieux, imprimé par Migne [2]; ce n'est plus Novatien qu'on y lit, mais, par dessus de nombreuses fautes, la série des conjectures et émendations auxquelles se sont plu les humanistes et philologues depuis 1545. Mais, encore une fois, il faudrait beaucoup de place, pour procéder à cet inventaire. Je ramènerai donc tout de suite l'enquête à quelques propositions générales, en demandant des exemples aux deux premiers chapitres de l'édition Landgraf-Weyman, dont j'indique la page et la ligne [3].

1. *G* — j'entends par là la première transcription (G^1) — est très proche de *A* et n'en diffère qu'en peu de points; il reproduit même, souvent, ses moindres graphies. Presque toujours, il donne la bonne leçon adoptée par Landgraf-Weyman. Il a aussi les fautes de *A*, même de simples bévues. Le total de leurs différences est finalement insignifiant [4]. Il n'y a donc aucune raison, à mon avis, de faire dériver *G* d'un manuscrit intermédiaire qui modifierait déjà l'aspect de *A*. J'indique ci-après et tout à la suite, pour la portion convenue, ressemblances et discordances, en même temps que les transformations suivies par *G* (G^2, *B*, B^2, *W*) [5]. La leçon marquée

1. Ou Ghelen (*Gelenius*), édition de Bâle 1550. — Sigismond Gelen, très actif éditeur de textes († 1554), était de ces humanistes de l'école d'Érasme qui ne craignent pas de retoucher librement, pour leur donner un meilleur sens, les ouvrages qu'ils impriment. J'ai déjà eu l'occasion, à propos du *De Lazaro* de Potamius (Chrysostome latin de 1547), de remarquer les allures étranges de sa critique ; cf. *The Journal of theological Studies*, XIX, 1918, p. 296.

2. *P. L.*, III, 1844, 953-964. La réédition de 1886 (avec changement de compte : c. 981-992) est sensiblement plus mauvaise.

3. Op. l., p. 226-229. (J'ai revisé çà et là la collation du texte de Gaigny.) — Il va de soi que les différents groupes d'exemples s'appuient et se complètent les uns les autres, chacun d'eux valant ordinairement pour l'ensemble des faits que j'ai catalogués. J'ai d'ailleurs réuni les leçons destinées à illustrer les propositions n° 2 et n° 3, pour éviter une distribution quelque peu arbitraire.

4. J'en ai compté 45 dans tout l'opuscule (soit 31 dans les chapitres III-VII, dont j'ai renoncé, ci-dessus, à donner l'analyse). Sur ces 45 leçons parallèles, *G* a raison 13 fois au total, si l'on s'en tient à la lettre du texte des derniers éditeurs, qui est en effet très satisfaisant ; mais il s'agit toujours de fort petites choses. Il faut donc admettre que le copiste de *G* ne travaillait pas machinalement, mais redressait son modèle à l'occasion, lorsqu'il percevait ses défauts. Cette explication me paraît suffire, et dispenser, comme je l'ai indiqué, d'interposer un manuscrit du XIIe ou du XIIIe siècle entre *A* et *G*. Le seul cas, d'ailleurs, qui donne à réfléchir est la bonne leçon *tortuosam* (233, 1), certifiée par saint Isidore, au lieu du *tritosam* de *A*.

5. En fait, je n'indique pas B^2 dans les premières séries d'exemples, tant qu'il s'accorde avec *B*. — *W* désigne le petit volume, précieux, de Jean de Wouwer († 1612) : *Ad Q. Septimii Florentis Tertulliani opera emendationes epidicticae*, Francfort 1603, p. 178.

Digitized by Google

en premier lieu est celle du texte Landgraf-Weyman (*L*), censée véritable.

226,3. beatosque G^2B] beatusque AG^1 *4.* suscipio *GB*] suspicio *A* aliut A^1G^1 *6.* adfectus *A* (affectus *W*)] adfectu *GB* *7.* ad uos *A*] duos G^1B duas G^2 *9.* quamne *GB*] quam////e (tu *sur grattage*) *A* *10.* quandam *AG* inlatam AG^1] illatam G^2B *11.* conitor AG^1] connitor G^2B *15.* rescribendum *A*] scribendum *GB* *17.* solempnia *A*] sollempnia G^1 solemnia G^2B *21.* uerum G^2B] uerum uerum A^1G^1 *25.* brabium G^2B] bradibum A^1G^1 sursum *(L)*] cursum AG^1 cursu G^2B.

227,2. calumpniis AG^1] calumniis G^2B *3.* et *(L)*] ut *AGB* *7.* ostendimus *A*] ostendi *GB* *8.* quod *A*] quid *GB* *9.* hac *GB*] haec *A* *10.* omnes *GB*] omnis *A* *19.* tractentur + ut cum deo concinnentur et maiestatem ipsius non fuscent sed reuelent *A*] *phrase omise par GB (cf. P. L., 954, c, 2)* *20.* nec *A*] ne *GB*.

228, 1. enormitatis *A*] enormitas *GB* *3.* quod *A*] quid *GB* *5.* legi *(L)*] legis *AGB* *10.* subrexit et *GB*] subrex | et *A* *20.* aliquit AG^1 *25.* ad usum *AB*] ad esum *Isidore* aduersum *G*.

229, 7. quo quidque *(L)*] coquitque AG^1 quidque G^2B *11.* aliut AG^1 *12.* illut AG^1 *20.* archa *AG*] arca G^2B subolem AG^1] sobolem G^2B *24.* auferri *AB*] aufferri *G*.

2. *G* a été corrigé d'un bout à l'autre, un peu plus tard, par la même main qui a revisé les premières pages du *Pro Athanasio* de Lucifer. Ce correcteur (G^2) paraît avoir fait son travail de lui-même, sans recours à l'original, ni à aucun autre manuscrit. En un seul cas, on discerne l'apport d'une troisième main.

3. *G* (G^2) est à la base de l'édition de Gaigny. Cet éditeur reprend indistinctement les leçons primitives (G^1) et les corrections (G^2) ; cependant, c'est surtout G^2 qu'il suit, et c'est aussi G^2 qui est le point de départ réel du texte vulgate et qui en explique la composition. L'hypothèse d'après laquelle G^2 représenterait une correction postérieure conforme au texte imprimé par Gaigny ne peut se soutenir.

226, 4. laetiorem *A*] laberiorem *(sic)* G^1 liberiorem G^2B *6.* caritatis AG^1] char. G^2B *19.* tantum AG^1] tam G^2B *21.* animose uindicatis *(L)*] animos | e uindicatis *A* animos cum dicatis G^1 animose cum dicatis G^2 animose doceatis G^3B animose docetis B^2 *23.* discipulos AG^1] doctores G^2B.

227, 5. sint AG^2B] si G^1 *9.* epistola AG^1] ep. in qua G^2B *10.* disseratur AG^1] disseritur G^2B *12.* et AG^1] itaque G^2B *16.* culpae graui inruitur AG^1] culpa grauis inuritur G^2B

Digitized by Google

22. reddiderit G^2B] reddiderint AG^1 *25.* uideri AG^2B] uidere G^1 *26.* non erant A] nouerant G^1 nouerat G^2B.

228, 1. manebit AG^1] manebit et G^2B *8.* situ AG^2B] scitu G^1 *10.* sibi bene G^2B] si bene AG^1 *15.* debebat G^2B] debebant AG^1 *16.* delinquere G^2B] delinqueret AG^1 *17.* et quia G^2B] et quit A et quid G^1 *21.* dixi et G^2B] dixi AG^1.

229, 3. ipsos edentes AG^2B] ipso sedentes G^1 *11.* inmunda sunt A] immunda s. G^1 immunda ne G^2B immundane B^2 *21.* reseruata G^2B] reseruatam AG^1.

4. Les leçons de Gaigny qui diffèrent de G^2 ne sont que de pures conjectures de sa part, des conjectures s'ajoutant à celles de G^2, parfois sensées et justifiables, plus souvent violentes, fâcheuses ou inutiles ; quelquefois aussi, ses changements semblent résulter d'une lecture inattentive.

227, 9. reuincitur. In AG] reuincitur in BB^2 aliquid et AG] aliquid BB^2 *13.* deuitantes AGB^2] denotantes B *21.* incongruenter; quae futura sunt *(L)*] congruenter quae f. s. (congruenterque G) AG; *phrase omise par* BB^2 si dum AG] sed dum B ne dum B^2 *25.* quidam AG] quidem BB^2.

228, 5. ratio AG] illatio BB^2 *7.* panis AGW] pomis BB^2 *22.* quo defecti A] quod efecti GW quo referti BB^2 *23.* quod AG] quo BB^2.

[*229, 3.* ut AG] ut quae BB^2 findant AG] findant munda BB^2 *12.* tum *(L)*] cum AG^1 (G^2 *souligne*) enim BB^2 *13.* institutor BB^2] instituitur AG *19.* consecuta AG] sint consecuta BB^2 *22.* sit discrimen AG] sit crimen B crimen sit B^2.

5. Le texte de Gelen, diversement apprécié jusqu'à présent, est proprement sans valeur : Gelen réimprime plus ou moins exactement le texte de Gaigny, ou bien il renchérit par de nouvelles conjectures évidemment factices, encore que plusieurs portent la marque d'un esprit alerte. Dans aucun cas, il n'y a lieu de supposer qu'il a employé le manuscrit de Malmesbury. C'est donc à G que nous devons de pouvoir démêler enfin ses artifices.

226, 6. quo B^2] quod AGB.

227, 21. immunda *(L)*] impura munda AGB impura et non munda B^2.

228, 8. postea AGB] p. ad fruges B^2 *13.* genera AGB] g. prorsus B^2 *15.* et sine labore AGB] et non s. l. B^2 (et <nocentes> non s. l. L; *je propose :* et <si non> sine labore).

229, 4. gerant *(L)*] generant AGB horum B^2 *5.* quae essent AGB] e. q. B^2] *6.* at quae B^2] adque AG^1 atque G^2B *20.* noe ex AGB] noe B^2.

6. Au contraire, le peu de leçons que Wouwer a signalées d'après

Digitized by Google

Fulvio Orsini ne saurait s'expliquer, en dépit de l'opinion contraire des experts [1], sans un manuscrit de tradition ancienne [2].

(Voir ci-dessus 226, 6; 228, 7, 22.)

228, 22. robustioribus *(L)*] robustiori *W* robustior *AGBB*[2] *23.* tenerioribus *(L)*] teneriori *AGBW* tenerior *B*[2].

229, 5. ea demum munda *W*] eadem munda *AGBB*[2] *18.* qua *W*] quae *AGBB*[2].

Je crois avoir réussi à montrer que nous devons aux moines de Corbie notre texte du *De cibis iudaicis* de Novatien. Le groupe des manuscrits *A* et *G* suffit à expliquer les éditions du XVIe siècle. En dehors de cette ligne, il ne nous reste qu'un petit nombre de variantes provenant de Fulvio Orsini et quelques citations de saint Isidore. Celles-ci, à la vérité, sont plutôt de nature à jeter la suspicion sur la fidélité de la tradition de Corbie ; mais il est possible aussi que l'évêque de Séville ait employé lui-même un texte corrompu ou qu'il ait mal rapporté ce qu'il avait sous les yeux.

Les ouvrages de Lucifer sont un sujet encore neuf. Hartel s'en est occupé avec zèle, et non sans succès. Le manuscrit du Vatican se présentant comme l'unique appui du texte hérité, la collation a été longuement préparée et minutieusement contrôlée, pour tout recueillir enfin de ce qui avait échappé à la destruction [3]. Néanmoins, le témoignage du document restait trop court pour que les méthodes philologiques ne tentassent pas de l'améliorer le plus possible. Hartel chercha donc à découvrir les secrets de la langue et du style de Lucifer [4], afin de soumettre les leçons du *Reginensis* à une critique sévère, mais inévitablement tendancieuse. La production d'un nouveau manuscrit, fût-il jeune et proche du premier, change heureusement le cours des débats. Nous les pouvons ramener des points de vue d'une science un peu formelle et formaliste à l'observation modeste de la réalité. Tôt ou tard, on sera bien obligé de rééditer le recueil luciférien, pour faire parler, l'un près de l'autre, les deux témoins.

J'ai déjà indiqué d'un mot ce que me paraît être le manuscrit de Sainte-Geneviève (*G*) en regard de son congénère plus ancien (*V*), publié par du Tillet au XVIe siècle (*v*), repris naguère par

1. Oehler, Klussmann, Kroymann, Landgraf-Weyman.

2. Cette conclusion que je note en passant, pour n'oublier aucun des à-côtés de l'histoire du *De cibis*, devrait être expliquée par l'étude complète du témoignage de Wouwer.

3. Cf. *Luciferi Calaritani opuscula*, p. VI sq.

4. *Lucifer von Cagliari und sein Latein*, dans l'*Archiv* cité, III, 1886, p. 1-58.

Digitized by Google

Hartel (*H*). Je voudrais mettre maintenant les faits eux-mêmes sous les yeux du lecteur, avant de définir mieux, s'il est possible, les aspects du cas.

Les premiers chapitres du *Pro Athanasio* sont particulièrement intéressants, parce que *G* offre, dans cette partie, d'assez nombreuses corrections de diverses mains, dont l'une s'est déjà montrée active dans les pages du *De cibis*. Ce sont ces variantes que j'énumérerai, pour les chapitres I-VIII du premier livre, en référant aux pages et lignes de l'édition Hartel [1].

66, 2-3 (tit.). De sancto athanasio. Liber I. *(H)*] quia absentem nemo debet iudicare nec damnare *(sic) V;* sancti Luciferi episcopi ad Constantium imperatorem pro sancto Athanasio, lib. I *v;* Luciferi episcopi ad Constantium imperatorem pro Athanasio liber primus incipit *G (cf. le catalogue de Corbie du XIe siècle :* Luciferi liber ad Constantium imperatorem, *et celui du XIIIe :* Luciferi episcopi pro Athanasio libri duo 5. religiosum] rellig. G^1 6. inpellis] imp. *Gv* regali] G^2 *ajoute* dicens 7. ad] *suit dans V un grattage valant 4 ou 5 lettres,* adiuuetis *G (mot que G^2 a souligné)* effundendum] fundendum *G* 8. auferre] aufferre *G* 9. adserere] asserere G^2v 10. quod] *mot biffé par G^2* damnari] dampnari *G* 11. uideas] uindeas G^1 uides G^3 17. tibi] *G ajoute* ut 19. deus] *omis par G* 21. aduerteris *(correction défendue par Hartel. Praef. p. xxiv; en fait, c'est une leçon G^2)* aduertens *V* aduertas *v* aduertes G^1 22. euocatis] aduocatis *G* 24. impudentiae] imp. *v* imprudentiae *G* iudicandi] G^2 *ajoute* que 25. ne] nec G^1.

67, 3. ei] eum *G* arbitrati] arbitratum *G* possis] posses G^1, *semble-t-il* 6. ab 2°] *omis par G^1* 8. inimicitiam] inimicitias *G* 10. ipse] ispe G^1 11. potuisse] *G ajoute* credebas 12. incucurrerit] incurrerit *v* incucurrerat *G (mais l'a paraît être de G^2 en surcharge de* e) 14. serpentinum] serpentum G^1 *(G^2 a corrigé dans la marge)* 15. fieri] *omis par G^1, ajouté dans l'interligne par G^2 après* arbitratus 16. dicas] *l'a de G^2, semble-t-il, sur un* e 20. facere] *G ajoute* hoc adstruxeris] astruis G^2 21. bono te] honore G^1 26. interficitur] interfecit G^1 27. cain] cayn *G (et dans toute la suite)* 28. est] *omis par G^1* 30. obtulit] obtullit G^1 31. primitiis] premiciis G^1.

68, 3. es] *omis par G^1* 14. hieremiam] iher. *G* 19. sanctissimum *(HV^2v)*] sanctissimam V^1G 21. non *biffé par G^2*

---

1. Op. l., p. 66-79. — Je n'ai pas noté, habituellement, les différences purement orthographiques ; j'ai seulement retenu quelques détails, tout au début, pour donner une idée de la rédaction *G*. — Comme précédemment, la leçon donnée en premier lieu est celle de Hartel ; *V* et *v* sont censés conformes, sauf indication. J'ai d'ailleurs examiné le texte de 1568, en cas de doute.

Digitized by Google

uestrum] *biffé par* G^2 *22.* exquiram] exquiret G^1 *24.* imaginem] ym. *G* *26.* ut] ita G^1 innocentes] innocens G^1 *28.* iethro] pethro, *semble-t-il,* G^1 *29.* inquit] inquid *G.*

69, 1. inueneris] uideris G^2 *4.* inquies *(en note H propose* inquiens es)] inquis G^2 *5.* prolatum] protelatum G^1 *6.* tandem intellege quisnam sis. Vxor Loth conuersa] *de même Vv, sauf* sit V^1; Tandem i. quisnam (quaenam G^2) sit uxor Loth quae conuersa *G (phrase introduisant un nouveau développement, et sans doute avec raison)* *8.* salem] sale G^1 *9.* nobis, credo] nobis crede *G* *18.* est] enim G^1 *24.* dicit] dixit *G* *27.* ut] uti *G* *31.* muneribus *(Hv)*] m. et VG^1 excaecant] execant G^1.

70, 1. conpellis] comp. iustos *G* iustam] iustum *G* etiam] et iam G^1 *6.* et] et ad *G* *11.* facietis] facitis G^1 *13.* legitima] legitimis *G* (is *en surcharge de* a) *18.* conscriptum iustos *(Hv)*] conscriptos iustum VG^1 *20.* aduertere] *biffé par* G^2 *21.* domus] om(ne)s *G* persecutore] persecutores *G* *23.* coarrianos] quoarrianos G^1 arrianos G^2.

71, 2. in 1°] cum *G* *3.* sum] *omis par G* *13.* athanasium] anathasium *G (en marge une main a noté :* Qualiter constantius odiebat athanasium) *13.* praeceperit] praecepit *G* *14.* facietis] facitis G^1 iniuste in iudicio] iniustum iudicium *G* *16.* et mensura iusta] *mots réunis par G à la phrase précédente* est ut *(HV²v)*] et G^1 Vt V^1G^2 *18.* iustae etiam *(H)*] iustitiae VvG^1 iuste G^2 iustae *du Tillet (par conjecture)* *20.* reperitur *(Hv)*] repperit G^1 *(semble-t-il)* reppetit G^2 repetit *V* gloriosus] *omis par G* *21.* quos] quis G^1 qui G^2 dederat] p(rae)dederant G^1 praeerant G^2 *24.* maiorem] m. sed *G* sumas] sumes G^2 *26.* constanti] constantius *G* *28.* apud te itaque *(HV²v)*] itaque apud te V^1G.

72, 10. condecet] concedet G^1 chananaeorum *(H)*] cananae. *V* canane. *Gv* *11.* amorrhaeorum *(H)*] amorre. *G* amorrae. *Vv* *13.* ab] ad G^1 *17.* nos 1°] uos G^1 *18.* amorrhaeorum *(H)*] amorrae. *Vv* amore. *G* *19.* occidimur *(HvG²)*] occidemur VG^1 *20.* in his] nichil G^1 *27.* praesumamus] praesumimus *G* prostratis] proferatis G^1 *28.* uenturos] u. nos *Gv* *30.* diuini] dei uiui *G* *31.* qui plus] quibus G^1.

73, 2. non ita] monita *G (cf. l. 13 infer.)* *3.* chananaei, amorrhaei *(H)*] cananaei, amorraei *Vv* cananei, amorrei *G* *4.* moysis] moisi *G* superhabuissent] insuper habuissent *G* *6.* uester *(HG)*] noster *Vv* *8.* uidetis] uidistis G^1 *10.* ambulatis] ambulastis *G* *22.* sis] siuis G^1 *23.* scarioth *(Hv)*] scharioth *V* scariot *G* *27.* illis] illos *G* *28.* ei] eis *G.*

74, 1. et] et tu *G* haec] hec G^1, *mot biffé par* G^2 calcando *(H)*] calcanda *Vv* calcate *G* idololatriam] idolat. *G et de même ensuite).* *9.* te] et *G* esse] *biffé par* G^2, *qui ajoute* et *14.* custodite] custodi G^2 (*du Tillet propose* custodire) *17.* benefiat] bene faciat *G* *20.* hi] hii *G* *21.* ego] ergo G^1

Digitized by Google

23. mandata] praecepta *G* *26.* noluerint] uoluerint *G*.

75, 3. omni qui] omnia que *G* in mundo] immunda *G* *4.* produces] producens G^1 *5.* in 1°] *biffé par* G^2 *10.* serui] seruo *G* moysi] moisi *G* *12.* audientiam] *omis par* G^1 uolueris *(*V^2vG^1*)*] uoluerit V^1 uoluisti G^3 *13.* eique] et ei *G (*et *d'une autre main, semble-t-il)* cui] cum G^2 *14.* si iusta *(Hv)*] si ius si iusta *V* si iussi iusta G^1 (*G^2 a biffé* iussi) *16.* dicit] d. enim G^1 (*G^2 a biffé* enim) quocumque *(*V^1*)*] quemcumque V^2vG elegerit] *omis par* G^1 *18.* sacerdotes] s. et *G* *22.* obserua] obseruamus *G* nimis] *biffé par* G^2 *27.* fecerit] fuerit G^2 adstantes] ast. *G* *29.* tolles] tollens G^1.

76, 5. perduceres] produceres *G* *9.* dicere poteris] diceris *G* *11.* qui] quis *G* *12.* quare istam tibi sumis dei sacerdotum *(H, qui propose aussi* quaeso tu *au lieu de* istam)] quare quistu tibi sumis dei sacerdotem *V* (sumis + in V^2); quare istam sumis in dei sacerdotem *V*; quasi quis tu tibi sumis dei sacerdotum *G* (quasi *a été biffé par* G^2, sumis *récrit par* G^2 *sur un mot difficile à lire :* silis ?) *18.* tuus] t. sed *G* uestris] tuis *G* *21.* alios] a. et *G* *23.* quasi is qui inquam *(H)*] quasi quis inquam V^1 quasi dicat quis es tu inquam qui V^2v quasi quis tu autem in aquam G^1 tu autem G^2 *29.* regendum *(H suivant du Tillet)*] gerendum VvG^1 (*un correcteur de G a noté* regendum).

77, 1. scribet *(H)*] scribe *VvG* *2.* deuteronomium *(HG)*] deuteronomio *V* in deuteronomio *v (qui déplace ces mots)* *3.* omnes dies] omnibus diebus *G* *11.* ad athanasium iugulandum] athan. iugulare G^2 *14.* et fugerit] *omis par* G^1 *20.* peccatur *(Hv)*] peccator *V* peccatorum G^1 peccatum G^2 *23.* homines] h. de *G* *28.* auferes] auferens G^1 auferetis G^2.

78, 2. quem] quid G^1 *8.* est] *omis par* G^1 *9.* adquirite] aquirite *G* *10.* amicum] inimicum *G* deus; amate] deos a. *G* *16.* illa] tam G^1 pariunt *(Hv)*] pariant *VG* *17.* demergunt *(Hv)*] demergant *VG* *19.* erit *(*HV^2v*)*] erat V^1G *26.* cum] eum G^1, *semble-t-il (de même v, qui modifie gravement le contexte)* referatur] reffer. *G* *28.* in *(*HV^2*)*] *omis par* V^1G *29.* proximi] *un correcteur de G a ajouté ici* terminos *30.* terminos] diuinos G^1, *mot biffé par* G^2.

79, 1. orphani *(Hv)*] orfani *VG* *3.* esse tecum] t. e. G^1 *5.* audimus] audiuimus G^1 *(de même l. 6)* *6.* moysis] moysi *G (H propose cette leçon comme possible)* *8.* mandabo] mando *G* *13.* in gressu] ingressu *G* *14.* thlipsen] thlipsem *G*.

Je pourrais poursuivre cette analyse, examiner d'autres portions du recueil, le groupe des lettres par exemple. La démonstration n'en serait pas plus forte. Au surplus, avec le chapitre XI du *Pro Athanasio*, les corrections disparaissent et l'intérêt faiblit.

Digitized by Google

Parmi les leçons de *G*, il y a certainement beaucoup de déchet ; mais il en est aussi un petit nombre qui sont excellentes et portent la marque de l'authenticité. Ce qu'il importe de reconnaître à présent, c'est l'insuffisance de *V* dans son isolement et, conséquemment, la faiblesse de l'édition de Hartel, liée à ce seul témoin. Au contraire, la rencontre de *G* et de *V* nous assure une base plus solide. Les deux manuscrits, pris séparément, sont indigents et laissent le malheureux philologue dans l'incertitude ; confrontés, ils l'éclairent plus ou moins et, en tout cas, se jugent l'un l'autre.

Il est patent que *G* et *V* appartiennent à la même famille. En vertu de ses leçons propres, *G* apparaît dans le prolongement d'un exemplaire assez semblable à *V*. Nous savons que ce manuscrit perdu était conservé à Corbie au XIe siècle. Vraisemblablement, il y avait été composé, et il était, comme *V*, un produit de la renaissance carolingienne. Leur ancêtre pourrait remonter au VIe siècle, au VIIIe au plus tard ; nous ne le saurons jamais exactement. Mais, ensemble, ils nous restituent, à peu près, cet archétype.

Quant aux correcteurs de *G* dans les premières pages du *Pro Athanasio*, ils représentent un travail complexe, sur lequel il est difficile de se prononcer. Nombre de retouches n'ont pu être faites que « de chic », par une main assez habile, mais audacieuse. J'ai peine à croire qu'il n'y ait pas eu recours à l'original — le manuscrit de Corbie — en certains cas. Il se pourrait même qu'un autre manuscrit, différent de *V*, ait été consulté. On peut laisser l'affaire pendante, puisque cette révision minutieuse n'a pas été continuée.

Il est plus clair que jamais que l'édition de Jean du Tillet découle entièrement du *Reginensis*. On pourra donc la négliger à l'avenir.

A. WILMART.

Digitized by Google

NICOLAS MANJACORIA
CISTERCIEN A TROIS-FONTAINES

Le nom de Nicolas Manjacoria devrait être salué avec respect par tous les hébraïsants, et même par tous ceux qui aiment la Bible. Aucun chrétien, depuis saint Jérôme, n'a montré pareille audace, pour l'amour du texte sacré. Cet homme du XIIe siècle, excité par le souvenir des travaux du solitaire de Bethléem, ne craignit pas de se mettre à l'école des rabbins et d'entreprendre une nouvelle édition de l'Ancien Testament d'après l'hébreu.

Il y a peu d'années que son œuvre a commencé d'être connue, encore que la réputation de sa science n'ait jamais été tout à fait abolie [1]. La tradition faisait de lui un cardinal bibliothécaire de l'Église romaine, créé par Lucius II (1144-1145) [2]. Ces détails proviennent principalement, semble-t-il, d'une méprise de Bessarion [3]. En publiant simultanément des parties du *Suffraganeus Bibliothecae*, sorte d'introduction critique à la Bible, l'abbé P. Martin [4] et le P. Denifle [5] tirèrent de l'ombre la mémoire de cet extraordinaire

1. Témoignage d'Eudes de Châteauroux, évêque de Frascati (1244-1273), dans un sermon sur saint Nicolas, dont Pitra a publié des extraits ; cf. *Analecta novissima*, II, 1888, p. 298 : « magister Nicolaus uir magnae religionis, litteratus in hebraeo, graeco et latino ».

2. Voir, par exemple, Baronius, *Annales ecclesiastici*, ad an. 1145, éd. Lucques 1746, XVIII, 640 ; l'historiographe se réfère à un manuscrit du Vatican, certainement récent, *De privilegiis Romanae Ecclesiae*. On retrouve ces indications dans la plupart des répertoires, qui font, en outre, de Nicolas un Allemand ; voir U. Chevalier, *Bio-Bibliographie*, art. « Nicolas, Allemand ». Cette dernière erreur, imputable peut-être à Fabricius, procède d'une confusion avec l'un ou l'autre des innombrables Nicolas que mentionne l'histoire littéraire. Le titre de « bibliothécaire » résulte d'une fausse interprétation des mots « Suffraganeus Bibliothecae » ; celui de « cardinal » a été suggéré de même par le début du *Suffraganeus*, dont l'auteur se déclare : « humilis tituli Damasi diaconus ». Il est certain que Saint-Laurent « in Damaso » n'était plus une diaconie au XIIe siècle, mais appartenait à un cardinal prêtre. D'ailleurs, nous connaissons les titulaires de cette église sous Innocent II, Célestin II, Lucius II et Eugène III ; ce sont: Yves (1138-1143), puis Guy (1143-1149), puis Jean Paparo (1151-1154) ; cf. Jaffé-Wattenbach, *Regesta pontificum romanorum*, I, p. 840 ; II, p 1, 7, 20, 89.

3. Cf. *P. G.* CLXI, 629 *a*. On cite habituellement le témoignage de Bessarion d'après G. Lindanus (évêque de Gand + 1588): *De optimo genere interpretandi* (Cologne 1558); cf. Lelong, *Bibliotheca sacra*, 1723, p. 469. Le P. Vaccari (voir ci-dessous) a rappelé que la dissertation de Bessarion n'était pas inédite.

4. *Introduction à la critique générale de l'Ancien Testament*, Paris, I, 1887 p. CII-CVIII.

5. *Archiv für Literatur und Kirchengeschichte des Mittelalters*, IV, 1888, p. 270-276, 475 sq. — Je dois ajouter que la publication de Martin est plus complète et plus soignée.

Digitized by Google

érudit. Mgr Mercati rappela ensuite, dans une excellente notice [1], tout ce qu'on savait d'à peu près certain sur le personnage et sur ses écrits signalés ou perdus. Outre sa Bible annotée, Nicolas avait composé à tout le moins un ouvrage « sur les offices ecclésiastiques », où se trouvait indiquée, entre autres choses, la concordance des épîtres, des évangiles et des stations liturgiques [2]. Quant à lui-même, il semblait probable qu'il eût vécu à Rome pendant la deuxième moitié du XIIe siècle, peut-être même jusqu'au début du XIIIe [3], « diacre du titre de Damase », comme il se désigne au début du *Suffraganeus*.

La voie était ainsi ouverte aux recherches. Le P. Alberto Vaccari S. I. vient d'établir, au moyen d'un simple rapprochement littéraire, que l'une des vies anonymes de saint Jérôme, maintes fois imprimée, ne saurait avoir d'autre auteur responsable que notre Nicolas [4] ; de plus, celui-ci pourrait fort bien être un contemporain

---

1. *Dizionario bio-bibliografico degli scrittori italiani*, ser. I, n. 4, 1898 (art. « Maniacoria Nicola »). — Peu après parut une note du P. J. van den Gheyn sur le manuscrit du *Suffraganeus* de la Bibliothèque Royale de Bruxelles : *Nicolas Maniacoria correcteur de la Bible*, dans *Revue Biblique*, VIII, 1899, p. 289-295.

2. Le renseignement est donné explicitement par Eudes de Châteauroux : « Magister Nicolaus Manicoria (*sic*) in libro quem fecit de ecclesiasticis officiis secundum ordinem ecclesiae romanae... » ; cf. Pitra, l. c. Il est confirmé par une notice de l'inventaire du Trésor du Siège apostolique, en 1295, n° 305. « Item liber *fratris* Nicolai Mangiacoze (*sic*), in quo redditur ratio de uigiliis matutinis et missis natiuitatum et multorum aliorum dierum et de missis in locis stationum » ; cf. F. Ehrle, dans l'*Archiv* déjà mentionné, I, 1885, p. 36. — Je laisse de côté la question embarrassante posée tant par les *Versus Nicholai Maniacucii*, conservés dans la Chronique de Londres (édition des *Monumenta Germaniae*, Scriptores, XXVIII, 1888, p. 529 sq.), que par l'opuscule *De sacra imagine Sanctissimi Saluatoris*, publié à Rome en 1709, sous le nom de « Nicolaus Maniacutius » (Magnacucius ? cf. De Rossi, *Inscriptiones christianae urbis Romae*, II, 1888, p. 222). Y aurait-il eu réellement au temps d'Alexandre III (1159-1181) un chanoine du Latran portant le même nom que l'ancien diacre du titre de Damase ? Aux historiens du Latran de fixer ce point. Je note seulement que les *Versus* pourraient être, à la rigueur, de notre Nicolas, puisque la première rédaction est contemporaine d'Eugène III, comme l'ont marqué les plus récents éditeurs (op. l., p. 530, l. 55-57). — De même, la question du Psautier Hébraïque a besoin désormais d'éclaircissements, par suite des observations de D. M. Inguanez dans les *Miscellanea Amelli*, Montecassino 1920, 77 sqq.

3. La raison de cette date tardive est triple, si j'entends bien: 1° « Dame Constance », patronne de l'auteur du *Suffraganeus* et à la mort de laquelle il fait une allusion directe serait la fille du roi de Sicile, Roger II, et la femme de l'empereur Henri VI, morte religieuse bénédictine à Saint-Sauveur de Palerme en 1198 (« cum instancia domine mee Constancie, cui uiuere Christus fuit et mori lucrum, et ex eius sumptibus bibliothecam hanc scribere decreuissem », voir *Archiv*, op. l., 271, et cf. p. 601) ; — 2° Eudes de Châteauroux, en plein XIIIe siècle, se souvient encore de la science de Nicolas ; — 3° les *Versus* sur les pontifes romains et l'opuscule sur l'image achérotype paraissent devoir être rapportés à la fin du XIIe siècle. — Cette dernière remarque n'a de valeur, naturellement, que s'il convient de réunir sous un seul et même nom tous les écrits discutés.

4. Cf. *Miscellanea Geronimiana*, Rome 1920: *Le antiche vite di S. Girolamo*, p. 14-18. La *Vie* en question est le n° 3873 de la *Bibliotheca hagiographica latina* ; le passage

Digitized by Google

du pape Lucius II, comme on le répétait depuis Bessarion et Baronius[1]. Un manuscrit de Montpellier, le n° *294* de l'École de Médecine, copié à Clairvaux vers la fin du XIIe siècle, permet d'inscrire un nouvel ouvrage, inédit celui-là, au compte du vieux bibliste. Or cet écrit, intitulé *Libellus de corruptione et correptione psalmorum et aliarum quarundam scripturarum* (fol. 144-159^v), nous apprend ce que rien encore n'avait fait prévoir : l'hébraïsant du XIIe siècle fut cistercien au monastère de Saint-Anastase des Trois-Fontaines « ad Aquas Salvias », dans le même temps que Bernard, le futur pape Eugène III, était abbé de cette communauté (1140-1145), c'est-à-dire tout juste sous le pontificat de Lucius II ou de ses prédécesseurs immédiats.

Je me bornerai présentement à produire les passages du *libellus* relatifs aux travaux et à la situation de l'auteur, me réservant de publier ailleurs, s'il est possible, tout l'opuscule, qui a bien du mérite.

Il est juste de faire observer tout d'abord que le *Libellus*, tel qu'il nous arrive, est anonyme. Les moines de Clairvaux qui le conservèrent ne savaient plus rien de précis, évidemment, sur ses origines. Mais il en est ici comme de la composition remarquée par le P. Vaccari. L'invraisemblance serait trop grande qu'au cours des mêmes années, à Rome, deux personnes distinctes, ou plutôt trois, se vantent, chacune de son côté et sans une nuance d'embarras, d'avoir restauré la « vérité hébraïque » de la Bible, prouesse qui ne se renouvela plus en réalité avant l'époque moderne. La probabilité est donc, dès le principe, que l'auteur spécifié du *Suffraganeus*, Nicolas Manjacoria, est aussi celui de la *Vita* et du *Libellus*, ainsi que de l'ouvrage liturgique point encore identifié. Aussi bien, cette

intéressant a été imprimé par Migne en italique (*P. L.*, XXII, 197 *a*), comme s'il était la suite d'une citation de saint Jérôme, et c'est ce qui a empêché si longtemps de lui donner son vrai sens.

1. Le P. Vaccari rappelle la teneur du titre du *Suffraganeus* dans le manuscrit de Bruxelles : « Suffraganeus bibliothece editus a Nicolao Maniacocia (*sic*) diacono ecclesie Sancti Damasi in urbe ad instantiam et sumptibus domne Constancie que obiit tempore pape Lucii (*ms.* Iulii) secundi » (cf. *Revue Biblique*, art. cité, p. 291). Il fait observer que Bessarion a dû connaître une rédaction semblable : « Nicolaum tituli Damasi diaconum... Lucii secundi romani pontificis tempore » (cf. *P. G.* CLXI, 629 *a*), et déclare que rien n'oblige à faire intervenir l'impératrice Constance, « comme si à Rome, avec la basilique de Sainte-Constance sous les yeux et avec sa mémoire dans les cœurs, il n'avait pu se trouver, au milieu du XIe siècle, une riche dame du nom de Constance! » J'ajouterai seulement, pour répliquer à l'argument du P. Denifle, que le comte de Sicile, Roger I († 22 juin 1101), eut une fille qui s'appelait Constance et qui vécut donc un demi-siècle avant l'impératrice du même nom ; cf. F. Chalandon, *Histoire de la domination normande en Italie et en Sicile*, I, 1907, p. 352.

Digitized by Google

probabilité générale se présente entourée de circonstances tellement précises, comme on va le voir pour le *Libellus*, qu'elle équivaut pratiquement à la certitude. Il reste sans doute plusieurs points obscurs dans l'histoire de Nicolas ; mais l'essentiel est désormais acquis, et grâce aux données fermes on pourra bientôt, souhaitons-le, élucider complètement ce petit problème littéraire.

Voici donc les renseignements qu'on peut recueillir, en parcourant le texte du manuscrit de Montpellier.

1. L'écrivain a travaillé à une édition critique de la Bible ; il a donné ses soins notamment au Psautier ; ce faisant, il a pris pour guide la traduction de saint Jérôme faite sur l'hébreu, afin de ramener la lettre des manuscrits latins en discordance à la pureté primitive [1] :

> ... Et cum postmodum *bibliothecam studiose conscriberem multisque superfluitatibus expiarem*, huic *editioni* diligenter discusse locum psalterii deputaui. Cui et praefatiunculam addidi de diuersis translationibus disserentem, numerum psalmorum iuxta hebraicum, sed et uersuum, indicantem, quot psalmi titulis careant, quot alphabeto texantur, quotiens repetatur in psalterio diapsalma, quotiens alleluia et quid utrumque significet. Cuius quidem comparatione alia psalmorum uolumina uix sunt psalteria nominanda. Verumtamen hec translatio plus ueritati propinqua est quam romana, et si et illa et quam edisserit Origenes et quam exponit Augustinus et de qua tractat Ambrosius, sed et alie quascumque uidisse me recolo multum dissideant ab hebraica ueritate... (145ᵛ).

Il explique, un peu plus avant, qu'après toute sorte de recherches c'est un « Hébreu » avec lequel il discutait qui lui a signalé le premier un exemplaire du Psautier Hébraïque de saint Jérôme ; ce volume provenait du Mont-Cassin et se trouvait *penes quendam presbyterum* [2]. Cette découverte lui donna le désir d'apprendre l'hébreu [3]. Le salut est en effet, au milieu des difficultés des leçons

1. On rapprochera surtout les mots du *Suffraganeus* : « quaterniones *bibliothece* quam me *studiose* audieratis *transcribere* », « cum... *bibliothecam* hanc *scribere* decreuissem ». (*Archiv*, p. 271). Je ne doute pas que ce qui est dit expressément du psautier ne doive se rapporter aux dernières sections conservées du *Suffraganeus* : « De psalterio, De diapsalmate uel semper, De Alleluia » (fol. 32 du ms. de Bruxelles, cf. *Revue Biblique*, p. 292). Le *Suffraganeus* n'est pas autre chose, en effet, que la réunion de l'opuscule dont il est parlé ci-après et des préfaces particulières aux différents livres de l'Ancien Testament.

2. La mention d'un Psautier Hébraïque provenant du Mont-Cassin pourrait peut-être fournir la solution du problème posé par D. Mauro Inguanez.

3. Au début du *Suffraganeus*, Nicolas se réclame des explications des rabbins : « dissertores hebraicos suspectos nequaquam habui » (*Archiv*, p. 272) ; mais cette affirma-

Digitized by Google

en concurrence, dans le retour à la vérité hébraïque ; c'est là que les dissonances et les doutes s'évanouissent ; c'est la piscine de Siloé où Jérôme nous a conduits. La Bible hébraïque, d'ailleurs, existe encore et l'on peut y recourir aisément ; elle est lue chaque jour dans les synagogues.

2. Cet ardent ami de la Bible a composé, en outre, un opuscule sur la manière dont la lettre des livres saints s'est détériorée au cours des âges. C'est ce qu'il déclare en passant, après s'être étendu sur les « faussetés » dues à l'incurie des copistes [1] :

> Verum quia de his satis dictum est *in opusculo de modis edito quibus solent exemplaria uiciari*, nunc ostendam quomodo quidam sanctorum patrum exemplaribus corruptis decepti ipsas quoque corruptiones in suis exposuere tractatibus... (144 r).

3. L'auteur attribue la rédaction du « lectionnaire de l'église » à saint Jérôme et pense que celui-ci s'est appliqué à faire concorder l'Ancien et le Nouveau Testament ; il donne divers exemples du parallélisme des épîtres et des évangiles, mais aussi de la correspondance des stations romaines. De cet arrangement traditionnel de la liturgie, il est l'admirateur convaincu [2].

4. Il appartient à « l'ordre de Cîteaux » [3]. Ceci est dit dès la pre-

---

tion générale paraît devoir être restreinte par les derniers mots de son prologue (publiés par P. Martin, op. l., p. CVIII) : « mente beati Ieronimi uel aliorum patrum necnon *Hebrei quo dissertore utor* » ; autrement dit, Nicolas est en commerce actif avec un rabbin auquel il soumet ses difficultés. — Sur la connaissance de l'hébreu au moyen âge, cf. S.Berger, *Quam notitiam linguae hebraicae habuerint christiani medii aeui temporibus in Gallia*, Nancy 1893, (p. 12-14, sur N. Manjacoria).

1. L'opuscule est signalé de même dans la Vie de saint Jérôme : « breui *opusculo* explicans *quibus* maxime *occasionibus soleant exemplaria deprauari* » (*P. L.*, XX, 197 *a*) et s'identifie clairement avec les premières pages du *Suffraganeus*, consacrées à l'examen des trois « modes » selon lesquels les exemplaires de la Bible se corrompent : « Tribus enim *modis solent exemplaria deprauari :* apponendo, commutando et subtrahendo. De primo modo, *etc.* » (*Archiv.* p. 272).

2. Fol. 146-147 v. — Dans cet *excursus*, l'auteur s'exprime comme un « Romain ». J'ai indiqué plus haut la référence d'Eudes de Châteauroux et la notice de l'inventaire de 1295 qui donnent raison de ces développements sur les lectures et les stations ; Nicolas a composé tout un ouvrage sur ce sujet.

3. Sur les établissements cisterciens en Italie, voir P. Lugano, *Rivista storica Benedettina*, VI, 1911, p. 321 ss. Voici d'ailleurs la liste complète des fondations jusqu'en 1150 ; pour la dresser, je me suis principalement servi des indications de L. Janauschek, *Originum Cisterciensium tomus I*, 1877. Ces fondations sont au nombre de 20 ; je note entre parenthèses la maison-mère. — **1120** : Tiglieto, Ligurie (La Ferté). **1124** : Locedio, Piémont (La Ferté). **1131** : Sestri, Ligurie (Cîteaux). **1134** : Morimondo, Lombardie (Morimond). **1135** : Stafarda, Piémont (Tiglieto) ; Fossanuova, Campagne (Hautecombe-Clairvaux). **1136** : Chiaravalle, Lombardie (Clairvaux) ; Cereto, Lombardie (Chiaravalle). **1137** : Colomba, Plaisance (Clairvaux). **1140** : Casamario, Campagne (Clairvaux) ; Trois-Fontaines, Campagne (Clairvaux). **1141** : Cliente, Picenum (Chiaravalle). **1142** : Fontevivo, Parme (Colomba). **1143** : Acquafredda, Lombardie (Morimondo). **1145** :

Digitized by Google

mière phrase, dans l'adresse à un certain « abbé Dominique », étranger lui-même à la famille cistercienne :

> Volens psalterium tuum, sicut petieras, abba Dominice, ad *exemplar nostrum idest Cisterciensis ordinis* emendare, amplius hoc quam tuum deprehendi corruptum. Quid faciam ? Si enim hoc egero, non diminui corruptiones ; quin potius, augmentaui. Sin autem, suspicionem pigritie forsan incurram, dum putare potes falsum esse quod assero... (144r)

Le renseignement est confirmé par une allusion au « chapitre » de Prime, à propos de l'usage de lire quotidiennement la Bible dans les synagogues :

> *Sicut in nostro capitulo singulis diebus una lectio de regula recitatur* (146r).

5. Mais nous sommes mieux instruits encore, à l'occasion d'une discussion textuelle sur le v. 30 du Psaume CIV. Le critique, emporté par sa conviction, en vient à conter, non sans charme, une curieuse anecdote qui mérite d'être rapportée intégralement :

> Lustrans *nuper* cum *abbate meo B.* officinas *monasterii sancti Martini in Monte*, cuius ei uisitatio iniuncta erat, cum scriptorium fuissemus ingressi, ueterem ibi bibliothecam inuenimus, quam ad nouum exemplar frater quidam corrigere uidebatur. Aggressus igitur eam discutere quam redarguebant mendacii, uix corruptionem reperiebam, nisi in locis illis que corrigi putabantur. Aio autem scriptori : « Unde scis, frater, nouum hunc librum ueraciorem ueteri ? » — « Ab eo, ait, quod ibi plura continentur. » — Cui inquam : « Sicut putas ueterem habere minus ea que sunt in nouo, sic putare potes in nouo esse superflua quae non sunt in ueteri. » Et inuestigans adhuc loca quae dicebantur correpta, tot appositiones repperi quot me numquam recolo repperisse. Intendentes qui aderant transcurrere ceperunt et ipsi, sed ammirantes testabantur se horum plurima amplius non audisse. Loci uero fratres dolere, eo quod cum propria et opera et impensa suum exterminassent uolumen. Querebatur [1] autem a me a quibus mala ista procederent. « A presumptoribus [2], inquam. Ipsi faciunt nobis malum hoc grande, qui fonte ueritatis postposito ad sui coniecturam arbitrii uel minuunt uel apponunt. Nam, si interpretes hoc fecissent, in cunctis exemplaribus haberentur. Ego autem, multa inuestigans uolumina, in nouis tantum hec

---

S. Martino del Monte, Viterbe (St-Sulpice-Pontigny). 1146 : Follina, Venise (Chiaravalle) ; S. Giusto, Toscane (Fontevivo). 1147 : Castagnola, Ancône (Locedio). 1150 : Casanova, Piémont (Tiglieto) ; S. Stefano del Bosco, Calabre (Fossanuova).

1. Une seconde main a corrigé : *Querebant*.

2. Rapprocher ce passage du *Suffraganeus* : « Hoc ergo modo studui, in quantum potui, superflua resecare, transformata reformare et ea reddere que *a presumptoribus* tanquam superflua fuerant amputata. » (*Archiv*, p. 272).

Digitized by Google

superflua deprehendi, seu etiam in his ueteribus quae nouorum emulatio corrupisset. » Dixi quoque in corde meo de adiunctionibus istis ut omnes de tota bibliotheca exciperem et distinctiones inter quas continentur notarem... (158r)

La scène est charmante et ce zélateur était doué d'un robuste bon sens que les philologues les mieux stylés pourraient lui envier. Mais c'est l'indication des premières lignes qui doit retenir maintenant l'attention.

Le monastère de « Saint-Martin au Mont » est facile à déterminer; c'est Saint-Martin du mont Cimino près Viterbe, établissement bénédictin dont on fixe d'ordinaire le rattachement à Cîteaux aux environs de 1150[1]. En fait, le « privilège » paraît devoir être rapporté exactement à la première année du pontificat d'Eugène (1145)[2].

Il importe davantage de savoir qui était au juste l'abbé chargé de « visiter » Saint-Martin en cette circonstance et que l'auteur désigne comme son propre abbé. Une note du manuscrit de Montpellier, laquelle provient évidemment de l'archétype, satisfait à point notre curiosité :

Iste Bernardus fuit Eugenius papa.

Grâce à ces mots, tout s'éclaire. Bernard de Pise fut envoyé à Saint-Anastase des Trois-Fontaines en 1140 (25 octobre)[3], pour diriger la nouvelle fondation cistercienne, après l'échec de Farfa[4]. Quatre ans et quelques mois plus tard (27 février 1145), il montait sur la chaire pontificale. C'est dans l'intervalle que prit place la visite à Saint-Martin au Mont, dans l'intervalle aussi — peu après cette visite *(nuper)* — que le *Libellus* fut écrit. L'édition de la Bible doit remonter à une époque antérieure, alors que le futur cistercien était attaché à l'église de Saint-Laurent « in Damaso ».

Il est regrettable, pour le reste, que nous soyons si mal informés sur le milieu de Saint-Anastase, avec le développement duquel coïncide la pleine gloire de Cîteaux ; si mal informés également sur l'entourage d'Eugène III.

---

1. Cf. L. Janauschek, op. l., p. 124 (n° CCCXVII).

2. Cf. P. Egidi, *L'abbazia di san Martino sul Monte Cimino*, dans *Rivista Storica Benedettina*, I, 1906, p. 586, 588; II, 1907, p. 165 n. 2. Le témoignage est clair, me semble-t-il; je ne m'explique point qu'après cela P. Egidi s'en tienne à la date courante, 1150, répétée aussi par P. F. Kehr, *Italia Pontificia*, II, 1907, p. 214.

3. Cf. L. Janauschek, op. l., p. 62 (n° CLI). Sur ce monastère, voir aussi Kehr, op. l., I, 1906, p. 171-173. Sur Eugène III, assez bonne notice de G. Sainati, *Vite dei santi Beati e servi di Dio nati nella diocesi pisana*, Pise, 1884, p. 26-71.

4. Cf. L. Janauschek, op. l., p. XLIX sq. — Voir les deux lettres de Bernard, à Innocent II et à l'abbé de Clairvaux, *P. L.* CLXXXII, 547-549 (nos *343* et *344* de la correspondance de saint Bernard).

Digitized by Google

Quelques pièces de la correspondance de saint Bernard laissent entendre que la naissante communauté romaine connut des heures difficiles. L'air était insalubre, et le mépris avoué de l'abbé de Clairvaux pour les secours de la médecine n'apportait qu'un médiocre réconfort [1]. Chose pire, il y eut des scandales dans « le petit troupeau » de Bernard de Pise ; celui-ci paraît en avoir été fort ému [2]. La décision du conclave de 1145, au milieu d'un soulèvement populaire, dut le troubler davantage encore, en l'accablant d'honneur, lui et son Ordre. Rualen, prieur de Clairvaux, le remplaça à la tête du monastère [3]. Puis ce fut le tour d'Henri Moricotti, pisan comme le pape, célèbre par ses légations, créé cardinal dans la grande promotion de 1150 où figurent deux autres religieux cisterciens, Hugues, abbé de Trois-Fontaines en Champagne, et Bernard (de Rennes ?), ancien moine de Clairvaux [4]. En 1153, à la mort d'Eugène III (8 juillet), nous savons, grâce à un document récemment publié, que l'abbé s'appelle Évrard et qu'il a un prieur nommé Benoît [5]. Du savant Nicolas, il n'est jamais question. Ce qui étonne surtout, c'est de ne pas rencontrer parmi les cardinaux d'Eugène III [6] un homme que ses talents avaient dû mettre en évidence. — J'incline à croire que Nicolas Manjacoria fut enlevé par la mort à ses chères études peu de temps après la rédaction du *Libellus* vers le temps où son abbé ceignit la tiare [7].

A. WILMART.

---

1. Voir la lettre « ad fratres de Sancto Anastasio » : *P. L.*, ib., 550 sq, (n° *345*).

2. Ib., 686 sq. (n° *478*).

3. Ib., 443 (n° *245*), 466-468 (n°s *258-260*) ; et cf. la lettre de Nicolas de Clairvaux : *P. L.*, CXCVI, 1641 (n° *43*).

4. Cf. Ciaconius-Oldoinus, *Vitae et res gestae pontificum romanorum et S. R. E. cardinalium*, I, 1677, c. 1046 sqq. (n°s X, XIII, XVIII) ; L. Cardella, *Memorie storiche de' Cardinali della santa romana Chiesa*, I, 1, 1792, 69 sqq. — On a une lettre de saint Bernard « domino Henrico Cardinali » : *P. L.*, CLXXXII, 499 (n° *295*), et plusieurs « domino Ostiensi » (Hugues de Trois-Fontaines, voir ib., 479, note de Mabillon).

5. Cf. Loewenfeld, *Documenta quaedam historiam monasterii S. Anastasii ad Aquas Salvias illustrantia*, dans *Archivio della Società romana di storia patria*, 1881, IV 399 sqq. (d'après un coutumier de Saint-Anastase, ms. B. N. Acq. *1402*).

6. Voir la liste de Mas-Latrie, *Trésor de chronologie*, 1889, 1186 ; et rapprocher la table de Jaffé-Wattenbach, op. l., II, 20.

7. Je me demande s'il ne faudrait pas lire ainsi les derniers mots du titre du *Suffraganeus* : « *qui* obiit tempore papae Lucii secundi. » Et puisque j'en suis aux conjectures, tolérables en un sujet où un peu d'obscurité subsiste, je voudrais faire remarquer que les actes officiels de l'Église romaine mentionnent un Nicolas cardinal diacre sans titre : 29 octobre 1142 (Innocent II), 28 octobre 1143 (Célestin II) ; cf. Jaffé-Wattenbach, op. l., I, 841 ; II, 1). Si la notice employée par Baronius (voir ci-dessus) devait décidément être retenue pour fixer la biographie de Nicolas Manjacoria, on pourrait concevoir qu'il ait été successivement diacre à Saint-Laurent in Damaso, cistercien à Trois-Fontaines, cardinal diacre ; son récit de la visite à Cimino n'exclut pas nécessairement la dignité cardinalice. Mais ce qui reste impossible, c'est qu'il ait été bibliothécaire de l'Église ; la charge est tenue par le cardinal Gérard de 1142 à 1144 (cf. Jaffé-Wattenbach, l. c.).

Digitized by Google

A. — BIBLIOGRAPHIE

VOGELS (H.J.). **Untersuchungen zur Geschichte der lateinischen Apokalypse-Ubersetzung.** Dusseldorf, Schwann, 1920; IV-247, 4°.

Dans cet important volume, M. Vogels applique à la Vulgate de l'Apocalypse la méthode d'investigation détaillée et pénétrante dont il s'est déjà plusieurs fois servi pour étudier le N. T. grec. Par la patiente comparaison des textes latins, il a voulu mettre en lumière que notre Vulgate accuse une longue préhistoire et que des courants de provenances très diverses et parfois très lointaines ont mêlé leurs eaux pour la former.

Ces recherches, où l'on retrouve la finesse critique, le soin, la netteté de jugement admirés ailleurs, nous retiendront quelque temps car elles valent d'être suivies j'usqu'au détail.

M. Vogels est trop fervent d'exactitude pour se résigner à travailler sur des textes imparfaitement restaurés ; son premier souci a donc été d'améliorer autant que possible ceux que nous possédons. Cette partie de son travail est extrêmement soignée, ses corrections souvent heureuses. Il me permettra néanmoins d'énoncer quelques desiderata.

Les critères choisis pour modifier l'édition de *Primasius* sont d'un maniement très délicat ; peut-être M. V. tombe-t-il dans le défaut qu'il reproche à Haussleiter et préfère-t-il trop facilement des conjectures au témoignage des mss.

Il s'est donné beaucoup de peine pour obtenir un état satisfaisant du texte de *Tyconius*. Malgré tout, bien des doutes subsistent, le commentaire de Beatus, témoin principal [1], n'étant pas très fidèle ; son texte, d'ailleurs, restera, tant que nous n'aurons pas l'édition de D. Ramsay, fort incertain [2]. M. V. est le premier à le reconnaître, mais l'aveu reste un peu théorique car, dans son travail, le sigle Tyc se trouve employé presque toujours sans réserve.

Moins soignée est la présentation du texte de *S. Cyprien*. L'apparatus de Hartel a été utilisé mais sans assez de logique. Le cas du ms B est curieux : p. ex. 7^{9-17} les quelques maigres variantes signalées par Vogels donnent le change, car B y modifie le texte bien plus radicalement : il reproduit *presque mot à mot* le Gigas. B étant un ms nettement apparenté (dans ses variantes d'Isaïe p. e.) à Ambroise, Lucifer et les Quaestiones, il fournit ainsi une nouvelle et précieuse preuve que le texte du Gigas est italien. Le ms A a été plus négligé encore, sans doute à cause deses attaches avec la Vulgate ; il contient cependant autre chose. Pourquoi ne pas renseigner que, 1^{17}, c'est A qui lit, comme h, *inposuit*, (d'ailleurs non recevable) ; 14^{4} on oublie de l'adjoindre à WBM (*uadit*). On pouvait aussi signaler qu'il porte 7^{9} *genere* = Fulg. ; 7^{17} *deducet* (avec B); qu'il omet *est* après *mecum*

1. Bien que les fragments publiés par D. Amelli soient de qualité meilleure.
2. Le ms de Berlin collationné par V. pour l'améliorer est médiocre.

Digitized by Google

(22^{12}). Les altérations de ce ms sont espagnoles (cf. le psautier) ; à en juger par la forte influence de Vg dans l'Apoc., son texte serait assez tardif.

Dans les citations du «Liber Promissionum», l'auteur fait peu de cas du ms Remensis (= R). Cette approbation tacite de vues exprimées ailleurs m'est précieuse. Voici les restaurations du texte suggérées par les mss [1] : 6^{14} *de loco suo* TR ; 6^{15} *et maximi quique* T (= ad Novat.) ; 11^{6} *habebunt* Te ; 11^{7} *ascendit* TR ; 11^{9} *sepulcris* TR ; 11^{10} *terram* T ; 13^{8} om *occisus* TRP ; 16^{14} *exient* PT ; 16^{14} *contra hebreos* T (= *contrahere eos* : Prim, sauf *illos*) ; 17^{7} *tibi dicam* PT ; 18^{6} *miscuit* (om *uobis*) PT ; 18^{8} *ipsam* PR ; 18^{8} *cremabun* TR ; 20^{12} *alius aeque liber* TG ; 20^{14} om *inuenti* T. [2].

Pour S. Ambroise, la nouvelle édition de l'«Explanatio psalmorum XII» ne modifie que 22^{5} (om *amen*), mais elle ajoute, dans l'index, quelques citations où l'on relève 5^{2} *signacula* ; 17^{4} *calicem* ; $18^{11.13}$ *negotiator*.

Tous les textes importants [3] sont reproduits à la fin du volume [4]. On y trouve aussi quelques citations éparses, de provenance incertaine et assez arbitrairement choisies. J'aurais aimé y voir figurer les 28 versets cités dans le *contra Varimadum*. Le texte en est assez mélangé mais penche nettement vers g (cf 1^{7} 2^{23} 3^{21} $19^{13.16}$). Voici l'inédit qu'on y rencontre : 4^{11} *facta sunt* (I, 8) ; 7^{17} *ducatum eis praebebit* (I, 23) ; 19^{14} *exercitus celestis* (III, 8); 21^{3} *cum eis in terris* (III, 59) ; 22^{6} *et spiritus prophetarum* (I, I) La parenté avec g n'est pas favorable à la thèse d'une origine africaine du *c. Varimadum*, suggérée par son texte, très augustinien, du Psautier et des Epîtres paulines ; nous voici donc orientés de nouveau vers l'Espagne.

Cette mise à pied d'œuvre de tous ces matériaux représente un travail patient conduit avec un sens critique très délicat. M. Vogels mériterait, pour ce seul labeur, la reconnaissance de tous ceux qu'il a ainsi si bien aidés.

Ce ne sont cependant que des préliminaires. Le voici qui aborde aussitôt le travail analytique.

L'Apocalypse, de forme littéraire un peu géométrique, répétant d'identiques formules d'introduction, détaillant dans les mêmes termes des visions semblables, est un excellent sujet d'expérience pour juger de l'homogénéité d'un texte. Or, si l'on examine à ce point de vue la Vulgate, on est frappé de l'inconstance de sa traduction : *facula* succède à *lampas*, *fornicaria* à *meretrix*, *lacus* à *torcular*, le simple article grec est rendu par *ille*, puis non-traduit, etc. Ce qui achève d'éclairer sur l'origine de ces variations, c'est que les termes substitués aux premiers se retrouvent dans d'autres traductions, notamment ce curieux *ille* qui apparaît tantôt dans Primasius, tantôt dans g, Tyconius ou même Tertullien. Est-il téméraire de conclure que la

1. T (Trev. 36) est très bon. L'accord TR me paraît infaillible, les deux mss n'appartenant pas à la même famille. (G = Sangall. 185; P = Palat. 237; e = éditions anciennes).

2. M. Vogels a-t-il quelque doute sur l'attribution de Prom à Quodvultdeus ? Elle avait été proposée par D. Morin. Depuis, le P. Schepens l'a rendue probable. cf. *Recherches de science relig.* X (1919) pp. 230-243.

3. Pourquoi pas ceux de *Victorin* et de *Tertullien ?*

4. A la suite l'un de l'autre, malheureusement, ce qui est bien le plus défectueux des systèmes : la comparaison des textes en est rendue fort pénible.

Digitized by Google

Vulgate est un confluent? J'avoue que la preuve tentée par M. Vogels me paraît très réussie, je regrette seulement qu'il n'ait pas approfondi son enquête. Quelle est la part de S. Jérôme dans ce texte composite? Elle est si petite, dit M. V., qu'on ne la discerne pas: « traiter la Vg. comme un texte créé à la fin du IVe s. est méconnaître les faits; c'est un texte absolument semblable à ceux qui étaient en circulation à l'époque du grand Docteur. » (p. 149) Aussi M. Vogels a-t-il renoncé à nous indiquer une seule expression d'origine hiéronymienne. Pourquoi alors ne pas poser la question: Jérôme a-t-il touché à l'Apocalypse? Problème important car si, comme le croit le P. F. Cavallera (*Bulletin de littér. ecclés.*, 1920, p. 269-292), la réponse est négative, quelle base a-t-on pour reporter la Vg de l'Apocalypse au IVe s.? Peut-être aussi l'auteur, qui constate la forte influence des deux types g et Prim sur Vg, aurait-il pu se demander laquelle est primitive. C'est probablement celle de g: on la retrouve jusque dans les détails insignifiants du texte, celle de Prim est plus superficielle. On en pourra juger par un exemple: la particule ως se lit environ 70 fois dans Apoc, presque 50 fois Vg s'accorde dans sa traduction avec g, à peine 20 fois avec Prim. Voici un extrait de la statistique:

	Vg	*g*	*Prim*
13^2	sicut	similes	tamquam
	sicut	= vg	ut
13^3	quasi	= vg	= vg
13^{11}	sicut	= vg	ut
14^2	tamquam	= vg	quasi
	tamquam	= vg	*om.*
	sicut	= vg	quasi
14^3	quasi	*om.*	velut
15^2	tamquam	= vg	*om.*

A cet indice s'ajoute le fait constaté par M. Vogels que, pour le grec, Vg se rapproche de g beaucoup plus que de Primasius.

Passons au texte de celui-ci. C'est un texte mêlé, et nous n'en serions pas surpris, l'évêque d'Hadrumète ayant vécu au VIe s., si nous n'apprenions en même temps que ce type altéré est, à peu de chose près, celui de Cyprien. La constatation est si importante qu'on regrette un peu que M. V. ait porté toute son attention sur Prim pour traiter ensuite si brièvement de ses rapports avec Cy. Nous en sommes réduits à le croire sur parole — elle est heureusement digne de foi! J'ai vérifié ενωπιον qu'on rencontre 6 fois dans Cy. Voici le résultat: 5^8 *ante*; 7^9 (bis) *in conspectu*; 7^{15} *in conspectu*; 14^{10}(bis) *sub oculis*. Exactement comme Prim. C'est très frappant. L'Afrique avait donc, en 250, un texte déjà sensiblement évolué!

Rien d'étonnant, dès lors que M. V. admette l'existence d'une version écrite utilisée par Tertullien. Le cas de *ille* traduisant l'article est à retenir. Tert était trop lettré pour commettre ce barbarisme; de plus, s'il en était l'auteur il aurait plus souvent appliqué son procédé; enfin, le témoignage des autres versions montre que c'est ailleurs qu'il faut chercher l'origine de cet *ille*.

Digitized by Google

Le chapitre sur Tyconius (pp. 55-93) est le plus étudié du livre. Excellents et très suggestifs les tableaux (pp. 85-91) où, pour les mots fréquents, sont reproduites les traductions des 4 témoins complets, Vg, g, Prim, Tyc. Il en résulte à l'évidence que Tyc est de très loin supérieur à tous les autres pour *l'unité du texte*. M. Vogels le proclame, puis ajoute que Tyc usait d'une autre bible que Cy. C'est fort vague. Il fallait se demander d'où viennent cette fixité et ce texte différent. Une seule réponse me paraît plausible : l'Apoc. de Tyc vient de la revision donatiste. Je ne puis qu'indiquer ici les motifs de ce sentiment :

1° L'hypothèse d'une revision est la seule façon d'expliquer sans invraisemblance une telle fixité de vocabulaire dans un texte du IVe s. alors que tous les autres sont altérés et inconstants, même les plus anciens.

2° A côté de cette uniformité voulue sur de nombreux points, on remarque sur d'autres les mêmes courants d'influence que dans Cy ou g. Cette contradiction se résout facilement dans l'hypothèse d'une revision n'ayant pas *tout* modifié ; sinon elle est inexplicable.

3° Si les termes constants sont souvent africains, il s'en trouve d'originaux (voyez εικων, ειδωλοθυτον etc.).

4° La revision donatiste n'est pas une fiction. Son existence a été démontrée naguère par D. De Bruyne (*R. Bén.* 1910, p. 442). Il n'y a nul motif d'en exclure l'Apoc. et si quelqu'un s'en est servi c'est bien Tyconius, le donatiste le plus versé dans la science biblique.

5° Enfin, le fonds grec de cette version diffère — c'est M. Vogels qui le déclare — de celui des autres : « le texte grec à la base de Tyc, dit-il, s'éloigne en de nombreux endroits de celui des autres latins, p. ex. il va souvent avec K de von Soden là où les autres attestent un autre texte » (p. 83).

Tyconius et Primasius représentent l'Afrique ; le Gigas est le seul ms complet d'une famille de provenance très différente. M. Vogels l'examine avec soin. Il discerne la vague de Vg qui a couvert les premiers chapitres mais dont le reste s'est dégagé peu à peu. Texte prévulgate très fidèle au grec, probablement transcrit d'une version interlinéaire. Il a subi, lui aussi, des influences diverses.

A propos du Gigas comme pour les 3 autres versions complètes, V. a étudié le texte grec traduit. Les mss δ2 (ℵ) [1] et α1073 sont si souvent seuls avec les latins que la présence chez eux d'un élément « occidental » peut être considérée comme démontrée. Mais M. Vogels veut autre chose : δ2 et 1073 seraient latinisants, ayant subi l'influence des versions latines ; ce grec serait par endroits *retroversion du latin*. Ceci demande une preuve péremptoire. M. V. s'excuse de ne pas la donner ici mais il signale (cf. p. 18 et p. 31) des étrangetés inexplicables, dit-il, sans son hypothèse. Nous attendons ses démonstrations avec d'autant plus d'impatience que, après le premier sursaut, l'on est forcé de reconnaître l'ingéniosité de son explication [2], et que l'apparat de von Soden suggère d'autres cas ana-

1. L'auteur utilise les sigles de von Soden. Leur emploi s'imposera peu à peu, sous peine d'une inextricable confusion, von Soden ayant collationné beaucoup de nouveaux mss.

2. Voyez surtout 9^{11} (δ2) ω ονομα αυτω ; 10^{10} (δ2.1073) εγεμισθη ; 14^{4} (1073) παντων.

Digitized by Google

logues [1]. Pour arriver à une preuve complète il faudrait étudier avec δ2 et 1073 le petit groupe b^1 négligé par Vogels mais signalé déjà par von Soden comme parent de δ2. (*Die Schriften*, I, 2060). L'importance de la question paraît singulièrement exagérée par Vog. qui voudrait y voir la solution du problème posé par le texte occidental !

Avant d'en venir aux conclusions générales l'auteur examine la sphère d'influence des deux textes Prim (Cy) et g. — Le type Cy est celui de tous les africains sans exception ; il n'est guère représenté hors d'Afrique. Le type g est substantiellement celui de St Ambroise, de l'Ambrosiaster et — avec un élément issu de Cy — celui des espagnols Priscillien et m. Hilaire et Victorin ont des éléments irréductibles.

En guise de résumé, M. Vogels propose de reconnaître au moins 3 versions de l'Apoc., indépendantes. Qu'il y ait eu de *nombreuses* traductions latines, tout le démontre [2], mais elles étaient plus ou moins apparentées, par imitation consciente ou réminiscences instinctives. Des versions complètes et absolument indépendantes [3], les textes nous en livrent, au plus, 2 qui, bien qu'altérées, sont reconnaissables : l'une vient d'Afrique, l'autre n'est attestée à l'état relativement pur qu'en Italie ; on peut donc l'appeler italienne. Nous manquons de bases pour en admettre une 3e qu'on ne parvient à fixer d'une façon franche et concrète nulle part. Son existence est une hypothèse qui a l'avantage d'expliquer facilement les originalités d'un vocabulaire, elle n'est pas un fait constaté.

Par une ingrate et fatale destinée, un compte-rendu doit s'attacher aux lacunes d'un ouvrage et signaler ce qui reste à faire après lui. Je ne voudrais pas cependant que le droit de critique fît tort à la vérité en laissant dans l'ombre les mérites du livre de M. Vogels. Si parfois l'on eût aimé de voir l'auteur s'avancer davantage sur le chemin qu'il avait tracé et pousser plus loin son investigation, le regret s'atténue pour faire place à la gratitude quand on songe au travail de défrichement que son labeur nous a épargné. Le volume de M. Vogels est riche en aperçus de toutes sortes ; il est si précis dans sa documentation et si neuf dans son exposé qu'il s'impose comme indispensable à quiconque s'occupe des anciens textes bibliques latins. D. B. CAPELLE.

HÖPFL, H., O. S. B. **Introductionis in sacros utriusque Testamenti libros Compendium.** Vol. II. Introductio specialis in libros V. T. — Sublaci, 1921 ; 332 pp., 8°.

C'est pour satisfaire à un désir général que le savant professeur d'exégèse du Collège St-Anselme s'est décidé à faire imprimer son cours. Voici l'*Introduction spéciale à l'A. T.*, le reste suivra sous peu. Dom Höpfl

1. 3^{16} μελλω σε εμεσαι est remplacé dans b^1 41 et 1073 (forme légèrement différente) par ελεγχω σε ! En comparant avec Prim : *incipiam te ex ore meo vomere* on se demande si ελεγχω σε ne vient pas de la lecture *increpam te*.

2. Dans la liste dressée par M. Vogels (pp. 145-148), sur 117 mots, 45 ont plus de 3 traductions, certains en ont jusqu'à 10 !

3. Surtout si, comme M. V., on décompte celle de Victorin.

Digitized by Google

s'excuse dans une brève préface de ne donner aujourd'hui qu'une œuvre provisoire ; c'est là un clair appel à la critique, nous nous permettons donc respectueusement d'y répondre. L'ouvrage a, d'ailleurs, tant de qualités qu'il mérite des éloges presque sans réserve. Peut-être n'existe t-il pas de manuel classique d'introduction qui le vaille.

D'abord, il est substantiel : ses 300 pages contiennent une somme prodigieuse de renseignements précis et à jour. Par sa bibliographie soignée, il invite l'étudiant à poursuivre l'étude ébauchée, à approfondir les questions. Plus notable encore est l'esprit dans lequel le volume est rédigé. Sans doute, un cours à l'usage des séminaires devait accentuer la note classique, mais l'auteur sait y mettre des nuances : il a soin de dire quelles conditions il faut pour qu'une tradition mérite ce nom (p. 15) ; il distingue ce qu'elle exige et ce qu'elle recommande. D'autre part son estime pour les positions anciennes ne le porte pas à sous-évaluer les raisons qu'on leur oppose ; la discussion des problèmes soulevés par la critique a ici l'ampleur qu'elle mérite (voyez p. ex. les 56 pages sur l'origine du Pentateuque). De plus — et il convient de le relever, car c'est, hélas ! trop rare encore — une parfaite modération de ton préside aux discussions : l'auteur respecte la sincérité et l'effort intellectuel de ses adversaires ; pas un jugement ne se lit, pas une appréciation dont le plus susceptible des auteurs se puisse froisser. Attitude dictée à D. Hopfl par sa charité mais aussi, je crois, par son sens délicat de la complexité et de la difficulté des problèmes dont il traite : il se rend compte que souvent les arguments critiques ne sont pas sans force et qu'à les mépriser les conservateurs ont eu tort ; par contre, il sait revendiquer contre les avancés la valeur scientifique de la tradition en matière historique.

Ce souci perpétuel de n'aller pas trop loin pourrait offrir, évidemment, quelque danger : retenant à droite, retenant à gauche, la pensée risque de ne pas prendre elle-même une direction nette. D'aucuns estimeront que peut-être D. H. n'a pas toujours évité cet écueil ; encore pourrait-il leur répondre que la meilleure science n'est pas celle qui croit tout savoir et que, dans l'enseignement supérieur, la bonne pédagogie est, non l'affirmation forte, mais la sincérité. Puisque nous en sommes aux questions de méthode, je noterai ici l'inconvénient — presque fatal dans un *Compendium* — d'avoir été partagé entre la nécessité de résumer et la volonté d'être concret et précis : des discussions de détails, presque techniques, remplacent parfois des vues plus synthétiques que le lecteur eût préférées. Le même souci d'abréger a fait mettre entre parenthèses, dans le texte, de nombreuses amorces de questions secondaires ; la phrase ainsi farcie est de lecture un peu dure.

Voici quelques remarques moins générales.

Doit-on vraiment qualifier de « cercle vicieux » le raisonnement, résumé à la p. 25, sur les interpolations législatives ? L'adversaire répondra simplement que ces lois sont interpolées parce qu'elles *contredisent* la législation que suppose l'écrit où on les rencontre.

Que contenait la « Loi » découverte sous Josias (pp. 28-30) ? On ne le voit pas clairement. Un peu confuse aussi la discussion sur les lieux de

Digitized by Google

culte (pp. 43-48) : du fouillis des explications, celle de D. H. ne ressort pas.

Plus loin (p. 51) il dit avec sagesse : « La faute des auteurs non-catholiques récents consiste en ceci surtout [pour la question du Pentateuque] qu'ils rabaissent trop la date des documents, niant au moins partiellement la valeur historique des récits et imaginant une lente évolution de la religion juive, du polythéisme au monothéisme pur. Or la théorie documentaire n'est pas solidaire de ces erreurs... » Ce n'est pas que le P. Höpfl approuve cette théorie qui lui paraît indémontrée dans son ensemble. Il admet cependant un double récit pour la création (p. 58) comme récemment M. Brassac pour le déluge. L'hypothèse wellhausienne s'impose ainsi peu à peu dans ses parties saines [1]. On regrettera que dans les pages où il combat l'essentiel du système, l'auteur ait usé de la trop facile tactique d'Horace : il réfute l'une après l'autre des raisons qui valent par leur groupement. Il est très vrai que, à lui seul, l'argument des noms divins est insuffisant, que celui du style n'est pas toujours clair et que les doubles récits sont assez peu nombreux. Mais quand le changement du Nom Sacré coïncide avec un renversement du style et marque le début d'un second récit du même fait, cette convergence des trois indices ne peut être méprisée.

Enfin — dernier détail à propos du Pentateuque — pourquoi la décision de la Comm. biblique sur l'*authenticité* se trouve-t-elle dans la section qui traite de son *autorité* (pp. 63-64) ?

Josué et les Juges sont traités très rapidement comme si l'auteur se repentait de s'être attardé au Pentateuque.

Dans les questions d'historicité de Tobie, Esther et Judith, D. H. n'est pas affirmatif. Il penche pour l'historicité de Tobie et contre celle de Judith. Son jugement sur Esther donne assez bien l'idée de sa manière : « sane graves adsunt difficultates... neque tamen res incredibilis dicenda est. » (p. 151).

L'appréciation de l'hypothèse du Deutéro-Isaïe est du même nuancé : « théoriquement cette opinion peut être estimée probable (*admodum probabilem*) d'autant plus que la valeur des oracles messianiques de la 2e partie reste intacte... mais la source de cette hypothèse est contaminée... et la thèse traditionnelle se réclame d'arguments de grand poids. » Après avoir énuméré les passages du N. T. qui citent la 2e partie sous le nom d'Isaïe, D. H. remarque qu'on pourrait répondre : le Christ et les écrivains sacrés se sont « accommodés » au sentiment des Juifs, réponse jugée assez déplaisante : « tali effugio gratuito omnia argumenta facile possunt eludi ». La remarque n'est pas apodictique, surtout contre ceux qui, n'aimant pas d'attribuer au Christ cette « accommodation » peu franche, pensent que le Sauveur, citant Isaïe, ne donnait au nom propre qu'une portée littéraire, comme lorsque nous disons : « Homère emploie telle forme grecque », façon de parler qui laisse entière la question homérique.

1. Le P. Brucker (*L'Église et la critique biblique*), avait été plus net que D. H. — Voyez pour plusieurs autres récits les excellents articles de M. H. Rongy dans la *Revue ecclésiastique de Liége*.

Digitized by Google

Arrêtons ici nos remarques [1]. Elles ont porté sur les points les plus délicats et les problèmes les plus controversés de la littérature biblique ; c'est dire que ce sont à peine des critiques. J'espère qu'elles auront servi, du moins, à laisser entrevoir combien est riche malgré sa brièveté le volume de D. Höpfl et avec quel souci d'objectivité et de précision il a traité sa difficile matière.

Ces qualités feront le succès de son livre, car il n'est pas douteux qu'on l'appréciera partout et qu'il se répandra rapidement. Nous applaudissons d'avance à une diffusion si légitime. D. B. CAPELLE.

MISCELLANEA GERONIMIANA. **Scritti varii pubblicati nel XV centenario dalla morte de S. Girolamo.** Roma (1920) Tipog. vaticana ; VIII-330, 8°.

Recueil tout à fait remarquable. Nous ne pouvons songer à l'analyser en entier, au moins voulons-nous en signaler brièvement le contenu.

Voici d'abord quelques études sur la *vie* du saint.

Quelle est l'autorité des « *Vitae* » *anciennes de S. Jérôme ?* Très mince, dit le P. Vaccari. Aucune n'est antérieure à l'époque carolingienne ; ce qui n'y est pas légendaire vient des écrits de Jérôme lui-même, lequel reste donc l'unique source sérieuse. La plus érudite des 3 *Vitae* (« beati Hieronimi vitam ») présente un spécial intérêt à cause de son auteur. Il est étonnant que nul ne l'ait nommé avant le P. Vaccari, pas même M. Lanzoni dans son soigneux défrichement de la forêt luxuriante qu'est la *légende de S. Jérôme.* Cet auteur n'est autre que Nicolas Maniacoria, le diacre romain épris de science à une époque ingrate ; le voici donc qui reprend son rang d'écrivain, malgré D. Inguanez (*Miscellanea Amelli* 77-92).

Entrant dans les détails, Mgr Bulic examine le problème archéologique de *Stridon, lieu de naissance de S. J.* ; dom Schuster précise *l'influence de S. Jér. sur les origines de la vie monastique à Rome* et, tandis que M. Zeiller s'occupe des rapports entre *S. Jér. et les Goths,* qui nous valurent l'Ep. 106 à Frithila et Sunnia, le fin lettré qu'est M. de Labriolle disserte sur le *songe de S. Jérôme,* révélateur chez lui, et chez d'autres, d'un conventionnalisme littéraire très curieux.

Parmi les études qui s'occupent des *œuvres* du saint, il faut signaler d'abord l'imposante dissertation latine du cardinal Marini sur *la Primauté romaine dans S. Jérôme,* pleine de faits et de doctrine. Ensuite les *analecta hieronymiana et patristica* de D. Amelli, — surtout le florilège contenu dans le cod. casin. 384 (s. IX) en partie inédit. Malgré les incorrections du ms et les libertés du compilateur, on distingue encore de

1. Une prochaine réimpression du livre pourrait-elle bénéficier d'une présentation typographique meilleure ? L'ouvrage est vraiment très massif et manque de logique dans l'emploi des caractères d'imprimerie : pourquoi les 2 titres des pages 27 et 35 ? les chiffres introduisant les 4 arguments des pages 52 à 58 varient sans raison ; vers la fin du livre (pp. 297, 299, 300) pourquoi les crochets enserrant les indices des notes ?

Enfin voici quelques fautes notées en passant : p. 31 l. 6, mettre le signe : ? (après *quaererent*); p. 31 l. 12, lire: quin ; p. 44 n. 2, lire : 1894 ; p. 195 n. 2, lire : 1683 ; p. 200 milieu, lire : Gütersloh ; p. 292 bas, lire : argumenta ; p. 329 l. 5, lire : Pentateuchi.

Digitized by Google

précieux débris dont plusieurs sont de Jérôme, notamment ce singulier essai d'interprétation du nom Adam (n° 12) emprunté peut-être au traité *de duobus montibus*. En terminant son travail, D. Amelli met généreusement à la disposition de ses « novelli colleghi di esplorazioni patristiche » les trésors accumulés par lui depuis 50 ans. Qu'il nous permette de lui souhaiter la force et la joie de les faire valoir lui-même.

Plus généraux sont les travaux de Dom Cottineau et du P. Fonck. Le premier nous donne « un résumé succinct des recherches déjà faites » avant lui sur la *chronologie des versions bibliques de S. Jér.* Sa qualité de membre de la Commission de la Vulgate lui a permis d'y apporter plus d'une correction. Quant au P. Fonck, il recueille avec son habituelle acribie les témoignages contemporains confessant l'autorité, hors pair, de la Vulgate.

La contribution des dominicains de Jérusalem est une mise au point par le P. Abel — un maître de l'archéologie hiérosolymitaine — des données topographiques sur la Ville Sainte, éparses dans l'œuvre du solitaire de Palestine. Le nom de l'auteur suffit à garantir l'œuvre.

Les deux études suivantes sont particulièrement instructives, parce qu'elles montrent le traducteur et le controversiste à l'ouvrage.

Le traducteur, d'abord. Parmi *les procédés littéraires de S. Jér. dans sa traduction de la Bible*, le P. Condamin signale la façon délicate dont il contrarie ou respecte, suivant les cas, l'uniformité du texte hébreu. Voici les 2 canons dans lesquels se résume le procédé : 1° « éviter la répétition des mêmes termes, en rompant de diverses manières la monotonie de la phrase hébraïque » ; 2° lorsque la répétition des mêmes termes est intentionnelle, dans les refrains, par exemple, et dans certaines formules du texte hébreu, une traduction fidèle doit les respecter.

De son côté, recherchant *les sources de l'Altercatio luciferiani et orthodoxi*, Mgr Batiffol a décelé plusieurs emprunts — « citations implicites » — non avoués, notamment du *de corona* de Tert. Il a surtout déterminé quelques documents importants ayant servi de sources au traité : d'abord le *libellus adversus omnes haereses* (ps.-Tert.) qui est donc antérieur à 382, ensuite les actes authentiques du Concile de Rimini (Jérôme en donne textuellement des extraits), où fut surprise la bonne foi des évêques catholiques. Cette bonne foi Jérôme l'affirme en termes si catégoriques qu'évidemment il ne connaît pas la lettre accablante *Illustrati*, ce qui amène Mgr B. à poser la question : « cette lettre serait-elle un faux des luciférien s ? » Enfin l'*Altercatio* donne une liste d'évêques présents à Nicée, d'après le Synodikon d'Athanase, connu donc dès 382.

Modestement, sans appareil aucun d'érudition, Mgr Duchesne a fait pour les Miscellanea un exposé limpide de l'état actuel d'une question embrouillée entre toutes : celle du *martyrologe hiéronymien*. Il oublie de dire, mais chacun le sait, que c'est à son labeur prolongé, à ses recherches pénétrantes, que l'on doit presque toute la lumière qui commence à éclairer ce problème compliqué.

Il reste — pour achever d'énumérer les richesses de ce beau volume — à mentionner la description des *souvenirs de S. Jér. à Ste-Marie-Majeure*

Digitized by Google

(G. Biasiotti) et celle des célèbres *tableaux de la Pinacothèque vaticane*, qui le représentent. (P. D'Achiardi).

La largeur de vues avec laquelle on a fait appel aux compétences catholiques de toute nuance pour former ce recueil, a été très remarquée. Il est permis sans doute de voir un symbole de paix et de concorde dans cet hommage collectif de savants naguère si opposés, offert sous les auspices du Doyen du Sacré-Collège, au plus hardi, à la fois, et au plus traditionnel des Docteurs. D. B. CAPELLE.

SCRITTI VARII **di letteratura ecclesiastica dedicati al R Ab. Ambrogio Amelli O. S. B. (Miscellanea Amelli).** Montecassino 1920; VIII-119, 4°.

Avec un empressement qui est tout à l'honneur du destinataire, les amis de D. Amelli lui ont offert, pour le 50e anniversaire de son ordination, un recueil de savants travaux.

Très paternellement, S. S. Benoît XV avait adressé au jubilaire une lettre élogieuse qui ouvre les *Miscellanea;* ils se ferment sur une éloquente bibliographie des travaux de l'érudit abbé. Entre ces deux témoignages également flatteurs, accentués encore par celui du Rme abbé du Mont-Cassin, se place la gerbe des « scritti varii ».

D'abord une défense de l'authenticité des *responsiones Gregorii ad interrogationes beati Augustini* par S. E. le Cardinal Gasquet ; ce travail de très fine critique avait été déjà élaboré en 1890 avec la collaboration de E. Bishop [1]. — Le Dr B. Motzo étudie ensuite le texte grec d'Esther dans un ms de Grottaferrata (A γ I). Le cod. est du X-XI s. provenant de l'Italie méridionale. Il contient encore : le Pentateuque, Josué (jusque 19[11]), Esther, Tobie, Judith (mutilé), la fin des Juges et le début de Ruth. Le texte d'Esther a ceci de notable qu'il est une fusion de deux types : la forme normale et la recension lucianique. B. Motzo donne en spécimen les ch. 6 et 7.

Ce qui suit : « *Itala problems* » est dû à la plume savante et amie de F. C. Burkitt. Au moyen de tableaux comparatifs (traductions de συνάγειν παρακαλεῖν, ἐπιτιμᾷν) il met en évidence plusieurs points importants, notamment la solidarité de tous les textes « européens » et le caractère distinct de la version de Mc. Il hasarde même pour finir une hypothèse sur la genèse des traductions latines : le texte européen serait une revision de l'africain, au moment où l'Europe commençait à abandonner le grec comme langue liturgique (début du IIIe s.) ; il fallait alors des exemplaires bilingues, de là dans cette version l'excessive fidélité au grec ; Mc n'étant pas d'un usage liturgique fréquent aurait été traduit plus tard, suivant des critères différents. — Ces vues ne seront pas partagées par tous ; au moins ont-elles le mérite d'être très cohérentes.

Dans quelques fermes pages le P. Vaccari défend son attribution du *commentaire cassinien de Job* à Julien d'Eclanum, contre des attaques vraiment sans fondement. D. Wilmart constate *la diffusion des notes exégétiques d'Arnobe-le-jeune*, dans plusieurs mss : à Fontenelle, à Soissons, dans le missel de Bobbio, un cod. de S. Eucher et l'évangéliaire d'Autun. — C'est donc en

1. Je suppose que p. 3. il faut lire (l. 8) : « inauthentic ».

Digitized by Google

France que les expositiunculae ont eu du succès. Seul le missel de Bobbio fait exception, mais D. Wilmart qui vient d'apporter une confirmation précieuse (*R. Ben.* janvier-avril 1921) à la thèse de son origine italienne, fait remarquer que le compilateur de ce recueil composite a pris son bien un peu partout.

Voici la conclusion des quelques pages où D. U. Berlière se demande quels sont les rapports entre *les Vitae patrum iurensium et la Règle de St Benoît:* les rapprochements viennent d'une communauté de traditions et d'un enseignement ascétique « puisé aux mêmes sources et alimenté par des expériences personnelles, qui se reproduisent tout naturellement dans des milieux de même nature en tous pays et en tous temps. » On reconnaît dans ce jugement l'esprit objectif et modéré de l'auteur.

Très brève est la contribution de D. Quentin, mais non indifférente : il prouve par les finales métriques que les *originaux des lettres d'Honorius, Agathon et Léon II* relatives au monothélisme sont latins, encore que, généralement, ce critère ne puisse être employé qu'avec précaution.

Les pages de D. Inguanez sur *une revision médiévale du Psalterium iuxta hebraeos* ne sont que l'amorce d'une publication de D. Amelli dans les *Coll. Bibl. Lat.* La présence de cette revision dans le cod. Cass. 434 qui est du Xe ou XIe s. démontre que l'attribution à Nicolas Maniacoria (milieu du XIIe s.) est impossible.

Mgr Mercati présente deux notes de caractère très différent. La première signale la présence *d'une bénédiction des Constitutions Apostoliques dans des eucologes médiévaux.* Il s'agit de VIII c. 29 retrouvé dans le cod. vat. gr. 1833 (X^e^-XIe s.), puis dans l'eucol. Barber. gr. 345 (2e moitié du XIIe s.). Le texte est adapté mais très bon. — L'autre note décrit *un palimpseste de Virgile en écriture bénéventane* lisible dans cod. Vat. gr. 2324.

Le prof. F. de Felice a voulu rendre hommage à l'artiste délicat que fut toujours D. Amelli en ajoutant quelques pages *sur l'idéal du beau chez l'abbé L. Tosti.* Cette étude clôt le volume.

La rédaction de la Revue Bénédictine tient à s'associer à cette manifestation de sympathie en souhaitant au vénéré jubilaire de jouir longtemps encore des fruits de ses patientes recherches. D. B. CAPELLE.

JANSSENS (Laurentius, O. S. B. Abbas Montis Blandini)[1]. **Summa theologica**, t. IX. De Gratia Dei et Christi. Romæ, Typ. Vaticanis. In-8°, XVIII-700 p.

Il n'y a pas deux ans que le R^me^ P. Janssens publiait ses volumes (7e et 8e de la Somme théologique) consacrés à la nature de l'homme, à la justice primitive et au péché originel, et voici que déjà paraît le traité de la grâce qui y fait suite. Le titre : de gratia Dei et Christi, met tout d'abord en évidence cette grande doctrine que, dans l'économie de la rédemption, toutes les grâces viennent du Christ et par le Christ, chef du corps mysti-

1. Au moment de mettre sous presse, nous apprenons que le S. Père vient d'élever le R^me^ Auteur à l'épiscopat. En offrant nos félicitations à l'Évêque de Bethsaïde, nous sommes heureux de constater que cette dignité non seulement honore sa personne, mais constitue une haute approbation pour sa doctrine.

Digitized by Google

que dont les chrétiens sont les membres (p. 25, 352). C'est là une des considérations qui font le mieux ressortir le prix de la grâce, filiation adoptive et participation à la nature divine, comme l'A. l'explique dans sa dissertation initiale « de excellentia gratiæ ». A celle-ci succède un tableau général des erreurs qui ont été professées en matière de grâce. Les unes sont des erreurs par défaut, comme chez les païens, les juifs, les mahométans, presque étrangers au concept du surnaturel, puis chez les Pélagiens et Sémipélagiens, enfin chez les agnostiques, rationalistes et modernistes. Les autres, erreurs par excès, se rencontrent chez Luther, Calvin, Baius et les Jansénistes. Il n'est pas difficile de montrer combien la philosophie païenne, même celle des stoïciens, est éloignée de la notion chrétienne de la grâce, mais pour bien déterminer l'hérésie pélagienne et caractériser les diverses phases par lesquelles elle a passé, il faut plus d'attention. L'exposé en est ici tout à fait clair, et s'appuie sur les autorités de S. Augustin et de S. Jérôme, plutôt que sur les travaux récents qui n'ont d'ailleurs pas ajouté grand' chose de neuf à cette question. Le sémipélagianisme est étudié plus loin (p. 164) avec la même objectivité et la référence aux sources immédiates. A la suite de ce qui concerne Luther et Calvin, vient l'historique du jansénisme dans son origine et ses développements, avec relation à l'abondante bibliographie qui concerne ce sujet. Il est fort nécessaire de préciser le sens de toutes ces erreurs, car c'est faute d'une juste compréhension de celles-ci qu'on a vu dans la condamnation du jansénisme le triomphe du pélagianisme, ce qui est aussi absurde que si de la condamnation du pélagianisme on concluait que S. Augustin a écrit dans le même sens que les Jansénistes (p. 69).

Un appendice spécial (p. 72-82) insiste sur l'autorité exceptionnelle qui revient à S. Augustin dans toute la matière de la grâce. L'Église a fréquemment confirmé cette autorité ; les adversaires de S. Augustin eux-mêmes la reconnaissent en ne cessant pas de recourir au Docteur d'Hippone. Mais il faut, pour juger équitablement ce dernier, saisir l'ensemble de sa doctrine et ne pas juxtaposer certains passages seulement ; il faut tenir compte aussi de l'état des controverses du Ve siècle, qui n'est plus celui d'à présent. L'A. se conforme aux avis qu'il donne sur ce point. Tout son traité s'inspirera en premier lieu de l'autorité de S. Augustin auquel il l'a consacré dans sa dédicace initiale ; il étudiera sa pensée en elle-même, plutôt qu'en fonction des théories plus récentes : la nécessité de la grâce, sa nature, la conciliation de la grâce avec le libre arbitre, toutes ces grandes questions seront traitées selon le point de vue augustinien. Ce n'est pas pourtant que l'A. oublie son rôle d'interprète et commentateur de S. Thomas ; bien au contraire, il suit pas à pas l'ordre des questions, d'ailleurs peu nombreuses (I-II, 109-114) de la Somme. Il est étonnant même que dans une matière qui a reçu tant de développements depuis les XVIe et XVIIe siècles, les cadres de la Somme puissent contenir, ou, au moins ouvrir, toutes les perspectives d'un ouvrage contemporain. Il arrivera parfois que la méthode adoptée fera glisser dans les corollaires la solution de problèmes qui ont donné lieu à de laborieuses controverses, p. ex. l'essence de la grâce actuelle, ou encore ce en quoi consiste précisément la participation à la nature divine qui est de l'essence de la grâce habituelle ; en outre dès la

Digitized by Google

1re question « de necessitate gratiæ » le théologien devra, pour approfondir son sujet, anticiper sur des notions qui se rapporteraient mieux aux questions suivantes de la Somme. — Le 1er article de la qu. 109 pose le principe fondamental : il faut pour toute opération une forme proportionnée, et une motion dérivant de la cause première. L'A. (p. 99) dit très justement que les systèmes sur la grâce sont défectueux s'ils exagèrent l'un de ces éléments aux dépens de l'autre. On peut ajouter que les systèmes se différencient par le poids qu'ils donnent, tantôt à l'un, tantôt à l'autre de ces éléments, en outre par la manière dont ils conçoivent la motion : efficience ou finalité. Ce qui caractérise la théologie de la grâce du Rme P. J. c'est donc (à notre jugement) qu'il insiste plus sur la forme surnaturelle que sur la motion, et que dans la motion, il appuie beaucoup plus sur la cause finale que sur la cause efficiente. — Dans les articles suivants est revendiquée la doctrine d'une si haute importance dogmatique et morale de la nécessité de la grâce pour connaître la vérité, pour faire le bien : de nombreuses autorités, tant de l'Écriture que de la Tradition prouvent la vraie doctrine contre ceux qui attribuent trop à la nature d'une part, et contre ceux qui, d'autre part, lui refusent le pouvoir de faire quelque bien que ce soit. Contre les sémipélagiens ensuite, il faut établir que la préparation à la grâce est elle-même due à la grâce ; on pourra dire dans un sens très vrai que « facienti quod in se est Deus non denegat gratiam » mais c'est un adage qui demande à être bien interprété, comme le fait l'A. à l'aide de multiples distinctions.

S. Thomas, dans la question 111 « de divisione gratiæ », ne propose que trois divisions ; les développements ultérieurs de la doctrine et les controverses en ont exigé beaucoup d'autres : en tout nous en avons ici treize. Parmi celles qui prêtent le plus à discussion, citons celle des grâces opérante et coopérante (p. 313) : les théologiens sont divisés sur la part qui dans la production de l'acte libre surnaturel revient à la grâce opérante et à la grâce coopérante, ils ne s'accordent pas davantage sur l'interprétation du texte de S. Thomas y relatif. Cependant l'exégèse la plus naturelle de ce texte veut que la grâce opérante s'étende à tout l'acte intérieur de la volonté y compris le libre consentement. C'est ce que l'A. montre fort bien, il fait remarquer de plus, que cette doctrine est de première importance parce qu'elle nous fait saisir la pensée intime de S. Thomas concernant la motion de la volonté libre. Nous le concéderons volontiers, tout en constatant que l'on a pu y trouver des arguments en faveur d'opinions diverses. En tout cas, la formule qu'énonce l'A. « gratia operans operatur ipsum velle nostrum » (p. 315) exprime bien la pensée du S. Docteur, qui ailleurs encore (de malo 3, art. 2) nous dit : le libre arbitre reçoit de Dieu « hoc ipsum, quod seipsum movet. »

Nous avons déjà signalé en commençant l'importance que l'A. attache à la distinction de « gratia Dei et Christi, » dont il précise le sens et indique les applications à la vie chrétienne ; le paragraphe consacré à la grâce élevante et médicinale complète le commentaire de l'art. 2 qu. 109 où S. Thomas a placé le principe de cette division ; à la notion de grâce médicinale se rattache celle de la grâce surnaturelle *quoad modum*, dont l'A. ne récuse pas l'existence. La distinction entre « auxilium quo » et « auxi-

Digitized by Google

lium sine quo non » est la clef pour l'intelligence de la doctrine de S. Augustin concernant la grâce dans l'état d'intégrité et l'état de déchéance. La distinction entre grâces suffisante et efficace est celle qui prête le plus à la discussion : on y reviendra, quand il s'agira de concilier la grâce et la liberté, ici l'A. montre qu'il est nécessaire d'admettre tant la grâce efficace que la grâce suffisante, et sans entrer dès ce moment dans l'explication du mode d'efficacité de la grâce, il rejette déjà absolument la position de ceux qui estiment que l'efficacité de la grâce ne dépend que du consentement de la volonté humaine (p. 394).

A la division des grâces en opérante et coopérante, se rattache la doctrine de la justification. La question n'est pas sans difficultés ; l'A. distingue avec raison entre la préparation à la justification qui peut être de longue durée, et l'acte même de la justification qui est instantané ; il explique d'abord le texte de S. Thomas qui traite plus spécialement la justification sous ce dernier aspect, ensuite il expose la doctrine du Concile de Trente qui tient compte davantage de la voie qui mène à la justification. Dans l'acte de la justification, relativement à l'ordre des opérations qui y interviennent (qu. 113, art. 8), S. Thomas semble émettre des assertions contradictoires (comme le prétendent en effet certains molinistes) : d'une part l'infusion de la grâce précède les actes du libre arbitre (actes de charité, de contrition), d'autre part ceux-ci sont les dispositions nécessaires à la réception de la grâce. Il n'y a là en vérité aucune contradiction selon les principes de la philosophie thomiste, et l'A. le montre clairement (p. 444) quoique brièvement : il n'a pas l'habitude en effet de s'étendre longuement sur les questions d'école. La controverse sur ce sujet, qui a beaucoup exercé le talent des vieux scolastiques, a encore eu du retentissement à notre époque, témoin le P. Pesch, qui dans sa dernière édition (de gratia [4], p. 228) a dû protester contre le parti que quelques thomistes contemporains tirent de cet article. Et de fait il y a là une question intéressante à examiner : les actes du libre arbitre suivent l'infusion de la grâce, et ne peuvent donc pas faire défaut, quoique ce soient des actes libres : il s'agirait de savoir s'il y a moyen de sauvegarder cette liberté sans recourir au *sensus compositus* et *divisus* de l'école thomiste.

La dernière question que S. Thomas consacre à la grâce est celle du mérite ; à la suite du S. Docteur, l'A. étudie les conditions du mérite et son objet. Encore une fois, il y a là beaucoup de vérités importantes à retenir, le mérite par rapport à l'augmentation de la grâce, par rapport à la persévérance finale. Faut-il un influx actuel ou virtuel de la charité pour tout acte méritoire ? L'autorité de S. Thomas ne semble pas exiger le premier terme : la solution proposée ici (p. 484) concilie bien le texte de S. Thomas avec ses principes fondamentaux.

Pour beaucoup de lecteurs, l'intérêt principal du livre se trouvera dans la dissertation finale : « de concordia inter gratiam et liberum arbitrium » (p. 513-663). Ce n'est pas en soi la partie la plus importante de la théologie de la grâce, mais c'est celle qui attire davantage l'attention à cause des controverses qui s'y rapportent, et parce qu'on est curieux de savoir quelle position prendra ici le théologien. Se rangera-t-il, et peut-être avec des

Digitized by Google

armes renouvelées, dans un parti ? ou essaiera-t-il d'être un conciliateur ? D'ailleurs la soutenance sera importante, même si elle ne donne pas la solution du problème proposé ; car elle mettra en œuvre toutes les ressources de la philosophie et de la théologie, de la raison et de la tradition ; et ainsi, chemin faisant, sera-t-on obligé de rencontrer beaucoup de théories et d'en peser la valeur.

La dissertation est divisée en trois parties : les opinions qui ne peuvent se concilier avec le dogme, les systèmes catholiques, enfin le système de l'A. Évidemment c'est la seconde et la troisième partie qui nous intéresseront le plus. Avant d'exposer les systèmes issus des controverses, l'A. étudie la pensée des grands docteurs dont les théologiens se réclament, en premier lieu celle de S. Augustin : ses principales conclusions sont que pour S. Aug. la solution du problème ne se fonde pas sur le principe philosophique de la nécessité d'une motion requise pour tout acte, soit d'ordre naturel, soit surnaturel, mais que, à ses yeux, l'efficacité de la grâce consiste essentiellement dans une force qui, par illumination, attraction et augmentation d'amour, triomphe des obstacles, sans léser la liberté (p. 532). Ce n'est là aucunement la délectation victorieuse de Jansenius, S. Aug. voulant seulement dire, continue l'A. en citant Fénelon, « que notre conduite est toujours décidée par nos plus fortes volontés... c'est donc une réflexion morale qui est incontestable, et non pas une explication dogmatique de notre liberté et du pouvoir de la grâce sur nous. » Cette dernière phrase nous conduirait à penser que S. Aug. n'a pas fait de théorie du tout concernant la conciliation de la grâce et la liberté. S. Anselme, S. Bernard, S. Bonaventure sont des échos fidèles de la pensée augustinienne : La grâce produit son effet, « mitigando tentationem, augendo affectum », nous dit S. Anselme ; « immittendo affectiones varias », estime S. Bonaventure. La pensée de tous ces docteurs est analysée avec autant de pénétration que d'impartialité. Reste S. Thomas, rentrera-t-il dans le même courant d'idées ? L'A. nous prévient qu'il n'entend pas traiter très au long l'examen de la pensée de S. Thomas : on pourrait en effet consacrer un volume à cette question; ici il faut se limiter. Sans doute, le Docteur angélique applique à la grâce la thèse métaphysique de la motion du premier moteur, mais va-t-il jusqu'à enseigner la prédétermination physique ? L'A. examine une série de textes (p. 561-573) et en pèse la valeur et le sens, sans se référer aux interprétations qui leur ont été données par les commentateurs soit thomistes, soit molinistes : il conclut en admettant que S. Thomas admet une motion divine, même une certaine prémotion pour tous les actes de la volonté libre, mais qu'il ne défend point la prédétermination, que tout son discours prouve qu'il ne suppose pas la prédétermination, mais que au contraire il la récuse « ita loquitur ut ostendat se illam prae mentis oculis non habere, immo illam rejicere » (p. 573). Ceci rencontrera l'approbation des uns, la critique des autres. Les textes défavorables à la prédétermination ont été déjà souvent opposés aux prédéterministes, sans que ceux-ci aient perdu foi à leur conformité avec S. Thomas : la détermination que ce dernier rejette, quant à la volonté libre, répéteront-ils, c'est la détermination des êtres qui n'agissent que par

Digitized by Google

nécessité de nature. Sans entrer dans le fond du débat, il nous semble que dans un litige où les deux partis soutiennent leur position avec tant de conviction et de vigueur, il eût été bon de donner plus de place aux arguments de la partie adverse, c'est-à-dire aux passages de S. Thomas qu'on peut invoquer en faveur de la prédétermination.

Une note historique intéressante relate les actes principaux de la Congrégation *de Auxiliis* (p. 576-586); puis viennent les systèmes de l'époque des controverses. Le Thomisme *rigide* est la théorie de la prédétermination physique. Il existe aussi un Thomisme mitigé qui diffère surtout du précédent par le pouvoir opératif qu'il accorde à la grâce suffisante : si celle-ci ne produit pas son effet, c'est qu'elle n'est pas assez forte pour vaincre les obstacles que lui oppose la mauvaise volonté. A remarquer la doctrine de Bossuet, que l'A. expose sans la critiquer, mais qu'il ne fait pas sienne en tant qu'elle va du côté des thomistes rigides. Enfin apparaît la théorie de l'Ecole augustinienne, qui admet la grâce intrinsèquement efficace, mais expliquée par le recours à la délectation victorieuse, agissant par attraction (p. 619). Après quelques mots sur le syncrétisme de Tournely et de S. Alphonse, l'A. passe à la discussion des systèmes proposés. On sait qu'il n'admet pas le Molinisme, mais ici c'est plutôt contre le Thomisme rigide qu'il déploie toute sa vigueur dialectique : il n'a pas de griefs nouveaux à lui objecter, mais il fait vivement ressortir les conséquences qu'il entraîne pour la liberté et dans le problème du mal. Quant au système Augustinien, il se recommande en ce qu'il évite les inconvénients de la prédétermination; il s'inspire essentiellement de la maxime de S. Augustin « Deus in nobis mirabili et ineffabili modo operatur » (p. 648), et s'arrête au seuil du mystère. Si l'on voulait pousser plus à fond les principes du système Augustinien et y trouver une explication « propter quid » du problème, on serait conduit, objecteront les thomistes, soit à un déterminisme plus absolu que celui de la prédétermination physique, si l'on prend pour principe l'infaillibilité de la motion résultant de la cause finale, soit à une théorie insuffisante de la science de Dieu, si l'on n'insiste pas sur l'efficacité de la causalité finale. Le R^me^ P. J. rencontre l'objection et n'en dissimule pas l'importance. C'est à l'aide de la connaissance que Dieu possède de toutes choses dans son éternité, qu'il répond à cette difficulté.

Tout cet examen amène la solution que l'A. propose enfin, comme un résumé synthétique des vues qu'il à déjà manifestées dans le cours de son ouvrage. Son système s'accorde avec les textes des Écritures, il concilie la volonté salvifique universelle avec la déchéance de ceux qui résistent à la grâce, il atténue la différence entre la grâce suffisante et la grâce efficace, il rapproche les opinions des théologiens modérés de diverses écoles tels Bellarmin et Billot d'une part, Gonzalez et le P. Guillermin d'autre part; à la suite de S. Augustin, il ne prétend pas préciser le mode selon lequel la volonté divine agit sur la volonté de l'homme, il admet une motion efficiente, mais sans l'étendre à l'acte second. Citons les deux propositions centrales de la théorie (p. 659) :

« In initio motus [voluntatis] non solum potest, sed et debet admitti aliqua praemotio physica, quae potest imo vocari praedeterminatio physica

Digitized by Google

non quidem ad agendum hoc vel illud, nec imo ad agendum vel non agendum, sed simpliciter ad *posse agere*, quatenus per hanc motionem initialem agens constituitur in actu primo. » Et plus bas : « Efficax gratia, divina tractione quae obstacula superat, illaesa libertate effectum obtinet, modo illo mirabili quem S. Aug. propugnat. Etenim uti ait : Magis habet Deus in potestate sua voluntates hominum, quam ipsi suas. »

En cette matière débattue depuis des siècles, ce n'est pas au recenseur du livre, c'est au lecteur de faire la critique en pesant le poids des raisons apportées pour et contre chaque opinion. Ce que nous avons voulu, c'est montrer seulement quels sont les problèmes qu'agite l'A. et quelle est la tendance générale qui le dirige dans la manière de les résoudre. On ne peut lui contester d'ailleurs le mérite d'avoir fait un effort sincère et courageux pour arriver à un essai satisfaisant de conciliation entre la grâce et le libre arbitre. Quelques-uns y trouveront à redire, mais les approbations ne feront pas défaut non plus, car à notre époque s'est accru le nombre des théologiens, qui, restant éloignés des solutions extrêmes, tâchent de réunir les éléments de vérité contenus dans celles-ci.

Après avoir apprécié les qualités spéculatives et dogmatiques de cet important Traité de la grâce, nous conclurons en faisant remarquer que son auteur ne néglige nullement le côté pratique et ascétique si opportun dans tout livre de théologie. Non seulement il produit fréquemment les auteurs ascétiques anciens comme Ruysbroeck, plus récents comme Bossuet et surtout Fénelon, mais encore les contemporains, Mgr Gay, le Card. Mercier, le R^me^ Abbé Marmion et bien d'autres. Il nous montre p. ex. (nous citons au hasard) que la saine doctrine de la grâce entretient l'humilité et la crainte de Dieu ; que la confiance doit accompagner la crainte surtout quand il s'agit de persévérance ou de prédestination, que l'esprit de prière s'affermit à la pensée de la grâce qui l'excite et le soutient. Tous ceux qui connaissent les volumes déjà parus de la Somme théologique du R^me^ D. J. savent que cet esprit de foi et de piété n'y fait pas défaut, ils le retrouveront, peut-être plus accentué encore, dans ce dernier.

D. RAPHAEL PROOST.

PESCH (Tillmann) S. J. **Institutiones Logicæ et Ontologicæ** etc. **Pars II. Ontologia sive Metaph. Gener.** Ed. altera... novis aucta a Carolo Frick S. J. Fribourg, Herder, 1919, in-8°, XVII-444 p. Prix : 15.40 fr.

Avec le présent volume se termine la réédition[1] — sous un titre mieux approprié — des *Institutiones Logicales* de la *Philosophia Lacensis*. Il n'est pas douteux que l'ancien ouvrage du P. P., remarquable par ses qualités solides, méritait d'être remanié et réoffert au public. C'est en continuateur fidèle, presqu'en alter ego, que le P. F., auteur lui-même de traités scolaires estimés[2], a remis sur le métier le livre de son regretté maître et ami. Respectant les cadres généraux de la 1re éd., laissant intact le fond d'une doctrine qu'il approuve pleinement, il a allégé le tome d'un long hors-

1. 1er vol. : *Pars I. Introductio in phil. — Logica.* 1914.
2. Une *Logique* et une *Ontologie*. Cf. *Revue Bénéd.*, janv. 1921, p. 91.

Digitized by Google

d'œuvre historique, et en revanche l'a renouvelé et complété sur un grand nombre de points.

Les tendances spécifiques de la *Phil. Lacensis* sont connues. Le P. F. les accuse, plutôt qu'il ne les tempère. Dans une digression de plusieurs pages au sujet des « XXIV thèses [1] », il s'explique sans ambages sur la grande liberté qu'il revendique à l'égard de la tradition purement thomiste (p. 108-110 : n'eût-il pas mieux valu placer cette profession dans la préface ?). A part quelques légères réserves sur des matières secondaires (modes, subsistance...), les solutions adoptées sont donc celles de Suarez. N'ayant pas à reproduire ici des énoncés dont la lettre est familière à tous les tenants de l'Ecole, nous nous contenterons de consigner quelques-unes des réflexions que nous a suggerées la lecture du volume, — en particulier celle du Livre I, *De Ente in communi* :

On accepterait volontiers, en somme, que les concepts *proprement génériques* (animal,...substance) fussent présentés comme étant à la fois « *métaphysiquement univoques* » et « *physiquement analogues* » (37), si cette manière de s'exprimer était utile (analogie de l'être), philosophiquement judicieuse, et, d'autre part, exempte de dangers. Mais, pour et par quoi se recommande-t-elle ? Et qui ne voit qu'elle obscurcit les notions fondamentales d'*abstraction totale* et de *précision objective* (differentiæ specificæ sunt perfecte *extraneæ* generi) ? — L'exposé du principe de raison suffisante (63-65) appelle quelques observations. N'est-il pas prématuré d'y faire intervenir des considérations (existence actuelle ; *ens a se*, opposé à l'*ens ab alio*) qui ne se rapportent directement qu'au principe de causalité ? « Raison suffisante » ou, plus métaphysiquement encore, « raison d'être », cela signifie « intelligibilité », « explicabilité » interne du réel, adéquatement envisagé : ainsi que l'enseigne le terme même de « raison », spontanément transféré de l'esprit aux choses. Si l'on tient, par ailleurs, à expliciter la modalité de la proposition, il ne faut pas écrire « pr. de raison nécessaire », mais écrire « pr. de la nécessité d'une raison suffisante ». — « L'universalité proprement dite de l'*existence*, lisons-nous (p. 102), est plus grande que celle de l'*essence*... Aucune différence essentielle... n'est assignable entre les existences respectives des différentes espèces créées » (l'ange... le minéral). Cette assertion, prise dans sa teneur, nous paraît lourde de conséquences : elle contiendrait en germe un monisme de l'existence finie, compromettrait toute la philosophie aristotélicienne de la puissance et de l'acte (*coordination* intime des éléments), enfin — ceci n'étant objecté que ad hominem — fournirait un argument péremptoire (combien involontaire !) contre l'identité réelle de l'essence et de l'existence dans les êtres contingents. — Cosmologique pour l'école de S. Thomas, le problème du principe d'individuation des substances corporelles est, au contraire, métaphysique pour les disciples du Doctor eximius. Rien n'a été épargné, dans le présent travail, pour faire prévaloir les vues de ce dernier. Mais une surprise nous y est ménagée. La façon dont il est parlé de la « *materia signata* » (164, 169) prouve manifestement qu'on a passé *à côté* de la pensée thomiste.

1. Cf. *Revue Bénéd.*, janv. 1921, p. 92 : EHRLE, S. J. *Grundsätzliches* etc., que cite largement le P. F.

Digitized by Google

C'est dans l'ordre métempirique, nouménal, substantiel, que se tient strictement la thèse de la matière « signée » (« *radicaliter præhabens* quantitatem omnino *interminatam* »). A l'individualité extérieure, phénoménale, accidentelle, elle prête d'ailleurs merveilleusement amorce. Ainsi concilie-t-elle, d'une façon très heureuse, et les suggestions du bon sens et les exigences de l'analyse philosophique la plus aiguë. Au lieu que la réponse suarézienne, tout en n'apportant aucune *explication*, fait virer l'individuel au spécifique, et fraye, du coup, les voies au nominalisme.

Le Livre II (*de ente prædicamentali*), qui s'ouvre par d'excellentes pages sur la valeur des catégories d'Aristote, reproduit de très près la 1re éd. — Le Livre III (*De Entium inter se habitudine*) est de composition assez hétérogène : car à un chapitre, celui-là tout indiqué, sur les *Causes*, s'en ajoute là un autre qui se partage entre *la Perfection*, *le Fini et l'Infini*, *le Nécessaire et le Contingent*. Deux lacunes sont à signaler dans le traité des causes : la cause instrumentale est à peine touchée ; le principe « omnis effectus est propter finem » n'est pas analysé. Au second chap., la question difficile de l'infini dans la multitude n'est qu'effleurée. Beaucoup plus développée, et à la satisfaction du lecteur, est la théorie du beau.

Dans tout l'ouvrage se manifeste le souci très louable — hérité du P. Pesch — de fournir des notions historiques précises, sur l'origine et l'évolution des problèmes, et de garder le contact avec la philosophie moderne. Des notices, très bien venues, retracent, p. ex., les fortunes successives des principes d'identité et de contradiction (Plotin toutefois est oublié), et les tentatives, tant de fois répétées depuis les pythagoriciens, pour compter les catégories. Kant est combattu en toute occasion ; le monisme, plusieurs fois ; manquent cependant les réfutations des erreurs monistiques qui concernent la finalité. Les représentants actuels de la pensée allemande sont fréquemment rencontrés et critiqués (sauf Eucken) ; la philosophie de la contingence (Bergson), non mentionnée [1].

Quelques articles (l'analogie, l'être de raison) pourraient être restitués à la logique ; la théorie du mouvement, reportée à la suite du traité des causes, ou en cosmologie. En transformant la *Logique réelle* du P. P. en *Ontologie*, le P. F. n'a pas partout observé l'équilibre : le Liv. I, développé, est bien une « partie du maître » ; tandis que le Liv. III est généralement sommaire. — Les différents volumes de la collection *Lacensis* devant se compléter les uns les autres, il y aurait utilité à les maintenir en relation entre eux, par des renvois.

Du point de vue scolastique, la discussion de plusieurs problèmes aurait gagné en portée, si les positions du Thomisme avaient été plus parfaitement étudiées, et certains grands représentants de sa tradition (Jean de S. Thomas, Complutenses, Salmanticenses) consultés. On reste involontairement sous l'impression que le P. F. n'a pas toujours cherché à *repenser person-*

1. La page que, dans le 1er vol. de la rééd. (*Pars I...Logica*. 598), le P. F. a consacrée au *bergsonisme* ne prouve pas que celui-ci ait été suffisamment pénétré. Pour radicalement faux que soit ce système, il n'en prime pas moins singulièrement en importance le pragmatisme anglo-saxon, lequel n'est qu'une sagesse à l'usage des chauffeurs d'auto, des rebouteurs et des gens pressés.

Digitized by Google

nellement à fond telle ou telle théorie thomiste, avant de la repousser : p. ex., celles de l'analogie (Cajetan), du principe d'individuation. En revanche, il y a, pour tous, un incontestable intérêt à posséder un bréviaire de l'ontologie suarézienne, présentée dans sa cohérence, montrée sous un jour avantageux, défendue avec ténacité et habileté dialectique. Et aucun lecteur n'hésitera à récompenser de son estime un ouvrage qui bénéficie d'une double et longue expérience de l'enseignement, qui se signale par nombre d'articles très fouillés, et le long duquel se laisse enfin constamment reconnaître ce consciencieux et patient effort de pensée, dans lequel consiste, pour une grande part, le talent philosophique.

de très rares lapsus ou incorrections : p. ex., 149, l. 2 ; 338, l. 26 [1].

Dom MAURICE FESTUGIÈRE.

GREDT O. S. B. **Unsere Aussenwelt.** Eine Untersuchung über den gegenständlichen Wert der Sinneserkenntnis. Innsbrück, Verlag Tyrolia. 1921. In-8°. 332 p.

Le monde extérieur est-il en réalité tel que nos sens le perçoivent ? C'est là l'objet de ce livre, étude philosophique sur l'objectivité de la connaissance sensible. L'Auteur, professseur au Collège bénédictin de St.-Anselme à Rome, bien connu par ses « Elementa philosophiae aristotelico-thomisticae », un des manuels les plus approfondis que l'on puisse désirer concernant l'ensemble de la philosophie thomiste, a publié, il y a quelques années, un écrit en latin sous ce titre « de cognitione sensuum externorum ». Le présent ouvrage reprend le sujet plus à fond, et en complète le développement en répondant aux objections qui ont été faites.

Dans la 1ère partie du livre, l'A. expose les diverses doctrines qui ont cours relativement à la connaisssance sensitive : idéalisme, réalisme critique, systèmes qui récusent l'objectivité des sensibles propres, enfin réalisme naturel : ce dernier terme désigne la doctrine de l'objectivité pure et simple, immédiatement évidente. Dans la 2de partie, il décrit les divers sens et en assigne l'objet précis, puis il expose la théorie de la connaissance en général, défend la véracité de la connaissance sensitive et fait la preuve de l'objectivité des qualités sensibles. La 3ème partie contient la réponse aux objections.

De l'exposé des systèmes, ressort déjà l'importance de la question ; il s'agit de savoir si l'on peut concéder à l'idéalisme que c'est par le raisonnement que nous devons conclure à l'existence du monde sensible. L'analyse de la connaissance, et en particulier de la connaissance sensible, nous donne la réponse : la connaissance des sens externes atteste avec évidence qu'elle est passive par rapport à son objet, elle ne forme pas d'espèce expresse (species expressa) précisément parce que son objet doit lui être présent, elle n'a pas à composer celui-ci, elle le prend et le représente tel qu'il est. L'A. insiste particulièrement sur l'inconséquence du réalisme critique, qui en appelle au principe de causalité pour démontrer l'existence du monde extérieur : dans ce système l'évidence avec laquelle les sens externes révèlent l'existence de leur objet propre est soumise au doute et à la critique, mais le fait que le sujet connaissant se sent insuffisant pour la formation

1. Les éditeurs obligeraient leur clientèle, en livrant les volumes toujours *cousus*.

Digitized by Google

d'une sensation n'est pas soumis au doute : or, il y a évidence de part et d'autre, si l'on croit pouvoir une fois douter de l'évidence, il n'y a plus de critère qui puisse distinguer ce qui est de ce qui n'est pas (p. 214, sq.).

Ce n'est pas sur l'existence de l'objet des sens externes, mais sur la délimitation précise de cet objet que doit porter la critique (p. 235) ; aussi est-ce dans cette analyse de l'objet des sens, qu'on trouvera la réponse aux objections qui servent de base aux systèmes adverses. Aidé des ressources des sciences physiologiques modernes, l'A. nous donne des précisions nouvelles sur l'objet de chacun des sens : pour la vue c'est l'image reçue sur la rétine de l'œil, pour l'ouïe le son qui frappe immédiatement la membrane basiliaire de l'oreille, et ainsi des autres ; l'objet vu de loin ou les corps qui résonnent sont conjoints à ce premier objet sans intermédiaire dans l'ordre de la connaissance. Cette assignation de l'objet explique très facilement les erreurs de perception qui peuvent provenir du milieu interjacent entre l'organe et le corps perçu, soit par réfraction de la lumière, soit par allongement des ondes sonores et autres causes semblables. Il y a d'autres erreurs plus difficiles à élucider : celles notamment dont ce n'est pas le milieu mais le défaut de l'organe sensitif lui-même qui est la cause, par exemple dans le daltonisme (p. 261). La rétine du daltonien est insensible à certaines couleurs ; quand donc elle est frappée par une couleur, telle le violet, résultant du mélange de plusieurs autres, elle élimine certains éléments du mélange et perçoit le reste, le bleu dans le cas présent. Cette perception est vraie, car toute l'altération se passe dans le domaine physiologique, précédant l'activité formellement psychique. Cette théorie doit concéder, que fréquemment la couleur formée sur la rétine ne reproduit qu'imparfaitement celle des objets extérieurs, elle sauvegarde néanmoins l'objectivité; il y a dans la nature du rouge, du vert, etc. quoique par suite du mélange des couleurs nos yeux ne puissent pas toujours nous fournir la conviction que tel objet est simplement vert, rouge ou autrement coloré. Il en est de même pour les sensibles communs : à première vue les corps qui nous entourent semblent continus dans toute leur étendue, il n'en est pas précisément ainsi, mais quoique la science nous prouve l'existence de pores et d'atomes, il n'en reste pas moins vrai que le continu existe : il n'y a aucune concession à faire au sémi-réalisme qui nie l'extension réelle.

Dans ses réponses aux objections, l'A. fait cette remarque préjudicielle, très opportune, à savoir que, en bonne critique les diverses explications qu'il propose des difficultés ne sont pas absolument tenues de présenter la valeur de théories scientifiques certaines ; il suffit qu'elles donnent une interprétation possible (p. 321). En effet, puisque l'objectivité est en possession et se réclame de l'évidence, c'est aux adversaires qu'il faudrait demander des arguments péremptoires. Combien n'y a-t-il pas de faits ou de vérités, bien établis en science ou en philosophie et qui rencontrent cependant des objections qu'il est difficile de résoudre complètement.

Le livre du P. Gredt est l'œuvre d'un penseur qui a réfléchi longuement avant d'écrire, et d'un philosophe qui applique à son sujet les principes les plus authentiques de la doctrine thomiste. Sans doute, et c'est là un mérite appréciable, il élimine très franchement de la vieille physiologie ou

Digitized by Google

physique scolastique ce qui est incompatible avec les progrès récents des sciences expérimentales, par exemple dans la théorie de la lumière et du son, dans la question des espèces intentionnelles (p. 188), et la démonstration de sa thèse ne fait qu'y gagner.

On pourrait reprocher à son exposé quelques longueurs, entre autres dans la théorie de la connaissance, mais il s'excuserait sans doute par le fait qu'il ne s'adresse pas seulement à des philosophes scolastiques suffisamment édifiés sur ce point, mais à des lecteurs plus nombreux, auxquels peut-être cette matière n'est pas très familière. Quelques-uns lui trouveront une certaine âpreté dans l'exposé et la discussion des systèmes ou des objections, toutefois il n'y a pas là question de personnes, mais uniquement de doctrines.

Concluons en signalant cet ouvrage comme animé par une psychologie et une critériologie très sûres, et comme une contribution importante à la question fondamentale en toute philosophie, de l'objectivité de la connaissance. D. RAPHAEL PROOST.

Henri LAMBERT. **Pax economica.** La liberté des échanges internationaux, fondement nécessaire et suffisant de la paix universelle et permanente. Bruxelles, Lamertin, 1920, 8°, 324 pp. fr. 7-50.

——— **Le nouveau contrat social ou l'organisation de la Démocratie individualiste.** Essai de synthèse sociale. Bruxelles, Lamertin, 1920, 8°, 351 pp. fr. 7.50.

L'auteur de ces deux ouvrages appartient à la grande industrie ; il connaît le monde des affaires, et, en plus, c'est un penseur, un remueur d'idées. La crise économique est universelle, le traité de paix de Versailles n'a fait que suspendre les hostilités, la guerre a accumulé des ruines, l'avenir est incertain et sombre, la haine divise les peuples. Le Traité de Versailles est un leurre et la Société des Nations une utopie. De toutes parts on cherche des solutions, mais des égoïsmes farouches, des passions politiques et sociales empêchent de trouver le remède aux maux qui affligent la société. M. Henri Lambert, depuis des années, a soulevé, examiné, discuté les problèmes de l'heure présente avec une liberté et une largeur de vues que d'aucuns ont parfois trouvées excessives. La guerre est un mal, la paix est le bien, mais comment éviter la guerre, comment instaurer la paix, une paix durable ? « La grande erreur des auteurs du Traité de Versailles, conclut-il, fut d'ignorer qu'entre nations les relations principales, les rapports les plus importants sont ceux résultant des intérêts matériels, et que, conséquemment, l'avenir de la paix et de la civilisation dépend d'un juste règlement économique international. De par la nature des choses, les besoins physiques des humains sont leurs intérêts primordiaux. « *Primum vivere deinde philosophari...* » L'harmonie et la paix durables entre les peuples, comme entre les individus, ne peuvent donc trouver d'autre fondement que la liberté économique, qui se confond avec la justice économique, qui « est cette justice même ». Certes, si tout le globe appartient à la masse, l'occupation par les nations de portions du Globe, avec monopolisation des ressources naturelles que ces régions offrent au genre humain, devient

Digitized by Google

logiquement un acte d'usurpation, de spoliation, de brigandage posé par une nation contre les autres, et appelle en retour des actes réciproques de même nature. La cosmopolisation exige le libre échange, et celui-ci rendant inutile tout agrandissement territorial ou politique, le libre échange devient nécessairement le fondement de la paix mondiale.

L'idée est simple et elle est défendue avec chaleur par un apôtre du pacifisme, libre-échangiste de vieille date. Si le monde était encore à créer, si l'on pouvait faire table rase des siècles du passé, on pourrait peut-être songer à bâtir la société sur ce grand principe de l'unité de la race humaine et de la cosmopolisation de ses habitants. Mais le protectionnisme à outrance n'est pas la seule cause des misères dont nous souffrons. La soif de domination, la guerre a d'autres raisons que le manque de libre-échange. Il y a un monde composé de nations, ayant leurs traditions, leurs aspirations, leurs ambitions ; il y a des individus ayant leurs passions. La guerre de 1914 a eu des raisons économiques, les unes publiques, les autres cachées, et on ne saurait assez mettre en lumière l'action néfaste de la haute finance internationale. Elle a eu d'autres causes, et l'une d'elles c'est le chancre du militarisme, c'est le paroxysme de l'orgueil d'un peuple égaré par ses intellectuels, qui n'a plus admis d'autre moralité que celle de son intérêt et de son orgueil. Il est vrai de dire que le problème international n'est pas un problème de forces mais un problème de moralité. Mais qu'est cette moralité ? C'est une chose mal définie et discutée. Les données ethnologiques, religieuses, sociales, politiques et morales doivent entrer en ligne de compte dans l'examen de ce grave problème de la paix mondiale.

Quel sera le Contrat de la Société de demain ? Les anciens partis seraient impuissants à construire le monde nouveau ; il faut que l'on comprenne que « le principe essentiel de l'ordre et de la prospérité démocratiques n'est, ni la liberté (prônée par le parti libéral), ni la solidarité (doctrine du parti socialiste), ni l'autorité (qu'invoque l'école conservatrice) : mais bien, proprement, la responsabilité ». Il y a dans le monde une absence d'équilibre entre les progrès matériels et le progrès moral. Notre organisation et notre civilisation sont essentiellement financières, sous l'action des privilèges et des monopoles. Il doit y avoir marche parallèle et progressive du progrès matériel et du progrès moral ; tout retard persistant dans l'avancement moral entraîne des catastrophes mondiales. M. Lambert établit et reconnaît le fait de la sociabilité des hommes, mais il dénonce les abus des associations qui ont neutralisé et supprimé les responsabilités ; il n'y a pas d'équation exacte entre le profit collectif et le travail individuel. Le monde nouveau reposera sur la démocratie individualiste. Si celle-ci veut vivre et agir raisonnablement, elle doit organiser le suffrage universel et réformer le parlementarisme, vicié dans son recrutement et son fonctionnement. Les réflexions et les critiques de M. Lambert sont marquées au coin du bon sens; il indique nettement que les grandes fonctions sociales sont: le Savoir, le Capital et le Travail, équivalentes et devant intervenir comme telles dans l'organisation politique. Les formules proposées par l'auteur paraissent très raisonnables et elles seraient pratiques dans un corps social composé de gens qui raisonnent. Mais ce corps est encore à créer. Non

Digitized by Google

moins intéressants sont les chapitres consacrés au droit commun d'association contractuelle, qui contiennent la critique d'une série de manifestations politiques et économiques et indiquent les remèdes appropriés. Impossible d'en signaler ici les idées maîtresses, parce que le livre de M. Lambert remue tellement de questions et si profondément, tout en les ramenant au grand principe du libre échangisme, base et solution du problème international, qu'on est forcé de dire : prenez et lisez, lisez et relisez. Certes je suis loin d'approuver toutes les conceptions philosophiques et sociales du distingué publiciste ; pour moi le fondement de la moralité sera toujours la conformité de l'acte avec la loi divine, et la religiosité de l'auteur ne s'accorde pas avec une religion positive. La loi du Christ sera toujours le vrai contrat social ; seulement cette loi est offerte à des hommes jouissant du libre arbitre, elle est pratiquée ou rejetée par des hommes soumis à des passions, et tous les contrats subissent le choc des passions, de là l'instabilité des situations, l'inégalité des conditions, de là la nécessité d'un équilibre entre la charité et la justice. D. U. BERLIÈRE.

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES.

LOTTIN (D. Odon) O.S.B. *Loi morale naturelle et Loi positive d'après S. Thomas d'Aquin.* Bruxelles. Action catholique, 1920, in-8°, 68 p., Prix : 3 fr.

S'appuyant sur les acquis de la psychologie rationnelle et de la métaphysique, l'A. de cette très intéressante dissertation se donne, comme point de départ, une définition, réputée par lui *verbale*, de la loi *en général*, — et se propose, comme but à atteindre, la définition *réelle et philosophique* de la loi *naturelle*. Il étudie cette dernière loi successivement dans son *objet*, son *extension*, son caractère *d'immutabilité foncière*, tempérée pourtant par une *variabilité secondaire*, enfin dans ses *rapports avec la loi positive*. Au cours de cette exposition, où la méthode synthétique s'aide de l'analytique, il est fait un usage excellent et suivi de deux parallèles instructifs : celui de la loi positive et de la loi naturelle ; celui de l'ordre *physique* (du *logique* il est également tenu compte) et de l'ordre *moral*. Ce second rapprochement est éminemment propre à unifier l'ensemble des choses créées sous la souveraine lumière de la loi éternelle (p. 66), et à nous livrer, dans la *connaissance* même de nos *tendances naturelles*, la clef de notre *connaissance* de la loi du bien et du mal (64). On sent le Docteur angélique revivre dans ces idées-maîtresses, tout comme on le retrouve dans les citations, judicieusement choisies, dont le travail est nourri : celui-ci n'en gardant pas moins une attrayante originalité, grâce à la manière dont y sont mises en œuvre les données traditionnelles. — Nous nous plaisons en particulier à signaler les paragraphes qui traitent du *nécessaire* et du *contingent* dans le monde physique (p. 30-33, 58-59). Sur la part à faire au contingent dans la constitution même de la nature de l'homme (7, 8), l'A. ne refuserait pas d'atténuer des expressions qui vraisemblablement dépassent un peu sa pensée ; et de même, s'il eût disposé de plus de place, il n'eût pas manqué de nuancer certaines des pages relatives à la mutabilité des préceptes naturels, et d'expliquer dans quel sens la loi physique mérite le nom de « loi ».

L'éloge étant acquis aux qualités, de fond et de forme, de cette publication, nous ne croyons pas hors de propos d'indiquer ici quelques points sur lesquels l'exposé de Dom L. gagnerait encore à être revu.

Digitized by Google

Une définition verbale (5) de la loi en général devrait envêlopper, par confusion, aussi bien la loi au sens « essentiel » (in auctore), que la loi au sens « participé » (in subdito). La formule classique de S. Thomas (« ordinatio rationis etc. ») ne saurait jouer ce rôle ; moins encore conviendra-t-elle, même verbalement, à la loi naturelle. — Il est indubitable qu'en l'occasion S. Th. prend le terme *ordinatio* non pas dans son sens principal et catégorique, mais dans son sens secondaire et dérivé, lequel implique formellement une intention d'*impératif* (44) : il faut suppléer, par la pensée, l'épithète absente du texte latin (I II 90, 4) ; et, si l'on traduit en langue vulgaire, choisir des mots capables *vi vocis* de combler la lacune (5, 42).

La loi civile, sans doute, poursuit le bien *de la communauté* (57, note) ; mais, dans ce bien *de tous*, celui *du législateur* lui-même (députés..., prince) est essentiellement compris. — Sans doute encore (ib.), Dieu ne peut disposer des êtres autrement que pour Soi ; mais, non moins nécessairement, le Législateur divin *veut* conduire les créatures à *leur propre bien commun*, — qu'Il est Lui-même. — Que si l'on embrasse d'un regard synoptique à la fois les perspectives du temps et celles de l'éternité, on voit l'humanité (même abstraction faite du surnaturel) réaliser plus que parfaitement toutes les conditions requises de la société « parfaite » (ib.) : sous un Législateur et envers une Fin transcendants. — D'aucune loi concevable la promulgation passive n'approche, en perfection, de celle de la loi éternelle : puisque cette loi (alors, loi naturelle) est insérée *distributivement* et entretenue *vigilante* en chaque conscience individuelle. De plus, la loi promulguée garde autant que possible, *dans sa promulgation même*, la marque de son origine : car son caractère d'*absolu-intemporel* est une empreinte signalétique d'éternité à tout instant reçue, un écho d'éternité à tout instant renvoyé par le monde des phénomènes (ib.) — Et comment enfin définira-t-on la loi naturelle (63) ? « Une conception ou connaissance *impérative*, venue de nature à l'homme, par laquelle celui-ci (individuel, social) est dirigé vers le bien (commun) dans ses actes proprement humains ».

D. MAURICE FESTUGIÈRE.

FEULING (Daniel) O. S. B. — I. *Glaubensgewissheit und Glaubenszweifel. Drei Vorträge fur gebildete.* Beuron. 1920, in-8°, p. 61. Prix : 2 marks, 80.

II. *Das Wesen des Katholizismus. Grundsätzliches zu Friedrich Heilers gleichnamiger Schrift*, item, p. 49.

I. De ces trois Conférences apologétiques : La première traite de la source et du fondement de la foi certaine. La seconde, qui mérite de retenir l'attention, expose, à la lumière de la psychologie, de la logique et de la théologie, les délicates et épineuses questions de l'obscurité de la foi, des difficultés, tentations et doutes en matière de foi, enfin du degré de culpabilité du croyant qui laisse ébranler sa foi. La troisième affirme le triomphe que l'étude approfondie de la crédibilité et de la Révélation est assurée de remporter sur les arguments de l'incrédulité et du scepticisme.

Les sujets abordés s'enchaînent bien entre eux. La marche de la pensée est sûre. Le zèle des âmes prête au ton éloquence et chaleur. Et, autant que nous en puissions juger, le style ne manque pas de qualités littéraires.

Une courte bibliographie est propre à orienter un lecteur désireux d'édification plus complète.

Orthographier : François Copp*ée* ; et non Coppé (p. 60).

II. Apologétique encore, mais de circonstance, est le deuxième écrit. M. F. Heiler, professeur d'histoire comparée des religions à Marburg, a, dans son volume *L'Essence du catholicisme* (1919), fait un mélange étrange de vérités, de demi-vérités et de contre-vérités. Inquiet de l'aptitude que possède l'ouvrage à fausser les esprits, Dom F. s'en approprie le titre pour y répondre. Il entreprend,

Digitized by Google

non pas de réfuter point par point un livre touche-à-tout, mais d'énerver sa nocuité en le convainquant d'erreur sur quelques articles fondamentaux. La discussion l'amène à conclure que, sous le nom d' « essence » du catholicisme, le professeur de Marburg n'en offre au lecteur que le travestissement.

S'il a été contraint quelquefois, par les textes mêmes qu'il critique, à atteindre la personne de M. H., notamment à donner son appréciation sur l'évolution d'âme qui a conduit celui-ci hors du catholicisme, Dom F. a toujours gardé les ménagements que recommande la charité. Émouvant est le son que rend ce sentiment chrétien dans une dernière page où l'apologiste relève, sous la plume même de M. H., l'aveu de la nostalgie que celui-ci éprouve de la foi et de la piété perdues.

Dans ce travail de polémique « charitable », la doctrine positive tient, bien entendu, une grande place. Il servira donc à corriger bien des erreurs, à redresser bien des déviations d'opinion, sur le compte de l'Eglise, de sa vraie nature, de son dogme, de sa vie, de son œuvre scientifique, etc. D. M. FESTUGIÈRE.

WASS (Virg.). O. Cap. *Repetitorium theologiae fundamentalis.* — Innsbruck, F. Rauch, 1921. In-16°, 48 + 328 pp. Pr. 15 fr.

Ce petit livre est remarquable par son caractère synthétique, par la grande quantité de notions, d'arguments, de textes qu'il résume sous un volume si restreint, avec une lucidité irréprochable. Un index analytique sous forme de tableaux fait sauter aux yeux l'ordre et la méthode de cette théologie fondamentale ; un index alphabétique, très serré, très complet, termine l'ouvrage.

Le caractère de résumé qui lui est essentiel, nous rend difficile la discussion précise du contenu; notons toutefois que son apologétique est strictement traditionnelle : il rejette péremptoirement le modernisme dont il expose la doctrine, mais nous ne trouvons rien concernant l'apologétique d'immanence.

Il est au contraire bien informé concernant les questions d'Écriture-Sainte et d'histoire ecclésiastique qu'il rencontre surtout dans le traité de l'Église et du Pontife romain. D. R. P.

TELCH (C.). *Epitome theologiae moralis.* Éd. 5. — Innsbruck, F. Rauch. In-16, 1920, XLII et 602 pp. Prix : 20 fr.

Ce résumé de théologie morale reproduit en abrégé la doctrine du P. Noldin, comme son titre lui-même (dont nous n'avons reproduit ci-dessus que les premiers mots) nous en avertit. Laissant donc la critique de la doctrine, universellement connue, il suffit de nous arrêter au côté formel. Le mérite du livre, à ce point de vue, est de concentrer énormément de matière en peu d'espace, grâce en partie à l'ordre adopté dans chaque section : série de définitions d'abord, puis série de principes : ainsi par ex. pour le Sacrement de pénitence, 22 pages de définitions, puis autant encore pour les principes. L'inconvénient sera parfois que les définitions seront trop éloignées des principes y relatifs : mais il faut bien considérer que le présent manuel est destiné à la répétition, à l'usage immédiat du confesseur, non aux classes.

L'ouvrage commence par un index analytique relativement étendu, il se termine par un index alphabétique extraordinairement détaillé : 160 pages sur les 602 que comporte le livre : le même objet est renseigné à divers mots, chose commode ; mais ce qui est excessif, c'est de renvoyer à un nombre trop grand de pages, ainsi : « actus validus et invalidus » renvoie à plus de 100 endroits ; lequel nous conviendra-t il ?

Nous ne pouvons omettre de mentionner les Appendices, très pratiques, notamment le *speculum parochi*, l'*examen sponsorum*, mais surtout la liste de 188 opinions probables que l'A. ne fait pas toutes siennes, mais qu'il est bon que le

Digitized by Google

confesseur ait présentes à l'esprit, pour les cas difficiles. — En somme ouvrage utile, composé avec un soin et une diligence extrêmes. D. R. P.

NOLDIN (H.), S. J. *De Pœnis Ecclesiasticis.* Codici J. C. adaptavit A. Schönegger, S. J. Ed. 12ª. Innsbruck, Rauch, 1921, 8°, 120 pp.

Il nous suffira de signaler cette édition du traité des peines ecclésiastiques, mise en accord avec le Code du Droit. Il conserve l'ordre suivi antérieurement par le P. Noldin, qui est plus facile pour l'enseignement que celui du Code, mais il a soin d'ajouter tout ce que le Code a publié de nouveau concernant les censures et autres peines ; il tient compte aussi des décisions les plus récentes de la Commission interprétatrice du Code. C'est donc le complément indispensable de la Théologie morale si appréciée du P. Noldin. D. R. P.

LITTLE (A. G.). *A Guide to Franciscan Studies.* (Helps for students of history n° 23). Londres, S. P. C. K., 1920, 16°, 63 pp. Prix : 1/6 net.

En quelques pages, l'auteur instruit le lecteur sur les sources où doit puiser celui qui veut étudier l'histoire franciscaine primitive et sur leur valeur : Vies de S. François, les premiers Frères, documents officiels, chroniques, ouvrages de controverse, missions et voyages, sermons et livres d'exemple, science, art et poésie, Ste Claire et son ordre, le Tiers-Ordre. D. U. B.

DE MEULEMEESTER (Maur.), C. SS. R. *Geschiedenis van het Sint-Niklaasgesticht te Kortrijk.* Bruges, Houdmont, 1920, 16°, 204 pp.

En 1352, les arbalétriers de Courtrai, imitant l'exemple de la Gilde des forgerons, fondèrent en faveur des étrangers de passage un hôpital placé sous le patronage de S. Nicolas, qui fut bientôt desservi par une communauté de religieuses sous la règle de S. Augustin. C'est l'histoire de cette fondation que le R. P. De Meulemeester nous raconte par le menu, grâce aux patientes recherches qu'il a faites dans les archives, à travers les troubles des XVᵉ et XVIᵉ siècles, des guerres de Louis XIV, les tracasseries du gouvernement autrichien, jusqu'à sa suppression à la Révolution. Mais les religieuses expulsées ont pu se rétablir en 1801 et développer une nouvelle et plus féconde activité dans l'éducation de la jeunesse et créer diverses succursales. D. U. B.

HUGUENY (P. Fr. Et.), O. P. *Psaumes et Cantiques.* Tournai, Casterman, 1916, 8°, IX-442 p. Prix : 3 fr. 50.

Le R. P. Hugueny commente en ces pages une quarantaine de psaumes choisis parmi les plus beaux et les plus usités : ceux du petit office de la Vierge. Il n'a pas cherché à faire œuvre scientifique : de parti pris il écarte toutes les questions qui n'intéressent pas la récitation liturgique et la méditation des psaumes. Néanmoins dans la détermination du sens littéral devant servir de base au commentaire moral et aux élévations pieuses, il s'appuie sur un travail consciencieux de critique textuelle. Son excellent livre aidera ceux qui veulent s adonner avec plus de piété à la méditation et à la récitation de la prière liturgique inspirée. D. I. R.

P. VENANT, F. M. Capucin. *De la Méditation à la Contemplation sous l'égide de Marie.* Bruges, Beyaert, 1921, 16° 162 pp. Prix : 4.50.

Ce petit livre, à première vue, semble être la réponse à une gageure : toutes les voies d'oraison possibles y sont examinées jusqu'à la nuit des sens et de l'esprit !

Mais il faut le reconnaître, la doctrine théologique sous-jacente à l'exposé pieux, est généralement très bien pensée ; elle est aussi sentie et vécue par le cœur. Le style du livre a de l'aisance ; les divisions sont claires et justes. Tout

Digitized by Google

l'ensemble a bonne allure, y compris l'impression faite avec goût. On trouvera en ces pages, — non une étude psychologique approfondie, — mais une vue synthétique bien vivante du développement intégral de la vie d'oraison. Le livre peut rendre un service réel d'initiation, particulièrement aux directeurs de conscience.

Les pages consacrées à la contemplation *acquise* sont des meilleures que nous ayons jamais lues, mais nous réservons notre jugement sur l'assertion : l'oraison de foi [quiétude] n'appartient pas à l'ordre de la contemplation *infuse*. (p. 124.) D. I. R.

D'ISNÉ (J.) *Allons à Dieu.* Courtes méditations pour la Jeunesse, précédées d'une lettre du R. P. Lebreton. Paris, Lethielleux. 1920, 16°, VIII-847 pp.

Courtes, mais substantielles méditations qui mettent la moelle de l'Évangile à la portée des enfants, les forment à l'habitude de vivre en contact intime avec le divin Maître, dont ils doivent écouter la voix, comprendre les enseignements et imiter les vertus. Les applications sont pratiques.

SEVERIN (P. Jules), S. J. *Vie du P. Lintelo, S. J.*, apôtre de la Communion quotidienne, membre du Bureau des Congrès eucharistiques. Bruxelles Action catholique, 79, Chaussée de Haecht, 8°, 352 pp. Frs 5.

Lorsqu'on termine la lecture de la vie d'un contemporain, que l'on a connu, avec lequel on a conversé, on éprouve un sentiment profond d'admiration et de vénération et un sérieux désir de lui ressembler. Le P. Lintelo voulut être un religieux accompli, un prêtre pénétré de l'Esprit de Jésus-Christ, un apôtre dévoré du désir de procurer la gloire de Dieu. L'apostolat, chez lui, fut l'expansion toute naturelle de la vie surnaturelle intense qu'il vécut. Procurer la gloire de Dieu, en manifestant aux enfants qu'il éduqua, aux laïques qu'il dirigea, aux prêtres qu'il instruisit, aux foules qu'il enseigna l'amour de Dieu et du Christ dans l'Eucharistie, dans le Sacré-Cœur, leur inculquer une confiance filiale à Marie, telle fut toute sa vie. Il fut l'apôtre de la Communion quotidienne, il prit une part active aux Congrès eucharistiques, il déploya une activité prodigieuse et par la plume et par la parole. Ce que le P. Severin nous a révélé de sa vie intime, donne encore plus de poids à ses écrits. Cette vie est appelée à faire un grand bien.

ROUZIC (L.). *Une âme militaire et chrétienne. Le lieutenant Guillaume de Montferrand*, 1877-1918. Paris, Lethielleux, 1920, in-12, VI-279 pp. Avec portraits hors-texte. Prix : 7 frs.

Biographie d'un de ces héros que la guerre mondiale a révélés. Issu d'une vieille famille où les traditions chrétiennes et les habitudes chevaleresque s'allient harmonieusement, modèle d'étudiant, soldat dévoué, chef admirable, le jeune de Montferrand entrevoyait dans le sacerdoce la vocation à laquelle Dieu l'appelait, quand la mort vint le faucher sur le champ de bataille. C'est une vie simple mais féconde en enseignements, à mettre entre les mains de notre jeunesse.

NAVATEL (R. P. Jean-Joseph), S. J. *Une contemplative au XIXe siècle. Sr Marie-Colette du S. C.*, religieuse clarisse du monastère de Besançon, d'après ses Notes spirituelles 1857-1905. Paris, de Gigord, 1921, 8°, 376 pp.

C'est une vie bien simple que celle de Marie-Augustine Duchet, née à Paris le 13 mars 1857, entrée chez les Clarisses, d'abord à Poligny en 1879, puis à Besançon en 1881, décédée le 6 janvier 1905. Dès l'âge de quatorze ans elle se sent attirée à contempler la Passion du Sauveur et éprouve un attrait irrésistible pour la souffrance, surtout en vue de faire amende honorable pour les âmes

Digitized by Google

consacrées à Dieu et qui se négligent dans le service qu'elles lui ont voué. Sa vie religieuse, d'une étonnante simplicité, fut une vie d'union intime avec Dieu, basée sur un grand esprit de foi et sur un abandon filial. Ses notes intimes, écrites par ordre des supérieurs, laissent transparaître avec la limpidité de son âme les grâces de choix dont il plut au Seigneur de la combler. Cette succession de lumières, de joies, de souffrances ne produit pas dans son âme de ces brusques mouvements d'obscurités et d'angoisses, comme on en trouve chez d'autres mystiques. Il y a comme un juste équilibre qui s'explique par son esprit de foi, d'abandon et d'amour ; c'est une âme ouverte de toutes parts à l'action de la grâce. Mais que de lumières, que d'expériences utiles, que de fortes leçons dans cette vie tout entière consumée dans l'union la plus étroite et la plus active avec le Christ Rédempteur ! Quelle doctrine sûre et réconfortante. On saura gré au R. P. Navatel d'avoir révélé cette contemplative contemporaine, dont le Journal consolera, éclairera, guidera plus d'une âme.

ROUPAIN (E.), S. J. *La Vierge toute belle.* Paris, Lethielleux, 1921, 12°, 408 pp. Prix : 12 frs.

Cette anthologie mariale, qui, en 47 chapitres, rappelle les privilèges de Marie, sa vie et ses mystères, est tirée des meilleurs écrivains contemporains. La nature documentaire de ce recueil le recommande et pour l'instruction et pour la dévotion.

VON OER (P. Sebastian), O. S. B. *Ich. Selbstbetrachtungen.* Fribourg, Herder, 1921, 16°, 99 pp.

Comment s'éveille notre personnalité, comment prenons-nous conscience de notre Moi, du microcosme que nous sommes ? Le Moi devient facilement égoïste, orgueilleux, insupportable ; placé en face d'autres personnalités et d'autorités, il doit se réformer, se transformer, se former. Que de sujets de méditation quand le Moi se place en face des autres, de sa patrie, de Dieu ; quand il cherche sa voie, sonde son intérieur, examine ce qui lui appartient, se recherche ou se sacrifie, se trouve devant la souffrance, devant la pensée de la mort et de l'éternité. C'est toute une philosophie pratique qu'il y a dans le petit livre du P. von Oer, tout un traité d'éducation morale et religieuse. Écrites avec une grande simplicité de style, mais en même temps avec une grande élévation de pensées, ces courtes méditations sont appelées à faire du bien.

WATRIGANT (Henri), S. J. *Deux dialogues sur l'Oraison.* Le premier composé par le P. Ignace del Nente, O. P. ; le second publié par le P. Gaspar de la Figuera, S. J. (Collection des retraites spirituelles). Paris, Lethielleux, 1921, 16°. Prix : 1,25 fr.

Bien qu'appartenant à deux écoles différentes, ces deux dialogues sont d'accord pour recommander l'exercice de la méditation, en relever l'excellence et les mérites, et en indiquer la méthode. Ce sont des extraits d'ouvrages d'un dominicain florentin et d'un jésuite espagnol du XVIIe siècle.

Digitized by Google

LA SÉCULARISATION DE L'ABBAYE DE SAINT-JACQUES A LIÉGE (1785)

Rien n'est plus triste que le spectacle d'une grande institution sombrant, après un passé plusieurs fois séculaire de prospérité, dans la honte d'une déchéance volontairement acceptée, dans l'oubli de ses devoirs et des traditions qui en avaient fait la force et la gloire. La sécularisation de l'abbaye bénédictine de Saint-Jacques à Liége fut une des manifestations de l'affaiblissement de l'esprit religieux au cours du XVIIIe siècle, dans une principauté ecclésiastique que l'esprit du siècle avait envahie et qui n'avait plus le courage de réagir contre les abus, du moment que les intérêts matériels des classes sociales qui en profitaient étaient suffisamment sauvegardés. Cette sécularisation n'est pas une manifestation isolée au cours de cette décadence ; d'autres maisons religieuses, comme les abbayes de St-Gilles à Liége et de St-Remy près de Rochefort, succombèrent sous l'effet des mêmes causes dissolvantes. Et si d'autres maisons ne furent point converties en chapitres de dames nobles, ce n'est pas que la noblesse liégeoise ne se soit pas fait faute de travailler dans ce sens, ou que l'autorité religieuse dans la principauté ait eu le courage d'arrêter et d'entraver ces menées regrettables.

Le haut clergé liégeois, habitué à une vie aisée, conservait trop les habitudes du monde où il se recrutait et en partageait les préventions et les aspirations. La noblesse avait subi fortement l'influence du philosophisme naturaliste qui s'était infiltré à Liége sous l'influence des encyclopédistes. L'indifférence religieuse et la vie frivole s'alliaient aisément avec les formes sociales traditionnelles de la religion, et c'étaient celles-ci qui constituaient l'ossature de l'État dans la Principauté. Les idées nouvelles se propageaient avec une facilité d'autant plus grande que le prince-évêque de Velbruck montrait plus de réserve. La littérature française inondait le pays, et rien ne montre mieux l'influence qu'elle exerça dans les milieux aristocratiques que la composition des bibliothèques qui en ornaient ou encombraient les châteaux : encyclopédies et romans, sans parler des pamphlets de tous genres. Les réformateurs d'Autriche et d'Allemagne, les éclairés et autres, les philo-

Digitized by Google

sophes en France combattaient les ordres religieux comme des survivances du moyen âge incompatibles avec le progrès moderne. Ces campagnes avaient abouti aux mesures de suppression prises par Joseph II et par la Commission des Réguliers, et tel était le trouble que cette levée de boucliers avait jeté dans les esprits, que des religieux d'ailleurs estimables, croyaient devoir chercher dans l'utilitarisme social de leurs institutions des arguments apologétiques assez puissants à leur gré pour diriger l'opinion et sauver leurs maisons.

Cette suppression aurait facilement trouvé à Liége des approbateurs et des imitateurs, si l'organisation politique elle-même n'y eût été un obstacle. Si on ne pouvait aller aussi loin, on devait tout au moins profiter du courant, s'efforcer de transformer, d'accommoder au goût du jour et d'adapter aux visées ambitieuses des gens intéressés les institutions existantes [1].

Le prince-évêque de Liége François-Charles de Velbruck suivit l'exemple donné dans les Pays-Bas Autrichiens. Reprenant le projet conçu par ses prédécesseurs Charles-Louis de Berghes et Charles d'Oultremont de créér un hôpital général, il avait pour le guider dans cette œuvre l'*Essai* publié en 1773 par le bourgmestre de Heusy : supprimer les monastères, en affecter les bâtiments à des services publics et les revenus aux œuvres d'utilité ou de bienfaisance. L'abbaye de St-Jacques pourrait être convertie en séminaire ; les prieurés de St-Léonard et du Val des Écoliers deviendraient des établissements de bienfaisance. Le prince-évêque n'osa pas toucher à St-Jacques, mais, comme St-Léonard lui convenait, il en sollicita et obtint en 1773 la sécularisation. Le couvent des Croisiers lui parut également convenable pour y installer les filles vagabondes et mendiantes, et, assuré de l'appui du prieur et des religieux, qui demandaient d'être sécularisés et pensionnés (1775), il adressa à Rome une requête, qui fut combattue par le général des Croisiers et par plusieurs religieux de l'ordre, dont l'action fut si énergique qu'elle fit échouer les plans du prince-évêque [2].

---

1. L'état d'esprit de la principauté a été exposé avec soin par Henri Kuntziger, *Essai historique sur la propagande des encyclopédistes français dans la principauté de Liège (Mémoirés couronnés* de l'Acad. royale de Belgique, t. XXX, 1879). Le grand travail de M. Daris : *Histoire du diocèse et de la principauté de Liége (1724-1852)*, t. I, Liége, 1888, peut être consulté avec fruit, encore qu'il ait une tendance plutôt optimiste. Voir aussi Pirenne, *Histoire de Belgique*, t. V, passim.

2. Daris, *Le prince-évêque de Velbruck et l'hôpital général à Liége (Notices histor.*, t. XIV, p. 205-214) ; *Leodium*, t. II, 1903, p. 3.

Digitized by Google

§ 1. Les précédents.

Les grandes crises religieuses et sociales ont toujours été accompagnées et suivies d'un fléchissement de la morale et de la discipline. Les causes peuvent en être éloignées ou prochaines : des guerres, des calamités publiques peuvent compromettre l'existence matérielle d'une institution religieuse, arrêter sa vie spirituelle, compromettre son recrutement et, par le fait même, son avenir. Ou bien encore l'action dissolvante du siècle peut se faire sentir dans un recrutement exclusif ou défectueux, transformer en apanages de famille des bénéfices ecclésiastiques, imposer des chefs incapables ou indignes et provoquer un fléchissement de la discipline et modifier l'esprit d'une institution.

Les invasions des IXe et Xe siècle, coïncidant avec l'accaparement des monastères par la royauté ou la haute noblesse, troublèrent l'existence des monastères au point d'y rendre la vie régulière impossible, et eurent pour résultat la sécularisation d'un certain nombre de maisons. Au cours du XIIIe siècle, si on rencontre de nombreuses aliénations de monastères bénédictins, on constate qu'elles s'effectuèrent généralement au profit de congrégations florissantes ou d'ordres nouveaux [1]. Au XIVe siècle, on commence à parler de sécularisation [2]. La création de nouveaux évêchés, dont certains monastères devinrent les chapitres cathédraux, tels que Maillezais, St-Flour, Montauban, St-Papoul, Alet, St-Pons-de-Tomières et d'autres, eut pour résultat d'y affaiblir graduellement l'esprit monastique, en amenant forcément les religieux qui constituaient le chapitre à s'immiscer dans les affaires politiques, à une époque où le recrutement devenait plus difficile et les vocations plus rares et plus intéressées.

---

1. Naturellement il n'est pas question ici d'incorporations de monastères à des chapitres ou à des menses épiscopales, si ardemment convoitées par les intéressés. La curie romaine veillait encore au XIVe siècle à ne pas compromettre par de pareilles mesures l'observance monastique, comme ce fut le cas quand Bouchard d'Avesnes, évêque de Metz, pour couvrir ses dettes, sollicita en 1297 l'incorporation de Gorze (*Hist. de Metz*, par les Bénédictins, t. III, p. 246-247 ; Chaussier, *l'abbaye de Gorze*, Metz, 1894, p. 208-209), quand en 1322 et en 1325, le comte Gaston de Foix voulut unir différents monastères aux évêchés d'Oloron et de Lescar (Guérard, *Documents pontificaux sur la Gascogne*, t. II, Paris, 1903, n. 173, 330, pp. 16-18, 156-157).

2. Hasslach fut sécularisé en 1274 (transféré à Molsheim), Schienen en 1352, etc. ; St-Chaffre (*Gallia christ.*, t. XVI, col. 162).

Jean XXII confirma en 1317 la sécularisation du monastère de St-Béat près Coblence, alors en décadence et sa transformation en collégiale, (Mollat, *Lettres de Jean XXII*, n. 6017 ; Sauerland, *Urkunden und Regesten zur Geschichte der Rheinlande*. Bonn, 1902, t. I, pp, 226-227) ; il ne restait plus que l'abbé et un moine ; cette maison fut donnée aux Chartreux en 1331.

Digitized by Google

Les misères morales qui furent la suite des troubles du XIVe siècle et du grand schisme, venant s'ajouter aux suites fâcheuses de l'exclusivisme nobiliaire dans un grand nombre de monastères d'Allemagne, précipitèrent la décadence de ces maisons, et, au moment où les décisions des Conciles de Constance et de Bâle allaient produire leurs effets dans l'ordre monastique, on vit un certain nombre d'abbayes abandonner publiquement une Règle qui depuis longtemps était lettre morte pour leurs prébendiers. Dès l'année même qui suivit la grande assemblée des abbés bénédictins d'Allemagne à Petershausen (Constance), on vit l'abbaye de St-Alban de Mayence solliciter sa sécularisation, ce que Martin V accorda le 16 août 1419, et ce triste exemple eût été suivi par celle de St-Jacques, si la pauvreté du monastère n'eût été un obstacle à la sécularisation projetée par l'abbé [1]. Ellwangen imita St-Alban en 1460 [2] et St-Burchard de Wurzbourg, après une révocation de l'indult, finit par aboutir vers 1468 [3]. Puis ce fut le tour de Selz (1481), Comburg (1488), Klingenmünster (1491), Odenheim (1494), Bleidenstatt (1495), Neuwiller (1498), Wilzbourg (1523), Wissenbourg (1524) [4], Gorze (1572) [5].

Le même phénomène se produisit en France au sortir des troubles de la guerre de Cent ans et au cours de la révolution religieuse du XVIe siècle. Des monastères cathédraux se sécularisent : Luçon en 1468, St-Flour en 1476, Tulle en 1514, Montauban en 1525, Alet en 1531, Castres en 1535, Vabres et Sarlat en 1561, St-Pons-de-Tomières en 1612, Maillezais en 1635 [6], St-Papoul en 1670 [7].

Déjà les moniales nobles de Bouxières en Lorraine avaient été transformées en chanoinesses avant 1453[8]. Successivement au XVIe siècle ce furent les abbayes de St-Martial de Limoges et de Vezelay (1535), de St-Bavon de Gand érigé en chapitre cathédral

1. Trithème, *Annal. Hirsaug*, t. II, p. 360 ; *Gallia christ.*, t. V, col. 579.

2. J. Zeller. *Die Umwandlung des Benediktinerklosters Ellwangen in ein weltliches Chorherrenstift* (1460). Stuttgart, 1910.

3. *Neues Archiv.*, t. VII, p. 180-181.

4. Voir la liste alphabétique des monastères allemands du P. Gabriel Bucelin jun. (pseudon.), *Uebersicht der Mönchsabteien des Benediktinerordens in Deutschland*... dans l'*Archivalische Zeitschrift*, N. T., t. II, 1891, pp. 188-288.

5. Chaussier, p. 317-318.

6. En dépit des protestations du grand-prieur D. Michel Bauldry (Bertrand, *Vie de messire Henry de Béthune, archev. de Bordeaux*. Paris, 1902, t. I, pp. 142-143, 148-160).

7. *Gallia christ.* aux diocèses respectifs.

8. *Gall. christ.*, t. XIII, col. 1354.

Digitized by Google

(1536), de Séez (1547) [1], de l'Ile Barbe (1549), de St-Pierre de Mâcon (1557), d'Aurillac (1561).

Si Saint-Sever du Cap trouve un refus à Rome en 1622 [2], si les monastères du Mas-Grenier, de Sorèze, de Lezat, de La Grasse, de St-Papoul et de St-Orens d'Auch ne peuvent réussir dans leurs démarches, grâce à l'opposition faite en 1624 par Dom Michel Bauldry [3], on eut à déplorer à la même époque toute une série de sécularisations : St-Pierre de Vienne (1612), St-Étienne de Dijon (1613), Déols (1623), Tournus (1627) [4], Ainay (1685) [5], le Joug-Dieu (1688), Troarn (1690).

Est-il nécessaire de faire remarquer que le Jansénisme, en ébranlant le respect dû à l'autorité légitime, comme en propageant un rigorisme outré, ouvrit les voies à la rébellion dans les cloîtres et à une diminution de la vie spirituelle ? Au cours du XVIIIe siècle le naturalisme fait d'effroyables ravages dans les âmes et pénètre dans les cloîtres pour y étouffer la notion même de la vocation religieuse. La décadence s'accentue au sein de corporations jadis florissantes et avec elle se succèdent les scandales des sécularisations : Fontgombault et St-Claude (1741), St-André le Bas à Vienne, St-Victor de Marseille (1751), Baume et Gigny (1760), Lure et Murbach (1765).

Et les projets ne manquaient pas à la veille de la grande catastrophe qui allait emporter ces institutions dont on convoitait les richesses. A Metz, les Bénédictines de St-Pierre et de Sainte-Marie sont fusionnées en un seul chapitre royal de St-Louis (1761). Ce n'est pas assez pour la noblesse, qui tente d'enlever à l'ordre les abbayes de St-Vincent, de St-Clément et de St-Symphorien [6]. Une tentative du même genre est faite pour St-Maximin de Trèves en 1786-87 [7]. Et nous aurons l'occasion de constater le même travail dissolvant dans la principauté de Liége.

Évidemment Rome ne se trompait pas sur les mobiles véritables

---

1. *Gallia christ.*, t. XI, 674, p. 176-200.

2. Du Buisson. *Hist. Monasterii S. Severi.* Aire, 1876, t. I, p. 380-381.

3. D. Beaunier. *Recueil hist. des archevêchés, évêchés, abbayes et prieurés de France.* Introduction par D. Besse. Ligugé, 1906, p. 92.

4. A la demande du Cardinal de La Rochefoucauld (*Revue des quest. hist.*, t. 23, 1878, p. 117).

5. T. Malley. *Une sécularisation au dix-septième siècle. — L'abbaye de St-Martin d'Ainay.* (*Études*, 5 nov. 1913, p. 354-376).

6. *Journal de Dom Jean François.* Metz, 1913, p. 10-11, 27, 35, 54, 74-75, 80, 90-91 103, 126.

7. Keuffer (Kentenich). *Beschreibendes Verzeichnis der Handschriften der Stadtbibliothek zu Trier.* VIII, 1914, p. 129, n° 312.

Digitized by Google

de ces demandes de sécularisation. Si les moines de Vezelay allèguent que leur abbaye est trop fréquentée par les pèlerins qui viennent troubler le silence et la retraite commandés par la Règle et qu'ils ne peuvent plus observer ; si les religieux de St-Étienne de Dijon invoquent leur contact continuel avec les séculiers en raison des fonctions curiales qu'ils remplissent dans plusieurs paroisses et qui les entraînent ainsi hors du cloître, si pour ceux de Tournus on fait valoir que par suite des circonstances et qu'à cause du voisinage des provinces soumises à l'Espagne et à la Savoie, leur abbaye, située dans une position élevée, a été reconstruite plutôt en forme de forteresse que de cloître et que le contact avec la garnison les met dans l'impossibilité de vivre en religieux, ce qui édifie mal le prochain et trouble leur conscience ; ceux de Gigny sont plus francs : ils avouent avec douleur que depuis longtemps, bien qu'engagés par des vœux solennels, ils n'observent plus la règle de St-Benoît ; qu'ayant abandonné la vie commune ils vivent en leur particulier. Vu leur exemption et leur indépendance de toute autre maison, ils ne sont soumis à aucune visite canonique. Il n'y a pas de possibilité de rétablir la règle bénédictine, puisqu'ils n'en portent point l'habit ni récitent l'office. C'est là un état de choses qui trouble leurs consciences : puisqu'il faut seize quartiers de noblesse pour être admis, et que les nobles ne veulent plus s'y faire moines, il importe pour sauver cet asile de la noblesse de favoriser l'entrée de sujets par une sécularisation [1].

Voilà une des raisons déterminantes. Depuis la fin du XIIe siècle, dans un certain nombre de maisons religieuses, les intérêts séculiers et les préoccupations économiques l'emportent sur toute autre idée ou idéal. Elles sont l'apanage exclusif de la noblesse, et comme la noblesse, libre décimée par les guerres ne peut plus fournir des recrues en nombre suffisant, la vie religieuse tarit en proportion des éléments séculiers qu'on y admet sans discernement. Les revenus sont partagés en prébendes d'autant plus grasses que le nombre des prébendiers est moindre, et, comme la vie commune avec ses intérêts et ses responsabilités n'a plus de raison d'être pour les bénéficiers, les bâtiments tombent en ruines et le patrimoine est dissipé. Ce fut le cas à Ellwangen, et tel était l'esprit de corps de la noblesse, qu'en dépit des protestations des abbés de l'ordre, on vit l'évêque d'Augsbourg, Pierre de Schaumbourg, au reste protecteur des réformes monastiques, épouser les revendica-

1. Gaspard, *Histoire de Gigny*. Louis-le-Saulnier, 1843, p. 279-281.

Digitized by Google

tions de la noblesse, à laquelle il appartenait, accepter et favoriser la sécularisation d'Ellwangen [1].

En Danemark, c'est le roi Christian qui, en 1474, sollicite la sécularisation du monastère d'Odensee, pour la raison que tout le clergé diocésain étant séculier, la diversité de rites était choquante, et surtout parce que les gens lettrés du pays n'ayant pas assez de prébendes en expectative, il valait mieux supprimer le monastère. Ces raisons étaient tellement absurdes qu'en 1488 Innocent VIII, à la demande des souverains et en rendant témoignage à la bonne discipline des moines, cassa cette sécularisation. Mais on tenait bon et en 1489 elle était reconnue par Rome. Les moines protestèrent et se maintinrent, mais en abandonnant aux séculiers la moitié de leurs biens [2].

Cet esprit de convoitise se retrouve dans la tentative faite en 1549 par l'évêque de Montauban et abbé de Moissac pour faire séculariser La Daurade de Toulouse contre le gré des moines [3], dans les efforts faits par le cardinal Charles de Guise pour transformer en chapitre de dix prêtres séculiers la puissante abbaye de Gorze, en supprimant ainsi une corporation qui portait ombrage et en assurant à l'évêque de Metz une partie de ses richesses [4], comme en 1400 l'abbaye de Corbie faillit être incorporée à la mense épiscopale de Paderborn, parce que l'abbé trop belliqueux au gré de l'évêque portait ombrage à son rival [5].

Au fond partout c'est l'intérêt matériel qui tue l'idéal religieux, et, quand la licence a amené une décadence que les princes et les évêques, patrons de la noblesse, ne pouvaient ou ne voulaient pas enrayer, et contre laquelle Rome se trouvait souvent impuissante, les sécularisations régularisaient des situations de fait, et tous les prétextes mis en avant n'étaient, comme le disait, en 1652, Dom M. Bauldry, à propos de Maillezais, que des « motifs ... faux, impertinens et ridicules contre toute justice et l'équité » [6].

---

1. Zeller, l. c.
2. Krarup et Lindbaek. *Acta pontificum danica*. Copenhague, 1910, t. IV, n°s 2515, 2582, 2692, 3095, 3104, 3110, 3118, 3156, 3186, 3202, 3211.
3. *Gallia christ.*, t. XIII, 103.
4. Chaussier. *L'abbaye de Gorze*, p. 317.
5. Sauerland. *Registen en Urkunden*, t. VII, n. 105,
6. Lettre à D. Laurens (E. Gigas. *Lettres des Bénédictins de la Congrégation de St-Maur. 1652-1700*. Copenhague, 1892, p. 2).

Digitized by Google

§ 2. La sécularisation de Saint-Jacques.

Fondée à la fin du Xe siècle, l'abbaye de St-Jacques avait subi dès son origine la forte impulsion imprimée à l'ordre monastique par le B. Richard de Verdun. École de discipline religieuse, le monastère se fit aussi remarquer par la culture des lettres [1]. A partir de la seconde moitié du XIIIe siècle, il se produisit dans l'observance un fléchissement dû aux causes générales qui en ce moment paralysaient les anciens ordres religieux. Toutefois, même au XIVe siècle, le monastère jouit d'un bon renom, et le soin qu'on met à enrichir la bibliothèque témoigne du souci de rester au niveau de la culture intellectuelle de l'époque. D'ailleurs l'abbaye tient une place distinguée dans la vie sociale de la ville de Liége et ses moines, issus de familles en vue, sont en contact permanent avec les autorités religieuses et civiles. « La grandiose basilique, en effet, n'était pas seulement le sanctuaire d'une abbaye importante, souvent lieu de conciliation et de refuge ; elle fut également le siège officiel où pendant des siècles les bourgmestres de Liége, nouvellement élus, juraient de maintenir les franchises de la Cité ; ses archives étaient conservées dans le monastère qui fut témoin de faits importants de notre histoire. Enfin, si la cathédrale de Saint-Lambert était la basilique nationale de la principauté, l'église Saint-Jacques constitua longtemps le temple communal et l'un des monuments les plus populaires de la patrie liégeoise [2] ».

Au début du XVe siècle, l'abbaye de St-Jacques devient un centre de vie bénédictine, dont l'action s'étend non seulement aux abbayes belges, mais même jusqu'en Allemagne, grâce au concours qu'elle prête à l'abbé de St-Mathias de Trèves, Jean Rode, l'initiateur et le propagateur de la réforme bénédictine, qui devait aboutir bientôt à la création de la célèbre Union de Bursfeld [3]. Les quatre moines liégeois envoyés à Trèves durent apporter avec eux le coutumier et le cérémonial *(Ordinarius)* de leur abbaye,

---

1. Balau. *Les sources de l'histoire de Liége au M. A.* Bruxelles, 1903, p. 185-189, 256-258, 426-428 ; du même, *Rapport sur l'état de nos connaissances relatives à l'histoire du mouvement intellectuel au pays de Liége* (*Annales du XXIe Congrès de la Fédération archéol. et histor. de Belgique.* Liége, 1909, t. I, p. 504-505).

2. G. Ruhl. *L'église Saint-Jacques à Liége.* Liége, 1907, p. 1-2.

3. U. Berlière, *L'ordre bénédictin en Belgique, Réformes des XVe et XVIe siècles.* (*Revue bénédictine*, 1894, p. 5-6) ; *D. Jean de Rode, abbé de St.-Mathias de Trèves.* (*Revue bénédictine*, t. XII, 1895, p. 103 ; *Mélanges d'hist. bénéd.*, t. I, p. 7) ; *Les origines de la congrégation de Bursfeld* (*Revue bénédictine*, t. XVI, p. 393-394 ; *Mélanges*, t. III, p. 18-19).

Digitized by Google

et ces documents aidèrent l'abbé Jean de Rode dans la rédaction de ses constitutions [1].

En même temps que la discipline se relève, le niveau des études monte, et, au XVe siècle, c'est à St-Jacques, comme à St-Laurent, qu'il faut chercher les chroniqueurs liégeois : Guillaume de Vottem, Jean de Stavelot, Adrien d'Oudenbosch, Corneille Zantfliet. Ce dernier fut un annaliste aussi zélé qu'un propagateur ardent de la réforme monastique [2].

Le monastère de St-Jacques, comme d'ailleurs les autres abbayes bénédictines du pays de Liége, aurait pu trouver dans une affiliation à la congrégation de Bursfeld un moyen de se maintenir dans sa ferveur. Mais les princes-évêques de Liége voyaient avec défiance toute immixtion des supérieurs de l'ordre dans les monastères de leur principauté. Dès la seconde moitié du XVe siècle, on les voit interdire aux abbés liégeois la fréquentation des chapitres triennaux de la province bénédictine de Cologne-Trèves, et refuser aux visiteurs nommés par les chapitres l'autorisation de procéder à la visite régulière des abbayes de la principauté [3].

Cette même défiance se reproduisit à partir de 1572, quand les monastères de la principauté non unis à une congrégation promulguèrent des statuts en vue de se mettre en règle avec les décrets du Concile de Trente. Les nonces de Cologne essayèrent à partir de 1680 de constituer une congrégation liégeoise, mais sans jamais pouvoir aboutir à un résultat sérieux, tant à cause de la variété d'observances qui existait dans les différents monastères de l'ordre, que du peu de bonne volonté qu'on rencontra de la part de l'autorité épiscopale. L'abbaye de St-Jacques surtout faisait opposition aux tentatives du nonce, dans la crainte que l'union à une congrégation sérieusement organisée ne mît un terme à

---

1. Il est assez vraisemblable d'admettre que le *Liber ordinarius* de St-Jacques, dont il existe deux exemplaires du XIIIe siècle, aura été revisé sous l'abbé Guillaume de Julemont, restaurateur de la discipline, élu en 1283. La copie faite pour Trèves en 1420 existe encore (Stadbibl. de Trèves, n° 1239, saec. XV) ; il en existait d'autres à Gembloux, à St-Trond et à St-Laurent de Liége. Son importance a appelé l'attention d'un bénédictin de Maria-Laach, le R. P. Paul Volk, qui a donné comme thèse doctorale, *Studien zum Liber Ordinarius des Lütticher St-Jakobs-Klosters*. Bonn, 1921, 8°, 28 pp., et doit publier prochainement ce texte accompagné d'une étude détaillée.

2. Balau, *Sources*, pp. 605-627. On trouvera d'intéressants renseignements sur les trésors manuscrits de St-Jacques dans l'étude de M. S. Balau sur « *La bibliothèque de l'abbaye de St-Jacques à Liège* (*Bull. de la Commission royale de Belgique*, 5e série, t. XII, p. 1-61).

3. U. Berlière, *Les chapitres généraux de l'ordre de St-Benoît, dans la province de Cologne-Trèves* (*Bull. de la Commission royale d'histoire*, 5e série, t. X, 1900, p. 138-152).

Digitized by Google

l'indépendance des religieux, habitués à une vie facile, sous le gouvernement d'abbés impuissants, privés de tout appui ou soustraits à un contrôle effectif. St-Jacques se rapprochait trop de la vie des nombreuses collégiales de la ville épiscopale [1], et l'on sait qu'au XVIIIe siècle la culture des lettres n'était pas très en honneur parmi ses habitants [2].

La mort de l'abbé D. Pierre Renotte, survenue le 12 décembre 1763, fournit aux religieux de St-Jacques l'occasion de régulariser, du moins à leurs yeux, la situation fausse dans laquelle ils se trouvaient. Une délibération capitulaire du 26 de ce mois montre que la vie commune était loin d'être parfaite chez eux, et que le pécule existait avec l'approbation tacite des supérieurs. Bien que l'abbaye eût des revenus plus que satisfaisants, la bourse commune ne fournissait aux religieux qu'une partie de leur vestiaire, et l'autre devait être acquise sur les pensions servies par leurs familles. Il arrivait des cas où des revers de fortune suspendaient le versement de ces pensions; de là des situations inégales pour les membres d'une même communauté. Tandis que les uns avaient largement de quoi subvenir à leur entretien, d'autres devaient se priver d'une partie du nécessaire. Il fut décidé que cet état des choses étant contraire à l'esprit de la Règle et injustifié par l'excellent état des finances du monastère, le prieur recevrait annuellement pour chaque profès une somme de cent florins destinés à procurer le vestiaire et la literie des religieux, sauf à leur rendre pour les vacances l'excédent non employé. Deux religieux D. Casimir Gilmart et D. André Beckers furent députés auprès du nonce de Cologne pour obtenir l'approbation de cette décision, ce qui fut accordé le 12 janvier 1764 [3].

J'ignore à quelle date exactement les moines de St-Jacques engagèrent à Rome des négociations en vue d'obtenir la sécularisation de leur abbaye. Les archives de la Congrégation des évêques

---

1. Voir notre étude : *Un projet de congrégation liégeoise de l'ordre de St-Benoît* (*Revue bénédictine*, t. XXVII, 1910, p. 480-497).

2. Au XVIIe siècle on cite encore quelques noms d'érudits : le prieur D. Gilles Gryfe (Fisen, *Flores*, p. 43), le bibliothécaire D. Placide Pietkin et l'abbé Nicolas Bouxhon. En 1737 et 1740, il y eut des soutenances publiques de thèses (Bibl. de l'abbaye de Maredsous) etc. Mais les plaintes de D. Martène sur l'incurie des confrères de St-Jacques sont connues (*Voyage littéraire*, II, p. 172-175; lettre du 2 juin 1728 au baron de Crassier; L. Halkin, *Correspondance de D. Edmond Martène avec le baron G. de Crassier*. Bruxelles, 1898, p. 178; *Bull. de l'Instit. archéol. liégeois*, t. XXVII, p. 192). Des plaintes de ce genre se relèvent dans une lettre du nonce de Cologne du 1er septembre 1656 (*Arch. Vatic. Nonciat. de Cologne*, vol. 27).

3. Décrets de la visite de 1771, voir plus loin.

Digitized by Google

et réguliers contiennent sans doute des pièces qui permettraient de retracer l'histoire de ces négociations. Le bref de Clément XIV, du 19 septembre 1770, chargeant le nonce de Cologne de la visite du monastère, nous apprend que deux religieux de Saint-Jacques s'étaient rendus à Rome, D. Chrysostome Bottin et D. Athanase Bartholomé, sans aucun doute pour les affaires de leur maison. Comme ils étaient partis sans autorisation, et qu'à la date du 5 novembre, en le relevant des censures encourues de ce chef, le nonce autorise ce dernier à résider à l'abbaye de St-Laurent à Liége [1], il y a lieu de croire qu'il s'était rendu à Rome plutôt en vue de maintenir la Règle bénédictine à St-Jacques, de même que son confrère qui fut relégué à Lobbes [2]. D'ailleurs la protestation de l'abbé de Stavelot le dit clairement.

Des protestations se firent entendre au sujet de la requête scandaleuse des moines de St-Jacques ; elles partirent du sein de l'ordre bénédictin, et le prince-abbé de Stavelot, Jacques de Hubin, ne tarda pas de s'en faire l'interprète. Le 28 novembre 1769, la Sacrée Congrégation des Évêques et réguliers demanda par l'intermédiaire du Vicaire général de Liége, commissaire apostolique, la raison de cette opposition.

L'abbé de Stavelot rappela que l'abbaye de St-Jacques s'était toujours distinguée par son observance, qu'elle avait été un centre de réforme, comme l'attestait l'histoire du pays de Liége et celle de la Congrégation de Bursfeld. Ce n'est qu'après le décès de l'abbé Pierre Renotte, pendant la vacance du siège abbatial, qu'on vit subitement les religieux manifester le désir d'un changement, puis procéder à l'élection d'un chef disposé à consentir au relâchement [3]. Cette conduite déplorable a scandalisé le peuple, et personne ne se levait pour empêcher une pareille décadence ! Après avoir juré solennellement d'observer la Règle de St-Benoît, qu'ils ont eu le temps d'étudier, ils veulent en secouer le joug ; ils veulent transformer leur monastère en collégiale et de mauvais moines devenir des chanoines encore moins bons [4]. Faut-il s'étonner qu'une pareille démarche ait profondément ému la principauté et surtout les abbés qui, eux, ne doutent nullement que la discipline, si on le veut sérieusement, puisse être restaurée à St-Jacques.

1. Lettre du nonce du 5 nov. 1770 (annexe IV).
2. L'art. 53 de la visite canonique dit que D. Chrysostome Bottin avait quitté le monastère le 24 juin.
3. D. Antoine Maillart, élu le 19 janvier 1764.
4. D'après l'expression bien connue de Trithème : ex malis Claustralibus facti Canonici pejores (*Annal. Hirsaug.*, t. II, p. 360).

Digitized by Google

C'est pour arrêter les machinations de gens mal intentionnés qu'il a écrit à son procureur, et qu'il a demandé à D. Athanase Bartholomé pendant son séjour à Rome de contrecarrer les démarches faites en vue de la sécularisation.

Et quelles raisons invoque-t-on pour ériger une nouvelle collégiale ? N'y en a-t-il pas assez à Liége, où abondent les bénéfices ecclésiastiques ? Et que dire du scandale soulevé par cette démarche ? Voilà pourquoi il proteste avec les abbés du voisinage ; il proteste avec quelques moines de St-Jacques qui ne partagent pas les vues de la majorité. Il est temps d'arrêter ce scandale. Le procureur général de la Congrégation du Mont-Cassin, le président de la Congrégation de Bursfeld travaillent dans ce sens. Les États de Liége semblent favorables à la sécularisation, c'est regrettable, mais lui, vicaire-général, il devrait user de tout son prestige pour protester à Rome et se faire l'écho des plaintes des abbés et travailler à rendre à l'abbaye de St-Jacques son ancienne vigueur [1] !

Ces protestations produisirent un excellent effet à Rome, et le nonce J. B. Caprara reçut l'ordre de procéder à une visite canonique du monastère, assisté de deux assesseurs pris dans la Congrégation bénédictine de Bursfeld, à laquelle appartenaient entre autres St-Trond, Gembloux, Stavelot-Malmedy, de détruire complètement tous documents relatifs à la demande de sécularisation, et de prendre les mesures nécessaires pour la restauration de la discipline. Une fois la visite terminée, le nonce devait en-déans les six mois en transmettre le procès-verbal à la Sacrée Congrégation [2].

Le 21 janvier 1771 le nonce partit pour Liége et arriva le 22 à St-Jacques. Il s'était adjoint comme assesseurs le prieur de Stavelot D. Gérard Schmitz et celui de Malmedy D. André Vacquerai.

Nous n'avons pas le procès-verbal de la visite, ni les dépositions des religieux, mais seulement les décrets portés au cours de cette visite et expédiés de Cologne le 12 mars 1771 [3].

Ces décrets, au nombre de 57, étaient relatifs au rétablissement de la discipline monastique et de la bonne administration du temporel. Ordre était donné à l'abbé d'assister régulièrement à l'office divin et aux autres exercices réguliers, de veiller à la parfaite exécution de l'office divin, au maintien du silence ; ordre lui était

1. Annexe II.
2. Bref du 19 septembre 1770 (annexe III).
3. Nonciature de Cologne, vol. 179, lettres des 20, 23 janvier et 14 février 1771.

Digitized by Google

donné de réduire le nombre des jours de récréations et de congés et de veiller au maintien de la réserve qui convenait aux religieux dans les rapports avec le monde, les promenades et les sorties. Les leçons de théologie et d'Écriture sainte devaient être rétablies. Défense était faite de porter des perruques. Le vestiaire étant réorganisé sur des bases nouvelles, la décision capitulaire du 26 décembre 1763 était abrogée. Des mesures nouvelles étaient prises pour la réorganisation des archives, le bon ordre des séances capitulaires, la rédaction de l'inventaire des biens et l'administration de la fortune du monastère. Ordre était donné d'enlever des registres tout ce qui avait trait à la demande de sécularisation.

Deux copies devaient en être conservées à St-Jacques ; ordre était donné de les lire publiquement quatre fois par an. Les abbés du Val-St-Lambert et de Beaurepart étaient constitués par le nonce commissaires pour veiller à leur exécution ; le prieur de Stavelot devait les promulguer et les expliquer [1].

Que se passa-t-il entre la publication des décrets du nonce de Cologne en mars 1771 et l'acceptation par Rome de la sécularisation de l'abbaye en 1785 ? Les documents font défaut, et les sécularisés n'avaient pas d'intérêt à garder le souvenir de leurs démarches et de leur ancien état. Il semble bien que la suppression de l'abbaye n'était qu'une question de temps, et que le public s'attendait à voir disparaître une institution qui se survivait pitoyablement. En 1773, le bourgmestre de Liége, de Heusy, dans son *Essai sur le projet de l'établissement d'un hôpital général dans la ville de Liége*, proposait de convertir St-Jacques en séminaire et de répartir les revenus entre les hôpitaux [2].

Le gouvernement du débonnaire abbé Antoine Maillart, élu le 19 janvier 1764, favorisa les plans de ceux auxquels le joug de la Règle pesait, et l'élection de son successeur, D. Augustin Renardy (8 mars 1781) n'était pas de nature à les arrêter. Celui-ci avait été élu « unanimement et quasi par inspiration » ; canoniquement cette élection était irrégulière, mais le nonce avait cru devoir passer outre pour ne pas susciter de troubles [3] et le 23 mars le prince avait confirmé l'élu [4].

---

1. Annexe IV.
2. Daris, *Notices historiques*, t. XIV, p. 206.
3. Arch. Vatic. Nonciature de Cologne, vol. 190, lettre du 22 mars 1781.
4. Archives du Grand Séminaire de Liége, élections abbatiales ; Archives de l'État à Liége, carton 181.

Digitized by Google

Celui-ci eût pu s'opposer énergiquement à la sécularisation de son abbaye et son refus eût sauvé le monastère ; il ne le fit pas, parce qu'il ne le voulut pas et parce qu'il sentait que l'opinion publique dans les hautes sphères le soutenait. Assuré de l'appui du prince-évêque, on renouvela les démarches à Rome et Rome céda. On eût pu ramasser les fouets avec lesquels le Christ avait chassé du Temple ceux qui le profanaient par leur négoce ; on n'osa pas désavouer les motifs allégués pour la transformation sollicitée.

Le 1er juin 1785, Pie VI adressait à l'évêque de Liége la bulle de sécularisation de l'antique abbaye de St-Jacques. Le pape rappelait que dans la supplique que le prince-évêque lui avait adressée, il était dit que le changement du monastère en collégiale aurait pour effet d'augmenter la splendeur du culte et du clergé, d'assurer l'utilité et l'édification des fidèles. Le pape cédait à ses vœux, évidemment parce qu'il le fallait bien, car il n'osait parler du scandale qui en résultait pour l'Église.

L'abbaye de St-Jacques était donc transformée en collégiale sous le même vocable et conservait tous ses biens et privilèges. Les anciens moines étaient dispensés des observances monastiques, de l'obligation de l'habit religieux et de leurs vœux, sauf de celui de chasteté. Ils devraient se conformer à l'office du clergé séculier, et auraient la faculté de posséder, de disposer des biens acquis après la sécularisation et de tester librement.

L'abbé actuel gardait sa dignité à vie. Après lui, on élirait un membre du chapitre de St-Lambert, comme c'était le cas à Visé, Amay, Dinant et Ciney, et cet abbé serait confirmé par Rome. Il y aurait de plus un doyen, dignité qui resterait vacante pendant la vie de l'abbé Augustin, un écolâtre, un chantre et 25 canonicats et prébendes.

L'abbé actuel conserverait les meubles et ornements du quartier abbatial à vie, plus 2000 écus ou 10000 florins de mense abbatiale, en outre l'entretien des serviteurs. Comme pour élever les maisons des chanoines il faudrait détruire en grande partie le quartier abbatial, l'évêque devrait procurer à l'abbé une maison convenable aux frais du chapitre de St-Jacques. L'abbé, qui était archidiacre d'Yernawe et Ferme, le restait à vie ; après lui ce serait le doyen. Les prébendes étaient attribuées à Augustin Renardy, François Lefebvre, Benoît Deneumoulin, Charles Andriessens, Pierre Villegia, Raphaël de Sonval, Grégoire Thomas, Jacques Destriveaux, Lambert Louvrex, Placide Closon, Tilmann Boret, Joseph Weselot, Hubert Remi, Antoine Wemans, Jean Nis, Nicolas Duvivier,

Digitized by Google

Mathieu Bodson, Théodore Burdo, André Baral, Bernard De Gueldre, Jérôme Delsarte, Romain Nossent, anciens religieux, et Quirin d'Adseux, prêtre du diocèse de Liége [1].

Le religieux Jean Maeren, frappé d'aliénation mentale depuis plusieurs années, devait être placé aux frais du chapitre chez les Alexiens de Hasselt. Quant à Casimir Gilmart [2], ancien receveur, qui s'était enfui en 1770 en emportant une somme de 60000 florins, il était déclaré exclu et indigne, incapable de jouir des effets de la bulle [3].

L'ancien abbé Renardy, devenu doyen du chapitre, ne jouit pas longtemps de sa nouvelle dignité. Il mourut le 24 juillet 1785. Il eut pour successeur en qualité de doyen Jean Deneumoulin, élu le 8 août 1786, qui mourut le 5 mars 1804 [4].

Le 1er décembre 1785 le doyen et le chapitre de Saint-Jacques, en vertu de l'autorisation donnée par le pape Pie VI et sous réserve de l'approbation du prince-évêque, rédigèrent les statuts de la nouvelle corporation. Ces statuts, divisés en quinze chapitres, traitaient de la réception des chanoines, des résidences, absences, réunions capitulaires, droits et charges d'un chanoine défunt, des distributions, revenus, de l'habit ecclésiastique, des cérémonies, des édifices claustraux. Le 21 janvier 1786 on députa les chanoines Closon, Lefebvre, d'Adseux et Davin auprès du prince-évêque pour en obtenir l'approbation [5].

La collégiale n'eut que deux prévôts :

César-Constantin-Marie de Méan de Beaurieux, élu le 8 août 1786, décédé le 19 juillet 1793.

Albert-Joseph de Grady de Cröenendael, élu le 23 décembre 1793, mort le 1er juin 1840 [6].

Sans trop tarder les nouveaux chanoines se choisirent des coadjuteurs : le 25 septembre 1785 Charles-Alexandre Andriessens, âgé de 70 ans, choisit Louis-Pierre-Ernest Du Vivier ;

---

1. Quirin d'Adseux, fils de Quirin et d'Élisabeth Grosfils, né à Coronmeuse, baptisé à Ste-Foy le 5 décembre 1743, décédé dans la nuit du 4 au 5 mai 1821. (Documents au Grand Séminaire de Liége, farde St-Jacques).

2. Une lettre du nonce du 15 novembre 1770 parle de cette fugue de l'ancien économe de l'abbaye (vol. 183).

3. Une copie de la bulle, vidimée le 1er juin 1785 par l'official de Liége, se trouve aux archives du Grand Séminaire de Liége avec d'autres papiers provenant du chanoine Quirin d'Adseux.

4. Ruhl, p. 25.

5. Copie dans la farde : St-Jacques (Archives du Séminaire de Liége).

6. Ruhl, p. 26.

Digitized by Google

le 20 octobre 1785, Lambert de Louvrex, âgé de 56 ans, choisit son neveu Lambert-Ignace de Louvrex, âgé de dix ans ;

le 28 janvier 1786, Jean-Guillaume Closon, âgé de 57 ans, porta son choix sur son neveu Bernard-Joseph Closon ;

le 10 avril 1787, Pierre-Nicolas Destriveaux, âgé de 57 ans, choisit Nicolas-Joseph Crahay ;

le 26 juillet 1791, Philippe-Joseph Kepenne choisit aussi un neveu Jean-Adam-Bauduin Kepenne [1].

Cependant le chapitre de St-Jacques s'était accru d'une façon inattendue : cinq chanoines-réguliers de St-Augustin de l'abbaye de St-Gilles à Liége, sécularisés en vertu d'une bulle de Pie VI, du 27 juin 1786, avaient été réunis à la nouvelle collégiale de St-Jacques ; le personnel de cette abbaye n'avait jamais été nombreux, car aux XVIIe et XVIIIe siècles il ne dépassait pas la douzaine [2].

Dans l'assemblée du Clergé secondaire de Liége, tenue à la fin de novembre 1787, il surgit des difficultés au sujet du chapitre de St-Jacques. Le nonce en avertit le Secrétaire d'État en lui communiquant la note suivante qui lui avait été adressée de Liége: « il y a eu des différens au sujet de la néo-collégiale de St-Jacques et de la bulle de sécularisation pour certains privilèges inclusives aux sept anciennes collégiales. Après beaucoup de débats à ce sujet, on est resté à l'avis qui est de faire un mémoire avec la raison *hinc inde*, et l'adresser au St-Siège pour l'interprétation de la dite bulle... Le chapitre de St-Jacques proteste contre le clergé, menace de s'adresser à l'Empire et ne veut pas s'en tenir à la proposition raisonnable lui faite d'expédier conjointement à Rome les informations pour avoir le sentiment du St-Père sur certains articles de la bulle de sécularisation. » Le nonce promettait de prendre de plus amples informations afin d'éclairer la Curie [3].

De divers côtés on pressait le nonce de mettre fin à cette controverse, mais sachant que l'affaire avait été remise au prince-évêque, il ne voulut pas s'y ingérer, pas plus que dans le diffé-

---

1. Archives du Séminaire de Liége ; farde : St-Jacques.

2. Le catalogue 101 de la maison Heberle à Cologne (1897) annonçait la vente des diplômes de la Confirmation par Joseph II de l'érection de la collégiale de St-Jacques (31 juillet 1785) et de la sécularisation de celle de St-Gilles et de son annexion au chapitre de St-Jacques, 16 février 1786. (*Chronique de la Société d'art et d'histoire du dioc. de Liége*, 15 novembre 1897, p. 44).

3. Nonciature de Cologne. Vol. 197 B. lettre du 9 décembre 1787.

Digitized by Google

rend survenu entre les chanoines eux-mêmes de St-Jacques, vu que la S. Congrégation consistoriale en avait confié l'examen à l'évêque de Liége. Celui-ci avait dès le 1er décembre 1787 fait intimer au chapitre de St-Jacques le décret consistorial du 1er octobre précédent [1].

Le 27 avril 1788, le nonce annonçait au Secrétaire d'État que la semaine précédente les sept collégiales de Liége devaient avoir expédié à la Congrégation du Concile une réponse motivée au Pro-mémoire que le chapitre de St-Jacques avait fait présenter au pape sur les différends survenus récemment. Bien que plusieurs chanoines des sept collégiales l'eussent mis au courant de cette controverse en lui communiquant les documents nécessaires, il s'était bien gardé d'intervenir, et il avait donné toutes les assurances qu'en matière contentieuse Rome agissait avec prudence et indépendance [2].

Quelques années après cette transformation, le chapitre de St-Jacques était entraîné dans la tourmente révolutionnaire et finissait sans dignité.

L'église a survécu aux troubles de la Révolution, mais elle faillit avoir le sort de la cathédrale de St-Lambert et tomber sous la pioche des démolisseurs. Aujourd'hui splendidement restaurée, elle est un des plus beaux joyaux de la cité de St-Lambert.

(A suivre). D. URSMER BERLIÈRE.

---

1. Ib. Vol. 198 A. Lettre du nonce au Cardinal Boncompagni, du 17 février 1788.
2. Vol 188 A.

Digitized by Google

NOTE SUR UN GRADUEL-SACRAMENTAIRE DE ST-PIERRE-ST-DENYS DE BANTZ, DU XIIe SIÈCLE.

Vers la fin de 1918, M. Edm. Dring, le chef actuel de la Maison Bernard Quaritch de Londres, faisait l'acquisition d'un manuscrit qu'il jugeait intéressant. Je lui en demandai communication au cours de l'été suivant, et tout aussitôt, avec son habituelle amabilité, il me permettait de l'étudier à loisir ; c'est de cette étude qu'est sorti l'articulet que l'on va lire.

Il y avait un petit problème à élucider, une recherche de la paternité à faire : le problème est toujours passionnant.

Par un singulier hasard, je suis arrivé à un résultat auquel je ne m'attendais guère, au moment précis où je cherchais à placer le berceau du petit traité anonyme Vatican *Quid est cantus* (que les grégorianistes connaissent bien !) à l'abbaye de Bantz. Ce graduel est venu m'avertir, par sa notation, que je me fourvoyais.

La méthode adoptée, la marche suivie dans cette petite étude est à peu de chose près la même que celle dont les lecteurs de la R. B. ont eu un spécimen au mois de janvier de l'année dernière. Si je ne craignais de rappeler des querelles tragiques et fameuses, quoique lointaines, je dirais que j'emploie un « Moyen Court », et facile... pourvu que l'on en ait à sa disposition les éléments. De ces éléments j'espère pouvoir faire profiter avant trop longtemps — lorsque l'édition sera plus abordable — le public érudit.

Le moyen m'a permis d'arriver souvent à des conclusions rapides avec un minimum de fatigue et d'effort cérébral ! L'inventer n'était point difficile : c'est, pour ainsi dire, l'œuf de Colomb de la Liturgie. Mais il fallait, condition première, avoir sous la main l'instrument de travail, incomparable malgré quelques défauts qui auraient pu être évités, qu'est le scriptorium Grégorien de l'Abbaye de Solesmes, ou son équivalent, je veux dire un petit noyau de quelques centaines de manuscrits liturgiques maniables à volonté. La rédaction d'une édition du chant Grégorien que Pie X et les moines de Solesmes eussent voulue aussi parfaite que possible, avait rendu nécessaire la collecte des manuscrits répandus à travers l'Europe latine. Des moines parcoururent les bibliothèques photo-

Digitized by Google

graphiant, à raison de trois ou quatre cents photos par jour, le meilleur et le pire ; on ne pouvait, le temps pressant, faire le choix sur place, et tour à tour les manuscrits d'Italie, d'Espagne, d'Angleterre, d'Allemagne, de Belgique, de France aussi, défilèrent sous l'objectif. La déclaration de guerre surprit nos moines-opérateurs en Autriche, et s'ils purent rentrer chez eux, la douane ne laissa point passer quelques volumineux paquets de papier suspect. Ces milliers de photos ne purent rejoindre Quarr Abbey que longtemps après le traité de Saint-Germain et grâce à de puissantes influences fraternelles.

On photographiait tout, ai-je dit, et sans trop peser la valeur grégorienne. *Felix culpa !* car ce que la critique peut — et doit même — laisser de côté comme indigne, du point de vue musical, devient sous un autre angle extrêmement précieux : tout document liturgique représente *un usage vécu.* La valeur importe peu. Ce que le liturgiste y cherche, c'est la vie de l'Église, du monastère, qui a circulé à travers ces feuillets jaunis : ce sont témoins irrécusables, et combien intéressants !

Il est même tels manuscrits, peut-être bons pour les grégorianistes, mais que les hasards de l'exposition solaire, les inégalités de la pose ou quelque autre raison que je n'ai pas à rechercher ici, ont rendus pour eux complètement inutilisables. De ceux-là encore, mais non sans fatigue, et sans mauvaise humeur, on a pu tirer, le texte étant plus gros que le neume, la « substantifique moelle » liturgique.

Le ms. qui va retenir notre attention pendant quelques instants appartenait au Rev. E. S. Dewick, mort trésorier de la *Henry Bradshaw Society*, et dont la bibliothèque fut vendue à Sotheby's le 17 octobre 1918. Il est décrit au catalogue de vente sous le n° 56.

Depuis que je l'ai vu, il est entré dans le cabinet liturgique — le plus beau d'Angleterre, à ce que je crois — du Comm. J. M. Falkner, à Durham.

Je dois à M. Falkner, et je l'en remercie, de pouvoir publier ici ces notes, qu'il a bien voulu illustrer de photographies de son précieux livre.

Paris, 1er septembre 1921.

Dom G. M. Beyssac, O. S. B.
moine de Solesmes.

*
* *

Digitized by Google

Il suffit d'ouvrir ce livre pour être frappé — si peu que l'on soit familiarisé avec les diverses écritures neumatiques — par la forme de certains signes, tels que ceux-ci, que je reproduis un peu au hasard et dans l'ordre où je les rencontre :

fo. 2. GR. Prope est... invocantibus e- um.

fo. 3. TR. Qui regis.. et veni.

fo. 6. OFF. Justus.. *V.* Plantatus.. ce- drus.

fo. 7. OFF. Reges. *V.* Deus.. filio re- gis.

fo. 15. GR. Tribulationes.. *V.* Vi- de.

Ces formes, fréquentes dans le cours de ce manuscrit, le situent tout de suite dans la région de Bamberg : les *Codices* encore conservés au trésor de la Cathédrale en font foi.

Puisque j'en suis aux particularités neumatiques, je remarque l'emploi de l'*apostropha* en combinaison avec la *virga* ou le *pes subpunctis*, et en place d'un *punctum* ordinaire, même dans le courant d'une vocalise. Exemples :

fo. 11. TR. Desiderium.. non fraudasti e- um.

fo. 46 OFF. Vir erat. *V.* Que est enim, que est enim.

Dans la notation sangallienne, cette figure indiquerait une liquescente ; ici, elle signifie simplement un intervalle mélodique plus étendu que la *seconde*.

Encore une différence d'avec la notation de Saint-Gall, c'est l'emploi du *pes flexus* ſ là où St-Gall se sert de ſ, et au contraire de la forme ſ pour la sangallienne longue ſ.

Il ne semble donc pas que ce ms. dérive directement de la grande École de St-Gall. Cependant on voit l'emploi de l'épisème

Digitized by Google

de longueur soit sur la *virga flexa* (ou *clinis*), ⌐, soit sur le *pes flexus* ⌐, et cela fréquemment.

Au point de vue strictement liturgique, le Graduel ne présente aucune particularité saillante : il suit pour toute l'année l'ordre de l'Antiphonaire Grégorien : l'Avent et Noël ; les fêtes des Saints mêlées au Temporal jusqu'à la Septuagésime ; le Propre du Temps seul jusqu'au 4me dimanche après Pâques ; de nouveau enchevêtrement des Saints et du Temps, ce dernier s'arrêtant à l'Octave de la Pentecôte, tandis que le Sanctoral continue jusqu'à S. André ; puis les dimanches après la Pentecôte.

Enfin la série des versets alléluiatiques, au nombre de 49 : pour le temps Pascal (4), les fêtes de la Croix (2), les Apôtres (5), les Martyrs (14), un seul Martyr (9), un Confesseur (4), Saint Martin — qui n'est même pas mentionné à son jour de fête, S. Mennas étant seul nommé, — les Vierges (6), Notre-Dame (1 seul), Sainte Madeleine qui est dans le même cas que S. Martin, et deux alléluias « *de Pascha* ».

Du folio 49' au fo. 51' se trouve l'*Ordinarium Missae*, qui comprend six mélodies différentes pour le *Kyrie* (les deux dernières ne sont pas dans l'Édition Vaticane du *Liber Gradualis*, les autres y font respectivement partie des Messes 14; App. 6; 1 et 2). Quatre *Gloria* (Vat. 4; App. 1 ; 1 et 14). Un seul *Credo* (celui qui est publié dans le *Kyriale* de P. Wagner — Graz, 1904, — p. 49). Cinq *Sanctus* (le 1er = Vat. 4 ; le 4me = Vat. 6 ; le 5me = App. 2). Six *Agnus Dei* (Vat. 2, 6, 1, 16 ; le troisième et le sixième n'y étant pas représentés).

Sans interruption, au verso de 51, commencent les *Séquences*, au nombre de 41, et sans notation. Il y en a une pour S. Benoît d'été, une pour S. Martin de Novembre, cinq pour la Ste Vierge. L'une d'elles est, à ce qu'il semble, inédite :

fo. 62 : *ITEM ALIA (DE SANCTA MARIA).*

1. Nobilissima angelorum domina,
gloriosa semper, mater luminis.

2. Speciosa super inclitas
filias syon,
sancti spiritus gratia plena.

3. Hinc omnis uox atque lingua
te magnificat,
te glorificat, « Adiuua ! » clamat.

4. Plena spes reorum,
Maria surge,
precamine euae
maledicta solue
dominoque benedicta.

5. Laxa peccatorum
ueniam pia,
ac filio tuo
nos commenda Christo
Domino Deoque nostro.

Digitized by Google

6. Aspice miseros uere pia,
aspice uere clemens domina,
diluens omnium crimina.

7. Cecidit hominum genus:
fragili uite nostre porrige
dexteram moribus formulam.

8. O dauid filia,
celi, terre Maria domina,
solis iusticiae,
lucis de lumine
uirgo mater sanctissima.

9. Nos tuos seruulos
tue deuotioni promptulos
celique brauio
dona consocios,
preelecta Christi sponsa.

10. Gabriel nuncius celorum ue-
[niens,
« Aue, inquit, o Maria,
tu gratia plena » ;
unde inuictissima altithroni
diuina stirpe fit proles.

11. Paues; archangelus ne timeas
[monet:
« Virtus, inquit, Dei Patris
ueniet in te,
Deorum deus dnus Ihuc Xpuc
hoc uerbo, uirgo, quem capis ».

12. Credula diuinis affatibus
concipitur mire Dominus,
[uerbum caro, ante tempora]
uerbum patris, homo natus
ex te post tempora.

13. Illa tu benigna, illa sancta,
attende nunc pia miseros,
audi reos, atque confer
uel ultima dona lapsis,
sorte gratissima.

14. [Salue nunc precelsa
salue yesse uirgula;
gloria perpetua
tibi domine per euum].

Le passage entre crochets dans la strophe 12, et la strophe 14 tout entière, évidemment omis par le copiste, ont été suppléés, soit en interligne, soit dans la marge, par le correcteur contemporain.

Une autre pièce inédite et très rare — je ne l'ai encore trouvée dans aucun autre ms., — est cet *alleluia* intercalé dans le Séquentiaire au fo. 62', entre deux Proses à la Ste Vierge, sur ce texte :

« Alleluia. Alma uirgo Maria, que genuisti Christum, intercede pro nobis ».

La mélodie est celle de l'*Alleluia* Laetamini in Domino, répandue à peu près dans toute l'Allemagne.

Ainsi donc, rien dans le Graduel, excepté deux pièces inconnues par ailleurs, qui puisse nous mettre sur la voie de la provenance de ce manuscrit. Fort heureusement, le Graduel est suivi d'un Sacramentaire contemporain, et le Sacramentaire, d'un supplément écrit sur papier au XVe siècle.

Entre parenthèses, le papier est au filigrane de la « tête de bœuf avec yeux et oreilles » surmontée d'une tige fleuronnée, et au mufle de laquelle est suspendu un triangle ; hauteur, 0.169 mm. ; les

Digitized by Google

pontuseaux sont écartés de 0,935 mm. Ce dessin se trouve dans LES FILIGRANES de C. M. Briquet, sous les nos 14871-14875 ; mais le fil qui soutient le triangle n'est, je crois, coupé que d'une traverse dans notre papier.

Ce dernier *Supplément* est, comme je le montrerai plus loin, étroitement uni au Sacramentaire, comme celui-ci l'est à l'Antiphonaire.

Or on y trouve des fêtes comme celles-ci :

fo. 182. DE SCA DOROTHEA, avec un Alléluia en vers rimés :

O Dorothea Christo grata,
Afflictorum aduocata,
O adiutrix, sis rogata
Ut defectus et peccata
Nostra per te sint ablata :
Tu uitis delicata,
Nos duc ad illibata
Filii Dei prata ;
Fac nobis ut placata
Sit genitrix beata,
Sancta Dorothea.

Cet Alléluia ne se retrouve, à ma connaissance, que dans les Missels de Würzburg, par exemple, dans les éditions de 1509 et de 1619 ;

fo. 184. DE SCA KUNEGUNDE, et par une touchante pensée, à la même messe, mémoire de son saint époux : « ADIUNCTA DE SCTO HEINRICO ».

Cette messe est d'ailleurs suivie de celle DE SCO HEINRICO, qui a la Prose *Laudet omnis spiritus* (Chevalier, R. H. 10434) ;

fo. 186. DE SCO VITO, sans Séquence.

fo. 188'. DE SCO KILIANO, patron de Wurzbourg, avec sa Prose : *Adoranda, ueneranda Trinitatis est usia* (R. H. 505) :

fo. 192'. DE SCO OTTONE, évêque de Bamberg, canonisé en 1189, avec mémoire de S. OURS.

Toutes ces fêtes se retrouvent dans le Calendrier de BAMBERG de 1480 (Missel-Weale, *Anal. Liturg.*, fasc. XIV, p. 293-298). Le Calendrier de WURZBOURG de 1509 n'a ni celle de s. Henri au 12 mars, ni celle de s. Otton au 30 septembre.

Ce Missel serait-il donc suivant l'usage de Bamberg ou de Wurzbourg (car nous venons de voir que certaines particularités nous inclinent aussi de ce côté) ?

Examinons les ALLELUIAS attribués à chacun des dimanches

Digitized by Google

après la Pentecôte dans l'Antiphonaire, et comparons-les avec les deux usages suspects : ces alléluias sont comme la pierre de touche et la caractéristique des diverses « *consuetudines* ».

	BAMBERG.	MS. X.	WURZBOURG.
Dnica. 1.	Domine deus meus.	do.	do.
2.	Deus iudex.	do.	do.
3.	Diligam te.	do.	do.
4.	Domine in uirtute.	do.	do.
5.	In te Domine speraui.	do.	do.
6.	Omnes gentes.	do.	do.
7.	Eripe me.	do.	do.
8.	Te decet.	do.	do.
9.	Attendite.	do.	do.
10.	Exultate deo.	do.	do.
11.	Domine deus salutis.	do.	do.
12.	Domine refugium.	do.	do.
13.	Venite exultemus.	do.	do.
14.	Quoniam deus.	do.	do.
15.	Paratum cor meum.	Confitemini domino.	do.
16.	In exitu.	Paratum cor meum.	do.
17.	Dilexi.	In exitu.	do.
18.	Laudate dominum o. g.	Dilexi.	do.
19.	Dextera dei.	Laudate dominum.	do.
20.	Qui confidunt.	Dextera dei.	do.
21.	De profundis.	Qui confidunt.	do.
22.	Lauda anima.	De profundis.	De profundis.
23.	»		»
24.	»		»
25.	Qui posuit.	Qui posuit.	Confitebor.

Comme on le voit, *X* est d'accord avec BAMBERG jusqu'au 14me dimanche ; à partir de ce moment, l'harmonie est rompue, par l'insertion dans la série du ℣. CONFITEMINI. Avec WURZBOURG l'accord subsiste jusqu'au dernier dimanche *exclusivement.*

D'ailleurs, si *X* était « secundum usum Ecclesiæ Bambergensis », il devrait avoir au 19me dimanche le GR. *Oculi omnium ;* au 20me, le GR. *Tollite hostias ;* or il a les GR. *Dirigatur* et *Oculi,* comme la généralité des manuscrits. Il n'est donc pas de Bamberg.

Il ne saurait être davantage de Wurzbourg, encore une fois, en raison de la différence — minime, mais essentielle — de l'Alléluia du 25me dimanche, ou plus exactement, de la messe *Dicit Dominus.*

Cependant, comme les messes de l'Appendice nous ramènent forcément vers ces deux diocèses ; comme la notation de l'Antiphonaire surtout nous interdit de nous éloigner beaucoup de Bam-

Digitized by Google

berg, il y a des chances pour que le MS. appartienne par son origine à une abbaye bénédictine des environs. Laquelle?

Nous n'avons plus, comme ressource dernière, qu'à étudier le Sacramentaire.

J'ai dit que le SACRAMENTAIRE, le Graduel et le Supplément sont étroitement liés entre eux et forment un vrai tout. En effet, les renvois sont perpétuels de ce dernier au livre original; pour toutes les pièces dont il ne donne que l'*incipit*, il indique le folio où elles se trouvent intégralement. Par exemple :

fo. 181. *IN CONVERSIONE SANCTI PAULI APOSTOLI.*

Intr.	Scio cui	38	(dans l'Antiphonaire)
Oratio	Deus qui universum	73	(dans le Sacramentaire)
Grad.	Qui operatus est	38	(dans l'Antiph.)
Alleluia.	Celi enarrant	48	(»)
Evang.	Ecce nos reliquimus	141	(à la fin du Sacrament.)
Offert.	In omnem terram	38	(dans l'Antiph.)
Secreta	Apostoli tui	73	(dans le Sacrament.)
Prefatio	Qui ecclesiam	66	(»)
Comm.	Amen dico uobis	38	(dans l'Antiph)
Compl.	Saciasti nos domine	73	(dans le Sacrament.)

De même, une main du XVe siècle, peut-être celle-là même qui a écrit le Supplément, a indiqué dans les marges de l'Antiphonaire les renvois, pour les oraisons et les lectures d'un grand nombre de messes, au Sacramentaire ou au Supplément. En voici un exemple tiré de la première page du manuscrit :

DOMINICA PRIMA DE ADVENTU DOMINI.

Oratio.	Excita quesumus	108	(dans le Sacramentaire)
Oratio.	Deus qui de beate	152	(dans le Supplément)
Oratio.	Conscientias nostras	152	(»)
Epistola	Scientes quod.	151	(»)
Evang.	Cum appropinquaret.	151	(»)

Ajoutons que l'Antiphonaire et le Sacramentaire ont uniformément 25 lignes à la page, d'une longueur variable et moyenne de ±135mm., bornées à droite et à gauche par deux verticales séparées de 8mm., entre lesquelles se logent les petites initiales rouges.

L'écriture n'est cependant pas de la même main dans les deux parties, ni le parchemin, qui est plus épais dans la seconde. Mais les grandes initiales rouges tracées au trait et ornées de bleu foncé et d'un vert très léger, sortent évidemment du même atelier.

Digitized by Google

Le Sacramentaire présente quelques-unes de ces grandes lettres fort lourdement dorées et argentées — peut-être postérieurement — et dont l'or et l'argent, mal appliqués, ont noirci sous l'action du temps.

Remarquons encore que la foliotation est continue (sauf 66 qui manque, et 76, deux fois répété) de I à CLXXXVII, et que c'est le rédacteur du Supplément qui a écrit ces chiffres. Nous avons donc affaire à un tout constitué dès le XIIe siècle, augmenté et nouvellement relié au XVe avec son Supplément.

Quelles nouvelles lumières va nous apporter le SACRAMENTAIRE ? Nous y allons trouver tout le nécessaire pour préciser des conclusions.

Au fo. 115, nous avons, parmi les oraisons votives une *Missa de Patronis* ; en voici la Collecte :

» Propitiare quesumus Domine nobis famulis tui (!) per sancti
» Petri apostoli et sancti Dyonisii martyris tui merita gloriosa :
» ut eorum pia intercessione ab omnibus protegamur aduersis. Per. »

S. Pierre et S. Denys sont également nommés dans la Secrète et la Postcommunion.

Au fo. 127' : (*Missa*) *Generalis*. Collecte :

» Pietate tua quesumus Domine nostrorum solue uincula omnium
» peccatorum, et intercedente beata MARIA semper uirgine cum
» omnibus sanctis tuis, domnum apostolicum, (abbatem nostrum)
» et omnem gradum ecclesiasticum, reges et principes nostros,
» famulos et famulas tuas atque locum istum una cum omni
» congregatione et familia sancti Petri (sanctique Dyonisii) in
» omni sanctitate custodi... »

Les Saints ne sont nommés que dans la Collecte ; « notre abbé » est dans les trois oraisons. Mais S. Denys et l'abbé ont été effacés partout, bien qu'ils soient encore lisibles.

Nous avons ici la solution du problème. Le manuscrit a été écrit dans une abbaye des SS. Pierre et Denys, dans les environs de Bamberg, et en relations probables avec l'église de Wurzbourg.

Toutes ces conditions se trouvent réalisées dans le monastère de BANTZ, Ordre de S. Benoît, Diocèse de WURZBOURG, à 30 kilomètres au Nord de BAMBERG, fondé vers 1058-1069 par Ste Albérade, dans le Castrum même où elle avait élevé STE KUNÉGONDE, la future épouse de S. HENRI, et dont l'église fut dédiée, en l'honneur de S. PIERRE et de S. DENYS, par S. OTTON, évêque de

Digitized by Google

Bamberg, le 21 septembre 1114, ainsi qu'il le dit lui-même dans une lettre « *De restauratione monasterii Banthensis* » écrite en 1127.

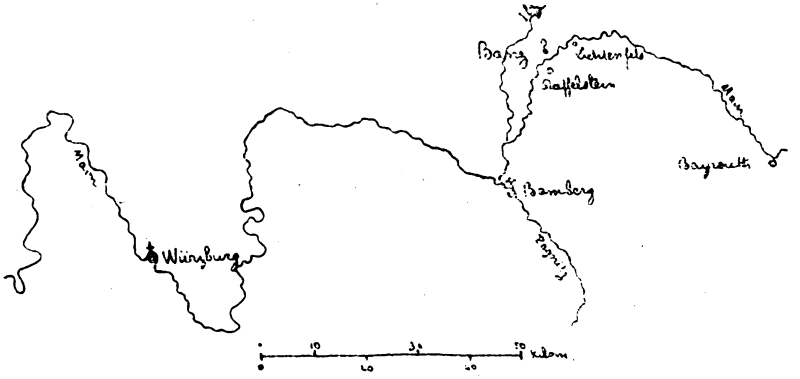

Le Calendrier jadis en tête du manuscrit, et auquel fait allusion une note marginale dans le Sacramentaire (fo. 89' : « Rex Sanctorum, quere infra kalendarium »), indiquait sans doute, à son jour, la fête de cette dédicace.

Nous savons même qui a écrit au moins le Sacramentaire. Le copiste a signé par deux fois son œuvre, à la fin de deux cahiers consécutifs, à l'extrême marge inférieure des feuillets 86' et 94' : *Fridericus D.* et, plus explicitement : *Fridericus diaconus.*

Chose curieuse, il n'y a pas un mot dans l'Antiphonaire, pas un mot dans le Prosaire sur S. Denys, le Patron de l'Abbaye ; et si le Sacramentaire contient sa messe (fo. 102), elle est privée de toute sorte d'ornementation.

Sur l'abbaye de Bantz, on peut consulter :

PATROL. LAT., T. CLXXII, 1340-42 : Epistola Ottonis Bambergensis de Restauratione monasterii Banthensis (Lettre de 1127). Cf. ibid. dans la vie de S. Otton, c. 1284.

MON. GERM. HIST. SS. XV. 1032-39 : Fundatio monasterii Banzensis auctore Heinrico abbate (Ecrit vers 1300. L'auteur donne 1123 comme année de la dédicace).

G. BRUSCHIUS : Chronologia Monasteriorum Germaniae Praecipuorum (2me éd.). Sulzbachii, 1682, p. 52-56.

CHR. BROVVER : Fuldensium Antiquitatum Libri IIII. Antuerpiae, 1612, p. 143-144.

J. F. SCHANNAT : Dioecesis et Hierarchia Fuldensis. Francofurti, 1726, p. 93.

Digitized by Google

Du même : Vindiciae quorumdam Archivi Fuldensis Diplomatum. Francofurti, 1728, p. 106.

Du même : Historia Fuldensis. Francofurti, 1729, p. 146.

Weltzer u. Welte : Kirchenlexicon. 1886, I, c. 1967-70.

On cite quelques Lettres des Papes en faveur ou au sujet de Bantz, dans Jaffe-Loewenfeld (R. P. R². II, 9216 : Eugène III, 3 mars 1148) et Potthast (R. P. R. II, 11709 : Innocent IV, 5 juin 1245 ; 14267, 14268 : 31 mars 1251 ; 14275 et 14277 : 1 avril 1251).

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE

A. — COMPTES RENDUS

The Odes and Psalms of Solomon. Re-edited for the Governors of the Rylands Library by *Rendell Harris* and *Alphonse Mingana*. 2 voll. Manchester, 1916 et 1920, University Press.

MM. Rendell Harris et Mingana ont pensé qu'une nouvelle édition des Odes de Salomon serait bienvenue du public. L'édition princeps avait paru en 1909, la seconde en 1911. Depuis douze années les érudits ont exercé leur sagacité en sens divers sur le texte, le lieu d'origine, la date d'apparition, la doctrine de ce vénérable document et ils ne l'ont pas fait en vain. Il suffit de rappeler la publication faite par Burkitt d'un nouveau ms des Odes, pour indiquer quelles améliorations pouvait apporter l'édition nouvelle. MM. Harris et Mingana ont voulu livrer aux hommes d'étude un instrument de travail qui leur permît d'étudier les Odes dans le texte original, en utilisant tous les résultats acquis par douze ans de discussions et de recherches. Ils ont pleinement réussi. Cette nouvelle édition reste pour longtemps l'ouvrage classique auquel chacun se rapportera de préférence.

Le seul énoncé du contenu des 2 volumes permettra au lecteur d'en apprécier la richesse. Le premier contient le texte syriaque d'après les deux mss H et B, le texte copte des Odes citées dans la Pistis Sophia, avec leur traduction latine et les commentaires ou paraphrases gnostiques qui les accompagnent, enfin le fac-similé *ex integro* du ms H des Odes et des Psaumes. Le second volume s'ouvre par une introduction pleine de choses neuves. Nous allons y revenir. Suit une version anglaise avec remarques critiques et commentaire. Des notes marginales indiquent les références bibliques et patristiques. Les Psaumes de Salomon, traduits du syriaque, sont traités à la suite des Odes avec beaucoup moins d'apparat. Un glossaire syriaque et une copieuse bibliographie [1] terminent le volume. Le scholar aura donc entre les mains une admirable mise au point de la littérature actuelle des Odes. Il trouvera en outre dans l'introduction et les notes un aspect progressiste qui n'est pas pour déplaire. Les éditeurs ont poussé leur pointe vers des solutions neuves qui rouvriront la discussion et pourront amener des précisions nouvelles. Aux ch. 13 et 14 « Syriac or Greek ? » sans arriver à une conclusion ferme, les éditeurs inclinent cependant vers un original syriaque. Par contre ils ont maintenu — et fort justement — leur théorie sur le rôle de Salomon-Christ dans les Odes.

1. Y figure une notice (pour la *Scuola cattolica* de Milan) de mon confrère D. B. Capelle. Celui-ci me prie d'avertir que son compte rendu, écrit en français, n'avait pas le ton polémique ni les exagérations de pensée que lui prête le remaniement italien.

Digitized by Google

Mais le chapitre le plus intéressant est assurément celui des citations ou allusions au texte chez les anciens Pères. Les conclusions de ce chapitre commandent celles sur l'origine et la date du document aussi bien que sur sa doctrine. M. Harris y a apporté de nouveaux aperçus. C'est ainsi qu'il relève des citations dans S Ephrem d'après Bardesan et par conséquent dans Bardesan lui-même. En outre, dans S. Cyrille de Jérusalem, Eusèbe, S. Ignace d'Antioche et peut-être, mais c'est moins sûr, dans Barnabé. En groupant toutes ces références, il obtient pour lieu d'origine la Syrie, pour date l'époque de S. Ignace, et, peut-être, comme auteur S. Ignace lui-même. Nous voici loin du docétisme prétendu des Odes! Cette théorie offre l'avantage d'être indépendante de la question du texte original, car le grec de S. Ignace est tellement syriaque! Mais est-elle démontrée? Il y a certes un air de famille entre le style ignatien et celui des Odes, surtout dans l'emploi des métaphores et d'un même fond johannique; cependant, l'argumentation de M. Harris n'emporte pas la conviction. Nous aurions voulu en fournir la preuve en citant en exemple l'un ou l'autre argument. Il a fallu y renoncer: le procédé de M. Harris qui consiste à retrancher sa thèse derrière une haie serrée de menus faits, minutieusement exposés et analysés, résiste à tout essai de simplification. Dépourvu de ses retranchements, l'idée devient simpliste, et ce serait trahir l'auteur que de la résumer. Cependant, il faut le dire, c'est précisément cette somme d'arguments ténus qui inquiète le lecteur et ne peut arriver à atteindre le poids décisif qui entraînerait le jugement. Sommes-nous en présence de citations, de réminiscences communes ou de coïncidences? L'esprit hésite sans se résoudre à trancher le problème.

Peu importe cependant, il est bon qu'une édition comme celle-ci ne soit pas un simple registre des faits acquis. Les odes de Salomon doivent beaucoup à M. Harris. Il nous en a fait part une première fois, il nous les rend aujourd'hui dans une édition sensiblement améliorée où il peut consigner plus d'une victoire définitive de ses premières théories. Il avait certes le droit d'en proposer de nouvelles à la sagacité de ses critiques, au moment où il mérite si bien leur reconnaissance. D. H. DUESBERG.

VLAMING (Th. M.). **Praelectiones juris matrimonii ad normam codicis juris canonici.** Tome II, Edit. 3. Bussum. Soc. P. Brand, 1921, in-8°, 429 p.

Nous avons analysé, il y a peu de temps (*Revue bénéd.*, 1920, p. 194) le 1r volume de cet ouvrage; les mérites que nous lui avons reconnus appartiennent aussi à celui qui vient de paraître, et qui complète le traité du mariage. Voici quelques observations que nous en a suggérées la lecture. Tout ce qui est relatif aux dispenses des empêchements et à l'exécution de celles-ci est expliqué d'une façon très complète et concrète, on voit que l'A. a pratiqué ce qu'il enseigne (cf. p. 77). De nombreuses formules toutes préparées pour les demandes de dispense, pour le cas perplexe, etc. rendront les meilleurs services aux curés et aux confesseurs. Pour le cas d'urgence, dit cas perplexe, il serait utile de dire si le prêtre a le droit de dispenser, quand par la faute des fiancés, l'empêchement ne se laisse découvrir qu'au dernier moment.

Digitized by Google

Au chapitre du consentement, l'A. estime que l'ignorance concernant la nature intime des obligations essentielles constitue une cause de nullité, ce n'est pas, pensons-nous, l'opinion la plus commune. Plus loin il concède que licitement des conditions peuvent être opposées au contrat matrimonial ; toutefois il conseille très à propos « ne passim adhibeantur, etc. ». Nous dirions plus : sans une cause des plus graves, de telles conditions ne peuvent être admises. L'A. admet la licéité du mariage sans prêtre, pour le cas où il est impossible de remplir les formalités civiles endéans le mois ; dans ces termes la thèse est soutenable, évidemment le cas où les parties ne voudraient pas satisfaire à la loi civile n'y est pas compris.

Les conséquences civiles du mariage, régime des biens, etc. sont traitées spécialement au point de vue du droit néerlandais, d'ailleurs peu différent du droit français. En fait de divorce les dispositions du code néerlandais sont à peu près celles de la loi belge, sauf la faculté de demander le divorce après 5 ans de séparation de corps et bien. Évidemment l'A. a soin de montrer combien la liberté du divorce est contraire à la morale et au bien de la Société ; il définit avec prudence la position que doivent prendre les juges et avocats, quand des questions relatives à cette matière sont portées devant les tribunaux. D. R. PROOST.

MAROTO (Phil.). — **Institutiones juris canonici.** Vol. I. Madrid, (Mendizabal, 67), 1919, in-8°, 893 p.

Le nom seul de l'auteur de ce livre, professeur au Séminaire romain et l'un des consulteurs qui ont travaillé à la rédaction du nouveau code de droit canon, suffit à garantir la compétence avec laquelle a été composé le présent traité.

Ces « *Institutiones* », en raison même de leur titre, ne prétendent pas donner un exposé complet de tout le droit canon, cependant l'ouvrage est plus complet que les manuels ordinairement destinés aux classes. Il conviendra parfaitement aux séminaires où le cours de droit comporte une leçon quotidienne pendant deux ans et s'adapterait d'ailleurs à un programme d'études plus brèves ; beaucoup des matières imprimées en caractères plus petits pourraient être, dans ce cas, omises. Ce 1r volume ne s'étend que jusqu'au canon 214 du code (lib. II, tit. VI), il semble donc nous en promettre encore 2 ou 3 autres ; observons toutefois que c'est celui-ci qui évidemment doit ajouter le plus au texte du code, notamment les principes fondamentaux du droit, l'esquisse de son évolution historique, puis des notions sur les collections de lois depuis l'origine de l'Église, et la nomenclature des principaux décrétistes et canonistes jusqu'à nos jours. De plus les premiers canons du code exigent également une explication étendue ; l'origine et les détails de la rédaction du code nouveau nous sont ici révélés avec des particularités intéressantes.

Un grand avantage de ce livre, c'est que les canons y sont reproduits in extenso, titre par titre, avant l'exposé de l'auteur ; on peut toujours ainsi comparer le texte authentique avec les commentaires. Ceux-ci présentent un développement variable ; ainsi, au titre I *des lois*, figure une étude complète, philosophique et canonique, sur la nature et les espèces de lois. Il

Digitized by Google

suffit de lire les paragraphes : *de obligatione legis in praesumptione fundatae, in fictione juris fundatae*, puis la notion si précise sur les lois pénales, pour se faire une idée de la manière approfondie et claire à la fois, dont les questions sont traitées.

Les chapitres concernant les obligations des clercs, les élections, la juridiction donnent tous la même impression d'érudition précise et d'information très complète. Quelques parties, cependant, nous paraissent un peu longues, par exemple : *de personis physicis, quoad corpus (nativitas, sexus, morbi et mors)*, d'autant que ces développements empiètent sur d'autres endroits du code (telles la réception des sacrements, les peines), et donneront ainsi lieu à des redites.

L'auteur excelle aussi à comparer la législation ancienne avec la nouvelle. Souvent c'est la connaissance exacte de l'ancienne législation qui fait saisir toute la portée de la nouvelle, non seulement parce que cette dernière reproduit en majeure partie l'ancienne, mais encore parce qu'il importe de savoir les conséquences qu'entraînent les modifications apportées au droit ancien: l'abrogation de certaines lois peut conduire à des conclusions positives que le code n'énonce pas toujours explicitement. L'A. nous en donne plus d'un exemple, n'en citons qu'un seul : l'Évêque peut désormais porter des lois obligeant ses subordonnés hors de son diocèse.

Ce 1r volume du T. R. P. Maroto a été reçu avec faveur, nous faisons des vœux pour que les suivants paraissent le plus tôt possible, ils rendront le plus grand service aux théologiens et aux canonistes, aux professeurs de droit et de morale, aux prêtres chargés du ministère.

D. R. P.

SCHNIPPENKÖTTER (Dr J.). **Der Entropologische Gottesbeweis.** Die physikalische Entwicklung des Entropieprinzips, seine philosophische und apologetische Bedeutung. In-8°, 109 p. Bonn. 1920. Marcus und Weber.

Le but de cette publication, indiqué dans un Av.-Pr., est de traiter à fond le problème — jusqu'ici insuffisamment exploré, et indécis — de la valeur des arguments que le « principe de l'entropie » inspire en faveur de l'existence de Dieu. Se disant obligé par les circonstances de remettre à plus tard l'impression de deux manuscrits considérables, entièrement achevés (ils correspondent respectivement aux *Parties* du présent travail), l'A. se contente d'éditer actuellement un simple abrégé de ses ouvrages. On voit immédiatement l'intérêt qu'offre ce petit écrit, à la fois laconique, lourd de pensée et de promesses, — et qui, muni déjà d'une bibliographie complète, constitue tel quel un excellent instrument de travail. Mal venu serait-on à lui reprocher d'être hérissé de noms propres, d'énoncés et de références.

La *1re Partie* étudie le pr. de l'ent. sur le terrain proprement *physique*. L'interprétation *réelle* du concept physico-mathém. de l'entropie est si épineuse que jamais ne s'est vue, entre savants, pareille occasion de discordes. Et cependant le 2e principe de la thermodynamique bénéficie, comme le 1er, de tels succès dans le champ de l'expérience, que l'esprit humain ne peut ici se retenir sur la pente des généralisations illimitées.

Digitized by Google

Que valent celles-ci? — Une vaste enquête à travers les livres et les faits conduit à reconnaître que le concert impressionnant de la nature en faveur du principe est pourtant troublé par quelques *exceptions*. Donc le caractère *catégorique* de certaines des assertions de Clausius (et surtout de ses exagérateurs) n'est pas sanctionné par l'état actuel de la science; et une brèche, dit l'A., se trouve ouverte par l'*expérience* elle-même dans l'argument entropo-théologique.

La *philosophie* et l'*apologétique*, prenant la parole dans la *IIe Partie*, font à leur tour entendre réflexions et critiques. Formulé dépendamment d'un processus d'idéalisation, le principe se présente comme un *postulat*, doué de *probabilité*. Son application à tout l'univers suppose nécessairement celui-ci *fini*, *fermé*, et ne portant qu'une « énergie totale » *limitée*. Plus conjecturale encore que par rapport à l'espace, est l'*extrapolation illimitée* du principe par rapport au temps (courbes à asymptotes). Hypothétique quant à la fin et au commencement des choses, l'argument pour l'existence de Dieu impliquerait encore que l'univers matériel n'a pu avoir une *ère primitive*, antérieure au règne du 2e principe. — Et le travail se termine sur ces mots de S. Thomas, qui apparaissent confirmés dans leur vérité : « Mundum non semper fuisse..... *demonstrative probari* non potest ».

A cette conclusion du Dr S. nous sommes prêts à souscrire, — toutefois à la condition qu'on y apporte l'atténuation suivante : « Tout pesé et tout considéré tant par le physicien que par le philosophe, il reste *extrêmement probable* que le processus universel actuel de la nature se résout (somme algébrique) conformément au 2e principe, et il est *très probable* que celui-ci vaut pour toute la durée. Le suffrage que, *dans les mêmes limites de probabilité*, la science expér. donne à l'existence de Dieu est des plus impressionnants, et très propre à être utilisé par l'apologiste contemporain ».

Si maintenant nous en venons aux ensembles logiques qui ont conduit le Dr S. à ses résultats, nous devrons nuancer nos appréciations : d'une part, rendre hommage à son remarquable savoir scientifique et philosophique; de l'autre, exprimer des réserves devant certains de ses exposés et de ses thèses. Comment d'ailleurs les points d'interrogation ne surgiraient-ils pas sur un chemin qui rencontre les problèmes les plus difficiles de la philosophie de la connaissance et de la nature : certitude et probabilité, contingence et induction; matière, finitude, monde sans mouvement, ou mû ab æterno etc.. ?

La théorie de la connaissance, esquissée par l'A., est sagement objectiviste-réaliste (p. 31 ss.); mais vraiment il excède en refusant à l'induction, en droit et en fait, le moyen de nous procurer la certitude (33, 35, 40, 41). Visiblement il écrit sous l'influence d'un penseur éminent, mais qui est allé trop loin dans ce sens, le regretté P. Duhem. Nous voudrions notamment qu'on distinguât avec soin entre « le degré d'approximation de nos mesures expérimentales » et « la certitude de nos lois induites, dans les limites de l'approximation susdite » (34, 35, 42); et puis certains efforts pour renouveler la théorie de l'induction (cf., p. ex. la *Logique* du cardinal Mercier) mériteraient une sérieuse étude.

Digitized by Google

Les vues de l'A. sur l'application du calcul infinitésimal aux transformations réversibles, ce « cas-limite » de la nature, sont incontestables (20-24). Mais ne le sent-on pas, à plusieurs reprises, incliner, peut-être à son insu, à *affaiblir* les positions du 2e principe? C'est ainsi que (16) il ne reculerait pas devant l'hypothèse surprenante, que l'activité des organismes suffît à *maintenir l'entropie à niveau* dans l'univers. — p. 47, nous lisons: « A cette heure, il n'est nullement prouvé que le monde des corps est fini ». Nous répliquerons: en physique, *oui;* en philosophie, *non.* — « Un système matériel fini ne peut-il en aucun cas porter une *énergie totale* infinie? » (53 ss). Ici encore, le physicien a actuellement des raisons de se récuser (mystère du zéro absolu, etc.); mais le philosophe dit: *non.* Sans s'engager explicitement lui-même sur cette dernière question, le Dr S. met en cause un passage de Thomson (Kelvin), et attribue au grand physicien *une intention philosophique*, lorsque celui-ci se déclare là incapable de trancher le doute. Or nous ferons observer que le contexte de Th.[1] n'autorise pas, interdit même, cette interprétation: « In our present state of ignorance etc... » Manifestement c'est le pur physicien qui parle; et il parle pour *l'état actuel* (d'alors) de nos connaissances. Dans les lignes dubitatives qui suivent, les mots « infinitely great » n'ont donc aucunement le sens métaphysique de « positivement infini ». Que le Dr S. nous permette, à ce propos, de remarquer que, beaucoup des savants qu'il cite en témoignage étant des positivistes, il lui faudrait avoir le sens critique constamment en éveil à l'égard de l'usage (l'abus?) qu'ils font du vocabulaire philosophique, et se défier à fond de toutes leurs thèses métempiriques. — Si l'hypothèse d'une ère primitive, *complètement soustraite* (en droit qu en fait) *au jeu de l'entropie* (72, 77), n'est pas en soi inconcevable, en revanche *le passage* de l'univers du régime pré-entropique au régime entropique (véritable *inauguration*) ne semblerait guère explicable sans l'intervention d'une cause extérieure, — d'un démiurge.

Quelques lacunes se font remarquer dans la documentation, pourtant si riche: M. Rankine, Tait, Balfour Stewart; les principaux ouvrages théoriques de P. Duhem et B. Brunhes. On pourrait ajouter: articles de R. Hedde, *Revue thomiste*, 1904-1905. — Parmi les hypothèses imaginées pour faire échapper l'univers à la fatalité du 2e principe, celle, d'ailleurs malheureuse, due à Rankine n'est pas mentionnée.

Voici enfin un desideratum qui atteint toute la technique conceptuelle du présent travail, mais qui tendrait simplement à augmenter la clarté et la capacité de diffusion des vérités pour lesquelles le Dr S. combat. Étant donné l'obscurité universellement reconnue de la notion physique d'entropie, on devrait — tout en continuant, bien entendu, de s'appuyer sur la fonction mathématique fondamentale de ce nom — traduire, autant que possible, le 2e principe dans le langage, *beaucoup plus intelligible*, d'*énergie utilisable* (Maxwell) et de *dégradation* ou *dissipation de l'énergie* (Tait). Il est indubitable que ces deux concepts scientifiques valent par eux-mêmes:

1. M. S. a eu le mérite de lutter contre la défectuosité d'une traduction allemande. Il eût trouvé immédiatement la vraie pensée de Th. dans: B. Brunhes, *la Dégradation de l'Energie*, p. 248.

Digitized by Google

ni historiquement, ni logiquement, ils ne dépendent de l'élucidation préalable du mystère de l'entropie. L'impérieux besoin de se faire comprendre n'a-t-il pas amené d'ailleurs, par moments, le Dr S. à y recourir (66 ss, 70-75 : *Abnahme*gezetz, *Ek*tropie)?

Nos réflexions auront suffi, nous l'espérons, à signaler la haute valeur des idées scientifiques et philosophiques condensées dans ce mince volume. Puisse ne pas tarder la publication des deux ouvrages dont il n'est qu'un extrait.

D. MAURICE FESTUGIÈRE.

MAGER (Aloïs), O. S. B. — **Die Enge des Bewusstseins.** — (*Münchener Studien zur Psychologie und Philosophie.* 5 Heft.) XX-161 p. (paginé 497-658), gr. in-8° W. Spemann. Stuttgart. 1920. — 10 Mk.

Travail original de psychologie expérimentale, suivi d'un essai d'explication philosophique.

Une rapide consultation historique des doctrines (depuis l'antiquité jusqu'à l'heure présente) permet à l'A. de voir naître, évoluer, se préciser le problème de « l'étroitesse de la conscience ». A son avis la question se pose définitivement en ces termes : « est-il possible que deux processus d'attention soient rigoureusement simultanés ? » *(Ire Sect.)*. — Un recours à l'expérimentation psycho-physique paraît seul capable de lever le doute que les théories divergentes ont laissé subsister. Un appareil de laboratoire fournira des excitations sensibles, parfaitement *synchrones* : la conscience n'aura *qu'à avouer* ses réactions *spontanées*. Des épreuves (optiques, tactiles) il résulte qu'en aucun cas deux jugements d'expérience immédiate n'ont pu être produits en un même instant. Tout porte à croire que l'impossibilité d'une dualité de l'attention, démontrée pour le cas de tels jugements, constitue une loi générale de l'activité psychique *(IIe Sect.)*. — Désireux d'approfondir le sens de cette induction « très hautement probable », le psychologue devra d'abord déterminer quelle est *la nature de l'attention* ; cela fait, il se convaincra aisément que la raison intime de la loi est à chercher, non pas du côté de l'*objet* mental (le *contenu* objectif de la conscience), mais du côté de l'*activité* psychique elle-même (la pensée comme *agir*). D'ailleurs l'analyse de l'acte de jugement révèle que « l'attention est une activité *rapportante*, institutrice de liaisons », c.-à-d., par son essence même, unité, ouvrière d'unité, *unificatrice du divers*. Il serait donc contradictoire que l'attention se prêtât à une dualité *(IIIe Sect.)*.

D'un bout à l'autre, ce mémoire se recommande par l'effort soutenu de la pensée, le sens scientifique et philosophique. L'A. bénéficie visiblement d'une double formation : la philosophie traditionnelle l'a habitué à la rigueur dans le raisonnement, et à cet art des distinctions précises, qui manque à tant de psycho-physiciens ; la psychologie contemporaine et le laboratoire lui ont enseigné le respect des faits, l'amour de l'exactitude, la patience dans l'investigation. Il tire un profit éclairé d'une vaste et sérieuse information historique. C'est, bien-entendu, la 2e Sect. du travail qui en est la plus neuve. Justification rationnelle de la méthode, préparation technique des procédés opératoires (dus au prof. munichois Pauli), étude minutieuse des conditions de l'expérimentation, nombre des épreuves, critique des résul-

Digitized by Google

tats : tout semble ici réuni à souhait pour accréditer les conclusions. Accessoirement, mainte observation psychologique relève, chemin faisant, l'intérêt de l'enquête.

Toutefois, dans le travail qu'on nous présente, il y a autre chose que des faits et que les bases expérimentales d'une induction. De là certaines réserves que nous allons formuler.

C'est fort bien à Dom M. de pratiquer scrupuleusement au laboratoire les méthodes du laboratoire, et de garder encore l'esprit de la psychologie expérimentale, là même où de la recherche inductive il passe à l'*explication*. Mais il est dommage que, pour donner des gages de son loyalisme à la science positive, il se soit cru obligé, tantôt de s'enfermer dans des points de vue phénoménistes, tantôt de marquer de la distance à la Scolastique et de porter à son égard des œillères.

Pourquoi parler persévéramment de l'attention comme d'une *fonction par soi*, alors qu'on en pouvait déjà tirer l'idée au clair, grâce à l'introspection ? Cette dernière discerne fort bien que l'attention est simplement une *modalité* qui affecte, de façon d'ailleurs *variable* (« degrés » de l'att.), différentes activités psychiques (observation externe ; interne ; imagination constructive ; réminiscence ; pensée abstraite ; pensée pratique). De plus, de la diversité *matérielle* de ces activités, un élément *commun*, absolument caractéristique, se dégage devant la conscience : ou bien elles *sont par elles-mêmes* une fonction de jugement, ou bien elles *sont subordonnées à* une telle fonction et lui fournissent matière. Ce n'est donc pas « l'attention » *qui lie* les éléments objectifs ; mais bien « le jugement », ou plutôt la fonction jugeante : celle-ci lie toujours, dès qu'elle s'exerce, fût-elle *peu attentive*. Et notons à ce propos que l'étude des synthèses qui se poursuivent obscurément dans la vie subconsciente serait instructive. — « Constater, juger, comparer, compter », énumère fréquemment l'A. Pourquoi, une fois sorti de la phase opératoire, conserver quatre mots au lieu d'un : *juger* ? — Pourquoi enfin laisser innommé, partant dans l'équivoque, ce *psychisme* supérieur qui est manifestement le siège de l'attention proprement dite ? Toute langue a des termes pour signifier : *intellectuel*. En définitive, la seule introspection, bien conduite, permet de reconnaître que l'attention *proprement dite* est « la modalité que prend la faculté (la fonction) intellectuelle en *s'actualisant et se concentrant* sur son objet (existant ; idéal). » Aux facultés de connaissance sensible (et, par suite, à l'animal) l'attention n'appartiendrait qu'en un sens analogique.

Ces notions, si propres à répandre de la lumière sur tout le travail, ne sont pas filles de la métaphysique. Il arrive accidentellement à l'A. de s'avancer sur les confins de la « science première ». La théorie « de l'acte et de la puissance » fait, chez lui, assez piètre figure, lorsqu'elle se présente sous le pavillon de la Scolastique (504, 505). Par quelle grâce se transforme-t-elle presqu'en trouvaille de génie, quand elle reparaît partiellement dans les leçons d'un psychologue de l'heure (532, 622, 623) ?

Esprit philosophique, Dom M. ne renonce pas à la curiosité des causes (629 ss.). Le jour où, sans confondre les domaines et les méthodes, il voudra couronner ses belles recherches expérimentales par une *explication ration-*

Digitized by Google

nelle complète, c'est du côté de la doctrine thomiste qu'il devra regarder. Certes, il serait enfantin de prétendre que les Scolastiques aient connu le point de vue de la psychologie expérimentale. Mais ce n'est pas à Dom M. que nous avons à apprendre que leur psychologie rationnelle, leur métaphysique et leur logique s'appuyaient sur une introspection singulièrement pénétrante On montrerait aisément que la doctrine de l'École est riche de toutes les prémisses capables, tantôt *d'amorcer et de justifier* les méthodes de la psychologie moderne, tantôt *d'éclairer* ses démarches, tantôt de fournir la *raison dernière* de ses inductions. Et, pour ne prendre qu'un seul exemple, précisément topique, quel est le vrai penseur thomiste qui ait jamais hésité à affirmer, en vertu même de sa métaphysique de l'acte de connaissance, l'*indivisibilité formelle de l'attention* [1] ? — On ne saurait concevoir de collaboration mutuellement plus profitable que celle de la psychologie expérimentale et de l'ancienne doctrine : bien entendu, ceci n'est tout à fait vrai que du thomisme, et non du suarézianisme, que l'A. du présent travail a justement pris en défaut (510).

En somme, tout en prisant pleinement à leur valeur les recherches expérimentales et les analyses de Dom M., nous pensons que, pris dans son ensemble, le problème de « l'étroitesse de la conscience » devait être envisagé et traité d'une tout autre manière : s'il implique celui de l'indivisibilité de l'*attention* intellectuelle, il le dépasse entièrement.

Quelques observations secondaires : Dom M. a peu utilisé les vues de la psychologie française contemporaine qui eussent pourtant d'emblée orienté l'analyse vers le côté de la pensée-*action*. — Touchant la question de la connaissance : il interprète le Kantisme dans le sens le plus objectif-réaliste (643) ; lui-même s'approprie, par moments, un langage idéaliste (643) ; en fait, il s'abstient d'adhérer à une théorie, et affirme, de but en blanc, le réalisme du sens commun (644 ss.) — Une critique comparée d'Aristote et des Scolastiques est très contestable (505). A juste titre notre attention est appelée sur Buridan, dont le nom est décidément à l'honneur depuis quelques années, parmi les précurseurs de la science moderne. Mais n'est-il pas piquant de voir ce « scientifique avant l'heure » se fourvoyer, là où les métaphysiciens thomistes les plus coriaces mettaient d'emblée le doigt sur la vérité ?

Le mot *Perzeption* (opposé à *Apperzeption*) a chez l'A., comme dans la langue scientifique actuelle de l'Allemagne, une signification très différente de celle que garde en français le terme *perception*. — p. 621, écrire *Laromiguière*.

Vu la tenue et l'intérêt des exposés de Dom M., on les souhaiterait allégés de maintes redites.

Dom Maurice FESTUGIÈRE.

---

1. N'oublions pas que, si l'on voulait *se cantonner purement sur le terrain de l'expérimentation psycho-physique*, les conclusions de Dom M. ne vaudraient que pour les jugements immédiats d'expérience sensible externe : on ne serait pas fixé relativement aux autres formes de l'activité attentive, jugements d'ordre idéal, de mémoire, etc.

Digitized by Google

BACHA (E.). **La Loi des Créations.** In-8°, 87 p., Bruxelles. Lamertin. Paris. Alcan, 1921.

Existe-t-il une loi qui régisse universellement les mouvements de la vie intellectuelle et, par suite, l'évolution de la société humaine? — Jusqu'ici, répond l'A., nul ne s'est posé la question; mais lui-même, ayant découvert le problème, le résout: « Dans toutes ses créations, l'imagination humaine, obéissant à une nécessité naturelle, mystérieuse, conçoit toujours l'idée contradictoire à celle qui avait déterminé les productions précédentes. C'est là la *loi des contraires* ou des successions antithétiques. » — Très sûr de son fait, il se contente pour l'instant d'édifier rapidement son lecteur par quelques grands exemples typiques: l'évolution politique et religieuse des peuples de l'Europe et de l'Asie occidentale; diverses séries de transformations artistiques, accomplies dans les mêmes milieux ethniques; l'histoire de la philosophie grecque.

On sent tout ce qu'il faut de maîtrise pour brosser avec succès un pareil tableau philosophique de l'histoire. M. B. a certainement apporté à sa tentative de grandes qualités et les ressources d'une culture très variée. Qu'on joigne les dons de la forme: aisée, abondante, parfois pittoresque et brillante; et l'on comprendra que son travail soit d'une lecture fort agréable, voire attachante. Mais lui, à qui il arrive d'être sévère à l'égard de ses devanciers dans les choses de l'esprit — érudits, historiens, critiques d'art, philosophes — ne nous interdira pas d'avouer quelques uns des scrupules qui, à la réflexion, nous viennent en face de sa propre thèse.

Et d'abord, celle-ci est-elle bien totalement sans ancêtres? Qui pourra se défendre d'évoquer ici le souvenir du rythme hégélien? — Mais allons à la substance:

La critique historique se demandera si, dans les contrastes dont il sertit le relief, l'A. n'a pas, à son insu, sacrifié au procédé littéraire, et schématisé à l'excès. — Puis les logiciens ne seront qu'à demi rassurés sur l'emploi, singulièrement libéral, qu'il fait du mot « contraire ». A lui qui nous résume Aristote, il est permis de rappeler que le Stagirite a fort judicieusement parlé d'un certain « postprédicament » qui a nom l'« opposition ». L'opposition se rencontre partout: partout où il y a du nombre, du relatif, du distinct, du nouveau. Elle remplit la nature; elle est présente à tous les changements, à tous les rythmes; elle est formalité intégrante de tous les équilibres, statiques ou dynamiques, de toutes les coordinations, de toutes les successions. *Ceci* s'oppose à *cela*; après cette chose, une *autre*. Et si, du monde infra-humain, nous montons à l'humain, quelle infinie diversité, dans la vie psychique et dans la vie sociale, la pensée et la liberté ne donneront-elles pas aux formes de l'opposition [1]! Mais alors, cette loi, que M. B. nous « révèle », ne confinerait-elle pas, par bien des côtés, au lieu commun?

Nous ne la contestons donc pas, la « loi des contraires »; nous la voyons plutôt s'universaliser presque sans mesure, — mais en s'amendant: car, ces éléments qui effectivement *s'opposent*, il ne faut pas les déraciner de leur

1. On peut consulter sur la matière les travaux de G. Tarde.

Digitized by Google

unité, les détacher de leur *continuité*. — « Loi mystérieuse et troublante », répète l'A.: eh, qu'on aille *au fond des choses* — psychologie individuelle et sociale, morale, théologie — et, nous le garantissons, le « troublant mystère » s'éclaircira.

Par malheur M. B. confesse ses inclinations positivistes et agnostiques. A vrai dire, la plupart des idées du temps viennent flotter dans la philosophie, un peu floue, qui s'estompe le long de ses pages. L'empreinte hégélienne y domine, tempérée de pluralisme, et mêlée de « théologie » néo-stoïcienne (ordre immanent, déterminisme et liberté-spontanéité). Sa « loi des contraires », tout en se disant morale, est radicalement amorale et destructive de la responsabilité. Animiste-naturiste en histoire des religions, il paraît ignorer les remarquables travaux d'A. Lang et de G. Schmidt. De tendances optimistes et généreuses, il caresse l'espoir d'un progrès de l'humanité, aux visées d'ailleurs purement terrestres. Ses perspectives viennent mourir sur un peu de christianisme diffus, totalement désurnaturalisé hélas, mais où il reste une invitation à l'idéal.

M. B. est persuadé que sa « loi des contraires » est le ferment destiné à renouveler toutes nos conceptions relatives à la marche de la civilisation. Très sincèrement nous souhaitons qu'il reprenne et complète heureusement la première expression de sa pensée. Mais qu'il ne manque pas de nous donner des précisions sur les graves réformes que le rythme souverain de l'antithèse imposera, dans un avenir prochain, au Décalogue : car les premiers symptômes qu'il signale (p. 84) des « améliorations » promises, par cette voie, à la morale, ne laissent pas que d'être inquiétants.

passim : « des idées-mère ». L'usage demanderait : mères.

Dom M. Festugière.

Donat (Jos.), S. J. — **Ethica generalis.** 1920. In-12, 228 p. Pr. 20 Mk. — **Ethica specialis.** 1921. 303 p. Pr. 48 Mk. — Innsbruck. F. Rauch.

Ces 2 volumes terminent la *Summa philosophiae christianae*, que l'auteur a commencé de publier en 1910 et dont nous avons déjà fait mention dans cette Revue (1911, p. 492).

L'Ethique générale qui paraît aujourd'hui embrasse les thèses classiques : fin dernière, norme de la moralité, conscience, vertus, droit naturel, relation de la morale avec la religion, mais en outre elle expose les questions modernes relatives à ces sujets : développement de la personnalité, progrès de la civilisation, etc. Les systèmes récents de morale, spécialement l'empirisme éthique avec ses diverses ramifications, sont développés d'après les écrits les plus récents qui s'y rapportent.

L'éthique spéciale a pour objet les droits et devoirs en particulier, ainsi que la sociologie. La grande importance qu'ont acquise de nos temps les questions sociales et politiques a donné lieu à des études aussi importantes qu'actuelles : changements dans l'autorité sociale, organisation de l'état et formes de gouvernement, système représentatif, droit de vote, suffrage universel, questions d'enseignement, féminisme, liberté de la presse et des cultes, relations internationales, droit de guerre.

L'A. se montre fidèle à la tradition scolastique, et juge les questions

Digitized by Google

modernes d'après les normes de la philosophie chrétienne. D'ailleurs il n'est pas ennemi du progrès, aussi il approuve la forme représentative de gouvernement ; il admet que tous les citoyens aient droit de suffrage, mais non pas un droit égal. La représentation proportionnelle, aussi, lui paraît une institution utile. Le suffrage des femmes peut être admis pour les élections communales — nous ne savons si l'A. a pensé à ce qui se fait en Belgique. En résumé, ces traités de morale se recommandent tant par la sûreté de la doctrine que par la compréhension des multiples questions que comporte la matière. D. R. P.

MAINAGE (Th.). **Les Religions de la Préhistoire. L'âge Paléolithique.** Paris, Desclée, De Brouwer et Cie, 1921, in-8°, 437 pp

Le R. P. Mainage veut rechercher dans cette étude les plus anciennes traces du sentiment religieux, et montrer que malgré son peu d'élévation, ce sentiment reste imprégné de notions plus pures, dont il n'est que la dégradation.

Les premiers vestiges de l'humanité remontent à la partie de l'époque quaternaire que l'on a dénommée l'âge du Renne. L'homme paléolithique était chasseur : son industrie et son art en font foi. Les deux premiers chapitres où le R. P. classe tous les documents importants, font preuve d'une érudition très sûre, qui montre combien est pleine de modestie son excuse « d'avoir pris la parole en un sujet où les maîtres seuls auraient droit de parler » (Préface).

Nous ayant mis sous les yeux les matériaux de son étude, l'auteur discute la méthode qu'il a employée pour les interpréter : C'est la méthode ethnographique. Il prouve que le Primitif préhistorique s'est perpétué jusqu'à nous dans son industrie, sa parure, ses peintures ; on peut dire en toute vérité que les primitifs actuels restituent la vie aux vestiges archéologiques de l'âge quaternaire. Mais ce n'est qu'avec des règles bien sévères que l'on peut employer cette méthode pour ne pas tomber dans ce que l'auteur appelle le « roman préhistorique ».

Ces règles sont basées : 1° sur la nécessité de suivre rigoureusement les indications de l'archéologie. — Toute interprétation des phénomènes religieux qui n'est pas appuyée par un document archéologique est caduque.

2° Sur la méthode sociologique : la société a une influence profonde sur la religion, bien qu'elle ne soit pas seule à déterminer les idées religieuses. Cette influence fait dire que les réactions du type social sur la Religion des primitifs actuels se sont exercées sur la Religion de la préhistoire appartenant au même type social.

3° Sur la méthode anthropologique. Elle affirme la ressemblance souvent exacte des coutumes appartenant à des sociétés de type inférieur, étudiées en des points du globe les plus éloignés. On en conclut que l'universalité d'une coutume dépose en faveur de son ancienneté.

4° Sur la méthode des cycles culturels. Les coutumes se ressemblent parce qu'elles ont eu un centre commun d'origine, à partir duquel elles ont essaimé parfois à des distances considérables. On en tire la dernière règle : la religion des cycles culturels les plus anciens peut refléter plus fidèlement la religion des cycles culturels préhistoriques.

Digitized by Google

L'auteur applique aussitôt sa méthode, et s'occupe d'abord des sépultures, comme étant les signes les plus clairs et les moins hypothétiques de la mentalité religieuse. L'homme quaternaire a eu la croyance en la survivance.

Il faut maintenant interpréter les documents les plus suggestifs de l'archéologie : ce sont les peintures pariétales.

1° L'art quaternaire paraît dans son ensemble orienté vers la religion ; 2° Les images paléolithiques ne s'expliquent pas par le Totémisme ; 3° L'auteur donne enfin l'explication qui est en relation la plus étroite avec les faits. L'art quaternaire s'explique par les rites de chasse. C'est parce que le primitif est chasseur qu'il en vient au culte des animaux.

Il y a dans les images paléolithiques une grande part de magie, l'ethnographie le prouve à l'évidence, mais elle prouve aussi que la religion et la magie ne s'excluent pas dans la mentalité du Primitif. Peut-on pousser plus loin, et se demander si les Paléolithiques étaient monothéistes ? Le monothéisme quaternaire, prouve l'auteur, est fondé logiquement sur la méthode ethnographique et l'archéologie tend à confirmer cette conclusion.

De toute cette longue et minutieuse étude, il ressort que si l'on a peu de connaissance de la religion paléolithique, on doit admettre l'évidence des faits suivants : L'homme quaternaire était religieux ; ses premières idées, monothéistes, ont dégénéré comme celles des Primitifs actuels, mais moins que les leurs, sans exclure toutefois le culte des animaux et la magie. L'homme paléolithique avait la certitude que la vie ne finit pas à la mort. Toutes ces idées se juxtaposent sans qu'on puisse en construire un système.

L'auteur du reste ne présente pas ces conclusions comme définitives, étant à la merci de découvertes ultérieures. Mais nous devons lui savoir gré d'avoir si bien groupé les données archéologiques, de les avoir interprétées scientifiquement, avec le seul souci de ne rien leur faire dire d'autre que ce qu'elles disent. Ainsi il a montré que partant des faits sans aucun préjugé antireligieux, ce que tant d'historiens de la Religion n'ont pas fait, on conclut scientifiquement à l'existence du sentiment religieux aux plus lointaines époques de l'humanité. Et ces idées provenant par dégradation d'idées plus élevées, la science archéologique ne peut pas infirmer le fait de la révélation primitive.

Qu'on nous permette de regretter un défaut dans la présentation matérielle de l'ouvrage. Les gravures que l'auteur a multipliées avec raison pour rendre plus tangible son argumentation, sont tellement dispersées dans le volume, qu'il est presqu'impossible de s'y référer. On souhaiterait que dans une édition subséquente, un groupement plus heureux les rapprochât du texte auquel elles se rapportent.

Nous souhaitons à ce volume, le premier d'une série d'études sur les religions préhistoriques un plein succès. Il sera un excellent instrument aux mains de ceux qui sont attirés par le mystère du sentiment religieux de l'humanité, en leur montrant, jalonnée par des faits précis, une route qu'ils pourront suivre au cours de leurs études personnelles sans risquer de se perdre.

D. R. R.

Digitized by Google

Coferenze Geronimiane degli Emi Cardinali P. Maffi, D. Mercier, A. Gasquet. *Roma, Dicembre 1920.* Roma, Tip. Vaticana, 1921, 8°, 85 p.

Souvenir des fêtes centenaires de S. Jérôme célébrées à Rome en 1920, la brochure qui contient les trois conférences faites par les Émes Cardinaux Maffi, Mercier et Gasquet, présente l'avantage de faire connaître au public trois aspects de l'activité prodigieuse du saint Docteur. La conférence du Card. Maffi sur « les sciences de la nature dans les œuvres de S. Jérôme » (p. 11-36), est l'annonce d'une monographie détaillée sur le même sujet. S. É. le cardinal Mercier a mis en relief « la physionomie morale de S. Jérôme. Les initiatives » (p. 37-65), et ces initiatives sont de trois genres : l'initiative personnelle, c'est la conversion de Jérôme à la vie monastique, c'est le moine et le saint ; l'initiative intellectuelle, c'est la rénovation des problèmes scripturaires, c'est le Docteur hors pair des Saintes Écritures ; l'initiative sociale, c'est la propagande monastique à Rome, c'est Jérôme guide de l'ascèse chrétienne. S. É. le card. Gasquet a exposé avec sa lucidité ordinaire « la vie et les travaux de S. Jérôme pour l'Église de Dieu » (p. 67-84). D. U. B.

SABATIÉ (A. C.). **Le tribunal révolutionnaire de Paris.** Paris, Lethielleux, 1914, 8°, XX-472 pp.

——— **Les tribunaux révolutionnaires de Province.** Tome I (Provinces du Nord) ; tome II (Provinces du Midi). Paris, Lethielleux, 1914, 8°, 409-400 pp. Prix : 9 fr. le volume.

Il n'est pas trop tard pour annoncer cette publication d'un intérêt actuel, et que les sombres années de la guerre ont fait un peu oublier. L'auteur a su dresser une histoire documentée de l'origine, des évolutions successives et des principaux procès du Tribunal révolutionnaire. Créé par la Commune, le 17 août 1792, supprimé avec elle, mais ressuscité par Danton, le 10 mars 1793, il devint sous Robespierre le tribunal « du dictateur » (avril 1794), et le tribunal « du sang » pendant les mois de juin et de juillet, puis après le 9 messidor, le tribunal « réactionnaire réparateur ». On lira avec intérêt les procès des victimes les plus en vue. Ce livre est une importante contribution à l'histoire du clergé de France. Une statistique complète rappelle les noms de toutes les victimes : 244 ecclésiastiques, 447 militaires, 697 magistrats, 160 nobles, 200 hommes d'études, 825 artisans, 374 femmes. On pense tout naturellement aux hécatombes de la Russie soviétique.

Les tribunaux créés en province sur le modèle de celui de Paris, égalèrent souvent et dépassèrent parfois sa cruauté. L'auteur en expose les origines, en décrit la procédure et nous donne pour chaque diocèse les procès intentés aux prêtres, avec la liste des victimes. Certes il y a là des récits vraiment émouvants, et qui témoignent de la sève qui animait encore l'Église de France à la fin du XVIIIe siècle, mais c'est avant tout une œuvre d'histoire qui est appelée à rendre de précieux services.

J'y ai relevé les noms de 62 bénédictins ; à ce point de vue le travail de M. Sabatié sera consulté avec fruit par les membres de l'ordre.

D. U. B.

Digitized by Google

PIRENNE (H.). **Histoire de Belgique**, t. V. *La fin du régime espagnol, le régime autrichien, la révolution brabançonne et la révolution liégeoise*, Bruxelles, Lamertin, 1921, 8°, XIII-584 pp.

Ce volume a son histoire, et M. Pirenne l'a contée simplement dans sa préface ; c'est un ouvrage de guerre, dont l'apparition a été suspendue par la déportation de l'auteur en Allemagne. La libération de novembre 1918 l'a replacé en face de son manuscrit, et il n'a pas cru devoir le modifier. Pirenne a continué d'exposer la vie nationale d'un peuple opprimé, mais qui était un peuple, et dont la lutte contre Joseph II a démontré l'unité de vues et de sentiments. La France peut conquérir la Belgique pendant une vingtaine d'années ; elle n'a ni absorbé, ni effacé le peuple belge, et, quand la Révolution de 1830 aura chassé les Hollandais, on verra le drapeau de la Révolution brabançonne redevenir l'emblème national. Les Allemands ont vu qu'il y avait un peuple belge, et notre grand historien national, dans ses prisons et sur la terre d'exil, a montré que son courage patriotique était à la hauteur de sa foi historique. La lecture des pages émouvantes qui constituent la préface du tome Ve de son œuvre sera un réconfort et un encouragement pour les vrais Belges.

Certes le contenu de ce tome V n'est pas la plus belle page de notre histoire ; la période traitée par l'auteur est une époque d'effacement, d'oppression, d'humiliation. Et il a fallu tout le courage, tout le talent, toute l'érudition de l'auteur pour composer un tableau clair et vivant de notre vie nationale tiraillée en tous sens, presque toujours comprimée et neutralisée. On ne peut donner une meilleure idée de ce tableau qu'en empruntant à Pirenne lui-même l'idée maîtresse de sa conception : « De la paix de Munster à la fin du régime autrichien, dit-il, la Belgique a été presque sans interruption le souffre-douleur de l'Europe. Ravagée par les guerres, morcelée par les conquêtes de Louis XIV, elle est encore ruinée par l'impitoyable fermeture de l'Escaut, et, victime de la faiblesse de souverains indifférents à son sort, humiliée ou, pour mieux dire avilie par l'odieux traité de la Barrière. Pourtant, au milieu de tant de malheurs et de tant d'opprobres, elle ne désespère pas de l'avenir ; rien n'est touchant comme de la voir, dès que les conflits internationaux dont elle est la victime s'interrompent un moment, panser ses blessures et se remettre au travail. Son relèvement, durant la seconde moitié du XVIIIe siècle, est une attestation vraiment émouvante de l'optimisme et de l'énergie de sa population. On la croyait morte : elle revit et plus surprenante encore que sa renaissance économique, apparaît sa renaissance nationale. Afin de la paralyser, les puissances avaient eu soin de garantir à ses provinces un particularisme qui les isolant les unes des autres, devait les rendre incapables de toute action commune. Et voilà que menacées dans leurs libertés séculaires par le « despotisme éclairé » de Joseph II, elles unissent leurs forces, et toutes ensemble d'un même élan, se dressent contre l'Autriche comme elles s'étaient dressées au XVIe siècle contre l'Espagne. C'est cela qui donne à la Révolution brabançonne, en dépit de tant de faiblesses, sa signification historique. Avec elle, les Pays Bas Autrichiens deviennent la Belgique ».

Digitized by Google

Dégageant des événements multiples et des documents les plus disparates les faits et les idées qui marquent dans l'histoire, Pirenne sait faire ressortir les traits caractéristiques de la vie nationale sous ses divers aspects : politique, social, économique, religieux et intellectuel. Partout il s'efforce de retrouver les manifestations de la vie du peuple dont il écrit l'histoire, et il sait mettre en relief les influences qu'il subit du dehors, en même temps qu'il découvre les origines des conflits d'opinions et de partis qui agitent encore la société actuelle. N'était le talent avec lequel l'auteur s'est frayé son chemin à travers ce fouillis, on serait parfois tenté de trouver l'exposé un peu long. Mais l'auteur aime à voir défiler devant lui faits et gens, et les juge, parfois les considère en sceptique, mais plus d'une pointe d'humour laisse deviner le jugement sommaire qu'il porte. L'Église, évidemment, n'est vue que du dehors, mais l'Ancien Régime lui avait donné un cachet de conservativisme formaliste dont les effets se firent sentir dans le domaine social et intellectuel. La ruine de l'État d'ancien régime entraîna celle de l'Église d'ancien régime. Les relations des deux pouvoirs vont se modifier dans l'État moderne issu de la Révolution. Les pages intéressantes consacrées au règne de Joseph II, à la Révolution brabançonne, à la Révolution liégeoise sont des plus instructives.

D. U. B.

Rousseau (Félix). **Henri l'Aveugle, comte de Namur et de Luxembourg, 1136-1196.** (Bibl. de la Faculté de philos. et lettres de l'Univ. de Liége, fasc. XXVII). Liége, Vaillant, 1921, 8°, 125 pp.

Dans un travail bien documenté, M. Rousseau nous décrit dans un ordre chronologique, qui correspond bien aux principaux événements, le règne de Henri l'Aveugle, comte de Namur. C'est un règne de transition : Henri clôture la période des comtes de la première race et arrive à rétablir son comté dans une partie de ses anciennes limites. Il fut ainsi entraîné dans une série de luttes avec l'évêque de Liége et avec l'archevêque de Trèves. Prince pieux, il favorisa les monastères, mais attaqua l'Église impérialiste, fortifiée au détriment des grands vassaux de l'Empire. Malheureux dans l'affaire de la succession namuroise, faute de n'avoir pas voulu gagner la bienveillance de l'Empereur, vis-à-vis duquel il affectait une grande indépendance et d'avoir choisi pour gendre un prince français, il dut se résigner à subir l'amputation du comté et à voir celui-ci érigé en marquisat au profit du comte de Hainaut. Le comté de Namur perdait la situation en vue qu'il avait eue jusque-là ; il est réduit au rôle d'apanage pour les cadets des maisons de Hainaut et de Flandre, et c'est la situation effacée qu'il va garder jusqu'à sa réunion aux États de la maison de Bourgogne en 1429.

L'exposé fait par l'auteur se distingue par sa clarté et l'emploi judicieux des sources ; on constate qu'il a eu à cœur de faire la lumière sur tous les points qu'il a abordés ; on peut le constater aisément à la lecture des notes nombreuses dont il a enrichi son travail. D. U. B.

Cohen (Gustave). **Mystères et moralités du manuscrit 617 de Chantilly,** publiés pour la première fois et précédés d'une étude lin-

Digitized by Google

guistique et littéraire. (Bibliothèque du XVe siècle, XXV). Paris, Champion, 4°, CXLIX-138 pp.

L'éditeur de ces textes, après une étude minutieuse de la langue, était arrivé à la conclusion qu'ils étaient de provenance wallonne et liégeoise Pour en préciser l'origine, il y avait quelques petits problèmes historiques à résoudre. L'identification des « poures seur de Saint Michiel », dont il est question (II v. 220) a pu se faire : il s'agit du couvent des Dames Blanches de Huy, dit au XVe siècle couvent de St-Michel. Restait à trouver cette sœur Catherine Bourlet, qui a signé l'explicit de deux pièces, et Eliys de Potiers, qui a possédé plus tard le manuscrit. Des recherches dans le fonds des archives des Dames Blanches de Huy à Liége ont permis de retrouver Katon Bourlet, qu'on rencontre dans des livres de compte de 1478. Quant à Elis de Potiers, l'obituaire du couvent mentionne son décès le 13 août 1612, alors que les comptes mentionnent sa pension à partir de 1583.

Ces textes sont-ils d'origine hutoise ? Des particularités linguistiques semblent les localiser à Liége ou plutôt au Nord-Est. Je me garderai de me prononcer, réservant aux spécialistes le soin de contrôler la discussion de l'éditeur. Quoi qu'il en soit, on se réjouira de posséder le texte complet du recueil hutois conservé à Chantilly, et l'on n'aura que profit à lire l'étude linguistique et littéraire dont l'éditeur l'a fait précéder.

D. U. B.

HAMON (Auguste), S. J. **Les Auxiliatrices du Purgatoire 1856-1909.** I. Mère Marie de la Providence 1856-1871, 3e éd. ; II. Mere Marie du S.-C. 1871-1877 ; Mère Marie de la Miséricorde 1877-1909. Paris, Beauchesne, 1921, 2 vol. 8°, IV-545-550 pp.

Ce sont bien les Annales de l'Institut des Auxiliatrices que le R. P. Hamon a écrites, avec cette abondance de détails qui convient à un ouvrage destiné à perpétuer dans une société religieuse le récit authentique des origines et des développements de l'œuvre des fondateurs. Les profanes peuvent trouver qu'il y a excès ; les intéressés relèvent dans chaque fait, dans chaque parole comme un souvenir et un enseignement. Au reste l'auteur en convient : « à parler net, cet ouvrage est beaucoup plus l'œuvre des filles de la Mère Marie de la Providence, que de celui qui l'a signé ».

C'est à Loos près de Lille qu'il faut chercher le berceau de l'œuvre des Auxiliatrices, encore que la première réalisation de la pensée de la fondatrice, Eugénie Smet, ait eu lieu à Paris, où à la même époque un prêtre tentait de mettre sur pied un Institut du même genre. Une rupture se produisit qui laissa libre jeu à Melle Smet et lui permit, sous la direction d'un Père de la Compagnie, d'organiser son œuvre d'intercession en faveur des Ames du Purgatoire et d'étendre son apostolat. Favorisée par les autorités ecclésiastiques, sérieusement dirigée par des femmes de haute valeur, la Société se constitua solidement et se développa rapidement. Jour par jour, pour ainsi dire, on suit la marche ascendante de l'Institut dans ses fondations et dans sa formation spirituelle. A la mort de la fondatrice,

Digitized by Google

la Société des Auxiliatrices a ses maisons à Paris, à Nantes, en Chine, à Bruxelles.

Sous le gouvernement de la Mère Marie du S.-C. (Eugénie Lardin), la Société, qui a traversé les troubles de la Commune, se propage, essaime à Londres, Cannes, Orléans, et, sous la troisième supérieure, elle prend pied à Jersey, Beaulieu, Liége, Reims, Blanchelande, Florence, Turin, Jérusalem, New-York, Lourdes, Vienne, Gand, Lille, Rome, San-Remo, Namur, Lucerne, St-Louis, San Francisco, Saint-Sébastien. Visiblement l'œuvre avait été bénie de Dieu : lors de son cinquantenaire la Société pouvait se réjouir de son merveilleux développement, du nombre d'âmes qu'elle avait sanctifiées, de l'apostolat fécond qu'elle exerçait. D. U. B.

B. NOTES BIBLIOGRAPHIQUES.

JANVIER (M.-A.) *Conférences de N.-D. de Paris... X. La Vertu de Force.* Carême 1920. Paris, Lethielleux, 1921. Prix 8 fr.

Le P. Janvier a un passé qui l'oblige : le carême de 1920 l'a trouvé digne de lui-même.

Son fidèle auditoire l'a entendu successivement (Conf. I-VI), définir et célébrer la vertu cardinale de *force* ; en peindre le *sursum* le plus sublime dans le *martyre* ; en expliquer l'*usage quotidien*, pour tous, surtout pour les chefs sociaux, les grands responsables ; l'associer à un haut idéal, afin de procurer à la vie humaine sa dernière splendeur morale dans la *magnanimité*, et un singulier rayonnement dans la *magnificence* ; achever enfin d'en retracer la carrière, d'en compter les mérites et d'en glorifier la victoire définitive dans et par la *persévérance* : « qui perseveraverit usque in finem..... Cursum consummavi ! »

A maintes reprises, des événements tragiques, dont il avait sous les yeux les acteurs survivants et dans le cœur les héros défunts, ont prêté à la voix de l'orateur des accents d'un rare pathétique, et fait courir, sans doute, un frisson dans l'assistance.

Suivant la coutume, les Instructions de la Semaine Sainte réservent au conférencier la tâche de tirer plus particulièrement des scènes de la Passion le complément et l'illustration de la doctrine développée au cours de la quarantaine. Certes le récit sacré n'est pas impropre à documenter la condamnation des vices opposés à la force : l'audace criminelle, la bassesse des calculs humains, la lâcheté, la trahison, etc. (*Instr. I-IV*). Mais combien il prodigue l'argument au triomphe de la vertu elle-même, dans les divins exemples et le suprême Sacrifice du « Roi des forts » (V) !

Et c'est le *Pain des forts* que, au matin de Pâques, l'éloquent dominicain propose aux hommes de N.-D., avant de le leur distribuer.

Dom MAURICE FESTUGIÈRE.

WOUTERS (L.), C. SS. R. — *De systemate morali dissertatio.* Ed. 2ª. Wittem (Hollandia), apud auctorem. 1918, in-8°, 50 p. Prix : 1 fr.

L'A. a notablement amplifié et perfectionné dans cette 2ᵉ édition, l'opuscule édité pour la première fois en 1909. Il y a ajouté tout d'abord deux chapitres préliminaires, précisant bien ce qu'est la certitude, l'opinion, le doute, la probabilité, et ensuite la preuve des propositions fondamentales relative à la certitude

Digitized by Google

nécessaire pour l'honnêteté des actions morales. Il termine par des *Scholia* nouveaux, le principal concerne la différence qu'il y a au point de vue pratique entre l'équiprobabilisme et le minusprobabilisme. Ce dernier système peut en effet friser aisément le domaine des opinions trop laxes, mais, diront ses défenseurs, l'équibrobabilisme réprouve des opinions admissibles et pèche parfois par une rigueur inutile.

L'A. défend d'ailleurs sa thèse par de fortes raisons, qu'il est inutile de rappeler ici, et met un soin particulier à réfuter les objections qu'on peut opposer à l'équiprobabilisme. L'argument en faveur du probabilisme qu'on déduit de la tolérance ou approbation tacite de l'Église nous semble plus important que ne le concède l'A.: l'autorité de l'Église en effet a menacé le probabilisme lors de son apparition, mais à présent qu'il a fait ses preuves et qu'on l'enseigne couramment, elle ne fait plus entendre aucune protestation. Quand aux prohibitions succède la tolérance, c'est un signe que la doctrine, d'abord combattue, a finalement acquis droit de cité. Mais sans doute, l'ère des controverses n'est pas close, et nous convenons volontiers qu'en ces derniers temps un sérieux mouvement d'opinion s'est accusé, en faveur de l'équiprobabilisme. Les écrits du R. P. Wouters n'ont pas été étrangers à ce résultat.

D. R. P.

DE SMET (AL.). — *De absolutione complicis et sollicitatione*, altera ed. Bruges, Beyaert, 1921, in-8°, 130 p. Prix : 6 fr.

L'A. nous avertit dans sa préface, qu'il se borne pour le moment à publier en 2e édition la présente dissertation qui faisait partie de son traité des cas réservés, paru en 1914; ce traité en son entier, mis en accord avec la législation nouvelle, paraîtra, nous l'espérons, prochainement, sans doute quand la discipline des cas réservés diocésains sera bien établie. Pour les deux cas indiqués par le titre, la législation est à peu près fixée, et il était utile de faire ressortir les modifications y apportées par le Code du droit. Elles sont assez notables pour la fausse accusation, qui autrefois seulement réservée, est maintenant aussi punie d'excommunication. C'est donc un bon exercice pour apprendre à bien distinguer la censure de la réservation. Toute réservation cesse, d'après le can. 900 du Code, quand il n'est pas possible de demander au supérieur la faculté d'absoudre, « *sine gravi pœnitentis incommodo* ». L'A. fait bien remarquer que c'est là une clause qui prêtera à la controverse: si on l'entend de tout désagrément devant résulter de l'absolution différée, c'en est fait de la discipline des cas réservés. En somme, le canon 900 ne convient logiquement qu'aux cas épiscopaux avec lesquels il a été promulgué dès 1916; que peut en effet signifier la faculté d'absoudre dévolue au premier confesseur venu, quand le Pape refuse l'absolution (can. 900, § 2); pour les cas épiscopaux au contraire cela s'entend bien : si l'Evêque refuse l'absolution, l'autorité suprême réformant en quelque sorte cette décision trop sévère, commet la faculté d'absoudre à un confesseur quelconque. Pour l'absolution du complice, l'A. maintient l'opinion qu'il a défendue autrefois, concernant l'invalidité de l'absolution pour tous les péchés accusés par le complice; c'est bien là le sens obvie de la Const. de Benoît XIV, mais une réponse donnée en 1877 par la S. Pénitencerie semble favorable à l'opinion plus bénigne. Il est difficile de se prononcer sur ce point, M. De Smet fait remarquer que son commentaire est d'une nature essentiellement pratique, et ce n'est pas là le moindre mérite des travaux de cette sorte.

D. R. P.

MATTEI-CERASOLI (Leone). *Di alcuni Vescovi poco noti*. Naples, Pierro, 1919, 8°, 47 pp.

Rien ne montre mieux l'utilité d'une révision des listes épiscopales, surtout du haut moyen-âge, que la brochure de D. Léon Mattei, à propos des évêchés

Digitized by Google

du Sud de l'Italie. Mettant à profit les riches archives de l'abbaye de Cava, il a pu apporter de nouveaux éléments aux listes épiscopales de 50 églises. Quels ne seraient pas les heureux effets d'un examen approfondi des archives de ces églises et des recueils de textes, si l'on voulait procéder à une révision de Gams et d'Eubel ! J'en dirai autant des noms révélés par les lettres collectives d'indulgences. Par ex. pour Troia l'auteur signale l'évêque Gautier en 1195 ; on le voit déjà mentionné en 1193 (Remling, *Urk. Gesch.* II, 361) ; fr. Renier est mentionné en 1283 (*Bibl. Ecol. Chartes*, 1912, p. 443). Formons le souhait que l'auteur continue ses explorations et nous fasse profiter de ses nouvelles glanes.

D. U. B.

SALEMBIER (L.). *Le Grand schisme d'Occident.* 5e éd. revue et corrigée. Paris, Gabalda, 1921, 16° XIII-444 pp.

Le volume de M. Salembier avait le mérite d'exposer d'une façon claire et méthodique les événements qui ont troublé si profondément l'Église depuis la mort de Grégoire XI (1378) jusqu'à l'élection de Martin V (1417), et de donner une idée aussi nette qu'impartiale de l'état des esprits. Les incessantes publications de textes et les études de détail auraient amené l'auteur à retoucher sans cesse son œuvre et à l'améliorer. La mort a arrêté M. Salembier au cours de ses travaux. Un de ses élèves et amis, M. l'abbé A. Leman, a revu le travail, fait les corrections nécessaires le plus souvent prévues par l'auteur, et il s'est attaché à compléter la bibliographie et à la tenir à jour. On lui saura gré d'avoir ainsi mis au point un volume dont l'utilité est généralement appréciée.

D. U. B.

Scritti vari pubblicati in occasione del sesto centenario della morte di Dante Alighieri per cura della Rivista di filesofia neoscolastica e della rivista Scuola Cattolica. Milan. Vita e Pensiero, 1921, 8°, VIII-192 pp.

Dante est le grand poète catholique du Moyen-âge, philosophe et théologien pénétré de la doctrine scolastique. Aux essais malencontreux de le détacher de son cadre naturel, les rédacteurs de la Revue néo-scolastique et de l'École catholique de Milan ont voulu opposer une série d'études qui représentent le vrai caractère de Dante, de son œuvre et de sa doctrine. La société troublée de notre époque a tant à apprendre du grand poète florentin. Signalons le contenu de ce recueil :

Crispolti (Fil.). Comment faut-il comprendre Dante (p. 1-20) ;

Cordovani (P. Marien, O. P.). Les voies de Dieu dans la philosophie du Dante (p. 21-41).

Busnelli (Jean, S. J.). La cosmogonie dantesque et ses sources (p. 42-84).

Krebs (Engelbert). Contribution de la scolastique à la relation de quelques problèmes dantesques (p. 85-96).

Gabrielli (G.). Dante et l'Islam contre le Mémoire de Mig. Asin sur « l'eschatologie musulmane dans la Divine Comédie » (p. 97-139).

Gemelli (P. Augustin, O. F. M.). Beatrice et Virgile, à propos de l'interprétation philosophique du poème dantesque (p. 140-155).

Chiocchetti (P. Emile). La Divine Comédie dans l'interprétation de Croce et de Gentile (p. 156-178).

Busnelli (G., S. J.). Les plus récentes publications sur Dante (p. 179-186).

D. U. B.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

I. ARTICLES

BERLIÈRE (D. U.) Le culte de S. Placide. 19
» La sécularisation de l'abbaye de St-Jacques à Liége (1785). 173
» Bulletin d'histoire bénédictine. 273*-368*

DE BRUYNE (D. D.) Les notes liturgiques du manuscrit 134 de la cathédrale de Trèves. 46
» Le Commentaire de Théodore de Mopsueste aux épîtres de S. Paul. 53
» Notes sur le costume bénédictin primitif. 55
» Fragments d'une Apocalypse perdue. 97

BEYSSAC (D. G.) Note sur un Graduel-Sacramentaire de Bantz du XIIe s. 190

CAPELLE (D. B.) Bulletin d'ancienne littérature chrétienne latine. [1]–[16]

WILMART (D. A.) Le Palimpseste du Missel de Bobbio. 1
» Nouveaux feuillets Toulousains de l'Ecclésiastique. 110
» Un manuscrit du DE CIBIS et des œuvres de Lucifer. 124
» Nicolas Manjacoria, cistercien à Trois-Fontaines. ... 136

II. COMPTES RENDUS ET NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

1. ORDRE ALPHABÉTIQUE DES NOMS D'AUTEURS

BACHA (E.). *La loi des créations.* 210
BATE (H. N.). *The sybilline oracles.* 65
BAUR (P.). *Ich bin der Weinstock.* 94
BIHLMEIER (H.). *Wahre Gottsucher.* 95
BOGAERTS (J.). *De versiculo « Benedictus ».* 89
BONNENFANT (G.). *Séminaires Normands.* 83
BROOKS (E. W.). *Joseph and Aseneth.* 66
CALLEWAERT (C.). *Durée et caractère du Carême ancien.* ... 89
CASAMASA (A.). *Il pensiero di S. Agostino, nel 396-397.* ... 90
CATHREIN (V.). *Philosophia moralis.* 91
CHALENÇON (H.). *Interprétation symbolique des miracles de J. C.* 88
CHARLES (R. H.). *The Book of Enoch.* 62
» *The Testament of the*

Digitized by Google

twelve Patriarchs. 63
CHARLES (Z.H.). *The Apocalypse of Baruch and the Assumption of Moses.* 63
» *The Book of Jubilees.* 63
» *The Apocalypse of Abraham and the Ascension of Isaiah.* 64
CLARKE (W. K. Lowther). *The Lausiac history of Palladius.* 69
» *St. Gregory of Nyssa. Life of S. Macrina.* 69
COHEN (G.). *Mystère et moralités.* 216
Conferenze Geronimiane. 214
COWLEY (A.). *Jewish documents of the time of Ezra.* 62
CRAFER (T. W.). *The Apocriticus of Macarius Magnes.* 67
CRUMP (C. G.). *The logic of history.* 70
DE BLOIS (L.). *Œuvres spirituelles.* 93
DE LLOBET (Mgr). *Sr Marie-Thérèse.* 96
DE MEULEMEESTER (R.). *Geschiedenis van het St-Niklaasgesticht te Kortrijk.* 170
DE SMET (A.). *De absolutione complicis.* 219
DIEHL (Ch.). *Histoire de l'Empire byzantin.* 86
D'ISNÉ. *Allons à Dieu.* 171
DONAT (J.). *Ethica.* 211
EHRLE (F.). *Charakteristik der neueren und früheren Scholastik.* 92
EMMET (C. W.). *The third and fourth book of Maccabees.* ... 66
FERRAR (W. I.). *The uncanonical Jewish Books.* 65
FELTOE (Ch. Lett.). *S. Dyonisius of Alexandria.* 67
FEULING (D.). *Glaubensgewissheit und Glaubenszweifel.* 168
» *Das Wesen des Katholizismus.* 168
FREESE (J. H.). *The Octavius of Minucius Felix.* 69
FRIART (N.). *S. Fursy et ses deux frères.* 95
FRICK (C.). *Logica.* 91
GASQUET (Card.). *La veille de la Réforme en Angleterre.* 85
» *Great Britain and the H. See 1792-1806.* ... 90
GEROSA (P.). *S. Agostino e la decadenza dell' Imper. Rom.* ... 90
GODTS (P. F. X.). *La Corédemptrice.* 9
GREDT (J.). *Unsere Aussenwelt.* 163
HAARHOFF (T.). *Schools of Gaul.* 82
HAMON (A.). *Sainte Marguerite-Marie.* 95
» *Les Auxiliatrices du Purgatoire.* 217
HARRIS (R.). *Odes and Psalms of Solomon.* 201
HEDLEY (Mgr). *A spiritual retreat for religious.* 93
HERWEGEN (I.). *Alte Quellen neuer Kraft.* 89
» *Taufe und Firmung.* ... 88
HOEPFL (Hild.). *Introd. specialis in libros V. T.* 148
HOFFMANS (J.). *Philosophie et Philosophes.* 92
HUGUENY (Et.). *Psaumes et Cantiques.* 170
JACQUIER (E.). *Études de critique et de philologie du N. T.* ... 78
JAMES (M. R.). *The biblical antiquities of Philo.* ... 64
» *The wanderings and homes of manuscripts.* 70
JANSSENS (Mgr H. L.). *Summa theologica.* 154
JANVIER (P.). *Conférences de N.-D.* 218
KURTH (G.). *Le poète, l'historien, le démocrate, le chrétien.* ... 91
LAMBERT (H.). *Pax economica.* 165
» *Le nouveau contrat social.* 165
LAURENTIUS (J.) *Institutiones juris eccl.* 76
LITTLE (A. G.). *A Guide to Franciscan Studies.* 170

Digitized by Google

LOTTIN (O.). *Loi morale naturelle et Loi positive*.... 167
MAGER (A.). *Die Enge des Bewusstseins*. 207
MAHIEU (Chan.). *Vie spirituelle*. 94
MAINAGE (Th.). *Les Religions de la Préhistoire*. 212
MAROTO (P.). *Institutiones juris matrimonii*. 203
Martyrs de l'Ouganda. 96
MATTEI-CERASOLI (L.). *Di alcuni vescovi poco noti*. 219
MICHEL (Ed.). *Hôtels de ville et beffrois*. 91
Miscellanea Geronimiana. ... 151
» *Amelli*. 153
MORIN (G.). *S. Augustini tractatus ex cod. Guelferbytano 4096* 76
NAVATEL (J. F.). *Sr Marie Colette du S.-C.* 171
NOLDIN (H.). *De poenis ecclesiasticis*. 170
OER (Seb. von). *Familienweihe*. 95
» *Ich. Selbstbetrachtungen*. 172
PESCH (C.). *Praelectiones dogmaticae*. 74
» *Institutiones logicae et ontologicae*. ... 160
PIRENNE (H.). *Histoire de Belgique*. 215
POOLE (Reg.). *Medieval reckonings of time*. 70
Preces Gertrudianae.... 95
PRESLEFONT (R.). *Poèmes*. ... 96
PRÜMMER (D.). *Manuale juris ecclesiastici*. 75
RICHARD (T.). *Philosophie du raisonnement*. 71
ROBINSON (Armit.). *St-Irenaeus*. 69
ROLT (C. E.). *Dionysius the Areopagite*. 69
ROUPAIN (E.). *La Vierge toute belle*. 172
ROUSSEAU (F.). *Henri l'Aveugle*. 216
ROUZIC (L.). *Le lieutenant Guillaume de Montferrand*. 171
SABATIÉ (A. C.). *Les tribunaux révolutionnaires, Paris, Provinces*. 214
SALEMBIER (L.). *Le Grand Schisme d'Occident*. 220
SANDA (A.). *Synopsis dogmaticae specialis*. 73
Scitti vari pubblicati in occasione del sesto centenario... di Dante. 220
SCHNIPPENKÖTTER (J.). *Der entropologische Gottesbeweis*. 204
SEVERIN (J.). *Vie du P. Lintelo*. 171
SHRAWLEY (I. H.). *The catechetical oration of S. Gregory of Nyssa*. 68
SOUTER (A.). *Hints on the study of latin*. 70
TELCH (C.). *Epitome theologiae moralis*. 169
THACKERAY (H. St.) *Selections from Josephus*. ... 66
» *The letter of Aristeas*. 66
THOMSON (T.). *S. Ambrose, on the mysteries*. 69
TIXERONT (J.). *Mélanges de patrologie et d'Histoire des dogmes*. 81
VENANT (P.). *De la Méditation à la Contemplation sous l'égide de Marie*. 170
VLAMING (Th.). *Praelectiones juris matrimonii*. 203
VLOBERG (M.). *La légende dorée de N.-D.* 84
VOGELS (H. J.). *Untersuchungen zur Geschichte der latein. Apokalypse-Uebersetzung*. 144
WASS (V.). *Repetitorium theologiae fundamentatis*. 169
WATRIGANT (H.). *Deux dialogues sur l'Oraison*. 172
WEBER (V.). *Paulus Reiserouten*. 88
WHITE (H. G. E.). *Sayings of Jesus*.... 80
WOUTERS (L.). *De systematemorali*. 218

Digitized by Google

2. ORDRE LOGIQUE DES MATIÈRES.

Écriture Sainte.

Hoepfl, Hugueny, Jacquier, Vogels.

Liturgie.

Bogaerts, Callewaert, Herwegen.

Ancienne littérature chrétienne.

Bate, Brooks, Casamasa, Charles, Clarke, Conferenze Geronimiane, Cowley, Crafer, Emmet, Ferrar, Feltoe, Freese, Gerosa, Harris, James, Miscellanea Geronimiana, Morin, Robinson, Rolt, Shrawley, Thackeray, Thomson, Tixeront, White.

Théologie.

De Smet, Feuling, Janssens, Janvier, Pesch, Sanda, Telch, Wass, Wouters.

Droit canonique.

Maroto, Noldin, Prümmer, Vlaming.

Ascèse.

Baur, Bihlmeier, L. de Blois, d'Isné, Godts, Hedley, Herwegen, Mahieu, Navatel, von Oer, Preces Gertrudianae, Roupain, Venant, Watrigant.

Philosophie.

Bacha, Cathrein, Donat, Ehrle, Frick, Gredt, Hoffmans, Mager, Pesch, Richard, Schnippenkötter.

Histoire.

Bonnenfant, Cohen, Crump, de Llobet, De Meulemeester, Diehl, Friart, Gasquet, Haarhoff, Hamon, Kurth, James, Mainage, Martyrs de l'Ouganda, Mattei-Cerasoli, Michel, Miscellanea Amelli, Pirenne, Poole, Rousseau, Rouzic, Sabatié, Salembier, Severin.

Varia.

Preslefont, Scritti vari in occasione... di Dante, Souter, Vloberg.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 07499 8553

Digitized by Google